

A black rectangular label with a white double-line border. The text "THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY" is printed in white, all-caps, serif font, centered within the label.

THE
UNIVERSITY
OF CHICAGO
LIBRARY

JEAN FRANCE

SOUVENIRS DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE

Autour de
l'Affaire Dreyfus



RIEDER

AUTOUR
DE L'AFFAIRE DREYFUS

JEAN FRANCE

SOUVENIRS DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

AUTOUR DE L'AFFAIRE DREYFUS

QUATRIÈME ÉDITION



LES ÉDITIONS RIEDER

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS

—
MCMXXXVI

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
UNE ÉDITION ORIGINALE QUI
COMPORTE 50 EXEMPLAIRES SUR
HOLLANDE VAN GELDER, NUMÉ-
ROTÉS DE 1 A 45 ET DE A A E, ET
50 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR
FIL DES PAPETERIES LAFUMA,
NUMÉROTÉS DE 46 A 90 ET DE
F A I

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays
Copyright by les Éditions Rieder, 1936

OU L'AUTEUR S'ACCUSE ET S'EXCUSE

Ceux qui n'ont pas connu
la joie de s'exposer pour une
grande cause de justice, ceux-
là n'ont pas connu ce qui vaut
la peine de vivre.

Paul PAINLEVÉ.

PEUT-ÊTRE quelques lecteurs se souviendront-ils d'avoir lu ceci sous ma signature dans la *Revue des Vivants* d'août 1928 :

« Les générations nouvelles ne peuvent se faire une juste idée de ce que fut l'Affaire Dreyfus. Les jeunes d'aujourd'hui croient volontiers qu'en leur en parlant, nous subissons cette déformation de la mémoire qui, de tout temps, a porté les grands-pères à grossir les événements de leur jeunesse, ceux surtout où ils eurent quelque part. »

J'écrivais cela au moment où le tant regretté Henry de Jouvenel avait accueilli, avec une indulgence dont je garderai à sa mémoire une éternelle gratitude, les premiers chapitres de mes *Souvenirs de la Sûreté Générale*, dans la si vivante revue qu'il venait de créer.

Or, je m'aperçus avec une véritable stupéfaction que les « moins de quarante ans » ignoraient à peu près tout de l'Affaire qui avait tant passionné non seulement la France mais le monde entier, dans les dernières années du *xix^e* siècle ; — qui avait dominé toutes les préoccupations de l'époque et dont l'influence agit puissamment sur la suite des événements, ainsi que j'ai tenté de le démontrer dans ce livre.

Il me parut de toute nécessité que fût comblée cette lacune et je résolus d'y concourir de mon mieux dans la mesure de mes faibles moyens. Je crois bien, au surplus, que mon initiative ne fut pas inutile, et mes articles de la *Revue des Vivants* furent le signal d'une floraison de nouveaux ouvrages sur le passionnant sujet. Nous eûmes coup sur coup le livre de l'Allemand *Bruno Weil*, la publication dans *l'Œuvre* des *Carnets de Schwartzkoppen* (1), le livre de *Zévaès*, la pièce de *Jacques Richepin*, un film allemand, *l'Historique d'Armand Charpentier*, l'émouvant *Louis Leblois* de Paul Desachy, enfin, tout récemment, le précieux appoint des *Souvenirs sur l'Affaire* de *Léon Blum*, dont je n'aurai pas la naïve prétention de louer l'écriture (2), et j'en oublie certainement.

Je donnerai une mention spéciale à l'ouvrage si complet et si consciencieux de l'avocat *Leblois* (3) l'une des grandes figures de l'Affaire. On n'avait rien vu de comparable à cet admirable et pieux monument depuis les sept volumes de *Joseph Reinach* publiés de 1901 à 1908 (4).

Après plus de trente années, l'Affaire n'a pas cessé d'être une mine inépuisable pour le philosophe, l'historien, l'annaliste, le mémorialiste, le sociologue, le politicien, le juriste, le militaire, le dramaturge, le peintre, le cinéaste, le conférencier, voire le prédicateur, le musicien et quelques autres.

Quant au polémiste, qui eut en son temps un rôle de premier plan, il n'est plus de place pour lui sur la scène.

Le dossier criminel est clos, — définitivement. La

(1) Les *Carnets de Schwartzkoppen* ont été ensuite édités chez Rieder — et fort utilement commentés dans une lumineuse préface du professeur Lévy-Bruhl.

(2) Aux éditions de la *N. R. F.*

(3) Aristide Quillet, éditeur.

(4) Fasquelle, éditeur.

Cour Suprême s'est prononcée, son arrêt est intangible. Inattaquable en droit, il n'est sans doute pas la complète expression de l'équité : ayant libéré la victime de la fatale erreur, puis de l'inexcusable entêtement, cet arrêt resta impuissant à punir les bourreaux.

Mais le dossier historique, le dossier philosophique et psychologique demeure ouvert, le demeurera sans doute longtemps encore, et c'est à ce dossier que celui qui croit détenir une part inédite de la vérité, doit apporter sa contribution.

Certes, je ne saurais m'exagérer la valeur de la mienne. Je l'ai dit plus d'une fois, j'ai trop le sens du ridicule pour me complaire dans le rôle de mouche du coche. Mais dans une cause de cette envergure, le moindre détail peut avoir son intérêt. *Rien ne vit que par le détail*, a dit Sainte-Beuve.

Les dires d'un témoin oculaire et auriculaire, qui s'efforce à l'exactitude, peuvent aider à dissiper de tenaces erreurs, des préjugés dont certaines racines restent vivaces dans des milieux mal instruits ou volontairement égarés.

Parmi les hommes qui aujourd'hui dissertent de l'Affaire, combien en subsiste-t-il qui puissent apporter un témoignage direct et autorisé ? Combien peuvent étayer leur récit par des souvenirs personnels ? Combien peuvent dire : J'étais là, j'ai vu, j'ai entendu, j'ai pu apprécier par moi-même tel fait, tel incident ; j'ai pu juger de la sincérité ou de la fourberie de tel témoin ; j'ai pu constater que tel autre obéissait à un souci de caste, que tel autre encore faisait sciemment et *par ordre* une déposition mensongère, que tel autre enfin, après avoir prêté serment de dire *toute* la vérité, s'abstenait de citer les faits ou les documents favorables à l'accusé, façon détournée de commettre le crime de faux témoignage.

Or, je suis un survivant des journées homériques.

J'ai vécu dans l'ambiance chargée des miasmes maudits dont la nocivité pestilentielle causa tant de ravages dans les consciences.

Et j'ai vu de près l'Homme, le Martyr. Je l'ai vu longuement. Je fus témoin de son immense déception, lorsqu'au retour de l'horrible baignade, mettant le pied sur la terre de France, au lieu de trouver sur le rivage selon son attente légitime, famille et amis venus l'embrasser avec des pleurs de joie, il fut remis aux mains de gendarmes qui le conduisirent, en un angoissant silence, dans une nouvelle geôle. Je l'ai vu, pendant de pénibles séances, subir les assauts constamment renouvelés de la Lâcheté, du Mensonge et de la Perfidie. J'ai vu son infinie tristesse — par moments sa commisération en face de ceux qui, aveuglés par le stupide préjugé, croyant peut-être remplir un devoir supérieur et sacré, n'ont pas voulu abaisser leurs regards sur sa misérable humanité. Et plus d'une fois je me suis rappelé la parole de cet autre Juif : Mon père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font (1) !...

On ne saurait trop le répéter : l'Affaire Dreyfus conditionna pendant plusieurs années toute la vie publique de notre pays. Son pouvoir tyrannique s'exerça dans tous les domaines de notre activité nationale. L'orientation de notre politique intérieure en fut profondément influencée. Elle provoqua au Parlement les débats les plus irritants, amena plusieurs chutes de ministères. Elle jeta le trouble dans les partis, et tel groupe parlementaire qui, pendant vingt ans, avait été le pivot de la plupart des majorités ministérielles, ne résista pas à la tourmente.

On put même croire un instant le Régime en péril.

(1) On prête ce mot à un Rothschild : Il y a deux Juifs qui ont causé de terribles ennuis à leurs coreligionnaires : Jésus-Christ et le capitaine Dreyfus.

C'est à la situation dérivée de l'Affaire que les socialistes durent d'être, pour la première fois, appelés dans les Conseils du Gouvernement. Ce fut aussi la première fois qu'ils soutinrent de leurs votes, de façon systématique et continue, un ministère bourgeois, et l'on ne dira jamais assez de quel poids fut pour la pacification des esprits, l'aide apportée par le socialiste Jaurès au modéré Waldeck-Rousseau.

Enfin, les premiers embarras diplomatiques qui suivirent la condamnation de décembre 1894 ne furent pas étrangers à la démission de Casimir-Périer (janvier 1895).

Et sans l'Affaire Dreyfus la France eût sans doute fait l'économie du règne de Félix Faure. Par bonheur, la Providence veillait et, par une intervention au moins imprévue en sa forme, elle mit fin à l'épreuve — ou plutôt à la comédie, en retirant de la scène le beau comédien.

L'erreur fut réparée par l'entrée à l'Élysée du grand et probe citoyen que fut Émile Loubet.

Nos relations extérieures elles-mêmes ne furent pas sans subir le contre-coup de l'évolution de l'Affaire. A plus d'un moment, devant l'impuissance du Gouvernement à modérer le zèle excessif autant qu'inopportun d'une partie de notre grande presse, notre diplomatie dut faire montre d'une extrême prudence pour éviter les pires complications.

Des éléments de rancune soigneusement entretenus ne furent-ils pas de quelque poids dans les événements d'où devait naître le terrible conflit mondial de 1914 ? Des hommes de sens rassis ont déjà répondu par l'affirmative, et je suis tenté de les suivre.

Le retentissement au dehors fut énorme. Le drame émut profondément le monde entier — et pas seulement les gens cultivés. Ses diverses phases furent suivies avec passion, souvent avec anxiété, dans tous les pays de

l'univers, et la presse de toutes les nations en commenta dans toutes les langues les multiples incidents.

Le résultat de tout ce bruit fut de voiler pour un temps le renom de justice, de libéralisme et de bon sens dont jouissait jusqu'alors la France, — la France de 1789 et de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Autre conséquence, d'ordre économique celle-là : on put croire, après le verdict de Rennes — septembre 1899 — le succès de l'Exposition de 1900 fortement compromis...

J'ai beaucoup hésité à écrire ce livre. Mes intimes me conseillaient l'abstention.

— Et d'ailleurs, ajoutaient-ils comme ultime argument, l'Affaire Dreyfus n'intéresse plus personne. Les jeunes notamment ne s'en soucient pas du tout.

Ce fut exact au lendemain de la guerre. Les survivants étaient absorbés par des préoccupations graves et pressantes. Mais, depuis lors, j'ai eu maintes fois l'occasion de parler en public de ces choses, et les « jeunes » y prirent un visible intérêt.

Une autre objection me fut souvent opposée.

— Ne craignez-vous pas, en rappelant l'attention sur l'Affaire, de réveiller les anciennes et violentes querelles qui ont allumé jadis, et longtemps entretenu chez nous tant de haines ?

— Non.

L'on peut aujourd'hui parler sans danger de l'Affaire Dreyfus, les haines de jadis ayant été fondues dans le terrible creuset de la guerre. Et ce ne sont pas les quelques manifestations de surface provoquées par les représentations de la pièce de Jacques Richepin à l'Ambigu qui me feront changer d'avis.

Un mot encore. Je ne saurais avoir eu l'intention d'écrire une *Histoire de l'Affaire Dreyfus*. Je me fais, sans fausse modestie, l'application du mot fameux : Cordonnier, pas plus haut que la chaussure.

J'apporte simplement, j'y insiste, mon témoignage au dossier psychologique du plus célèbre des procès qu'ait connus notre époque.

Je l'apporte en toute sincérité, soutenu par l'espoir que ma franchise et ma bonne volonté me feront pardonner l'absence de talent, et que ce nouveau volume rencontrera chez le public la même indulgence que *Liges et Complots*.

LE DRAME SE NOUE

Je rends grâce à ma
jeunesse de m'avoir épargné
l'anticléricalisme et
l'antisémitisme.

Anatole DE MONZIE.

ON ne fut pas trop surpris, au ministère de la Guerre, lorsqu'on acquit la certitude que le colonel von Schwartzkoppen, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, entretenait des espions en France. Mais il n'en fut pas de même le jour où il parut démontré qu'un centre de trahison existait dans les bureaux mêmes de l'État-Major général.

Voici comment le fait fut révélé :

Le service du contre-espionnage, — alors étiqueté *section de statistique (S. S.)* — avait réussi à établir une surveillance à l'intérieur même de l'ambassade de la rue de Lille. Une Française nommée Bastian, qui y était employée comme femme de ménage, avait accepté la mission de recueillir dans la corbeille de l'attaché militaire, et même dans sa cheminée, les papiers qu'elle y pourrait trouver, fussent-ils en morceaux extrêmement menus, fussent-ils à moitié consumés, — puis d'apporter sa cueillette à jour fixe à l'un des officiers de la S. S. Cet officier était, à l'époque où commence ce récit, le commandant Henry, et l'on a quelque raison de croire que Henry avait su se faire désigner par son chef, le colonel Sandherr, pour assurer cette liaison.

Inutile de dire que la Bastian ne mettait jamais les pieds dans les bureaux de la S. S. Elle rencontrait Henry en quelque lieu secret, jamais le même.

Il est bon de noter que la ramasseuse jouissait, à l'ambassade, d'une complète immunité, qu'elle y pouvait circuler très facilement. On la savait investie de la confiance totale de la fille de l'ambassadeur, la comtesse Marie de Münster, à qui elle rendait des services personnels de nature fort confidentielle.

Grâce à ce procédé, dont on pourrait critiquer sévèrement la correction, n'était l'énorme importance du but recherché, Sandherr et ses collaborateurs avaient pu voir que Schwartzkoppen faisait profiter de sa documentation son collègue italien, le colonel Panizzardi. Et celui-ci, de son côté, ne manquait pas de communiquer à l'Allemand les renseignements de même catégorie qu'il pouvait obtenir par ses propres moyens.

Bien naïf serait le lecteur qui songerait à s'indigner de l'activité secrète de ces officiers.

Espionnant, ils accomplissaient tout naturellement un des principaux actes de leur fonction. A quoi serviraient les attachés militaires si ce n'était à tenir renseignés leurs gouvernements respectifs sur les armées des pays où ils sont accrédités ? Or, où finit la recherche licite du renseignement ? Où commence l'espionnage ? Il est bien difficile de déterminer exactement, en pareille matière, la curiosité permise aux étrangers.

Dans les années où se placent les faits qui vont être commentés ici, les attachés étaient reçus une fois par semaine au ministère de la Guerre, où des renseignements leur étaient donnés officiellement. Mais ce qui leur était dit excitait leur désir d'en connaître davantage. Et l'on ne saurait s'étonner de les voir s'employer à satisfaire ce désir. Activité louable en somme, du point de vue national, puisque motivée par un sentiment patriotique. Nous ne manquerions pas de glorifier un Français qui eût réussi à découvrir quelque important secret militaire jalousement gardé par un État-Major rival.

Au procès de Rennes cependant, le général Mercier, parlant comme ancien ministre de la Guerre, dira :

— Nous avons défendu à nos propres attachés de pratiquer l'espionnage.

Mais on verra plus loin que Mercier savait mentir.

Si, malgré tout, cela est vrai, ce fut une abstention coupable. Je dirais presque une forfaiture. Toutefois, on ne peut guère imaginer l'attaché militaire de France, à Berlin par exemple, fermant sa porte à l'homme qualifié venu pour le mettre au courant de quelque important progrès réalisé dans leur armement par nos ennemis éventuels, ou de quelque sérieuse modification apportée à leur plan d'offensive.

Soyons donc francs : constatons que l'espionnage, quelque blâmable qu'il soit du point de vue de la morale supérieure, est une nécessité de tout temps reconnue. Sa pratique, qui remonte à la plus lointaine antiquité, durera autant que la guerre elle-même. Au surplus, l'espionnage ne se borne pas à ce qui a trait à la guerre. Et peut-être l'espionnage militaire est-il aujourd'hui moins utile — ou moins dangereux — que tel autre qui nécessite, avec une bonne culture générale, un don d'observation très aiguisé, une excellente mémoire, des habitudes d'homme du monde, ainsi qu'une finesse psychologique de tout premier ordre.

Allons plus loin encore et n'ayons pas peur des mots. Le diplomate, s'il n'espionne pas lui-même, ne doit-il pas être entouré d'informateurs avertis, adroits et subtils ? Mais de quoi s'alimente donc la finesse diplomatique ? Vous ne voulez pas, Messieurs de la Carrière, du terme *espions* ? Soit, passons sur le mot, pourvu que la chose soit pratiquée au plus grand profit du pays, — en attendant que la franchise réciproque soit de règle dans les relations internationales.

En ce qui concerne l'action de Schwartzkoppen, on a su plus tard, il l'a d'ailleurs reconnu dans ses *Carnets*,

que son organisation d'espionnage était ignorée du personnel civil de l'ambassade et de l'ambassadeur lui-même. Le comte de Münster avait interdit l'espionnage militaire à tous ses collaborateurs, ce qui était une façon d'en reconnaître la pratique antérieure. Mais Schwartzkoppen, soldat avant tout, n'avait pas cru devoir obéir. A l'insu de l'ambassadeur, il correspondait directement, sur ce sujet délicat, avec le Grand État-Major de Berlin.

Dans les derniers jours de septembre 1894, le commandant Henry remit à son chef, le colonel Sandherr, une lettre non signée, adressée à Schwartzkoppen, parvenue au service, assura-t-il, *par la voie ordinaire*, c'est-à-dire trouvée par la ramasseuse dans la corbeille de l'attaché militaire.

Or, Schwartzkoppen a toujours déclaré n'avoir pas reçu cette lettre, et cette déclaration répétée dans ses *Carnets*, disons-le dès maintenant, doit être tenue pour véridique. *Retenons ce mensonge d'Henry*. Et retenons aussi qu'il ne remit pas à Sandherr ce document aussitôt après l'avoir reçu : il le garda plusieurs jours, d'après les uns, plusieurs semaines selon d'autres.

Cette lettre, écrite sur papier pelure quadrillé, ne portait que deux déchirures longitudinales et n'avait été qu'à peine froissée, alors que jusqu'à ce moment tous les documents recueillis par la Bastian arrivaient très chiffonnés et réduits en menus fragments.

Cette simple feuille de papier devait prendre dans la suite une importance fabuleuse, sous le nom désormais tristement célèbre de *bordereau*.

On comprendra la raison de cette appellation en lisant le contenu qu'il paraît utile de mettre une fois de plus sous les yeux du lecteur :

« Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants.

« 1^o Une note sur le frein hydraulique du 120, et la manière dont s'est conduite cette pièce (1) ;

« 2^o Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan) ;

« 3^o Une note sur une modification aux formations de l'artillerie ;

« 4^o Une note relative à Madagascar ;

« 5^o Le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1914).

« Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer, et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours. Le ministère de la Guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et les corps en sont responsables. Chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres.

« Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier *in extenso* et ne vous adresse la copie.

« Je vais partir en manœuvres. »

Par suite de quelle fatale aberration, malgré l'impropriété de quelques termes, malgré le style peu correct, ceux qui les premiers lurent le *bordereau* conclurent-ils de sa teneur qu'il ne pouvait émaner que d'un officier de l'État-Major général ? Comment convint-on ensuite que l'auteur en pût être un officier d'artillerie breveté d'État-Major ? Cela demeurerait un mystère inexpliqué,

(1) J'ai eu l'occasion de voir cette pièce en action, en novembre 1914, dans l'Argonne. J'accompagnais la première mission de presse admise à visiter le front, et le général Gérard avait eu l'idée de nous faire conduire près d'une batterie de 120 court en activité. Mes compagnons, des journalistes neutres, appartenant à l'élite intellectuelle de leurs pays respectifs, furent d'autant plus intéressés qu'il s'agissait du canon devenu historique depuis l'Affaire

sans l'intervention d'un autre facteur dont il sera parlé un peu plus loin.

On admit donc, dans les plus hautes sphères de l'armée, le ministre un artilleur, pourtant déjà célèbre par son *flair* (1), admit lui-même cette chose, invraisemblable à la réflexion, et le rideau se leva sur le premier acte de la plus retentissante tragédie judiciaire des temps modernes.

Pour découvrir le coupable, on commença par comparer l'écriture du *bordereau* à celle de chacun des officiers des bureaux de l'État-Major. Cela ne donna rien. On procéda au même travail à la direction de l'Artillerie. Égal insuccès. Le lieutenant-colonel d'Aboville, sous-chef du 4^e bureau de l'État-Major, eut l'idée de poursuivre les recherches parmi les officiers stagiaires et l'hypothèse de cet officier supérieur était d'autant plus admissible que les jeunes stagiaires sortant de l'École de Guerre étaient employés successivement dans les divers bureaux de l'État-Major et que les documents énumérés au *bordereau* pouvaient provenir de plusieurs de ces bureaux.

Il se trouva que l'écriture de l'un des stagiaires offrait, au premier abord, quelque ressemblance avec celle du *bordereau* (2).

Or, ce stagiaire, le capitaine Alfred Dreyfus, était *Juif*.

(1) Dans une discussion à la Chambre au sujet de Turpin, l'inventeur de la ménilite, Mercier avait affirmé qu'il avait pu découvrir une supercherie grâce à son *flair d'artilleur*. Le mot avait soulevé sur tous les bancs un gros éclat de rire, et l'orateur n'avait pas escompté ce genre de succès. Depuis lors, on a beaucoup ironisé sur le *flair d'artilleur*.

(2) Notons en passant que si la machine à écrire eût été à ce moment d'un usage courant dans les administrations, l'Affaire Dreyfus n'eût jamais existé. En 1897, il n'y avait encore qu'une machine à la Sûreté Générale, elle était au service Hennion auquel j'appartenais alors.

Bien des circonstances rendaient peu vraisemblable l'hypothèse de la trahison de cet officier. Alsacien, ayant opté pour la France, fortuné, issu d'une famille d'industriels fort considérés à Mulhouse, marié à la fille d'un notable négociant en diamants parisien, père de deux enfants en bas âge, on ne voit pas ce qui aurait pu déterminer à commettre un pareil forfait, ce jeune capitaine de trente-cinq ans qui avait déjà cinq ans de grade et dont le général Mercier pourra dire à Rennes : « C'était l'un des officiers les plus en vue de l'Armée française. »

Mais c'est là qu'intervient le facteur dont il a été parlé plus haut. En face de ces considérations individuelles, se dressait un énorme préjugé ; Dreyfus était Juif, avons-nous dit, donc, d'après la doctrine antisémite, porté par atavisme à faire argent de tout ce qui peut se vendre (1). Et lorsque, plus tard, il sera surabondamment démontré que le bordereau est l'œuvre d'un autre officier, ruiné celui-là, aventurier notoire et métèque sans scrupules — *qui lui-même s'en reconnaîtra l'auteur*, — les premiers accusateurs de Dreyfus persisteront encore à le proclamer traître, alors que le fait d'avoir écrit le bordereau était la seule base de l'accusation.

Une parenthèse ici s'impose :

En 1894, l'antisémitisme, ranimé chez nous par la publication de *la France Juive*, d'Édouard Drumont,

(1) Cet amour de l'argent chez les Israélites, qui a fait naître tant de plaisanteries, tant de joyeuses historiettes, dont les meilleures sont dues à des Juifs, me rappelle un joli dessin publié à l'époque par je ne sais plus quel hebdomadaire humoristique. C'était un dyptique. Légende : « On dit que les Juifs aiment l'argent, mais les autres aussi. Jetez à terre une pièce d'or devant un Juif et un Catholique. Ils se battront pour l'avoir. » Et le dessin nous montrait une lutte à coups de poings. — « Seulement c'est le Juif qui l'aura », et l'on voyait le Juif emporter le louis d'or.

était en pleine floraison. Drumont (1) que son facies typique avait fait surnommer le « Rabbín de l'antisémitisme », avait su habilement mettre en lumière certaines particularités de la mentalité juive, et son action avait trouvé, dans plus d'un milieu, un terrain prêt à recevoir la semence de division et de haine.

Zola écrira plus tard : « C'est lui seul (l'antisémitisme) qui a rendu possible l'erreur judiciaire. »

Un duel fameux entre Drumont et l'Israélite Arthur Meyer devait être pour *la France Juive* la plus fructueuse des publicités.

Le directeur du *Gaulois*, jugeant injurieux les termes dont s'était servi Drumont en parlant des femmes de la haute société juive, s'était institué leur champion et avait envoyé ses témoins à l'auteur. La rencontre eut lieu le 24 avril 1886, à la Celle de Saint-Cloud. Ce fut au cours de ce duel que Meyer saisit par deux fois, de la main gauche, l'épée de son adversaire, ce qui fit dire à une femme d'esprit : « Meyer vient de se tuer en duel. » Drumont, blessé au haut de la cuisse, lui fit un procès. Il eut pour avocat Jules Auffray que nous retrouverons plus loin.

Léon Daudet devait, un peu plus tard, réconcilier Drumont et Arthur Meyer, dans un déjeuner extrêmement cordial.

La fin du mouvement boulangiste était venue opportunément contribuer au succès de la jeune *Ligue nationale antisémitique*. Les désœuvrés d'esprit frondeur, les ennemis du Régime, les jeunes agités comme il en exista

(1) Drumont avait été dans sa jeunesse un protégé d'Isaac Pereire. Une de mes premières et plus curieuses découvertes à la Bibliothèque nationale fut celle de l'éloge funèbre de ce célèbre Juif par l'homme qui devait être l'auteur de *la France Juive* et l'animateur de l'antisémitisme en France. Je ne sais plus quel journaliste put dire à Drumont : « Mis en appétit après avoir mangé du pain de juif, vous voulez manger le Juif tout entier. »

de tout temps, furent heureux de trouver là, qui un dérivatif, qui un moyen « d'embêter le Gouvernement ». Dès le début, quelques-uns des partisans les plus remuants du prétendant orléaniste, le comte de Paris, appuyèrent les campagnes de Drumont à qui d'ailleurs, sans le hisser sur le plan des Cassagnac, des Rochefort ou des Louis Veuillot, ses contemporains, il est juste de reconnaître un grand talent de polémiste. Reinach voit en lui un écrivain vigoureux, incisif, parfois puissant, avec de l'humour juif, des expressions de prophète d'Israël.

En avril 1892, *la Libre Parole* avait paru, et l'agitation antijuive en avait été vivement accrue. Qu'est l'action du livre, forcément réservé à une minorité, souvent à une élite, à côté de celle du quotidien, du quotidien à un sou !

Le succès fut rapide. Pendant un temps, *la Libre Parole* fut le journal le plus lu par toutes les oppositions réactionnaires. Les Juifs eux-mêmes, n'imitant pas la rigidité méprisante de Saül Merzbach, qui ne voulut jamais donner un sou pour acquérir un seul numéro de *l'Action Française* où il était copieusement calomnié et injurié, les Juifs eux-mêmes lisaient assidûment *la Libre Parole* pour savoir ce qu'on y disait d'eux.

L'insolence du ton habituel du nouveau quotidien, la mise en cause directe de nombreuses personnalités israélites (1), devaient amener bientôt une longue série de duels.

L'un des auxiliaires les plus ardents de Drumont, le

(1) Il serait intéressant de savoir si, comme il est vraisemblable, les racistes allemands n'utilisent pas, pour leur guerre contre les Juifs, les arguments exposés par Drumont dans *la France Juive*, dans ses articles de *la Libre Parole* et, plus tard, dans ses campagnes électorales en Algérie.

marquis de Morès, officier démissionnaire, d'esprit aventureux, ami personnel de Philippe d'Orléans, ouvrit dans *la Libre Parole* une rubrique haineuse sur *les officiers juifs dans l'Armée*. Sommé par le capitaine israélite Crémieux-Foa de faire cesser cette campagne, Drumont répondit par un envoi de témoins. La rencontre fut d'une violence extrême. Elle fut suivie, à peu de jours de distance, du combat retentissant où le capitaine Armand Mayer trouva la mort, la poitrine traversée de part en part par l'épée de Morès. Traduit en Cour d'assises, Morès fut acquitté.

A ce moment, le duel était, à *la Libre Parole*, un sport obligatoire. Un nouveau venu n'était vraiment de la maison qu'après sa première rencontre à l'épée ou au pistolet. On disait même que lorsqu'un reporter ou un rédacteur se voyait en passe d'être congédié, il arrangeait avec un confrère un duel de tout repos. Du coup, sa situation se trouvait rétablie, — surtout s'il avait eu la chance de croiser le fer ou d'échanger une balle avec un Juif.

Le scandale du Panama vint fournir un précieux aliment aux attaques injurieuses et à la violence des polémiques. Les principaux personnages compromis : Cornélius Hertz, Arton, le baron de Reinach étaient israélites. Quelle aubaine pour Drumont ! C'est à ce moment que le tirage de *la Libre Parole* atteignit son chiffre culminant, plus de 200.000 exemplaires.

Une cruelle mésaventure ne tarda pas à troubler la fête.

Clemenceau, violemment mis sur la sellette au fameux procès des faux papiers Norton, avait produit devant la Cour d'assises cette singulière révélation : Le marquis de Morès avait obtenu du Juif Cornélius Hertz un prêt de 20.000 francs, somme dont il avait eu un urgent besoin pour régler une dette d'honneur et que lui avaient refusée ses plus chauds admirateurs, ses meilleurs amis

catholiques et royalistes (1). Circonstance aggravante : Hertz, sollicité par l'ancien préfet de police Andrieux, avait mis à ce prêt cette condition *sine qua non* : l'argent lui serait demandé par Drumont lui-même, et l'auteur de *la France Juive* avait accepté cette humiliation (2).

Morès reconnut publiquement le fait dans un article du *Figaro* qui eut un énorme retentissement, et ce fut la rupture définitive entre lui et Drumont.

La défection de Morès, une perte fort sensible pour l'organe antisémitique, et qui pouvait faire baisser le tirage, fut un instant compensée par une sensationnelle recrue : Séverine, la grande, la bonne Séverine, qui devait plus tard prendre dans l'Affaire une part si active, si généreuse et si noble, était entrée à *la Libre Parole*. Elle venait de recueillir la petite Sidonie, la fille de l'anarchiste Vaillant que le Jury de la Seine avait condamné à mort et que le Président Carnot avait laissé exécuter (3) bien que la bombe lancée par lui en pleine séance de la Chambre, n'eût causé que des blessures peu graves à quelques députés (4).

Quelle salade et quel sadisme : Drumont excusant Vaillant et mettant son crime au passif de la société bourgeoise enjuivée!...

(1) Drumont a pu écrire dans *La France Juive devant l'opinion* : « Un grand seigneur ne sacrifierait pas une soirée d'Opéra pour sauver 20.000 de ses frères. »

(2) Le silence de *la Libre Parole* sur Hertz, fut, dit-on, la rançon de ce prêt. En même temps, Clemenceau avait révélé que l'ultra-nationaliste Morès avait pour beau-frère l'Allemand Steiner, ambassadeur d'Allemagne à Madrid.

(3) On a prétendu qu'un geste de clémence de Sadi Carnot eût sauvé sa propre existence. Mais pouvait-il vraiment, alors que se multipliaient les attentats anarchistes, prendre l'initiative et la responsabilité de gracier Vaillant contre l'avis de la Commission des grâces ?

(4) La bombe de Vaillant eut un autre résultat (grande cause, petit effet) celui de me faire entrer à la Sûreté Générale et par suite de me permettre d'écrire ses pages.

On aura idée de ce qu'était à l'époque la clientèle de *la Libre Parole*, de son importance et de ses sentiments, en revoyant les résultats d'un plébiscite que Drumont avait organisé pour faire désigner l'homme politique à mettre à la tête du Gouvernement : général X : 62.254 voix ; Victor-Napoléon : 55.654 voix ; le comte de Paris : 11.494 voix ; Cavaignac : 5.244 voix ; Drumont : 2.694 voix ; Casimir-Périer : 2.427 voix ; Carnot : 1.002 voix (Sadi Carnot était alors président de la République).

Les lecteurs attitrés du quotidien antijuif n'avaient pas pour le Régime une particulière affection.

Parmi eux, se trouvaient quantité d'officiers, surtout dans les régiments de cavalerie, et déjà l'artillerie et le génie, considérés alors comme acquis à l'idée républicaine, se contaminaient. D'aucuns, et parmi eux Clemenceau, ont voulu attribuer cette évolution au nombre, chaque année plus grand, des élèves envoyés à l'École Polytechnique par les Jésuites de la célèbre école de la rue des Postes (1).

On sait que Waldeck-Rousseau, dans son fameux discours de Toulouse (octobre 1899) a déploré l'existence en France de « deux jeunesses moins séparées par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent » (2).

Certes, je ne veux faire ici le procès de personne. Je m'en voudrais de donner matière à une discussion de caractère politique ou confessionnel. Je me garde d'introduire dans la relation de mes souvenirs aucune réflexion agressive, aucune remarque tendancieuse. Je suis, j'y insiste, un témoin fidèle, sincère et modéré dans

(1) L'antisémitisme des Jésuites n'est-il pas une forme de leur haine pour la franc-maçonnerie qui compte parmi ses adeptes une bonne part d'Israélites. Derrière le Juif, n'est-ce pas le franc-maçon que vise le Jésuite ?

(2) Au sujet de l'éducation des Jésuites, lire l'article d'André Chevillon, *Huit jours à Rennes* (*Grande Revue*, février 1900).

son langage. Cela dit, je retiens en passant que l'État-Major Général, au moment où éclata l'Affaire Dreyfus, était couramment désigné dans l'armée par ce vocable : « *La Jésuitière* », et le fait bien connu que son chef, le général marquis de Boisdeffre, avait pour directeur de conscience le fameux Père du Lac, soulignait la raison d'être et peut-être l'origine de cette appellation (1). Au surplus, je l'ai dit ailleurs, les relations entre ces deux hommes étaient beaucoup plus fréquentes et plus intimes que celles existant d'ordinaire entre confesseur et pénitent. J'ai raconté dans *Ligues et Complots* comment j'avais été amené à constater que le général et le jésuite se voyaient alors tous les jours (2).

Théodore Reinach, dans son *Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus*, dit textuellement : « Au concours de sortie de l'École de Guerre (1892) on s'attendait à voir Alfred Dreyfus classé dans les tout premiers, par conséquent affecté à l'État-Major général. Un des membres du Jury, le général Bonnefond, sous prétexte qu'on ne voulait pas de Juifs à l'État-Major général, abaissa le total de ses points par une très mauvaise note ; il fit de même pour un autre candidat juif, le lieutenant Picard... »

Dans les hautes sphères de l'Armée, et plus spécialement de l'État-Major, on était donc suffisamment préparé à ne pas repousser *a priori* l'idée qu'un officier israélite avait pu trahir. Soyons plus précis. Du moment qu'il était admis que le bordereau ne pouvait être attribué

(1) Si quelque aspirant à un doctorat se décide à écrire la thèse dont j'ai déjà indiqué le titre : *De la loi Falloux à l'Affaire Dreyfus*, il trouvera dans les écrits des Jésuites eux-mêmes une abondante et précieuse documentation, car les Jésuites écrivent beaucoup. « Ils écrivent trop », dira un de leurs avocats en pleine audience, lors du procès de la liquidation du célèbre collège du Causou de Toulouse.

(2) Je ne sais plus qui a affirmé à l'époque que le P. du Lac n'avait sur sa table qu'un seul livre : *l'Annuaire militaire*,

qu'à l'un des officiers attachés à l'État-Major général, et que, dans le nombre, il y avait un Juif, ce Juif seul pouvait en être l'auteur. Retenons d'autre part que l'Alsacien Sandherr, chef de la S. S., et fils d'un protestant converti au catholicisme, était un antisémite bien connu comme tel. Un de ses compatriotes, M. Lalance, député protestataire au Reichstag, a fait sur ce point une déposition formelle, confirmée et étayée par celle de M. Charles Risler, maire du 7^e arrondissement de Paris.

Le chef de la Sûreté parisienne, Cochefert, proposait de faire tout d'abord exercer une « filature » étroite et discrète sur l'officier soupçonné, filature qu'aurait facilitée la grande myopie de Dreyfus. En pareil cas, la filature est un moyen classique. Elle peut permettre de découvrir les complices du coupable présumé et a souvent fait trouver les mobiles et les preuves du crime. Or, malgré les objections et les conseils de prudence du ministre des Affaires étrangères Hanotaux, et du généralissime Saussier, le général Mercier, ministre de la Guerre, ordonna l'arrestation et en chargea le commandant Du Paty de Clam, qui devait toutefois procéder à une enquête préliminaire et soumettre Dreyfus à une épreuve.

Et voici que va être justifiée, une fois de plus, l'observation que j'ai souvent faite : il n'est pas sans danger d'investir un profane des pouvoirs de police. Son zèle est à redouter plus encore que son inexpérience.

Du Paty passait pour l'un des officiers les plus distingués de l'État-Major général. Un brillant avenir lui semblait réservé. Très cultivé, fort intelligent, gros travailleur, extrêmement attaché à son métier, il paraissait au premier abord apte à remplir avec succès la mission de confiance qui venait de lui être donnée. Mais c'était aussi un homme « impressionnable, ardent, romanesque », constatera plus tard le général de Luxer, à quoi le commandant Cuignet ajoutera sans bienveillance : « Un garçon orgueilleux, vaniteux, toujours à l'affût des

circonstances susceptibles de le mettre en lumière. »

Il entoura son action d'une mise en scène dramatique, et son souci paraît avoir été non de rechercher la Vérité, mais d'accumuler les preuves d'une culpabilité qu'il n'avait pas l'irrespect de mettre en doute, le ministre de la Guerre et aussi le chef d'État-Major général en paraissant assurés.

Or, à ce moment, malgré des recherches forcément discrètes, mais activement poursuivies, on n'avait contre Dreyfus qu'une ressemblance, assez vague, de son écriture avec celle du bordereau. Encore, un spécialiste qualifié, M. Gobert, expert de la Banque de France, avait-il conclu que le document « pourrait être d'une personne autre que celle soupçonnée ». On a, depuis, reproché à Gobert la prudente réserve de ses conclusions. Mais, en pareille matière, la prudence s'impose. L'innocence est toujours plus difficile à établir que la culpabilité. Un policier, un magistrat, peut dire : je n'ai rien trouvé. Peut-il dire catégoriquement : il n'y a rien ?

Mais Du Paty de Clam et Mercier venaient de recruter un précieux auxiliaire en la personne d'un homme universellement réputé à la suite d'une découverte, ou plutôt d'une mise au point, du plus haut intérêt : Alphonse Bertillon, l'inventeur ou le rénovateur de l'anthropométrie. Par un procédé fort compliqué, n'ayant rien de commun avec les méthodes en usage, Bertillon était arrivé à conclure à l'origine commune du bordereau et des pièces de comparaison écrites par Dreyfus.

On ne saurait prétendre ici à diminuer le mérite de Bertillon. L'application aux recherches criminelles de l'anthropométrie et de la dactyloscopie (examen des empreintes digitales) donne de merveilleux résultats. C'est là, peut-être, le plus grand progrès accompli jusqu'ici par la police scientifique (1), la police de

(1) Le professeur Locard trouve impropre ce terme : police scientifique, et lui préfère : technique policière.

l'avenir. Mais Bertillon était-il vraiment un savant ? Ne fut-il pas plutôt un empirique de génie ? Quoiqu'il en soit, constatons dès maintenant que son graphique audacieux et obscur ne devait pas résister à l'examen qu'en firent plus tard de vrais savants : Appell, Darboux et notre incomparable Henri Poincaré, l'orgueil de la science française.

Les continuateurs de Bertillon, pourvus d'un bagage scientifique qui lui manqua, sont assez embarrassés pour expliquer cette « illustre erreur d'un cerveau magnifique ». D'après le professeur Locard, il subit une sorte d'obnubilation qui lui fit « prendre pour une donnée acquise ce qui était à démontrer ». Henri Poincaré eut plus tard cette appréciation : « L'obscurité de son système le défendait contre la critique, de même que la seiche s'entoure d'un nuage d'encre pour échapper à ses ennemis... L'auteur a raisonné mal sur des documents faux. »

Le capitaine Dreyfus, convoqué au ministère de la Guerre, en civil et sous un prétexte de service, fut d'abord soumis à une épreuve dont il ne devina pas le but. Du Paty, se disant blessé à la main droite, le pria d'écrire sous sa dictée, une note où se trouvaient intercalés des termes et même des membres de phrases du bordereau. Tout à coup, croyant surprendre une hésitation dans la main de Dreyfus :

— Vous tremblez ! lui cria-t-il.

— J'ai un peu froid, répondit le capitaine.

On était en octobre et la matinée était fraîche.

Sans aller plus loin, le commandant, à la grande surprise de Cochefert, qui était présent, et sans soumettre à un quelconque examen la page que venait d'écrire cet homme jusqu'ici considéré, ce père de famille, cet officier français, qui pouvait légitimement escompter une carrière exceptionnelle, il lui mit la main sur l'épaule en lançant sur un ton théâtral :

— Au nom de la Loi, capitaine Dreyfus, je vous

arrête ! Vous êtes accusé du crime de haute trahison.

Je renonce à décrire l'effet d'un pareil coup de massue et laisse à penser quelles purent être les dénégations et les protestations de Dreyfus, qui repoussa violemment le revolver préparé à l'avance pour qu'il pût « se faire justice ».

Cochefert, le vieux policier, qui en avait vu bien d'autres, et qui me l'a raconté depuis, vécut là une des minutes les plus poignantes de sa vie. Et cependant Cochefert croyait alors à la culpabilité de l'officier.

Le commandant Henry qui, d'une pièce voisine, avait assisté à toute la scène, conduisit Dreyfus au Cherche-Midi. Faisant l'ignorant, il demanda au malheureux le motif de l'inculpation.

« Cruelle ironie, dira plus tard à la Cour de cassation le procureur général Baudoin, c'est à Henry que Dreyfus adressa cette prière désespérée :

« — Mais je suis innocent, mon commandant, il faut me faire rendre justice. »

Ce que l'on apprendra dans la suite du rôle de Henry donne à cet épisode une puissance dramatique formidable.

A partir de ce moment, Du Paty, mis littéralement en possession de son inculpé, donne libre cours à son zèle de néo-policier. Son patriotisme exaspéré lui inspire, pour amener Dreyfus à des aveux, des procédés qui ne seraient pas déplacés dans les romans les plus invraisemblables, dans les films les plus audacieux. Nous le voyons pénétrer à diverses heures du jour et de la nuit dans la cellule de Dreyfus. Il le fait écrire dans toutes les positions : assis, debout, couché, lui fait renouveler l'expérience la main gantée, avec des plumes de tous modèles, et il dut le considérer finalement comme un criminel bien dangereux et bien endurci, puisque, malgré toute l'ingéniosité de l'enquêteur, aucun résultat tangible n'était obtenu.

Au bout de deux semaines, Du Paty, rendant compte à ses chefs de la marche de son enquête, avait tout d'abord proposé l'abandon des poursuites non pas sans doute qu'il eût l'inconcevable audace de formuler une restriction quant à une culpabilité dont ne doutaient pas ses plus hauts supérieurs hiérarchiques et d'émettre ainsi, par ricochet, un blâme sur la décision du ministre qui avait fait arrêter Drejs, mais devant l'impossibilité de réunir des preuves certaines de la trahison.

Cependant, le général Mercier décida de suivre l'affaire.

A quel mobile pouvait obéir le ministre de la Guerre, en persistant à vouloir démontrer qu'il avait pu se trouver un officier français, parmi les plus brillants, pour trahir misérablement sa patrie, — sa patrie d'élection puisque, né Alsacien, il était demeuré Français de par sa libre volonté ? Plusieurs explications, en dehors du fameux « flair d'artilleur », s'offrent de cette aberration. Mercier n'était pas seulement un soldat, c'était un néo-politicien. Reinach a pu dire, avec plus de justesse, que c'était « un soldat égaré dans la politique ». Et les soldats qui s'égarent dans la politique n'y font, en général, pas meilleure figure que ceux qui se fourvoient dans les affaires... ou la police.

D'une intelligence très aiguisée, doué d'une mémoire prodigieuse et d'une remarquable facilité d'élocution, Mercier recherchait volontiers les émotions de la tribune. Il avait peut-être, dès ce moment, des visées électorales. Il devait donc flatter l'opinion publique, et déjà la presse nationaliste s'agitait, mise en éveil par une main mystérieuse. *L'Éclair* venait de révéler l'arrestation d'un officier pour crime de trahison.

Mais peut-être cette attitude du ministre de la Guerre eut-elle une tout autre cause. Il avait été, il était encore, très rudement attaqué par les journaux de droite au sujet de la préparation de l'expédition de Madagascar — préparation qui fut reconnue d'une meur-

rière insuffisance. On avait, paraît-il, oublié des choses essentielles, la quinine par exemple. Mercier n'a-t-il pas voulu désarmer l'opinion réactionnaire, lui qui passait pour républicain, qui n'appartenait pas à la camarilla de l'État-Major, en ordonnant des poursuites contre l'officier juif ?

Il semble bien que ce soit à juste titre que l'on ait pu appliquer au cas de Mercier la parole de Bossuet dénonçant « ce pire dérèglement de l'esprit qui est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient (1) ».

A côté de Du Paty, d'autres hommes agissaient, faisant montre d'un zèle étrange : les auxiliaires de Sandherr et, parmi eux, le commandant Henry, qui avait tout d'abord mis si peu d'empressement à transmettre à son chef le bordereau, dont l'action criminelle devait être plus tard révélée dans de tragiques circonstances, et dont, par malheur, le rôle dans l'Affaire ne put être juridiquement précisé, sa mort, dans les circonstances tragiques exposées plus loin, ayant empêché la mise en marche nécessaire de l'action publique contre lui.

Henry, connaissant le sentiment du ministre, cherchant sans doute à l'aiguiser, certain d'autre part d'être agréable à son chef, l'antisémite Sandherr, mettait tout son zèle à corser le dossier. L'activité de quelques-uns des artisans de l'Affaire peut s'expliquer par l'auto-suggestion : pour Henry, les pires hypothèses sont permises.

Il y avait, dans les cartons de la S. S., des papiers anonymes provenant de diverses sources et qui n'avaient pu encore être attribués. On en fit généreusement don au dossier du capitaine juif, sans même faire de grands efforts pour justifier cette attribution.

Du Paty n'avait procédé qu'à une enquête préparatoire. Mercier ordonna l'ouverture d'une instruction

(1) *Histoire de l'Affaire Dreyfus*. Fasquelle, éditeur.

judiciaire. Mais il voulut se faire couvrir par ses collègues du Cabinet et le Conseil des Ministres fut convoqué pour le 1^{er} novembre (1894).

Or, le matin même du jour fixé, et l'on ne saurait voir là une simple coïncidence, *la Libre Parole* paraissait avec une manchette flamboyante :

HAUTE TRAHISON
ARRESTATION DE L'OFFICIER JUIF DREYFUS

Jusqu'alors, le nom du « traître » avait été tenu secret, et il ne fut dévoilé à *la Libre Parole* que par une lettre signée Henry.

L'article était visiblement tendancieux : « ...Arrêté depuis 15 jours, il a fait des aveux complets et on a la *preuve absolue* qu'il a vendu nos secrets à l'Allemagne », mais le fiel résidait essentiellement en cette courte phrase : « *L'Affaire sera étouffée parce que l'officier est Juif.* »

Est-il invraisemblable que cette affirmation perfide ait pu être de quelque poids sur la décision du Conseil ? Les ministres, hélas ! ne sont que des hommes. Malgré l'opposition motivée d'Hanotaux qui exprima de nouveau ses craintes de complications diplomatiques, les poursuites furent votées.

D'ailleurs, Mercier n'avait pas communiqué à ses collègues le rapport de Du Paty ; nous avons sur ce point les déclarations formelles de deux d'entre eux, MM. Poincaré et Barthou.

L'instruction du procès fut confiée au commandant d'Ormescheville qui la conduisit sous l'influence évidente d'une conviction préconçue. Aucun des témoins entendus ne fut confronté avec l'inculpé. Aucune enquête sérieuse ne fut ordonnée sur les dires des témoins. On retint à la charge de Dreyfus des faits qui auraient dû lui valoir de bonnes notes. Il avait, au dire de quel-

ques-uns, la manie de questionner ses camarades sur ce qui se passait dans leurs bureaux, sur les travaux à eux confiés. Mais n'était-ce pas pour compléter son instruction d'officier d'État-Major ? Ne faut-il pas y voir une preuve de son attachement à son état, de l'intérêt qu'il portait aux choses de son métier ?

Retenons à la décharge de M. d'Ormescheville qu'un rapport de l'agent Guénée représentait Dreyfus comme joueur et débauché. Or, il y avait eu erreur sur la personne. Un autre rapport de la préfecture de Police, faisant ressortir au contraire la conduite sans reproche de l'officier juif, ne fut pas transmis au commandant d'Ormescheville. Il sera établi plus tard que cette omission criminelle est imputable au commandant Henry à qui le document avait été personnellement remis par M. Lépine.

On est frappé, en lisant le rapport d'Ormescheville, de la pauvreté des témoignages, de la légèreté avec laquelle les faits les plus anodins sont érigés en preuves de culpabilité.

En somme, il paraît hors de conteste que d'Ormescheville, dont je veux bien ne pas mettre en doute la bonne foi, n'ait cherché qu'à établir la preuve de la culpabilité de Dreyfus. Sans qu'il s'en rendit compte, il subit certainement l'effet d'une ambiance créée par une formidable campagne de presse déchaînée à la suite de l'article de *la Libre Parole*. Les journaux nationalistes lançaient à qui mieux mieux des précisions sur la trahison du Juif. Rochefort, dans *l'Intransigeant* du 8 novembre, accusait même Dreyfus d'avoir livré à l'Allemagne les noms de tous les officiers français en mission dans ce pays. Et Leblois note judicieusement : « La double campagne antisémite et nationaliste ne devait se terminer qu'avec l'Affaire. » Certains journalistes voulurent même étendre aux protestants la suspicion jetée sur les Juifs !

Toutefois, d'Ormescheville dut reconnaître dans son rapport que l'unique base de l'accusation demeurait le bordereau. Tout le surplus du document était consacré à établir la vraisemblance de la trahison de l'officier juif.

Et le capitaine Dreyfus fut traduit devant un Conseil de Guerre.

Les lettres que l'accusé écrivit à sa femme dans les jours qui précédèrent la première audience nous disent ses tortures morales, en même temps que sa confiance dans ses juges militaires :

« J'ai affaire à des soldats loyaux et honnêtes comme moi-même. Je puis paraître devant eux comme je paraîtrai un jour devant Dieu, le front haut, la conscience pure...

« L'épreuve que je viens de subir a épuisé mon âme... J'ai passé par des crises épouvantables ; j'ai eu de vrais moments de folie furieuse à la pensée d'être accusé d'un crime aussi monstrueux... »

Des sept officiers composant le Conseil, pas un n'était artilleur. Le défenseur, M^e Demange, l'une des gloires les plus pures du barreau parisien, était un catholique pratiquant, en même temps qu'un ardent patriote. Malgré l'affectueuse insistance de son grand ami Waldeck-Rousseau, il n'avait accepté de présenter la défense qu'après avoir pris connaissance du dossier et s'être convaincu de l'innocence de l'accusé. Il aurait voulu discuter et plaider au grand jour mais, en dépit de ses efforts, le huis clos fut prononcé, à la requête du ministre public, dès la première audience. Seuls demeurèrent dans le prétoire, le Préfet de Police Lépine, et le commandant Picquart, chargé spécialement par le ministre de suivre les débats.

L'affaire était simple : l'accusation prétendait avoir établi que Dreyfus était l'auteur du bordereau, seule pièce incriminée, seul fait matériel retenu, alors que l'accusé maintenait énergiquement ses dénégations et pré-

tendait démontrer que tels passages du document ne pouvaient provenir de lui, notamment la phrase finale : Je vais partir en manœuvres.

Le commandant Picquart, qui ne doutait pas alors de la culpabilité de Dreyfus, eut, vers la fin des débats, le sentiment que la conviction des juges pourrait difficilement être obtenue par des preuves dont la fragilité lui apparut à ce moment. De plus, quelques camarades de l'accusé étaient venus donner sur son compte de bons renseignements et dire qu'ils le tenaient pour un loyal soldat. Et ce ne fut pas le témoignage de Du Paty qui parut à Picquart de nature à convaincre le Conseil.

Voici, de ce singulier témoignage, un extrait caractéristique (1) :

« En interrogeant le capitaine Dreyfus dans sa prison, j'ai attendu le moment où il aurait les jambes croisées, puis je lui ai posé à brûle-pourpoint une question qui devait faire naître de l'émotion chez un coupable. J'avais les yeux fixés sur l'extrémité du pied de la jambe pendante. Le mouvement, presque imperceptible auparavant, de l'extrémité du pied, s'est trouvé tout à coup, au moment de ma question, très sensible à mes yeux. Donc, le pouls s'accélérait, le cœur battait plus fort, l'émotion de Dreyfus trahissait sa culpabilité. »

Et voilà !

A mon tour, atteint sans doute par la contagion, je me permets de dire au témoin, si merveilleusement subtil :

« Monsieur l'Officier, vous avez sans doute, durant votre enquête policière, relu vos auteurs favoris, vos classiques : Edgard Poë et Gaboriau. Vous avez, une fois de plus, admiré, comme il convient, la perspicacité de M. Dupin et de M. Lecocq. Vous vous êtes imprégné de leurs infaillibles méthodes. Vous avez fait ensuite une

(1) LEBLOIS, *L'Affaire Dreyfus, l'Iniquité, la Réparation*. Quillet, éditeur.

étude approfondie des premiers ouvrages de Conan Doyle que vous aviez dévorés avidement dès leurs premières éditions. Votre esprit imaginaire s'est délecté de *The Boscombe valley mystery*, de *A Study in scarlet*, de *The sign' of four*.

« Vous avez senti alors s'affirmer en vous, définitive, une vocation déjà plus d'une fois constatée, et qui vous avait guidé vers des études graphologiques. Votre *Anch'io son' pittore* est d'avant l'Affaire Dreyfus. Mais vous attendiez l'*Occasion*. Vous avez éprouvé l'immense joie du néophyte, ou de l'apôtre, lorsqu'elle s'offrit enfin — et quelle ! Vous alliez donc pouvoir exercer, en une circonstance exceptionnelle, inespérée, unique, vos vastes et précieuses qualités, affinées par la fréquentation assidue des plus fameux détectives de roman.

« Mais peut-être avez-vous mis un peu trop de hâte à vous égarer à Sherlock Holmes, et je ne crois pas m'aventurer trop en estimant que votre démonstration eût paru suffisante à des jurés moyens comme à des juges expérimentés, pour entraîner le nécessaire acquittement de l'accusé.

« Plus tard, utilisant des loisirs forcés qui pèseront à votre activité — dévorante ! — vous aurez l'occurrence de donner une nouvelle preuve de votre phénoménale perspicacité. Vous découvrirez un fait capital qui avait jusqu'alors échappé aux enquêteurs les plus sagaces, — et dont j'étais, j'en fais l'humble aveu ! — le lien qui, de toute évidence, rattachait l'Affaire Thérèse Humbert à l'Affaire Dreyfus, confondant en une seule ces deux causes retentissantes. Hélas ! cette fois les juges — des civils ceux-là ! — refuseront de vous suivre. Mais l'Histoire vous vengera comme elle l'a fait pour Galilée et pour quelques autres précurseurs incompris... »

Quoi qu'il en soit, Picquart put envisager, et Henry craindre un échec de l'accusation, Henry se fit rappeler à la barre des témoins et dramatisa sa seconde dépositi-

tion. Il révéla qu'un personnage haut placé dans la diplomatie étrangère, mais qu'il ne pouvait nommer, l'avait antérieurement averti de la présence d'un traître au deuxième bureau (1).

— Et ce traître, le voilà ! s'écria-t-il en haussant le ton et en désignant, dans une attitude théâtrale, le capitaine Dreyfus.

Malgré cela, Picquart doutait encore du succès. Il le dit au ministre.

Quant à Dreyfus, il demeurait certain d'être acquitté.

C'est à ce moment que se place un fait capital, qui domine toute l'Affaire ou, plus exactement, la déborde et comporte un terrible enseignement : le général Mercier scella lui-même une enveloppe dans laquelle il avait fait placer à l'avance quelques-unes des pièces anonymes découvertes par Henry, notamment la pièce « Canaille de D », dont il sera longuement question au second procès. A ces pièces, fut joint un commentaire établi, sur l'ordre de Sandherr, par Du Paty de Clam. Puis Mercier fit remettre, par Du Paty, cette enveloppe au colonel Maurel, président du Conseil de Guerre, avec *ordre* (2) d'en communiquer le contenu aux juges, *en dehors et à l'insu de la défense et de l'accusé*.

Je sais tout ce que l'on a pu et pourra dire pour justifier cet acte criminel, froidement prémédité, commis avec une tranquille audace. Je connais la maxime : *Salus Patriæ suprema lex esto*, mais le fait que sept

(1) Ce personnage, dont le nom a été fâcheusement révélé depuis, était le marquis de Valcarlos, attaché militaire à l'ambassade d'Espagne et parent du roi Alphonse XIII. Mais Valcarlos avait dit : « *Au ministère de la Guerre* », sans préciser. En disant : « *Au deuxième bureau* », Henry commettait un faux témoignage.

(2) Mercier ergotera plus tard sur le mot « ordre » et dira que les communications secrètes sont de pratique courante dans les procès d'espionnage. Même si cela est vrai, le fait n'en demeure pas moins criminel,

officiers français, tous honnêtes et loyaux soldats, aient accepté cette monstruosité juridique, me paraît le plus solide argument de fait qui ait pu être invoqué pour la suppression ou la profonde modification des tribunaux militaires (1).

Les officiers, promus passagèrement à la dignité de juges, n'avaient rien perdu de leur mentalité professionnelle basée essentiellement sur la discipline et le respect de la hiérarchie. Critiquer l'intervention du général ministre de la Guerre leur serait apparu comme un acte très grave d'indiscipline. De plus, l'idée ne pouvait leur venir que les pièces du dossier secret n'eussent pas fait l'objet d'un examen approfondi. Le contenu de l'enveloppe équivalait pour eux à l'ordre de condamner, — de condamner sans indulgence (2).

Et ce qui devait fatalement arriver arriva Dreyfus, reconnu coupable à l'unanimité, se vit appliquer le maximum de la peine : la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, précédée de la dégradation militaire.

Le lendemain, de nombreux journalistes, entre autres Clemenceau et Jaurès, exprimèrent le regret que la peine de mort n'existât plus pour punir un tel crime.

Le général Mercier, conscient de la gravité de son intervention, s'était bien gardé d'en informer ses collègues du ministère, parmi lesquels étaient MM. Poincaré, Félix Faure, Barthou et Georges Leygues. Le Conseil de Révision, devant lequel Dreyfus s'était pourvu, n'eut pas davantage connaissance de la communication secrète faite aux juges, et le pourvoi fut rejeté.

(1) Je me propose de soumettre au public quelques réflexions sur les Conseils de Guerre lorsque je m'occuperai des Affaires Bolo, Lenoir, Dessouche, Duval et autres. J'insisterai en particulier sur le cas de Leymarie, dont la condamnation fut la pire des iniquités.

(2) Le général Gonse dira plus tard au lieutenant-colonel Picquart : « Lorsqu'un ministre me dit quelque chose, je le crois toujours. »

Du Paty de Clam n'avait pas, selon toute apparence, apprécié à sa valeur le caractère gravement illégal de l'initiative de Mercier. Il n'avait considéré que l'honneur à lui fait par le ministre qui lui avait confié la mission de transmettre, avec le pli secret, ses ordres verbaux au Président du Conseil de Guerre. Et sans doute, à ce moment, était-il convaincu de la culpabilité du Juif, car je me refuse à admettre qu'il eût pu être convaincu seulement de la nécessité de le faire condamner.

Il donnera plus tard à la Cour de Cassation, lors de la seconde révision, une explication qui nous montre la discipline et l'esprit de corps dressés automatiquement contre la justice et contre la loi.

Le souci de ne pas dévoiler cette monstrueuse illégalité sera l'une des principales raisons qui détermineront l'État-Major de 1898 à s'opposer à la révision du procès Dreyfus. Du Paty en fera l'aveu très net :

« La communication de documents, faite en 1894, pouvait entraîner la mise en accusation du ministre d'alors, et notre devoir d'anciens subordonnés de ce ministre nous faisait une obligation de faire le possible pour le couvrir, jusqu'à l'heure où il jugerait à propos de se dénoncer lui-même. »

On verra plus loin que lorsque Mercier sentira que ce moment est venu, il en sera empêché par son successeur à la rue Saint-Dominique, le général Billot.

Il a été soutenu que le commandant Picquart avait lui aussi une part de responsabilité dans la communication secrète, puisque, l'ayant connue, il n'a rien fait pour l'éviter.

Peut-être.

Mais que pouvait-il faire ? Voit-on un simple commandant dicter son devoir à un général, ministre de la Guerre ?

Et n'oublions pas que si Picquart avait, durant le procès, envisagé la possibilité d'un acquittement, il

n'avait pas songé à mettre en doute la réalité du crime, pas plus qu'il n'avait eu l'idée que ce crime pût être l'œuvre d'un autre. A ce moment, où sa conscience n'était pas encore entrée en révolte contre l'aveugle discipline, tout moyen pour obtenir le châtiment du criminel pouvait lui paraître excusable.

Cette explication vaudrait aussi pour Du Paty, si celui-ci n'avait pas été placé mieux que tout autre pour connaître la fragilité de l'accusation.

Et voyez la différence entre ces deux échantillons d'humanité : Alors que chez Picquart la certitude de l'erreur judiciaire révélera fatalement l'homme sous l'enveloppe du militaire, Du Paty ne songera qu'à défendre l'œuvre criminelle dont il avait été, par obéissance tout au moins, l'un des artisans. Le lieutenant-colonel mettra tout son savoir, toute son intelligence, toute son ingéniosité à servir le général, sans se préoccuper autrement du droit et de l'équité. De tels scrupules étaient incompatibles avec sa mentalité d'officier habitué à mettre sa responsabilité à l'abri derrière celle du supérieur. Et vous auriez fort étonné Du Paty en voulant lui prouver qu'il s'était rendu coupable d'une mauvaise action, — ou plus précisément complice d'un acte criminel.

Ce que fut la scène de la dégradation, je laisse à un antisémite repent, ancien rédacteur à *la Libre Parole*, le soin de vous le dire.

« Nombre de confrères — et je ne mets pas un instant en doute leur bonne foi — ont affirmé que, ce jour-là, le capitaine Dreyfus leur avait produit l'impression très nette d'un coupable absolument écrasé sous le poids de sa faute ; d'autres l'ont dépeint les yeux remplis de haine, et Gaston Méry nous le montra arrogant, cynique et cabotin jusqu'à la fin. En mon âme et conscience, je dois avouer qu'à partir du moment où je vis Dreyfus arriver, entouré de quatre canonniers, sabre

au poing, jusqu'au moment, où, dégradé, il disparut dans le fond de la cour de l'École, il me fit l'impression très vive, très aiguë, d'un être abominablement malheureux, subissant sans haine, sans morgue, et surtout sans cynisme et sans cabotinage, une humiliation suprême qu'il savait inéluctable. Impassible, pendant toute la lecture du jugement qui fut longue, les yeux perdus comme dans un rêve, je le vois encore au moment où, à cheval, le général Darras clamait cette phrase qui s'assourdissait vers la fin :

« — Dreyfus, vous êtes indigne de porter les armes, au nom du Président de la République, nous vous dégradons.

« Je le vois, la face rouge et crispée, non de haine, je le répète, mais par la plus atroce douleur, s'écrier désespérément, les larmes prêtes à jaillir :

« — Je suis innocent ! — et ajouter dans une sorte d'étranglement nerveux : Je le jure sur la tête de ma femme et de mes enfants. Vive la France !

« Et alors qu'autour de lui, galons, boutons, épée brisée, lamentables loques de tout son passé de brillant officier, jonchaient le sol, j'entends encore son dernier cri d'angoisse, quelque chose de rauque qui me prit au ventre, et qui s'acheva dans un sanglot : « Vive la France ! On a dégradé un innocent ! » tandis que derrière nous, et hors des grilles, la foule hurlait inlassablement : A mort ! A mort ! A mort (1) ! »

Le futur auteur de *Vingt ans d'antisémitisme* ne fut pas le seul à être profondément troublé par ce spectacle, et voici le récit que m'a fait le spirituel et délicat écrivain Pierre Mille, d'un curieux incident qui se produisit une heure après la navrante parade.

Pierre Mille y avait assisté. En arrivant au fameux

(1) Raphaël VIAU, *Vingt ans d'antisémitisme*.

restaurant Laveur, où il prenait pension, il dit à l'un de ses camarades :

« Je viens d'être témoin de quelque chose de dégoûtant. J'ai entendu des cris de haine et de mort poussés, à l'adresse d'un homme enchaîné, par des femmes en furie, non pas par des femmes du peuple, par des mégères comme on en voit aux exécutions capitales, mais par des *dames* placées dans les enceintes réservées, des femmes d'officiers pour la plupart. Je les ai vues cracher à la face du malheureux. C'était écœurant. »

A ce moment Pierre Mille ne songeait pas à mettre en doute la culpabilité de Dreyfus.

Quelques instants plus tard, comme il prenait son repas, toujours sous le coup de la douloureuse impression, il voit s'avancer près de lui deux messieurs qui lui remettent cérémonieusement une carte sur laquelle il lit :

PAUL PAINLEVÉ

Professeur à l'École Polytechnique

— Nous sommes chargés, lui dirent-ils, de vous demander réparation pour des paroles que vous avez prononcées, il y a quelques minutes, paroles où notre ami voit une injure à l'Armée.

— Je ne connais pas ce Monsieur, répondit Pierre Mille, je ne lui ai pas adressé la parole et ne lui dois aucune réparation.

L'affaire en reste là.

Or, quelques années plus tard, MM. Painlevé et Pierre Mille devenus d'excellents amis, combattaient du même côté de la barricade. Ils se retrouvaient autour d'Anatole France, dans le célèbre salon de Mme de Caillavet où, comme on le verra plus loin, l'on travaillait avec ardeur à la révision du procès de décembre 1894.

Les complications prévues par Hanotaux n'avaient pas tardé à se produire. L'ambassade d'Allemagne avait

fait démentir ses prétendues relations avec Dreyfus, mais ce démenti fut mal accueilli par la presse nationaliste qui l'interpréta comme un effort des Allemands pour sauver le « traître ». Le Gouvernement impérial se montrait nerveux et mécontent, si bien que le Président de la République, Casimir-Périer, voulut voir par lui-même sur quoi reposait l'accusation. Il fit demander le dossier.

Le 7 janvier, lendemain de la dégradation de Dreyfus, il recevait en audience l'ambassadeur, comte de Münster, venu sur des instructions télégraphiques formelles, à lui données par le chancelier, sur l'ordre de l'Empereur.

Ces instructions, dont le texte a été plus tard publié, avaient tout le caractère d'un véritable ultimatum. L'Empereur « attendait de la loyauté du Président de la République l'affirmation publique qu'aucune relation n'avait jamais existé entre le condamné et l'ambassade — faute de quoi serait rendu difficile le séjour à Paris d'un ambassadeur de Sa Majesté ».

M. de Münster, en accomplissant sa délicate mission, prit sur lui d'adoucir considérablement les termes de cette dépêche, mais il insista vivement pour obtenir satisfaction.

Casimir-Périer, président irresponsable, s'en tira habilement : il reconnut que le bordereau avait été pris à l'ambassade, mais spécifia qu'il n'avait pas été sollicité. Et l'on se mit d'accord avec le Président du Conseil sur le texte, accepté par Berlin, d'un « communiqué » qui mit fin à l'incident. Mais la mise en demeure de Guillaume II fut ignorée, et Casimir-Périer lui-même n'en a jamais connu exactement la teneur, ainsi qu'il résulte des termes de la traduction édulcorée dont il a été donné lecture à Rennes.

Y eut-il une relation de cause à effet entre cet incident et la démission de Casimir-Périer donnée huit jours plus tard (15 janvier 1895), cela demeure fort vraisemblable, malgré ce qu'a pu dire l'ancien Président de

la République dans les circonstances exposées plus loin.

Son successeur, Félix Faure, chargea Ribot de constituer le nouveau ministère, et Ribot se garda bien d'y comprendre le général Mercier.

Cependant, Dreyfus était embarqué, après un séjour à l'île de Ré, pour les îles du Salut, qu'une loi de circonstance venait d'affecter à la déportation politique. Le condamné fut déposé à l'île du Diable, la plus petite, la plus inhospitalière du groupe. Mme Dreyfus, vraiment héroïque en la circonstance, et dont le courage, fortifié par la foi absolue en l'innocence du père de ses enfants, ne devait pas se démentir, avait demandé à le suivre. Le Gouvernement s'y opposa, sans avoir pu d'ailleurs appuyer sa décision sur un texte positif. Mais qui donc aurait eu l'audace inouïe d'adoucir en quelque manière, l'expiation du condamné, alors que l'opinion publique était unanime à exprimer le regret que la peine de mort n'eût pu lui être appliquée.

Et la vie de tortures morales, pires mille fois que les souffrances physiques, pourtant cruelles, et parfois volontairement aggravées, qui lui furent infligées, commença pour le malheureux. Cependant, demeuré militaire et patriote malgré tout, il ne trouvait pas excessifs ses tourments. Il estimait lui-même qu'aucun châtement ne serait trop grand pour punir le crime qui l'avait fait condamner.

Il fut d'ailleurs soutenu, pendant son dur martyre, par l'espoir tenace que la monstrueuse erreur dont il était la victime, serait fatalement reconnue, — reconnue assez tôt pour qu'il puisse rentrer en France la tête haute et reprendre sa place dans cette armée où il avait brillamment commencé la carrière entre toutes choisies.

Mais combien long et douloureux devait être son calvaire !

Et s'il avait pu en prévoir la durée, aurait-il eu la force de le supporter ?

LUEUR DANS LES TÉNÉBRES

La difficulté de réussir
ne fait qu'ajouter à la
nécessité d'entreprendre.

BEAUMARCHAIS.

Songer que, de par la
puissance du mensonge, on
peut s'abîmer dans l'igno-
minie, que le nom qu'on
porte et qui est pur de
toute souillure, peut être
taché de boue,... il n'est
pas de plus intolérable
souffrance.

Joseph CAILLAUX.

AUSSITOT après le verdict du Conseil de Guerre, la famille du condamné s'était donné pour tâche primordiale, unique, la découverte du véritable traître, seul moyen d'arriver à la révision de l'arrêt.

C'était une rude entreprise et dont la difficulté serait accrue par la réprobation unanime qui s'attachait non seulement à l'officier juif, mais à tous les siens, souvent même à sa race.

Qui donc consentirait à s'intéresser à l'auteur d'un si abominable forfait ? Et qui donc pourrait douter du bien fondé d'une sentence rendue à l'unanimité ? On mesurait l'horreur du crime à la sévérité de la condamnation.

Mais la ténacité, le fait est bien connu, est l'une des qualités essentielles de la race juive. Drumont lui-même le reconnaît : « Il y a, écrivit-il, plus d'énergie intellectuelle, de volonté, de ténacité dans les desseins, chez le

dernier des Juifs de Galicie que dans tout le Jockey-Club. »

La femme et les frères du malheureux ne se laissèrent pas rebuter par les difficultés de la tâche.

Mathieu Dreyfus, surtout, fit preuve d'une admirable constance dans son dévouement fraternel. Abandonnant à son aîné, Jacques, la direction de la filature familiale de Mulhouse, il vint à Paris, décidé à tout entreprendre, à tout sacrifier pour atteindre le *But sacré* : faire éclater la Vérité et sauver l'honneur du nom.

Il ne tarda pas à connaître la communication faite, en Chambre du Conseil, aux juges militaires d'un dossier secret ignoré de l'accusé et de son défenseur (1) et il y vit une possibilité d'aboutir. Toutefois, il ne voulut pas « brûler » trop tôt cette carte et il continua ses recherches avec une ardeur stimulée désormais par l'espérance.

Mais, du côté de l'État-Major, on n'avait pas considéré l'Affaire comme terminée par l'arrêt du Conseil de Guerre. Sur les instructions du général de Boisdeffre lui-même, la S. S. continuait à nourrir le dossier, à exercer des surveillances. Le commandant Henry mettait à ces besognes un zèle extrême.

A ce moment, j'étais commissaire spécial adjoint à la gare d'Annemasse. Je fus chargé, au cours de l'été de 1895, d'enquêter sur des personnages dont les déplacements devaient être, me sembla-t-il, terriblement suspects, puisque le plus fameux des grands chefs de la Sûreté générale, l'ange gardien des souverains, Xavier Paoli, les avait discrètement suivis lui-même jusqu'à Genève.

C'était un groupe de trois personnes dont les allures

(1) Le fait fut révélé par une confidence de Félix Faure à l'un de ses amis, et celui-ci la répéta à Mathieu Dreyfus, *pour lui démontrer la culpabilité de son frère*. Félix Faure, d'ailleurs, n'avait vu à cette communication rien d'anormal.

n'offraient en apparence rien de mystérieux : le père, la mère et une jeune fille de 18 à 20 ans. A la vérité, si le père était de toute évidence un Parisien, la mère avait un léger accent tudesque. Quant à la jeune fille, sa figure angélique éloignait dès l'abord tout soupçon. Mais, avec les femmes, sait-on jamais !

Cette mission me fut l'occasion d'un beau voyage dans le Valais et d'un séjour de deux semaines dans un des sites les plus grandioses de la Suisse, à Zermatt, au pied du Cervin.

Nous étions en août, et l'été, cette année-là, fut accablant, ce qui rendait fort agréable la haute montagne. Alors que le thermomètre enregistrait dans la vallée des températures tropicales, nous jouissions à Zermatt, où le soleil en cette saison disparaît dès 15 heures, d'une fraîcheur délicieuse.

J'avais avec moi un auxiliaire qui suivait de près les faits et gestes de nos « suspects ». Et pour être sûrs qu'ils ne nous échapperaient pas, nous avions pris l'élémentaire précaution de repérer leurs bagages. De plus, mon sous-ordre, prétextant une mystérieuse et imaginaire intrigue amoureuse avec la jeune fille aux traits angéliques, avait mis dans son jeu le portier de l'hôtel qui devait l'avertir de tout projet d'excursion ou de départ.

Et de fait, le trio ne passait pas un jour sans grimper à quelque glacier ou sans escalader quelque pic.

De Zermatt, ils se rendirent à Louèche (ou Leuken) toujours dans le Valais, et mon auxiliaire étant « grillé » par quinze jours de filature, je dus opérer moi-même, car nos clients, ayant expédié leurs gros bagages à Lausanne, n'avaient plus que des colis d'un facile transport et ils auraient pu aisément nous brûler la politesse, ce qu'il fallait éviter à tout prix. Mes instructions étaient là-dessus très rigoureuses.

Cela me valut une magnifique ascension au col de la Gemmi, par un chemin extrêmement pittoresque, taillé

dans un rocher à pic de 600 mètres de haut. Au sommet, un seul chalet-restaurant où mes gens s'installèrent, où il eût été peu prudent de m'installer moi-même. Il faisait chaud, nous marchions depuis près de quatre heures. J'avais faim, j'avais soif. Eh bien ! ce 30 août 1895, à près de 2.800 mètres d'altitude, par une chaleur peu commune à ces hauteurs, je déjeunai, au pied du glacier d'Altess, d'une croquette de chocolat et d'une boule de neige.

Je ne perdais pas de vue le chalet où mes « filés » prenaient sans doute quelque repos après un repas moins frugal, car la question se posait pour moi de savoir s'ils reviendraient à Leuken ou s'ils prendraient l'autre versant du col pour descendre sur le canton de Berne. Ils reprirent les lacets du matin, et moins de deux heures plus tard, je pouvais réparer mes forces.

Un détail : je devais apprendre bientôt que déjeuner au pied d'un glacier, en plein été, est aussi imprudent que danser sur un volcan. Sous l'action d'une chaleur sénégalienne, longtemps prolongée, il s'était formé à l'intérieur du glacier une énorme poche d'eau dont la pression s'accroissait continuellement. Huit jours après ce mémorable déjeuner, l'irrésistible masse liquide, crevant son barrage de glaces, se précipitait dans la vallée avec un bruit d'enfer, balayant tout sur son passage, emportant certainement le roc où je m'étais assis.

Je passai ensuite quelques jours à Ouchy, sur les bords enchanteurs du Léman et terminai à Évian cette randonnée dont le souvenir n'a pas cessé d'enchanter ma mémoire.

Je dois avouer, pourtant, que sur le moment, j'étais beaucoup moins préoccupé d'admirer les merveilles des sites alpestres que d'assurer le succès de ma mission.

Quant à mes compagnons de voyage, ils étaient attendus à Amphion, dans la famille de Brancovan. Et sans doute eurent-ils la joie d'entendre la jeune Anna de

Brancovan, la future comtesse Mathieu de Noailles, dire quelques-unes de ses premières poésies.

Car nul n'ignore que l'auteur du *Cœur innombrable* et de tant d'autres chefs-d'œuvre qui l'égalent aux plus grands de nos poètes, a passé la meilleure partie de son enfance dans ce

...village qu'éveillait le remous d'un bateau (1).

Je ne sus que quatre ans plus tard, au procès de Rennes, que cette mission se rattachait à l'Affaire Dreyfus, et j'appris alors que mon collègue Toms avait suivi les mêmes personnages jusqu'à Moscou, où ils avaient assisté aux fêtes de couronnement de Nicolas II. Or, ni Toms, ni moi, ne relevâmes rien d'inquiétant soit dans les faits et gestes, soit dans les relations des « suspects » soumis à notre vigilance. Il s'agissait d'un ancien officier français, marié à une Polonaise autrichienne fort riche, et chez qui Du Paty rencontrait parfois Schwartzkoppen. Du Paty était d'ailleurs quelque peu parent de l'ancien officier, mais aucun lien de famille ne pouvait atténuer l'ardeur de son zèle patriotique.

Le subtil policier occasionnel avait considéré comme une suprême habileté le fait d'avoir amené les intéressés à lui révéler eux-mêmes l'itinéraire du voyage. Et il n'avait pas manqué d'y découvrir un but inavouable, alors que le trio, voulant tout simplement fuir les chaleurs excessives d'un été exceptionnel, n'aurait pu trouver un

(1) La comtesse de Noailles dira plus tard en d'émouvantes strophes sa reconnaissance et son admiration pour ce merveilleux coin de Savoie :

*...Petits couvents voilés par les aristoloches,
Senteurs des ronciers bleus, matins frais, voix des cloches,
C'est vous qui m'avez fait ce cœur triste et profond.*

coin à la fois plus pittoresque, plus vivant et plus frais.

L'année suivante, le Préfet de la Savoie recevait de la Sûreté générale, à la demande de la S. S., l'ordre de faire surveiller discrètement le même individu, qui faisait sur la frontière italienne de fréquentes apparitions dont l'objet semblait des plus inquiétants. Le Préfet répondit que « l'individu » signalé était un vieil ami à lui, qu'il logeait à la Préfecture même, et faisait en effet des ascensions dans les Alpes. Et le préfet, M. Lefebvre du Grosriez, l'un des fonctionnaires les plus distingués de l'administration préfectorale, ajoutait que c'était avec des guides connus de lui, désignés par lui, et à l'abri de tout soupçon, que son ami excursionnait.

Je n'irai pas jusqu'à dire que Du Paty, trouvant singulière cette explication, étendit ses craintes patriotiques au Préfet lui-même, mais pourtant ?...

J'ai eu tout récemment l'occasion de connaître un parent de mes « suspects » de jadis et j'ai appris par lui que l'ancien officier avait conçu un profond chagrin des doutes injurieux dont il avait été l'objet. Ce parent m'assura même que ce chagrin avait hâté sa fin.

Et j'ai connu aussi un autre détail qui serait risible s'il n'était profondément triste. Vers la même époque, deux fillettes de 12 et 15 ans, sœurs de la jeune fille que j'avais vue en Suisse, venaient de recevoir chacune un petit kodak comme cadeau de nouvel an. Elles n'avaient pas manqué d'emporter les précieux appareils dans un voyage sur la Côte d'Azur. Comme on le pense bien, elles s'en servaient. Elles poussèrent le cynisme jusqu'à photographier dans la rade de Toulon un bateau de guerre ! Or, elles ont appris plus tard par un de leurs cousins, officier de marine, que l'ordre était venu de Paris de les tenir en étroite surveillance durant leur séjour à Toulon.

On le voit, nous étions bien gardés, et la S. S., stimulée par Du Paty, ne badinait pas sur les questions d'espionnage.

J'allais oublier de dire que, depuis, les jeunes « espionnes » ont l'une et l'autre épousé des officiers, que la plus jeune, au moment où j'écris, a un fils à Saint-Cyr. Et maintenant, que MM. les Ministres de la Marine et de la Guerre fassent leur devoir. J'ai fait le mien.

Ces années furent un temps béni pour les espions véritables : l'activité des agents de tous ordres, des officiers de tous grades affectés au contre-espionnage, les crédits dont ils disposaient étant alors uniquement employés à d'inutiles enquêtes, parfois à de ridicules investigations ayant toutes pour objet réel d'alimenter le dossier Dreyfus. Et le cas est vraiment étrange d'un condamné sur qui on continue d'enquêter si activement, alors qu'un arrêt de justice l'a mis, pour le restant de ses jours, dans l'impossibilité de nuire, alors aussi que rien n'avait permis de supposer qu'il pût appartenir à une bande d'espions.

Voici, entre tant d'autres dont je ne veux pas alourdir mon récit, l'un des plus remarquables exploits des policiers de la S. S.

Ils avaient découvert que l'un des attachés militaires d'une ambassade suspecte avait pour amie la femme d'un membre d'une autre légation. Ils avaient pu, par des procédés que je ne veux pas approfondir, lire la correspondance échangée par les deux amoureux. Un jour, ils trouvent ceci dans un billet de la jeune femme : « Ne venez pas dimanche, car j'attends le Chinois. » Un autre billet faisait encore allusion au Chinois « qui nous a tant gênés l'autre jour ». Bref, il était beaucoup parlé d'un mystérieux Chinois dans cette correspondance dont on avait, contre tout droit, violé l'intimité, et sans que fût en jeu un intérêt supérieur pouvant à la rigueur justifier la mesure. Étant donné la qualité des personnages en cause, un grave incident pouvait même en résulter.

Des surveillances furent aussitôt exercées, d'abord

sur l'attaché militaire, puis sur tous les officiers de la légation de Chine, ce qui ne donna rien.

— Ce Chinois est peut-être un pékin, se dit le gradé de la S. S. qui dirigeait les recherches.

Et la surveillance fut portée sur les diplomates civils, puis sur les Chinois les plus notables établis à Paris, toujours sans résultat. Cela dura des mois et coûta cher. Or, il sera établi par le commandant Targe, chargé de l'enquête qui devait aboutir à la deuxième révision, et je ne pense pas offusquer nos amis d'outre-Manche en le révélant ici, que ce mot de *Chinois* revenant à intervalles réguliers dans les billets doux, s'appliquait à un phénomène périodique qu'en France l'on désigne couramment, dans le langage vulgaire, par le débarquement d'insulaires d'une nationalité beaucoup moins lointaine.

Cet épisode ne manqua pas d'égayer quelque peu le plus haut sanctuaire de la Justice, lorsque l'ingénieux enquêteur en fit le récit aux magistrats de la Cour suprême dans une séance secrète.

Cette même enquête devait révéler aussi que l'on s'était occupé dans le même temps, à la S. S., de constituer des dossiers individuels, n'ayant ni de près, ni de loin, aucun lien avec la Défense Nationale.

Ces dossiers, qui concernaient des parlementaires et des journalistes, ne furent jamais communiqués aux successifs ministres de la Guerre. Ils ne seront découverts qu'à la suite de l'ordre donné, en 1903, par le général André de faire l'inventaire complet et l'examen approfondi des archives secrètes de la S. S.

Nous reviendrons sur ces faits en temps utile.

En juillet 1895, Sandherr, atteint déjà de la maladie cérébrale dont il devait mourir en 1897, avait été mis à la retraite, et le commandant Picquart avait été placé à la tête du Service des Renseignements. Henry, qui était candidat à cet emploi, et l'on verra plus loin quel intérêt puissant il y pouvait avoir, en dehors même d'une folle

ambition que rien ne justifiait, et que seule pouvait expliquer son ignorance, notoire autant qu'exceptionnelle, avait été trouvé par trop insuffisant. Il en conçut un violent dépit, doublé, contre son heureux rival, d'une haine dont nous verrons bientôt les cruelles manifestations. Il eut tout d'abord l'art de dissimuler ses sentiments, ce qui lui permit de conserver toute la confiance de son nouveau chef.

Picquart, dès sa prise de service, voulut avoir, avant tous autres, communication des petits papiers apportés par la Bastian, car, chose singulière, après les explications franchement données par Casimir-Périer au comte de Münster, la Bastian, demeurée en service à l'ambassade, put y continuer à vider les corbeilles à papiers de Schwartzkoppen. J'ai déjà dit que cette femme jouissait de la pleine confiance et de l'absolue protection de Mlle de Münster.

Le ramassage ne donnant plus rien, l'on songeait à le supprimer lorsqu'en mars 1896, la Bastian apporta les fragments complets d'un message pneumatique ainsi adressé : « *Monsieur le commandant Esterhazy, 27, rue de la Bienfaisance.* » Ce « petit bleu » ne portait aucun cachet postal. On crut d'abord qu'il avait été mis en morceaux sans être envoyé. Il était de la main de Schwartzkoppen, qui a reconnu plus tard dans ses *Carnets* l'avoir mis lui-même à la poste. On ne sait rien de précis sur la façon dont il était parvenu aux mains des agents de la S. S. Schwartzkoppen suppose qu'il a dû être suivi et que les agents se le sont fait remettre avant qu'il eût pu être timbré.

L'intérêt de la trouvaille résidait dans la révélation de ce fait capital : un autre officier que Dreyfus était en relations suspectes avec l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne.

Il est possible que l'attaché, qui a reconnu avoir correspondu plusieurs fois de cette façon avec Esterhazy,

ait fait une confusion ou commis une erreur de mémoire. La chose en soi importe peu et cela ne diminue en rien l'importance du fait essentiel révélé par le document.

Retenons cependant que la vraisemblance de l'affirmation de l'ancien attaché militaire se trouve étayée par ce propos qu'il tint vers 1896, à un colonel suisse :

— Je ne suis pas assez bête pour laisser dans ma corbeille des papiers compromettants. Je sais trop bien où ils passent.

Mais alors, qui a morcelé le petit bleu parvenu à la S. S. en trente-deux minuscules fragments ?

Quoi qu'il en soit, le capitaine Lauth, qui avait reconstitué le message, et Picquart lui-même, n'eurent pas tout d'abord la pensée que cette découverte pût tendre à innocenter Dreyfus. Tous deux demeuraient convaincus que l'officier juif avait trahi, aucun fait nouveau n'étant venu rappeler leur attention sur la condamnation de décembre 1894.

Qui était le commandant Esterhazy ? Une première enquête, discrète et sommaire, apprit bientôt à Picquart qu'il s'agissait d'un chef de bataillon du 74^e d'infanterie, en garnison à Rouen. Issu d'une branche bâtarde d'une vieille famille hongroise, officier de mœurs dissolues, joueur, débauché et entièrement ruiné, il avait quitté son foyer et ses enfants et vivait sans vergogne, publiquement, avec une femme connue pour trafiquer de ses charmes, la fille Marguerite Pays. Il avait même, assurait-on, des intérêts dans une de ces maisons où, selon une expression qu'on s'étonne de trouver sous la plume délicate d'Anatole France, des dames accueillantes « donnent à tout venant deux jambons pour une andouille ».

On aura une idée de son manque de dignité quand j'aurai rappelé qu'ayant servi de témoin au capitaine Crémieux-Foa, dans le duel fameux dont il a été parlé précédemment, il ne craignit pas de solliciter, en récom-

pense, un secours des Rothschild, secours qui lui fut accordé.

L'enquête, poussée plus à fond, révéla, après la vie crapuleuse d'Esterhazy, sa manie de se renseigner sur les questions militaires confidentielles. Le commissaire spécial Desvernine, qui en était chargé, put connaître aussi ses relations avec l'ambassade d'Allemagne. Au surplus, le commandant, ayant flairé la surveillance, ou plus probablement en ayant été averti par un camarade, on verra plus loin lequel, accrut l'audace jusqu'à se montrer ostensiblement à l'ambassade de la rue de Lille, donnant plus tard, comme but à cette démarche, la demande d'un visa de passeport pour son colonel. On a su depuis qu'Esterhazy avait fait à l'ambassade plusieurs visites moins ostensibles. Toutefois, les relations du commandant avec l'attaché militaire n'étaient pas anciennes. Schwartzkoppen fixe la date de la première entrevue au 20 juillet 1894. Il nous apprend aussi la sensation de dégoût qu'il éprouva de cette visite et le refus qu'il opposa tout d'abord aux offres de son visiteur.

Picquart eut enfin l'idée de se procurer quelques spécimens de l'écriture de cet étrange officier supérieur. Dès qu'il les vit, il ressentit, lui très froid d'habitude, une émotion extraordinaire. Cette écriture ressemblait étrangement à celle du bordereau ! Un minutieux examen comparatif le convainquit rapidement de cette effroyable similitude. Bertillon, dont il voulut avoir l'avis, s'écria spontanément :

— C'est l'écriture du bordereau !

Mais il eut cette explication que ni vous ni moi n'aurions sans doute trouvée, et qui sauvait son amour-propre, en lui évitant une pénible rétractation :

— Les Juifs ont exercé quelqu'un pour imiter l'écriture ; ils sont arrivés à l'identité.

Décidément, la pratique exclusive de la police ne

vaut rien pour les profanes. Elle trouble les intelligences les plus aiguës, déroute les esprits les plus déliés. Les théoriciens mêmes de la police n'échappent pas à ce danger. Et l'on sait, hélas ! que trop de professionnels se laissent gagner par une dangereuse déformation du jugement.

A partir de ce moment, Picquart vécut des heures angoissantes. Dreyfus avait été condamné uniquement comme auteur du bordereau. Si un autre l'avait écrit, et c'était désormais pour Picquart une certitude, que restait-il contre Dreyfus ? Et la communication secrète faite aux juges, d'ordre du ministre, dont le souvenir lui revint, prit en son esprit son véritable caractère d'illégalité criminelle. Un simple examen du dossier secret ainsi communiqué le convainquit bien vite de la légèreté avec laquelle on avait appliqué à Dreyfus les pièces qui le composaient.

Et l'innocence du déporté de l'île du Diable lui apparut avec une impitoyable netteté.

Or, qui donc mieux que lui connaissait les affreuses tortures morales de ce malheureux, dont la correspondance lui était régulièrement soumise, qui ne pouvait lire sans frémir les cris de douleur dont étaient remplies ses lettres à sa femme.

RÉVOLTE D'UNE CONSCIENCE

La force n'aime pas la
controverse, atteinte à sa
suprématie.

SÉVERINE.

VOILA donc Picquart, non pas un militant de l'anti-sémitisme, mais un lecteur assidu de Rochefort et de Drumont, un Alsacien, dont les sentiments peu sympathiques à l'égard des Juifs étaient notoires, en possession de ce terrible secret :

On avait condamné un officier israélite pour le crime d'un autre. Cet autre, il le connaissait et ce n'était pas un Juif.

Qu'allait-il faire de sa découverte ? Évidemment, en militaire discipliné qu'il était, en donner connaissance à ses chefs. Il en parla tout d'abord au général de Boisdeffre. Celui-ci, fort mécontent d'apprendre que le dossier secrètement communiqué n'avait pas été détruit, ainsi qu'il l'avait ordonné, lui recommanda la plus extrême circonspection, et l'envoya auprès de son sous-chef, le général Gonse. A la grande surprise de Picquart, Gonse lui donna pour consigne d'enquêter avec la plus grande prudence sur le destinataire du petit bleu, mais de ne pas mêler l'Affaire Esterhazy à l'Affaire Dreyfus *pour laquelle il y avait chose jugée.*

Combien d'officiers, de fonctionnaires, d'hommes enfin, eussent considéré leur conscience satisfaite et se seraient bornés à l'exécution stricte des instructions reçues,

Combien de militaires, même parmi les meilleurs, se seraient dit :

— J'ai fait mon devoir en informant mes supérieurs, que ceux-ci fassent le leur. Mais Picquart, récemment promu lieutenant-colonel, le plus jeune officier de ce grade de toute l'armée, était, en même temps qu'une claire intelligence, une conscience rigide. Très attaché à son état, il comprit que *l'intérêt même de l'Armée était d'éviter que d'autres prissent en dehors d'elle et peut-être contre elle, l'initiative de réparer une erreur qui ne pouvait manquer d'être tôt ou tard découverte*, car la famille Dreyfus, il le savait, travaillait avec une inlassable persévérance à recueillir les éléments d'une révision du procès de 1894.

Le 15 septembre 1896, Picquart eut avec Gonse une conversation que ma plume de vieux patriote hésite à reproduire :

— Qu'est-ce que cela peut vous faire, dit Gonse, que ce Juif demeure à l'île du Diable ?

— Mais, mon général, puisque je suis sûr qu'il est innocent !

— Il ne peut être question de rouvrir cette Affaire où plusieurs généraux ont engagé leur responsabilité, le général Mercier entre autres.

— Mais, dans quelle situation nous trouverons-nous si la famille arrive à découvrir le vrai coupable et à démontrer que, l'ayant connu, nous avons laissé au bagne l'innocent ?

— Si vous ne dites rien, personne ne saura rien.

— Mon général, *ce que vous dites là est abominable*. Je ne sais pas ce que je ferai, mais je n'emporterai pas ce secret dans la tombe.

Paroles admirables, paroles mémorables, paroles héroïques qui méritent d'être gravées sur le socle du monument qu'il faudra bien élever quelque jour à ce champion de la Vérité, à qui son courage d'avoir dénoncé l'erreur

et l'injustice devait valoir les plus incroyables tourments.

Mais paroles combien imprudentes ! Picquart n'avait pas compris, ou n'avait pas cru devoir comprendre que l'État-Major — *la Jésuitière*, — voulait à tout prix que l'Affaire Dreyfus demeurât close. Qu'arriverait-il, en effet, si des civils, des gens qui n'entendent évidemment rien au vrai patriotisme, — pas plus d'ailleurs qu'ils ne comprennent l'intérêt supérieur et « l'honneur de l'Armée ! » — apprenaient quelque jour que des documents secrets — quelque terribles et probants qu'ils fussent, — avaient été soumis aux juges du Conseil de Guerre, à l'insu de l'accusé et de son défenseur ! Et quelles conséquences humiliantes et fâcheuses aurait l'aveu de l'erreur, la proclamation de l'innocence du Juif, après tout ce qui avait été communiqué à la presse, après la certitude hautement affirmée du bien-fondé de la condamnation ! Voyez-vous Israël exigeant pour le moins des excuses des généraux, peut-être même leur mise en accusation ! Ah ! si la preuve que détenait Picquart était venue dans les mains d'un officier bien pensant, plus conscient de ses premiers devoirs, comme ce scandale eût été vite étouffé dans l'œuf !

On en arrive à se demander, en revoyant par la pensée toutes ces choses, et celles qui vont suivre, si quelque émule du Dr Ox, le fameux héros de Jules Verne qui passionna notre adolescence, n'avait pas secrètement ouvert sur la rue de Grenelle et la rue Saint-Dominique d'abord, sur Paris ensuite, et enfin sur la France entière, le robinet de quelque gigantesque récipient rempli d'un gaz maléfique opérant sur l'entendement.

Qu'un propos pareil ait pu être tenu par un général français, que des généraux plus haut gradés l'aient approuvé, — ou inspiré — qu'une partie notoire de la presse, que des écrivains éminents, des poètes délicats et raffinés, des dramaturges, des critiques à l'esprit délié,

des philanthropes, pour la plupart honnêtes, et sensibles par ailleurs, aient pu admettre et proclamer que l'*Honneur de l'Armée* exigeait le maintien au bagne d'un officier dont la culpabilité pouvait être discutée, l'esprit en demeure aujourd'hui confondu. Encore, si l'on pouvait invoquer la surexcitation des foules, l'un de ces mouvements populaires irréflechis et difficilement explicables, dont n'est exempte l'histoire d'aucune époque et d'aucun pays ! Le peuple en l'occurrence, ne fit que suivre l'élan venait d'en haut.

Picquart fut imprudent, ai-je dit. On le lui fit bien voir. Envoyé en mission à Belfort, le 16 novembre 1896, sous prétexte d'inspection de la frontière, il dut, de là, se rendre à Nice, revenir sur Marseille où il trouva un ordre de départ immédiat pour la Tunisie. A Tunis, il apprit qu'il était affecté, à titre provisoire, au 4^e régiment de tirailleurs à Sousse.

En même temps, Henry obtenait sa succession, tant convoitée par lui. Il devenait enfin chef du Service des Renseignements ! Ce service, il est utile de le souligner, était sous la dépendance directe du sous-chef d'État-Major, le général Gonse.

Dès ce moment, on voit Henry travailler avec une persévérance diabolique à la perte définitive de Picquart. Il ne recule devant aucun procédé : on ouvre le courrier personnel de l'absent, on discrédite l'ancien chef auprès de ses amis en le disant vendu à un syndicat formé par des Juifs pour faire innocenter Dreyfus. On enquête sur ses relations, on fait exercer des surveillances sur ses familiers, on va jusqu'à intercepter certaines lettres qui lui sont adressées, sans que rien justifie ces vexations dont la moindre eût dû valoir le bagne à ses auteurs.

Voici, entre autre, un fait qui montre à quelles vilenies les gens de la S. S., puis les défenseurs attitrés de l'Honneur de l'Armée, s'étaient rabaissés.

En ouvrant sa correspondance la plus intime, ils

avaient découvert que Picquart, demeuré célibataire, avait pour amie une femme mariée, de belle situation mondaine, et dont il fut aisé d'établir l'identité. Tout cela fut consigné en un rapport qu'Henry s'empressa de communiquer au général Gonse.

Lors de l'enquête Targe, dont on lira plus loin les détails, on retrouva une note écrite entièrement de la main de Gonse et classée avec un numéro d'ordre, où il était dit :

« ...Tout est de savoir si les relations entre Picquart et Mme X... continuent. — On va le savoir ; mais il faut marcher avec précaution. — Si les relations ont continué, *on agira sur le mari.* »

On agit en effet, et ce fut le général de Pellieux, adjoint au commandant de la Place de Paris. De Pellieux fit montre d'un zèle étrange, que ne suffit pas à expliquer son patriotisme exaspéré. La pauvre femme était venue se plaindre à lui d'être l'objet d'une enquête faite à son domicile par un officier du Gouvernement militaire. Le général écrivit au mari en termes assez clairs pour que celui-ci n'ignorât rien de son infortune. Mis au courant déjà par sa famille, le mari avait pardonné une première fois. Il avait même abandonné une instance en divorce. A la suite de la lettre de Pellieux, il reprit cette instance et le ménage fut brisé définitivement.

Lorsque ces faits furent révélés à la Cour de Cassation, de Pellieux était mort, mais Gonse fut rudement mis sur la sellette par le procureur général Baudouin. Il nia tout d'abord, se déclarant incapable d'une telle action, mais comme on lui mit sous les yeux l'original de sa note, à la suite d'une confrontation avec le commandant Targe, il dut reconnaître son écriture.

Il eut même cette réponse naïve :

— Je ne savais pas que vous aviez ça !

Et Beaudoin de lui faire observer :

— Grâce aux efforts du magistrat conciliateur, une

réconciliation était intervenue. — Vous deviez supposer, le général de Pellieux et vous, qu'une lettre de cette nature, écrite au mari, allait avoir sur le ménage qui avait *quatre enfants* une influence sérieuse...

Il n'est pas impossible qu'au moment où fut révélé le faux Henry, le souvenir de cet incident soit revenu à l'esprit du général de Pellieux, et n'ait en partie motivé les termes sévères qu'on lira plus loin de la lettre de démission qu'il écrivit, sous le coup de la colère et de la désillusion que lui causa le crime du faussaire.

Le lecteur éprouvera sans doute au récit de ces choses le même sentiment pénible que je ressens en l'écrivant. Mais qu'il se garde des généralisations, qu'il ne confonde pas surtout la belle armée de France où le culte de l'honneur, — du vrai ! est demeuré si vivace, avec cette poignée d'arrivistes, plus bureaucrates qu'officiers, dont les déplorables procédés ont fourni de dangereux aliments aux campagnes antimilitaristes.

Picquart éloigné, il faut à tout prix pour éviter la révision, que la culpabilité d'Esterhazy ne soit pas révélée, et c'est à cela que va s'employer Henry, avec une énergie qui n'aura d'égale que son absence de scrupules, et que seul, peut expliquer un puissant intérêt personnel.

Déjà, son premier soin après l'arrivée du « petit bleu » avait été de prévenir le commandant de l'enquête ordonnée sur son compte par Picquart. — Esterhazy, qui comptait de hautes relations, avait alors conçu l'audacieux projet de se faire affecter au Bureau des Renseignements, rappelant qu'il y avait appartenu déjà, et *qu'il y avait connu Henry*, alors que tous deux n'étaient que lieutenants. — Mais, malgré l'appui de personnages politiques influents, la combinaison n'avait pas abouti.

Picquart, les yeux enfin ouverts sur les agissements de ses anciens collaborateurs, sentit la nécessité de

préparer sa sauvegarde personnelle et de prendre les plus sérieuses précautions pour éviter que son terrible secret disparût avec lui. Il avait en effet le pressentiment que le pire pour sa personne était à envisager.

Jusqu'alors, il n'avait communiqué sa découverte et les résultats de son enquête, en dehors des généraux de Boisdeffre et Gonse, qu'à son sous-ordre, l'astucieux Henry, à qui il n'avait pas encore retiré sa confiance. Or, une lettre insolente, menaçante même, de son successeur, fut pour lui un trait de lumière. Il put mesurer l'imprudence qu'il avait commise en faisant part à cet indigne collaborateur de sa certitude de la culpabilité d'Esterhazy.

Il vint à Paris, muni d'une permission régulière, et se rendit chez son camarade d'enfance, M^e Leblois, ancien magistrat, avocat à la Cour de Paris et adjoint au maire du 7^e arrondissement.

Louis Leblois, fils d'un illustre pasteur alsacien, était un protestant rigide, une conscience à toute épreuve, et Picquart, qui l'avait déjà consulté sur certains cas de service épineux, savait pouvoir compter sur son absolue discrétion comme sur son entier loyalisme.

Au surplus, c'est *sous la garantie du secret professionnel* qu'il lui fit une véritable confession.

Il lui dit comment était née sa conviction de l'innocence de Dreyfus, les conversations qu'il avait eues sur ce sujet avec les généraux de Boisdeffre et Gonse, son étonnement de leur attitude. Puis il lui montra la lettre d'Henry. L'avocat comprit tout le tragique de la situation et n'hésita pas à faire part à son ami de ses impressions peu rassurantes. Il lui conseilla de prendre dès ce moment toutes précautions en vue de toute éventualité. Leblois alla même jusqu'à conseiller à Picquart d'examiner s'il ne conviendrait pas pour lui de quitter l'armée. Mais Picquart, soldat dans l'âme, profondément attaché à son état, qui lui avait valu jusqu'alors de

belles satisfactions, et lui ouvrait les plus vastes espoirs, repoussa ce moyen de sauvegarde et prit le parti d'attendre patiemment, avant de s'arrêter à une résolution, un changement de ministère. Il avait compris que rien n'était à espérer du général Billot, chambré, c'était évident, par l'État-Major.

Avant de retourner à Sousse, il donna à M^e Leblois un mandat très large de défense, avec liberté d'agir dès que l'avocat le jugerait utile. Et il lui remit, avec celle d'Henry, quelques lettres de Gonse, car, pendant que l'on intriguait par les pires moyens contre Picquart à la S. S., le général sous-chef d'État-Major avait continué de correspondre avec lui sur le ton d'une grande cordialité.

C'est vers la même époque que Picquart rédigea, sous forme de testament, une note destinée au Président de la République, où étaient exposées les raisons qui l'avaient persuadé de la culpabilité d'Esterhazy, et, par suite, de l'innocence de Dreyfus.

Ainsi, voilà un autre homme, Leblois, dépositaire, lui aussi, du terrible secret, d'un secret d'où dépendent à la fois la sécurité de son ami Picquart et la délivrance de l'innocent Dreyfus. L'inaction lui devient bien vite intolérable.

Mais comment faire ? Par quels moyens entreprendre l'œuvre nécessaire sans s'affranchir de la discrétion que lui a imposée Picquart ? Le hasard va le servir. Dans une conversation avec le chef de sa municipalité, son compatriote Risler, il apprend que l'oncle de celui-ci, le sénateur Scheurer-Kestner, a reçu les confidences de Mathieu Dreyfus et que, bien près d'être convaincu de l'innocence du capitaine juif, sans toutefois en avoir la preuve, il est sur le point d'entrer en action pour obtenir la révision de l'arrêt de 1894.

— Allez voir mon oncle, dit Risler à Leblois, il sera heureux de s'entretenir avec vous de cette affaire qui le passionne et le tourmente.

J'ai beaucoup connu Risler à l'époque où il était maire du 7^e arrondissement. Je lui avais été présenté par son collaborateur intime, mon ami Raffignon, le futur conseiller municipal du 10^e arrondissement. Beau-frère de Jules Ferry, neveu par alliance de Charles Floquet et de Charras, Risler était l'une des plus hautes personnalités alsaciennes de Paris. Il connaissait la réputation des Dreyfus en Alsace, les savait fortunés et n'avait pu s'expliquer les mobiles qui auraient pu pousser le brillant capitaine à commettre l'horrible forfait. Aussi avait-il accueilli avec un vif intérêt les premières allusions faites par son oncle à la possibilité d'une erreur du Conseil de Guerre de décembre 1894.

L'Alsacien Scheurer-Kestner avait été l'élu de Paris à l'Assemblée Nationale de 1871, où il fut avec Clemenceau l'un des protestataires contre la cession de l'Alsace à l'Allemagne. Devenu sénateur inamovible et vice-président de la Haute Assemblée, il jouissait, dans le monde parlementaire, d'un respect unanime et d'un solide renom d'honneur, de probité et de patriotisme.

Le 13 juillet 1897, Leblois et Scheurer eurent un émouvant entretien. Leblois crut pouvoir confier à son éminent compatriote ce qu'il savait des lettres de Picquart, et il lui nomma celui qu'il tenait pour l'auteur du bordereau. *Il lui fit toutefois promettre de ne pas révéler encore à la famille Dreyfus le nom d'Esterhazy.* La conviction de Scheurer était dès lors complète. Après en avoir, dès le lendemain, fait part à ses collègues du bureau du Sénat, il se rendit en Alsace pour y passer, selon sa coutume, les vacances parlementaires.

Pendant ces vacances, il mûrit son plan, correspondit avec Leblois et résolut d'informer, dès la rentrée, le Président de la République et le Gouvernement. On était alors sous le ministère Méline. Billot, je le rappelle, était à la Guerre, Hanotaux aux Affaires étrangères, Barthou à l'Intérieur.

Rentré à Paris à la fin d'octobre, il fit une première démarche auprès de Félix Faure, puis il alla chez le général Billot, son collègue au Sénat, et son vieux camarade, auquel il soumit les preuves de la culpabilité d'Esterhazy. Il ajouta que l'opinion alsacienne, dans sa majorité, n'avait jamais cru à la trahison de Dreyfus dont la famille était unanimement estimée là-bas.

Il trouva le ministre de la Guerre fort gêné, rebelle à toute discussion sur le bien-fondé de la condamnation de 1894, et l'entrevue se termina par une promesse de Scheurer de ne rien faire avant un délai de 15 jours, durant lequel Billot s'informerait, réfléchirait et aviserait.

Or, le premier soin de Billot avait été de mettre l'État-Major au courant de l'entretien, et, dès le lendemain, les journaux antisémites et nationalistes entreprirent, contre le courageux Alsacien, une campagne abominable d'injures et de calomnies, l'attaquant dans sa probité et jusque dans son loyalisme à l'égard de la France.

Scheurer, après avoir protesté auprès de Billot et l'avoir adjuré de faire l'enquête promise, répondit aux calomnies, la quinzaine écoulée, par une lettre à son collègue Ranc, lettre communiquée au *Temps* qui la publia le 15 novembre. Scheurer y attestait formellement l'innocence de Dreyfus et, sans nommer Esterhazy, affirmait que le traître réel était connu.

Scheurer avait tenu la parole donnée à Leblois de ne pas révéler à la famille Dreyfus le nom d'Esterhazy.

Il n'eut pas à faillir à sa promesse.

Dès le 10 novembre 1896, *le Malin* avait publié un fac-similé du bordereau et c'est alors que Schwartzkoppen, en y retrouvant une écriture qui lui était familière, avait eu la certitude de l'atroce vérité déjà entrevue par lui. Retenons que, par la suite, et jusqu'à sa mort, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour concourir à

la démonstration de l'innocence de Dreyfus. Mais, d'une part, il ne pouvait aller contre la mauvaise volonté du chancelier de Bulow (1), et, d'autre part, ne pouvait nommer l'auteur de la trahison, « brûler » son propre espion.

Quelques mois plus tard, la famille Dreyfus avait fait reproduire en tract et vendre sur la voie publique le fac-similé du *Matin* avec, en regard, un spécimen de l'écriture du capitaine.

Un banquier parisien nommé Castro, au vu de ce tract, fut frappé de la ressemblance de l'écriture du bordereau avec celle d'un de ses clients.

Un examen attentif détermina son absolue conviction : son client était, à n'en pouvoir douter, le scripteur du bordereau, et ce client n'était autre que le commandant Esterhazy.

Il comprit que son devoir était de prévenir immédiatement la famille du condamné, ce qu'il s'empressa de faire. Un ami commun avertit Mathieu Dreyfus que le banquier Castro avait à lui faire, au sujet de son frère, une communication de la plus haute importance. Mathieu s'était imposé comme loi une extrême prudence ; il avait, à plusieurs reprises, refusé des concours douteux, ce qui lui avait permis, comme on le verra plus loin, de déjouer des pièges ingénieux et répétés, à lui tendus par la S. S. Il avait même dû organiser une véritable contre-police.

Il alla pourtant chez Castro sur les instances pressantes et la garantie de son ami, mais sans grand espoir.

(1) S'il était de bonne politique, pour les Allemands, de se montrer pitoyable pour un Alsacien, même demeuré Français, et de se créer des titres à la reconnaissance des Juifs d'Alsace, qui tous prenaient parti pour Dreyfus, il était, d'autre part, agréable au chancelier comme à bien des Allemands, de voir les Français s'entre-déchirer et perdre confiance en leurs généraux. Ce fut cette seconde considération qui l'emporta dans l'esprit de Bulow.

En entrant dans le cabinet du banquier, il vit étalé sur le bureau, le fac-similé entouré d'une auréole de lettres d'affaires toutes de la même écriture.

— Voilà, ce que je désirais vous montrer, dit simplement Castro.

Mathieu connaissait, pour en avoir fait une étude minutieuse, toutes les particularités graphiques du bordereau. Il n'eut pas une seconde d'hésitation.

— C'est l'écriture du bordereau ! s'écria-t-il, en proie à la plus violente émotion. — Nommez-moi l'auteur de ces lettres !

En possession du nom, il sort comme un fou, saute dans un fiacre et se fait conduire chez Scheurer-Kestner. Introduit aussitôt, il lance ce seul mot :

— Esterhazy !

— C'est lui ! dit Scheurer-Kestner, c'est ce nom que j'avais juré de ne pas vous révéler encore.

Et les deux hommes, entrevoyant la fin de leurs angoisses, tombèrent en pleurant dans les bras l'un de l'autre.

Le 15 novembre 1897, Mathieu Dreyfus, sur le conseil de Scheurer-Kestner, dénonçait au ministre de la Guerre, par une lettre aussitôt rendue publique, le commandant Walsin-Esterhazy, comme l'auteur de la trahison pour laquelle son frère avait été condamné en 1894.

Il semble au lecteur d'aujourd'hui que, dès lors, les choses auraient dû marcher très vite, aussi vite que le puisse permettre la lenteur proverbiale de la justice.

Un homme, un officier français, avait été condamné pour un acte de trahison révélé par une pièce unique, écrite de sa main, aux dires de l'accusation. Cette pièce, de graves présomptions venaient de surgir tendant à établir qu'un autre en était l'auteur. De plus, alors que le premier était riche, considéré, laborieux, promis au plus bel avenir, le second était un notoire chenapan, de souche étrangère, qu'aucun lien sérieux ne rattachait

à la patrie française. Que fallait-il de plus, après la dénonciation de la famille du condamné, pour que fût mise en action la procédure de révision ?

Ami lecteur, naïf lecteur, vous oubliez l'antisémitisme, le jésuitisme, le gaz maléfique et l'Honneur de l'Armée ! Vous oubliez que de très grands chefs avaient engagé gravement leur responsabilité dans le procès de 1894. Vous oubliez que le dossier secret avait été nourri, gavé. Et voici qu'était révélée, sous le manteau d'abord, et *piano*, *pianissimo*, l'existence d'un autre dossier, ultra-secret celui-là, « contenant à l'encontre de Dreyfus, des charges écrasantes, mais d'une nature telle que leur divulgation eût infailliblement amené la guerre ».

Et bientôt, toute la presse tapageuse, alimentée par les officieux de l'État-Major, éclata en manchettes sensationnelles, en articles fulgurants, Rochefort allant, en décembre, jusqu'à dévoiler le fin mot, le mot terrible ; une lettre autographe de Guillaume II était audit dossier ultra-secret, et le nom de Dreyfus s'y lisait en clair. Nous reviendrons sur cette lettre qui joua dans toute l'Affaire un rôle d'autant plus efficient que plus mystérieux.

En face de ces organes bruyamment déchaînés, on ne comptait alors que deux grands journaux ouvertement acquis à la révision : *le Figaro*, à qui son attitude courageuse coûta de nombreux désabonnements dans sa clientèle aristocratique, et *le Siècle*, où Joseph Reinach déploya une ardeur combative, une courageuse logique et une persévérance qui lui valurent les pires injures et devaient bientôt lui faire perdre son siège de député, puis ses galons d'officier de réserve.

Ernest Vaughan, dans ses si vivants, si colorés et si sincères *Souvenirs sans regrets*, a raconté comment *l'Aurore*, qui venait de naître (son premier numéro est du 19 octobre 1897) devint dreyfusarde. Ce fut à la suite d'une entrevue où Scheurer-Kestner avait soumis à l'examen de Clemenceau des lettres d'Esterhazy à côté

du fac-similé du bordereau. Dès ce moment, Clemenceau, Urbain Gohier, Francis de Pressensé, Ernest Vaughan comptèrent non seulement parmi les plus ardents champions de la révision, mais déclarèrent aux tribunaux militaires une guerre sans merci. « Et cette guerre, disait Vaughan, tant que ne sera pas abolie cette juridiction absurde, nous la continuerons jusqu'à extinction de chaleur naturelle (1). »

Peu à peu, la vaillante petite phalange s'accrut : *le Rappel*, *le Signal*, organe des protestants, *les Droits de l'Homme*, *le Radical*, *la Fronde* — journal féministe fondé en décembre 1897 par Marguerite Durand — où brillaient la spirituelle Jeanne Brémontier et l'admirable Séverine qui n'avait pas fait un long séjour à *la Libre Parole*, *la Lanterne*, où militaient Viviani et Briand, et *la Petite République* où tonnait la grande voix de Jaurès, furent gagnés à la cause de la révision. *Le Temps*, sans y être nettement et ouvertement acquis, lui marquait à chaque occasion une évidente bienveillance. Les grands quotidiens s'efforçaient de paraître neutres, sauf *le Petit Journal*, où pontifiait Judet — qui depuis, mais alors... Parmi les grands régionaux, *la Dépêche de Toulouse* et *le Progrès de Lyon* vinrent assez rapidement se joindre aux organes révisionnistes de la capitale. Un peu plus tard, *le Soleil*, journal royaliste, aura le courage de se rallier à la cause de la Vérité, ce qui d'ailleurs lui coûtera la vie.

(1) Il serait piquant de connaître quel était, en 1918, l'avis de Clemenceau sur les tribunaux d'officiers, alors qu'il laissait Ignace traduire Leymarie devant un Conseil de Guerre. La condamnation de Leymarie fut la plus criante injustice de la guerre, je ne saurais trop le dire. Et la réhabilitation de l'ancien directeur de la Sûreté générale, par la Cour de Cassation, suivie de sa promotion dans la Légion d'honneur, ne fut que la tardive et insuffisante réparation d'un véritable crime judiciaire, honteux pour notre temps et pour notre pays.

L'HONNEUR DE L'ARMÉE

Or, écoutez, vous qui dites que nous ne faisons rien. Nous pendîmes un capucin à San Giovanni *in flore* et une vingtaine de pauvres diables... Si on les écoutait, on ne pendrait personne.

Paul-Louis COURIER.

A LA suite de la dénonciation de Mathieu Dreyfus, le Gouvernement ne put éviter qu'une enquête fût ouverte. Ne pas l'ordonner eût été un intolérable déni de justice. Au surplus, Esterhazy l'avait demandée lui-même, dès le lendemain de la publication de la lettre de Mathieu. Ce faisant, il avait obéi à des instructions mystérieuses venues de très haut.

Le ministre de la Guerre chargea de cette enquête le général de Pellieux, adjoint au commandant de la Place de Paris. Bel homme, beau parleur, d'apparence énergique, le général de Pellieux s'appropriâ, dès le principe, cet axiome que nous avons relevé déjà dans la consigne donnée par Gonse à Picquart après la découverte du « petit bleu » : *Il y a sur le bordereau chose jugée*, je n'ai pas à m'en occuper.

C'était le refus cynique d'enquêter sur l'objet même de la dénonciation. Et, en effet, de Pellieux s'employa surtout à saper la base même de l'accusation portée par Mathieu.

On lui avait montré, en lui confiant l'enquête, un document ultra-confidentiel d'où paraissait résulter la

preuve absolue de la culpabilité de Dreyfus, et cela suffirait, aux dires de certains, dont l'avocat Leblois, à justifier l'attitude prise par lui dès le début. Que cela explique cette attitude, soit. Que cela en apporte la justification, il est difficile de l'admettre. Quoi qu'il en soit, l'enquêteur fit comprendre clairement à Esterhazy que son entière bienveillance lui était acquise et que l'enquête n'était en somme qu'une formalité sans fâcheuse conséquence possible. Et, pour le rassurer complètement, il ne fit pas de perquisition chez lui.

Au surplus, Esterhazy savait, dès ce moment, pouvoir compter sur une aide puissante : Henry ne l'abandonnerait pas, et l'État-Major, résolu à tout pour éviter la révision, ne le laisserait pas substituer à Dreyfus.

Dès la fin d'octobre, Henry et Du Paty entrent en action pour le sauvetage d'Esterhazy. On lui fait écrire successivement deux lettres au Président de la République, lettres dont le texte lui est remis par Du Paty lui-même, avec ordre de les apprendre par cœur. Il est convoqué par le général Saussier, gouverneur militaire de Paris. Mais Saussier n'est pas sûr. Du Paty dicte à l'avance à Esterhazy ses réponses *et ses silences*.

Dans une entrevue fameuse au parc Montsouris, on remet à Esterhazy un *document libérateur* qui doit assurer son entière sécurité (1). On avait dit que le document avait été remis par une dame voilée qui n'était autre que Du Paty lui-même. Des témoins autorisés ont depuis déclaré que la dame voilée était bien une femme et que cette femme était la marquise Du Paty de Clam. Je n'apprécie pas, je relate simplement un fait auquel j'ai peine à croire, mais dont l'authenticité sera solennellement reconnue par l'un des acteurs de la scène, l'archiviste Gribelin, en service commandé sous

(1) La photographie de la pièce « Canaille de D. »,

les ordres directs de son chef Henry. L'un portait une fausse barbe, l'autre des lunettes bleues.

Dans la suite de ces machinations, le lieutenant-colonel Du Paty utilisera plusieurs fois le concours de sa femme, notamment pour l'écriture de diverses pièces dont il lui paraîtra nécessaire de dissimuler l'origine (1). On a même dit, sur l'affirmation d'Esterhazy, que Du Paty avait envoyé la marquise en mission secrète chez la fille Pays. Mais cela, je me refuse à l'admettre. Le marquis Mercier Du Paty de Clam était trop fier de sa haute lignée pour avoir abaissé à ce contact celle qui portait son nom et son titre. L'*Honneur de l'Armée* n'allait pas jusqu'à exiger d'aussi humiliantes compromissions.

Les persécutions contre Picquart avaient, en même temps, redoublé d'intensité.

Des instructions venues de Paris avaient enjoint au général Leclercq, qui commandait en Tunisie, de l'envoyer en mission sur les confins de la Tripolitaine, dans une région infestée de pillards, là-même où le marquis de Morès avait été assassiné l'année précédente. Mais le commandant des troupes d'occupation avait résisté à cet ordre et fixé à Gabès le point extrême de la reconnaissance.

Le 7 novembre, Esterhazy adressait à Picquart une lettre de menaces dont celui-ci s'empressait de transmettre copie au ministre de la Guerre. Le 10, Picquart recevait deux télégrammes, l'un signé : *Blanche* et l'autre *Speranza*, où il était dit en substance : « On a la preuve que Georges (c'était le prénom de Picquart) a fabriqué le « petit bleu ». De toute évidence, l'expéditeur, sachant

(1) Esterhazy dira plus tard, devant le Consul général de France à Londres, dans une déclaration reçue par procès-verbal, que Du Paty lui a confié qu'il faisait écrire sa femme pour pouvoir, le cas échéant, jurer devant Dieu qu'il ne lui avait jamais écrit à lui, Esterhazy. Mais que retenir des affirmations d'Esterhazy, même données sous serment !

que l'administration des P. T. T. communiquerait ces télégrammes au Gouvernement, avait voulu en faire un élément de poursuites contre le destinataire.

Esterhazy a donné depuis cette explication : Gonse, ou peut-être Boisdeffre, avait décidé de prendre Picquart par sa correspondance, et avait demandé au ministre de l'Intérieur de saisir ses télégrammes. Pour les saisir, il fallait qu'il y en eût. On en fabriqua. La fille Pays reconnaîtra plus tard, devant le juge d'instruction Bertulus, avoir écrit l'un des deux télégrammes. Mais ce que ne surent ni Esterhazy, ni sa maîtresse, ce que n'a révélé jusqu'ici aucun document officiel, c'est la façon dont Mathieu Dreyfus et Demange connurent la vérité sur ce point. La nécessité rend ingénieux, et l'opération fut ingénieusement conduite.

Mathieu, par sa contre-police, avait pu savoir que l'original du télégramme signé *Speranza* était d'une écriture de femme. Cette femme, d'après lui, ne pouvait être que Mme Du Paty, dont le rôle actif lui était connu, ou la fille Pays. Il lui fut possible bientôt de localiser ses soupçons sur celle-ci. Marguerite Pays prenait assez régulièrement ses repas dans un restaurant voisin de la place Pigalle. Mathieu pria un de ses amis de s'y rendre et de se montrer sensible aux attrait de la dame. Au bout de quelques jours, l'ami risque l'envoi d'une magnifique gerbe de fleurs avec une carte sollicitant un rendez-vous. La réponse arrive : le rendez-vous est refusé mais on remercie pour les fleurs. Le but était atteint. Un spécimen d'écriture permettait de fixer la conviction et de préciser la plainte.

Selon le processus à l'avance réglé, le simulacre d'enquête de Pellieux conclut à l'insuffisance des preuves articulées contre Esterhazy et à des poursuites... contre Picquart, dont les dépositions étaient qualifiées : « Un tissu d'une inexactitude voulue, calculée, d'insinuations perfides contre ses chefs et ses subordonnés, »

Mais, à la place de l'enquête que M. de Pellieux n'avait pas faite, une autre s'était faite d'elle-même, et c'est ainsi que *le Figaro* put divulguer certaines lettres d'Esterhazy qui jetèrent un jour cru et cruel sur la mentalité de l'auteur. Ces lettres avaient été adressées jadis à une dame de Boullancy. Écœurée de l'attitude de son ancien ami, cette personne les avait livrées à la publicité pour que la justice s'en émût. Dans l'une d'elles, Esterhazy s'exprime ainsi au sujet des chefs de l'armée française : « Tous ces généraux grotesques ont encore la botte prussienne marquée plus bas que le dos... Poltrons et ignorants, ils iront encore une fois peupler les prisons allemandes... Saussier est un clown que les Allemands mettraient dans un cirque... Ce peuple français, le plus antipathique que je connaisse... » Dans une autre, la fameuse « lettre du Uhlan », tristement célèbre, relisons ce passage : « ...Si ce soir on venait me dire que je serais tué demain en sabrant des Français, je serais parfaitement heureux... Comme cela ferait triste figure dans un rouge soleil de bataille, dans Paris pris d'assaut et livré au pillage de cent mille soldats ivres : Voilà une fête que je rêve. »

Je recommande à ceux qui voudraient être pleinement édifiés sur cet épisode de l'Affaire, de lire les deux rapports du général de Pellieux, datés des 20 novembre et 3 décembre 1897, puis les déclarations d'Esterhazy reçues à Londres en 1900, par M. Lequeux, consul général de France. Ces pièces se trouvent dans l'ouvrage si admirablement documenté de Louis Leblois (1).

Et je recommande aussi la lecture dans le même volume de la « *note aux deux écritures* », remise à Esterhazy par Du Paty de Clam. On y verra jusqu'où peuvent aller les hommes les plus intelligents, les mieux doués, quand ils sortent des occupations professionnelles, à

(1) Aristide Quillet, éditeur.

quoi les avait rigoureusement et même exclusivement préparés une sévère formation.

Il fallait que le lieutenant-colonel Du Paty de Clam fût pourvu d'une dose de naïveté peu commune pour avoir commis l'imprudence de laisser entre les mains d'Esterhazy, dont il ne pouvait ignorer la mentalité crapuleuse, un « papier » aussi compromettant.

Cette note, écrite par une femme, la marquise Du Paty sans doute, et complétée de la main de Du Paty, qui dut plus tard le reconnaître, indique à Esterhazy les termes de la déclaration... tendancieuse que fera Du Paty à l'enquête de Pellieux. Elle donne ensuite à Esterhazy des instructions précises sur ce qu'il devra répondre au général enquêteur.

Et cette précaution permet de supposer que de Pellieux n'était pas dans la combinaison, d'admettre qu'il ait pu être de bonne foi, qu'il ait cru à la réalité des preuves qu'on lui avait mises sous les yeux en même temps que l'enquête lui était confiée.

Mais cette imprudence de Du Paty, ajoutée à bien d'autres, qui ont pu faire croire à un ébranlement passager de son équilibre mental, lui coûtera cher. Traduit quelques mois plus tard devant un Conseil d'enquête, il y fit des aveux dont la teneur et le ton donnent une pénible impression d'inconscience. La sanction fut cette fois ce qu'elle ne pouvait manquer d'être : la mise en réforme. Ainsi se trouva brisée une carrière dont le début avait pu faire naître les plus vastes et les plus légitimes espoirs. Et ces espoirs se seraient sans doute réalisés si le brillant officier n'avait pas été détourné des occupations normales afférentes à l'état qu'il avait choisi. Ce n'est donc pas sans raison que l'un de ses fils, le lieutenant-colonel Du Paty de Clam, glorieux mutilé de la Grande Guerre, put me dire au Club du Faubourg, un soir que nous discussions de ces choses : « Mon père fut l'une des principales victimes de l'Affaire Dreyfus. »

A la suite de la singulière enquête militaire du général de Pellieux, sur l'avis de l'enquêteur et sur le désir d'Esterhazy lui-même, fut ouverte une instruction judiciaire que l'on eut soin de confier à un camarade sûr et bien chapitré, le commandant Ravary.

« Soyez tranquille, écrivait Henry à Esterhazy, Ravary sera mandé à la boîte et sera stylé. »

Tout en niant encore être l'auteur du bordereau, le « Uhlan » reconnut qu'il était en relations « mondaines » avec Schwartzkoppen ; il reconnut aussi qu'il avait emprunté au lieutenant Bernheim le manuel de tir dont il est question au bordereau. Mais, se faisant à son tour accusateur, il dénonça Picquart comme ayant fabriqué le « petit bleu » destiné à le perdre.

A peine est-il besoin de dire que pendant l'instruction, Ravary, Esterhazy fut renseigné, conseillé, dirigé même comme il l'avait été durant l'enquête de Pellieux. Chaque jour, on lui donnait rendez-vous en un lieu différent. C'était Du Paty, ou quelqu'un des siens, qui le tenait au courant de la marche de l'instruction, des comptes rendus quotidiens qu'en faisait Ravary au ministre. On lui indiquait aussi les questions qui lui seraient posées, le lendemain, et les réponses qu'il y devrait faire.

Esterhazy déclarera plus tard, à notre consul général, que toutes ces démarches étaient réglées par Gonse, au su de Boisdeffre et peut-être du ministre Billot. Mais, j'y insiste, dans quelle mesure doit-on ajouter foi aux dires du « Uhlan » ? Retenons cependant que Du Paty lui-même dira sous serment devant la Cour de Cassation qu'en tout cela il n'avait fait qu'obéir à ses chefs.

J'ai toujours été et demeure convaincu que si les juges de 1894 avaient connu Esterhazy, jamais Dreyfus n'eût été condamné. Mais, si l'on avait établi à l'encontre de Dreyfus la moindre des charges relevées contre Esterhazy, quel déchaînement de fureur n'en fût-il pas résulté contre tout Israël !

Ce fut, en somme, une heureuse chance pour la cause juive, que l'erreur de 1894 eût pour victime un impeccable officier qui était en même temps un homme irréprochable dans sa conduite privée.

Il se trouva trois experts, leurs noms méritent de n'être pas oubliés : Couard, Belhomme et Varinard, pour attester que si le bordereau paraissait, au premier abord, être de la main d'Esterhazy, c'est que l'écriture de ce dernier avait été imitée, probablement calquée.

Et cela me rappelle une joyeuse anecdote qui me permettra de distraire un instant de ce drame si profondément douloureux le lecteur qui a eu la patience de me suivre.

En juillet 1901, je me trouvais à Bar-le-Duc, où je continuais, sur une bande de dangereux nomades, *les Vernisseurs*, dont il faudra bien que je narre quelque jour les innombrables exploits, une enquête commencée en 1898, à Fontainebleau. Le Préfet de la Meuse me pria de profiter de ma présence dans son département, pour tenter d'élucider une affaire assez épineuse qui troublait fort la région. L'opinion publique imputait à un instituteur plusieurs crimes très graves : assassinats suivis de vols, commis en série dans l'arrondissement de Saint-Mihiel, offrant tous les mêmes caractéristiques et décelant un auteur commun. J'allai voir le procureur et, après avoir examiné le dossier, je lui suggérai une mesure qui devait assurer quelques jours plus tard l'arrestation en Suisse du vrai coupable, un tout jeune berger, lequel fit des aveux, fut condamné à mort et exécuté à Saint-Mihiel.

Quant à l'instituteur, réduit dans l'intervalle à la fuite, par les invraisemblables brimades que lui infligeait la population, il avait perdu la raison et s'était volontairement noyé.

Jusqu'ici mon histoire n'est pas très gaie, elle va le devenir.

Au cours de l'instruction, le juge, amené à confronter l'écriture de l'instituteur et celle, évidemment contrefaite, de diverses notes d'avertissements et de menaces, laissées chaque fois sur place par le criminel, avait fait venir un expert de Paris, qui était Couard, Varinard ou Belhomme, je ne sais plus lequel, mais un des trois. On lui donna comme pièce de comparaison, une page du registre des délibérations du conseil municipal de la commune où le malheureux maître d'école était aussi secrétaire de la mairie. L'expert conclut, malgré de grossières fautes d'orthographe dans les notes informes, à la concordance des écritures, ce qui parut une charge écrasante contre l'instituteur. Celui-ci, confronté avec l'expert, jeta un coup d'œil sur la pièce de comparaison et déclara simplement : « A l'époque où a été prise cette délibération, je n'étais pas encore secrétaire de la mairie, ce n'est donc pas moi qui ai écrit cette page. » Et cette affirmation fut aisément vérifiée. Une heure après, l'expert reprenait, l'oreille basse, le train pour Paris.

Cette histoire est à rapprocher de cette autre, contée par Séverine.

Un expert ayant à confronter dans un procès correctionnel un document avec une pièce de comparaison, conclut à l'identité de l'écriture des textes incriminés, non pas avec celle de la pièce de comparaison, mais avec celle d'une note relevée en marge de ladite pièce. A l'audience, le Président examine les documents et constate, aux rires de l'assistance et du Tribunal même : — Cette annotation a été écrite par moi. — D'après les conclusions de l'expert, le coupable n'était donc autre que le Président du Tribunal !

Comment n'ai-je pas eu l'idée de raconter l'incident de Saint-Mihiel à la Cour de Cassation, lors de la 2^e révision ? Cette abstention ne peut être attribuée qu'à ma répugnance instinctive à me mettre en avant. Le rôle de

mouche du coche ne fut jamais, je le répète, dans mon tempérament et je n'avais pas été appelé en témoignage.

Donc, sur les conclusions de ces trois experts, Ravary, dans son rapport « impérissable monument de tranquille audace » décida que le bordereau n'était pas de la main d'Esterhazy et négligea la charge du « petit bleu » dont rien, d'après lui, n'établissait l'authenticité et l'origine.

Mais comment avait-on établi l'authenticité et l'origine du bordereau, dans l'instruction de 1894 ?

Ravary s'était appliqué surtout, évidemment par ordre supérieur, à échafauder d'imaginaires accusations contre Picquart, ce pelé, ce galeux...

Néanmoins, le Gouverneur de Paris, le général Sausier, estima qu'il était utile de faire trancher l'affaire Esterhazy par un arrêt du Conseil de Guerre.

Au surplus, Esterhazy lui-même, utilement conseillé et renseigné, refusait le non-lieu. Il avait de bonnes raisons pour préférer un acquittement sur lequel il savait pouvoir compter. On ne peut plus revenir sur un acquittement en Conseil de Guerre, alors que le non-lieu n'a pas de caractère définitif.

Et le procès Esterhazy fut une comédie judiciaire dont le souvenir n'est pas fait pour relever le prestige des tribunaux d'officiers. On refusa d'abord à la famille Dreyfus le droit de se porter partie civile. Puis on décida d'entendre à huis-clos la déposition de Picquart et celle des officiers du Bureau des Renseignements. On a su depuis que le général de Pellieux, assis derrière le Conseil, assisté des colonels Bailloud et de Castelnau, fut en réalité le ministère public et le président. C'est lui qui, en fait, soutint l'accusation et dirigea les débats. Quel tribunal ! Et quels juges ! Comme ces officiers ont dû, en leur for intérieur, regretter leurs occupations normales et habituelles, celles à quoi les avaient préparés leurs études et la formation qu'ils avaient reçue. La voilà bien, la servitude militaire !

L'acquittement, inévitable, fut prononcé à l'unanimité.

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer récemment le fils d'un des juges. Il a conservé très net le souvenir de la douleur de son père qui dit à sa femme en rentrant le soir de l'arrêt : « On vient de nous faire commettre une infamie. » Et, ce disant, le brave homme pleurait !

A la sortie de la première audience (11 janvier 1898), Esterhazy avait été acclamé par la foule et ostensiblement félicité **par de** très hauts personnages.

Quant à Picquart, 60 jours d'arrêt de forteresse le punirent tout d'abord de sa curiosité intempestive et de l'incroyable audace d'avoir, dans sa déposition, mis en cause les grands chefs.

L'Honneur de l'Armée, une fois encore, était sauf !

Et Séverine put écrire :

— La Force n'aime pas la controverse, atteinte à sa suprématie.

Les adversaires de la révision furent fondés à croire définitive leur victoire, puisque désormais, il était juridiquement impossible d'attribuer au vrai coupable le crime qu'expiait Dreyfus.

Le coup était rude pour la famille du condamné et pour les quelques hommes de cœur qui avaient entrepris de lutter contre l'iniquité.

Mais, comme on l'a dit à propos de divers arrêts de justice — *de justice* ? — qui jalonnent les étapes de l'Affaire :

« La condamnation de Galilée n'empêcha pas la terre de tourner ! »

J'ACCUSE !

Traduit devant ses juges
en audience publique, Co-
lomban s'aperçut tout de
suite que ses juges n'étaient
pas curieux.

Anatole FRANCE.

LE dénouement de l'odieuse comédie judiciaire que fut le procès Esterhazy eut pour résultat l'entrée dans l'arène d'un lutteur de belle taille. L'arrêt des juges militaires était un défi. Un civil releva le gant : le 13 janvier 1898, deux jours après le prononcé de l'inique sentence, Émile Zola, le plus puissant romancier de son temps, lançait dans *l'Aurore* son fameux *J'accuse*.

Depuis quelque temps, le célèbre auteur des *Rougon-Macquart* éprouvait un doute, puis une inquiétude croissante, au sujet de la condamnation de décembre 1894.

Déjà, il avait été péniblement impressionné lorsque, dinant avec Edmond de Goncourt chez Alphonse Daudet, le soir même de la dégradation, il avait entendu le jeune Léon décrire, en s'en réjouissant fort, la triste cérémonie, et il n'avait pu s'empêcher de déplorer l'attitude sauvage des spectateurs acharnés contre le malheureux officier.

Plus tard, mis par Marcel Prévost en contact avec l'avocat Leblois, dont la sincérité lui avait paru évidente, il avait emporté de l'entretien la conviction de la tragique erreur judiciaire. Et, dès lors, garder le silence

lui était devenu insupportable. Il avait considéré comme un devoir d'humanité, *et de patriotisme*, de détromper l'opinion publique.

Survint l'intervention de Scheurer-Kestner, qui déclencha l'indigne campagne de calomnies contre le vieil Alsacien. Et Zola de publier dans *Le Figaro* un premier article où il disait, en termes chaleureux, son admiration pour le courageux vice-président du Sénat, et ses propres raisons de croire à l'innocence de Dreyfus. Deux autres articles suivirent. Mais la clientèle d'aristocrates et de grands bourgeois du célèbre quotidien de la rue Drouot avait bien vite traduit son mécontentement par de nombreux désabonnements, et les articles suivants furent refusés. Zola eut recours au tract pour continuer son œuvre.

Il fit paraître d'abord, en décembre 1897, une *Lettre à la Jeunesse* où il enchâssa cette prédiction, qui est en même temps un bel acte de foi en la droiture et le bon sens de notre race : *La Vérité est en marche et rien ne l'arrêtera.*

Vint ensuite une *Lettre à la France* (janvier 1898).

A sa troisième lettre, écrite dans la colère où l'avait jeté le scandaleux acquittement du sinistre « Uhlan », — et qu'il avait passé sans désespérer un jour et deux nuits à rédiger, — il avait donné d'abord pour titre : *Lettre à Monsieur Félix Faure, Président de la République.* Puis il l'avait portée à *L'Aurore*.

Vaughan, Clemenceau, émerveillés, enthousiasmés, y virent une splendide réponse à la provocation des juges d'Esterhazy — plus exactement de l'État-Major qui avait ordonné l'acquittement.

Mais Clemenceau trouva le titre trop modeste : il y substitua celui-ci, net, lumineux, flamboyant : *J'accuse!*

Et c'est sous cette étiquette vengeresse que ce document de bravoure et de fierté sera transmis à la postérité.

D'avoir osé le publier, à cette heure si fiévreuse où la nation quasi tout entière était follement dressée contre les quelques hommes courageux et perspicaces qui avaient dénoncé l'iniquité et luttaien pour sa réparation, vaudra, dix ans plus tard, à la dépouille de son auteur les solennels honneurs du Panthéon. Et les générations futures sanctionneront cette tardive réparation. Mais la montée sera dure de la Cité à la Montagne Sainte-Geneviève.

J'accuse est un monument digne de prendre place, dans la mémoire des humains à côté de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

Les causes et les origines de l'Affaire y sont exposées avec une magistrale sobriété, l'avenir annoncé avec une merveilleuse prescience.

C'est, résumée d'une plume magique, la première phase de « l'histoire dont les brûlantes pages seront, un jour, écrites tout au long ».

Des juges militaires qui venaient de libérer Esterhazy, la lettre disait : « Ils ont rendu une sentence inique, qui, à jamais, pèsera sur nos Conseils de Guerre, qui entachera désormais, de suspicion, tous leurs arrêts. Le premier Conseil de Guerre, celui de 1894, a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. »

Et Zola terminait hardiment par cette volée de coups de massue :

« J'accuse le lieutenant-colonel Du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux bien le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables. J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle. J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus, et de les avoir étouffées, de

s'être rendu coupable de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'État-Major compromis.

« J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus coupables du même crime...

« J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait sciemment une enquête scélérate.

« J'accuse, enfin, le premier Conseil de Guerre d'avoir violé le droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second Conseil de Guerre d'avoir couvert cette illégalité *par ordre*, en commettant, à son tour, le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable. »

Et, comme sanction, Zola demandait pour lui la Cour d'Assises et le grand jour des débats publics.

Le retentissement de *J'accuse*, tant en France qu'à l'étranger, fut immense.

L'Aurore du 13 janvier 1898 atteignit son maximum : 300.000 exemplaires, dont pas un d'invendu. Et le tirage eût été plus fort si son outillage l'eût permis.

Ce coup d'éclat mit en grand embarras le gouvernement Méline. Il était difficile de ne pas poursuivre. Mais que sortirait-il d'un procès d'assises ? Ne serait-ce pas fournir un piédestal à Zola, une tribune aux partisans de la révision ? Le ministre Billot était d'avis de s'abstenir, il en donnait comme raison qu'on ne pouvait soumettre à une Cour d'Assises un arrêt rendu par un Conseil de Guerre.

En fin de compte, on admit la nécessité des poursuites, mais on prit la précaution de bâillonner Zola et ses défenseurs, en limitant le débat à un seul grief : l'accusation portée contre le second Conseil de Guerre d'avoir acquitté par ordre.

Dans la plainte qu'il avait dû envoyer au garde des Sceaux, Billot avait expliqué ainsi la non intervention des militaires nommément accusés par Zola : « Chefs et

subordonnés sont au-dessus de pareils outrages, et l'opinion du Parlement, du Pays et de l'Armée les a mis déjà en dehors de toute atteinte. »

Mais c'est précisément pour éclairer le Parlement, le Pays et l'Armée, que Zola avait réclamé le plus large débat. Aussi protesta-t-il avec une belle indignation, dans une lettre ouverte au ministre de la Guerre, quand il connut le texte de l'assignation.

Le *procès Zola*, qui dura du 7 au 23 février 1898, marque une des phases les plus douloureuses, l'un des moments les plus pathétiques de l'Affaire. A l'extérieur, et jusque dans les galeries mêmes du Palais, l'entrée et la fin des audiences, l'arrivée et le départ des principaux témoins et même des défenseurs, donnent prétexte à des cris en sens divers, à de timides acclamations parfois, le plus souvent à des injures et à des bagarres (1). Les bandes des assommeurs de Juifs, sous la conduite de Jules Guérin et de ses acolytes, s'en donnent à cœur joie. A la sortie de chaque audience, des énergumènes attendent Zola qu'accompagnent bravement quelques amis dont on ne saurait trop louer la courageuse attitude. Ils s'exposent non seulement aux pires injures mais à des voies de fait que la police a les plus grandes difficultés à empêcher. Il arriva même un jour que la voiture qui emmenait d'ordinaire Zola, faillit être jetée à la Seine. Ce jour-là, Zola avait auprès de lui l'éditeur Eugène Fasquelle qui, durant tout le procès, fut son plus fidèle compagnon.

Un autre jour, sans l'énergique intervention du dessinateur Ibels, Leblois eût été écharpé sur le grand escalier du Palais.

(1) C'est au sortir d'une séance du procès Zola, que le prince Henri d'Orléans, friand de popularité, selon les traditions familiales, félicita, sous les ovations de la foule, le commandant Esterhazy au sommet des marches du Palais de Justice.

La responsabilité de ces actes de sauvagerie revient en grande partie à la presse antisémitique qui lançait chaque jour les pires « bobards » pour alimenter ses criminelles excitations.

Dans la salle, où s'écrasait littéralement la foule élégante et bigarrée des plus fameuses journées du Palais, ce furent des séances orageuses, passionnées, où le ton monta souvent à un diapason jusqu'alors inconnu au prétoire.

Zola avait pour avocat Labori. Albert Clemenceau défendait Perreux, le gérant de *l'Aurore*. Tous deux se montrèrent à la hauteur de leur tâche : procéduriers savants et avisés, orateurs de belle qualité, dignes de l'attention déjà mondiale qui se portait sur les débats.

Fernand Labori allait avoir 39 ans. Après de fortes études scientifiques, il avait voulu entreprendre celle du Droit. Entraîné par une irrésistible vocation, il avait opté définitivement pour la carrière d'avocat. Très vite, il s'était fait au Barreau une place enviée. Il avait publié déjà le *Répertoire Encyclopédique du Droit français* qui porte son nom. En 1894, il avait accepté, lui dont les opinions modérées étaient bien connues, de défendre Vaillant, l'anarchiste à la bombe lancée à la Chambre des Députés. Si sa plaidoirie n'avait pas sauvé la tête de son client, à l'avance déjà condamné, elle avait révélé sa maîtrise au monde des tribunaux : magistrats, avocats, journalistes.

Le procès Zola devait faire connaître au grand public la puissante personnalité de Labori, le classer parmi les premières vedettes du Palais.

Qu'on me permette de dire ici comment Labori devint l'avocat de Zola.

Dans une cause comme celle-là, il n'est, je le répète, pas de petits détails.

Quelques jours avant le procès, Zola va trouver

Eugène Fasquelle (1), son éditeur et son ami, et lui expose son embarras.

— Je n'ai pas d'avocat, lui dit-il, je viens de chez Decori, mais il plaide en province et l'on ne sait quand il rentrera.

A cette époque, Labori dirigeait une publication périodique, *la Revue du Palais* qu'éditait Fasquelle et qui devint, un peu plus tard, *la Grande Revue*.

— Vous cherchez un avocat, dit Fasquelle à Zola, je vais vous en donner un.

Il va au fond de son cabinet, ouvre une porte.

— Voulez-vous, mon cher Maître, venir un instant. J'ai un beau procès à vous offrir.

Entre l'avocat. Présentations.

— Me^e Fernand Labori.

— M. Émile Zola.

Les deux hommes ne s'étaient jamais rencontrés jusque-là.

L'auteur de *J'accuse* explique son cas. La physionomie de l'avocat s'illumine. Il pressent qu'un tel procès doit définitivement asseoir sa renommée.

— Voici, dit-il, comment je conçois votre défense.

Et il propose, avec une clarté qui séduit dès les premiers mots le romancier, le plan qui vient d'éclorre en son cerveau enthousiasmé. Peu à peu, la voix de l'avocat s'enfle, le geste s'amplifie, il plaide, il plaide, il empoigne l'adversaire, il conquiert de haute lutte le jury, ou du moins il en affirme la certitude.

— C'est fort bien, dit le grand écrivain devant cette lucidité servie par un si bel organe et tant de fougue juvénile. Je compte sur vous et j'ai bon espoir.

Labori sorti, Zola remercie Fasquelle.

(1) Je tiens ce récit de la bouche même de M. Fasquelle. Et le fauteuil où j'étais assis en l'écoutant est celui où était Zola pendant la scène.

— Voilà, dit-il, l'homme qu'il me fallait. Je serai peut-être condamné quand même, mais j'aurai été admirablement défendu, et mon procès, plaidé de cette façon, ne manquera pas d'avoir un retentissement dont bénéficiera grandement la cause pour laquelle nous luttons.

Je devais avoir l'occasion d'admirer à Rennes, en pleine action, ce merveilleux athlète du Verbe et de la dialectique. Je devais le revoir au procès de Thérèse Humbert, où je déposai comme témoin. Il m'y donna d'abord l'impression d'un fort ténor égaré dans l'opérette ou d'un Mounet-Sully s'abaissant à jouer quelque farce bouffonne. Mais Labori ne pouvait longtemps cesser d'être lui-même, et dans son plaidoyer, qui remplit trois audiences, il prodigua les trésors d'une éloquence à la fois fougueuse et précise. Non seulement, il fustigea d'une parole vengeresse la meute des usuriers, mais il ne craignit pas de s'en prendre, avec une ironie amère, et parfois méprisante, à de très hauts personnages politiques, au garde des Sceaux Vallé et à Waldeck-Rousseau lui-même. Il avait, contre son grand confrère, non pas une simple rancune d'avocat, mais un ressentiment tenace, datant du procès de Rennes, et dont les causes seront exposées plus loin.

Je devais le retrouver enfin, dans un rôle à sa taille, aux assises de fin juillet 1914 où à la veille des événements formidables qui allaient ébranler le monde, il obtint l'acquittallement de Mme Caillaux poursuivie pour le meurtre de Gaston Calmette.

Et j'ai toujours dans l'oreille le pathétique appel à la réconciliation des Français, lancé, dans une salle en ébullition où venaient de se heurter violemment les passions adverses, par cette voix aux graves et prenantes sonorités, vingt-quatre heures avant que fût affiché l'ordre de mobilisation...

Quant à Albert Clemenceau, dont la ressemblance

avec son redoutable aîné ne se bornait pas aux apparences physiques, il tint brillamment sa place aux côtés de Labori. A maintes reprises, par la mordante causticité des remarques, le sang-froid et l'à-propos des questions, il mit dans un cruel embarras, les témoins de l'accusation et le Président lui-même. A l'heure des plaidoiries, il voudra s'effacer pour laisser son frère défendre le gérant de *l'Aurore*.

Je salue ici la mémoire de cet homme délicieux, de ce modèle des cadets, qui me sut toujours gré d'avoir, en maintes circonstances, veillé discrètement à la sécurité du Président Georges Clemenceau.

Dès la première audience, l'avocat général Van Cassel requit de la Cour un arrêt qui devait empêcher, en fait, les accusés d'apporter, comme le veut la Loi, la preuve des allégations incriminées. Le ministère public demandait à la Cour de consacrer le principe de l'autorité de la chose jugée, en décidant qu'il ne serait point discuté de l'Affaire Dreyfus.

Labori s'éleva vigoureusement contre cette prétention :

— La plainte du ministre, exposa-t-il en substance, a visé le passage où Zola dit que le second Conseil de Guerre a couvert l'illégalité à laquelle s'est abandonné le premier. « Or, comment démontrerions-nous qu'on a couvert une illégalité, si on ne nous laisse démontrer d'abord qu'une illégalité a été commise ?... La chose jugée ? Qu'en restera-t-il si nous réussissons à établir qu'elle a été illégalement jugée ? »

Malgré cette solide argumentation, la Cour adopta les conclusions de l'avocat général.

Et le président Delegorgue mettra dès lors tous ses soins à rétrécir le champ de la discussion, ou plus exactement à limiter l'action de la défense, car il laissera les généraux parler librement, même lorsqu'ils sortiront sciemment du cadre tracé par l'arrêt initial.

Mais quand les questions posées par les avocats tendront à porter le débat sur le terrain interdit, Delegorgue leur opposera, avec une singulière et partielle obstination, cette formule devenue vite célèbre et demeurée au répertoire :

— *La question ne sera pas posée.*

Toutefois, il se trouvera des témoins considérables auxquels le Président ne pourra songer à imposer silence.

Après Leblois et Scheurer-Kestner, qui vinrent dire comment était née leur conviction qu'une erreur judiciaire avait été commise en 1894 ; après l'ancien ministre de la Justice Trarieux qui, avec le plus louable courage, s'attacha plus spécialement à flétrir les indignes machinations montées contre Picquart, puis à souligner l'étrange façon dont avait été conduit le procès Esterhazy, on put entendre longuement Jean Jaurès.

Et ce fut un éblouissement.

Bien que la barre des témoins convint moins à l'épanouissement de son prodigieux talent que la Tribune du Parlement, Jaurès fit de sa déposition l'un des plus émouvants discours de sa merveilleuse carrière. Et quel accent de sincérité ! Comme il apparaissait que le témoin parlait avec toute sa foi, avec une absolue conviction, j'ajouterai même avec le sens le plus aigu du véritable patriotisme !

Mais Jaurès n'était pas seulement un incomparable orateur. C'était l'un des plus puissants cerveaux que notre époque ait produits. S'il n'était pas complètement renseigné — et comment eût-il pu l'être ? — sur tous les détails, sur toutes les intrigues de l'affaire, son imperturbable logique lui faisait déduire le reste. Il brossa, des collusions de l'État-Major avec Esterhazy, un tableau d'une saisissante clarté, et l'avenir devait avaliser toutes ses assertions.

Il expliqua d'abord l'acte de Zola : « Les défaillances parlementaires et gouvernementales ont obligé les

citoyens à intervenir et à suppléer, pour la défense de la Liberté et du Droit, les Pouvoirs publics qui se dérobaient...

« ...Le Pays a d'autant plus le droit de s'émouvoir et de s'indigner qu'on se sert, pour l'entraîner, de mots plus nobles. Il n'est pas de paroles plus belles, plus grandes, plus sacrées, que celles de Patrie, de défense nationale, d'honneur national. C'est précisément parce que ces paroles sont les plus sacrées et les plus grandes qu'il y ait dans la langue des hommes, qu'on n'a pas le droit de les profaner et de les prostituer pour couvrir des habiletés de procédure... »

Au sortir de cette audience Séverine, dont les larmes avaient irrésistiblement coulé, laissait ainsi déborder son enthousiasme :

« Aujourd'hui, écrivait-elle dans *la Fronde*, entre ces murs habitués pourtant à l'éloquence, Jaurès a fait retentir les plus magnifiques accents dont puisse vibrer une bouche humaine. »

Voilà qui montre comment la conscience du grand tribun se pouvait élever au-dessus des préoccupations parfois mesquines d'un chef de parti, et qui répond magnifiquement aux accusations d'antipatriotisme prodiguées au leader socialiste. Et, dans cette même déposition, Jaurès, se souciant peu pour lui-même des conséquences électorales que pouvaient avoir ses paroles, ne craignit pas de dénoncer la pusillanimité de ses collègues de la Chambre, qui, convaincus en grande majorité de l'innocence de Dreyfus et de la culpabilité d'Esterhazy, se gardaient de l'avouer, à cause de la proximité des élections.

Jaurès devait, en effet, trois mois plus tard, perdre son siège de député du Tarn, et son attitude dans l'Affaire fut la seule raison de cet échec.

Après Jaurès, d'autres hommes, appartenant à l'élite intellectuelle du pays, vinrent glorifier l'acte de Zola et dire les raisons qui les avaient entraînés dans la lutte

pour la Vérité : Émile Duclaux, de l'Académie des Sciences, directeur de l'Institut Pasteur ; le sénateur Ranc, Anatole France, Grimaux, professeur à l'École Polytechnique, etc.

La déposition de Grimaux, engagé volontaire de 1870, fut particulièrement émouvante. Mais les passions aveuglaient à tel point l'auditoire, où se mêlaient de nombreux officiers en civil, envoyés par Du Paty de Clam et disséminés dans la salle par l'avocat Jules Auffray, que des murmures ironiques accueillirent ces paroles du vaillant témoin :

— Je suis un de ces patriotes qu'on croit flétrir quand on les appelle chauvins, un de ceux qui courent quand les régiments défilent.

Mais Grimaux, faisant face aux interrupteurs, continua fièrement :

— C'est dans nos rangs, chez ceux qui pensent comme moi, que se trouvent les patriotes les plus éclairés, qui voient le mieux l'intérêt de la Patrie... Les vrais insulteurs de l'Armée, ce sont ces journalistes véreux qui accusent un ministre de la Guerre de s'être vendu 30.000 francs à un prétendu syndicat juif.

Et le vieux savant, dont la révocation avait été demandée par l'autorité militaire, et qui le savait, termina par cette énergique déclaration :

— Les injures, les menaces, la révocation, rien ne me touchera car la vérité m'a revêtu d'une impénétrable cuirasse.

La sanction prévue devait se réaliser sans délai : deux jours après l'arrêt de la Cour d'Assises, Grimaux se voyait déposséder de sa chaire et de son laboratoire de l'École Polytechnique.

L'apparition de Picquart à la barre des témoins, son clair exposé des faits et de leur enchaînement logique, firent sur le jury et une partie de l'auditoire, une visible impression.

Mais pouvait-on, dans le camp opposé, tolérer que ce « Monsieur qui portait encore l'uniforme », selon la méprisante expression du général de Pellieux, vînt étaler devant de simples civils la petite cuisine de la S. S., les fourberies d'usage courant dans la maison et enfin les vexations dont il avait été la victime !

Aussi vit-on les braves camarades de l'État-Major donner avec ensemble contre l'ancien chef du Bureau des Renseignements, contre le brillant officier supérieur à qui certains ne pardonnaient pas son rapide avancement.

Parmi ces témoins militaires, il s'en trouvait une bonne part qui, visiblement, exécutaient une consigne, et qui furent souvent mis à une véritable torture par les questions habiles autant que précises de Labori et d'Albert Clemenceau, malgré le secours que leur apportait à tout instant le Président Delegorgue en répétant, comme un *leit motiv*, chaque fois que les défenseurs abordaient tel ou tel point mystérieux de l'Affaire Dreyfus ou du procès Esterhazy :

— La question ne sera pas posée.

Il fallut malgré tout arriver à l'Affaire Dreyfus. Et ce furent les militaires eux-mêmes, ceux de l'accusation, bien entendu, qui franchirent le pas.

D'abord le général Mercier.

Labori l'ayant prié de s'expliquer sur la réalité de la communication secrète au Conseil de 1894, il refusa de répondre. Puis il mit à son jésuitique et réticent témoignage ce point final :

— Je n'ai pas à revenir sur le procès Dreyfus, mais si j'avais à y revenir, puisqu'on me demande ma parole de soldat, ce serait pour dire que Dreyfus était un traître qui a été justement et légalement condamné.

A propos de ce témoignage, il paraît utile de rapporter le récit d'un curieux entretien qu'avait eu Mercier, quelques jours auparavant, avec le général André, devenu

plus tard ministre de la Guerre sous Waldeck-Rousseau, puis sous Combes.

Mercier était alors à la tête du 4^e Corps d'armée, au Mans, André commandait l'artillerie du même corps.

— Je suis appelé à Paris, dit Mercier, pour déposer au procès Zola... Voici, si Billot m'y autorise, la déposition que je ferai :

— J'avais en mains les preuves les plus écrasantes de la culpabilité de Dreyfus ; mais ces preuves étaient d'une nature telle que leur divulgation devait infailliblement occasionner la guerre, et à quel moment, dans quelles conditions ! Au moment où le nouveau matériel d'artillerie n'était pas prêt, au moment où tout m'indiquait que notre obus Robin et nos derniers plans de concentration avaient été livrés à l'étranger par Dreyfus et par ses complices.

« Ainsi, d'une part, si je ne communiquais pas les pièces, l'acquittement pur et simple du plus grand des criminels était certain, ma conscience ne pouvait s'y résoudre. D'autre part, si je les communiquais, l'éventualité redoutable d'une guerre à soutenir dans les pires conditions, se dressait, menaçante. Mon amour du pays ne pouvait accepter ce risque.

« Une solution se présenta à mon esprit : communiquer secrètement les pièces aux juges, en les soustrayant à la connaissance de l'accusé et à celle de ses complices.

« Cela était grave pour moi : c'était la forfaiture, je le savais.

« Entre le salut de mon pays et le crime juridique, je choisis le crime.

« Je l'ai commis sciemment ; et je demande un verdict de condamnation ou d'acquittement.

« Les plans de concentration ont été refaits, la France est à égalité de jeu, elle doit rendre sa justice en toute liberté.

« Revisez un procès entaché d'une illégalité criminelle.

Jugez le traître au grand jour, et dites si je suis coupable pour avoir, au prix de la tranquillité de ma conscience, voulu assurer la sécurité de la France. »

Et André, dans le récit qu'il a donné de cette confidence, ajoute :

« On sait ce qui se passa au procès Zola et comment Mercier, au lieu de faire la déclaration que j'attendais, ne fit qu'avouer par prétérition la communication de pièces secrètes aux juges.

« Ceux qui ne connaissaient pas Mercier ont vu, dans cette conduite, l'acte d'un esprit jésuitique et tortueux. J'y ai vu, pour ma part, le résultat d'une défense formelle émanant du ministre (1). »

Mais l'auteur de ce livre se demande, et plus d'un lecteur se demandera avec lui, si André, à son insu peut-être, ne se montre pas d'une indulgence excessive à l'égard d'un camarade, ancien ministre comme lui, artilleur comme lui, et comme lui ancien polytechnicien.

Autre hypothèse : Mercier, qui était bien l'esprit le plus tortueux que l'on puisse imaginer, n'a-t-il pas ainsi parlé pour juger de l'effet de son aveu sur André, soldat naïf et sentimental ? Ou encore, n'a-t-il pas voulu plaider sa cause devant un général, républicain à toute épreuve — espèce alors peu commune — en qui il pouvait voir un futur ministre possible ?

Après Mercier, la Cour entendit le général de Boissdeffre. Visiblement, il eût préféré être ailleurs. Moins combatif que Mercier, moins net dans ses refus de répondre, il trouva, cependant, le moyen d'affirmer sa conviction de la culpabilité de Dreyfus, — conviction que des faits parvenus à sa connaissance après 1894 « ont transformée en une certitude inébranlable ».

Le général de Pellieux eut une attitude qui convenait

(1) Général ANDRÉ, *Cinq ans de ministère*.

certainement beaucoup plus à un orateur de réunion publique qu'à l'un des représentants de la « Grande Muette ».

La confrontation entre Henry et Picquart fut d'un pathétique inoubliable.

Henry, qui, de plus en plus, prenait figure de pourvoyeur de l'accusation, plus spécialement de l'accusation contre Picquart, considéré par les témoins militaires comme le principal accusé, souleva un incident qui n'avait avec l'Affaire Zola qu'un fort lointain rapport. Il accusa Picquart d'avoir, étant en service, communiqué à M^e Leblois, le dossier secret de l'Affaire Dreyfus. Picquart n'eut pas grand'peine à souligner l'in vraisemblance de cette accusation. Henry s'échauffe, se montre de plus en plus violemment agressif et provocant :

— Le colonel Picquart en a menti ! s'écria-t-il enfin. En même temps, dit Vaughan, bien placé pour voir la scène, par une torsion oblique du cou, il offrit sa joue de brute enluminée. (C'est Vaughan qui parle.)

Picquart eut la sagesse d'arrêter son bras au moment où il allait souffleter Henry. Il avait senti le piège.

Mais cela lui fut l'occasion de révéler, avec une émotion poignante, la misérable série des vexations et des humiliations qui lui avaient été imposées depuis qu'il avait révélé le terrible secret.

« ...Pendant des mois, je suis resté dans la situation la plus horrible pour un officier, car je me trouvais attaqué dans mon honneur sans pouvoir me défendre ! Demain, peut-être, je serai chassé de cette armée que j'aime et à laquelle j'ai donné vingt-cinq ans de ma vie ! Cela ne m'a pas arrêté lorsque j'ai pensé que je devais rechercher la vérité et la justice. Je l'ai fait et j'ai cru rendre en cela un plus grand service à mon pays et à l'armée. C'est ainsi que j'ai cru qu'il fallait faire mon devoir d'honnête homme !... Voilà ce que j'avais à dire, je suis sûr que MM. les jurés m'ont compris. »

L'effet produit sur le jury fut grand, et grande la

colère des accusateurs. Il fallait frapper un grand coup pour effacer cette impression.

— Allons-y ! s'écria Henry.

Et l'indigne chef de la S. S. raconta à sa manière l'histoire du dossier secret. C'est alors qu'apparut pour la première fois, officiellement, et en public, l'affirmation de l'existence d'une lettre dont Sandherr lui avait fait jurer de ne jamais parler.

Ce fut le point de départ d'insinuations d'abord, de prétendues révélations ensuite, d'où devait naître et grandir, peu à peu, en se précisant, la fameuse légende de la lettre de l'empereur Guillaume, « *lettre dont la publication eût infailliblement amené la guerre* » !

Mais cela ne parut pas suffisant.

De Pellieux crut le moment venu d'asséner aux adversaires le coup décisif.

Et ce fut la révélation de la fameuse lettre de l'Agent B à l'Agent A (c'est ainsi qu'il était convenu de désigner les deux attachés militaires dont nul n'ignorait le nom), lettre dont le texte sera plus tard lu par le ministre Cavaignac dans un débat public à la Chambre des Députés.

Gonse ne put moins faire que confirmer l'existence de la pièce, mais avec un visible embarras. Il y apporta même cette restriction : « Il faut de la prudence... je ne crois pas que l'on puisse apporter publiquement des preuves de cette nature qui existent, qui sont réelles et qui sont absolues. »

Boisdeffre, dont Pellieux avait réclamé le témoignage en des termes impératifs, vraiment surprenants, vint le lendemain appuyer les dires de son inférieur. Et, si étrange que cela pût paraître dans la bouche de ce grand seigneur généralement froid et réservé, il termina par cette déclaration, évidemment concertée :

— Vous êtes le Jury, vous êtes la nation. Si la nation n'a pas confiance dans les chefs de son armée, dans ceux

qui ont la responsabilité de la défense nationale, ils sont prêts à laisser à d'autres cette lourde tâche. Vous n'avez qu'à parler. Je ne dirai pas un mot de plus.

On est stupéfait aujourd'hui en relisant de telles paroles. L'initiative de Pellieux était un acte grave d'indiscipline, à moins qu'elle n'eût été décidée à l'avance, et la façon dont il avait requis le témoignage de Boisdeffre eût dû comporter une sévère punition. Nous voyons au contraire le chef d'État-Major général *obéir* à son subordonné, puis aggraver son cas personnel en dressant l'armée contre la nation, représentée selon son propre mot, par le jury du procès Zola.

Si le fait s'était produit dix-huit mois plus tard, Waldeck-Rousseau et Galliffet *regnantes*, la sanction ne se fût pas longtemps fait attendre. Et Négier, pour en avoir dit beaucoup moins, se verra retirer son haut commandement.

Cette trop fameuse audience du 18 février 1898 vit se produire un autre coup de théâtre.

Picquart, examinant les circonstances dans lesquelles était arrivée cette pièce terrible, cette pièce décisive et sans réplique, au moment où Esterhazy avait besoin d'être défendu, où il était nécessaire de prouver que Dreyfus était bien le traître, n'hésita pas à conclure :

— *C'est un faux !*

Protestations indignées du porte-parole des grands accusateurs, du général de Pellieux, contre l'attitude d'un Monsieur « qui ose accuser trois officiers généraux d'avoir fait un faux et de s'en être servis ».

Mais Picquart réplique : Il n'a voulu suspecter la bonne foi de personne. Il a vu un faux dans ce document, il a cru de son devoir de le dire.

Et l'avenir lui donnera raison dans des circonstances tragiques dont on lira le récit plus loin.

On était très entraîné à la S. S. à la fabrication des faux. Dans un but en somme défendable, on avait pu,

depuis quelques années, faire passer aux espions allemands, par le canal de soi-disant traîtres français, quantité de documents truqués et Dreyfus lui-même, fait qui, je crois, est ignoré du grand public, avait été chargé de préparer une note *vraisemblable* sur l'organisation du réseau de l'Est en cas de mobilisatoin. Une telle besogne pouvait exceptionnellement se justifier. Seul un spécialiste qualifié la pouvait accomplir. Mais, trop souvent répétée, était-elle sans danger pour la mentalité de ceux qui s'y livraient ? N'en eût-on pu charger des praticiens autres que des officiers ?

L'incartade de Pellieux avait mis le Gouvernement dans le plus grand embarras. Le soir même, Billot avait reproché au bouillant général d'être allé trop loin. Mais le ministre était trop engagé pour revenir en arrière et désavouer l'État-Major.

Déjà, cependant, les ambassades d'Allemagne et d'Italie avaient affirmé formellement que jamais elles n'avaient connu Dreyfus. Le prince de Münster l'avait dit à Casimir-Périer. Le Gouvernement impérial l'avait déclaré peu de jours auparavant par la bouche de Bulow, à une Commission du Reichstag, et le comte de Bonin Longare, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avait fait une déclaration identique à la Chambre des Députés de Rome. L'ambassadeur d'Italie, comte Tornielli, avait même écrit à notre ministre des Affaires étrangères que le colonel Panizzardi était prêt à en déposer sous *serment* devant la Justice française. Hanotaux, Félix Faure, craignant les pires complications diplomatiques, étaient sur des charbons ardents.

Et voici que Boisdeffre, n'osant désobéir à la sommation de ses sous-ordres, venait confirmer l'existence de « l'indiscutable preuve » !

Picquart, par sa courageuse négation, énergiquement commentée le lendemain par des hommes tels que Clemenceau, Jaurès, Viviani, Yves Guyot, dans la

presse révisionniste, avait en somme rendu un véritable service au Gouvernement qui le persécutait ou tout au moins le laissait persécuter.

Je ne résiste pas à l'envie de placer ici la scène, décrite par Vaughan, de la déposition de Du Paty :

— Faites venir M. Du Paty de Clam, dit Delegorgue à l'huissier.

Tout à coup Du Paty se dresse comme un ressort se détend, talons joints, bras au corps, tête levée. Puis, obéissant à un ordre intérieur, comme un halluciné qui entend des voix, il part délibérément du pied gauche, frappant fortement le sol, sous l'œil effaré de Delegorgue qui ne sait pas ce que cela veut dire :

— Une, deux ! une, deux !, une, deux !

Du Paty est à la barre.

Halte ! — Salut militaire à la Cour ! — Fixe ! — Par le flanc gauche ! — Halte ! — Salut militaire au jury ! — Fixe ! — par le flanc droit ! — Halte !

C'est la voix intérieure qui parle.

Du Paty, face à la Cour, sans un mouvement de la tête ou du corps, répond évasivement aux questions de Labori que Delegorgue lui transmet, de façon à ce qu'aucun éclaircissement n'en puisse sortir.

— Monsieur Du Paty de Clam, vous pouvez vous retirer.

Et la scène de tout à l'heure recommence en sens inverse.

Du Paty est revenu à son point de départ. Vous croyez qu'il va s'asseoir comme tout le monde. Pas si intelligent !

— Demi-tour à droite ! — Fixe ! — Repos !

C'est alors une poussée de rire inextinguible. Pas plus dans le prétoire que dans la salle, nul n'y résiste. On en est malade. Du Paty seul ne rit pas.

— Oh ! c'est trop drôle, dit-on à Labori. Il faudra le faire revenir.

— Je veux bien, dit Labori. Et, sous un prétexte

futile, il fit rappeler Du Paty qui revint, « fantoche inconscient, avec le même cérémonial » (1) !

Ce fut là l'un des rares intermèdes qui apportèrent un peu de détente dans cette atmosphère où l'émule du Dr Ox avait dû exagérer la dose de son gaz maléfique. Peut-être, à cette minute, s'était-il trompé et avait-il débouché le récipient du gaz hilarant.

Une audition — si je puis dire — vraiment poignante, fut celle du témoin Walsin Esterhazy.

Son portrait par Séverine : — Il a le bec crochu, le crâne chauve, la tête aplatie, la paupière fugace des carnassiers à longues ailes, *mais il ne plane pas*.

Vaughan nous le représente « pétrissant nerveusement la barre, la moustache roide, les pommettes saillantes, l'œil farouche, sanglé dans son dolman, dans la poche gauche duquel un revolver faisait saillie ».

Ce fut la journée d'Albert Clemenceau qui, « de sa voix égale et mordante, poli comme on ne l'est pas, priait Delegorgue de transmettre au témoin des questions cruellement précises qui tombaient dans le silence angoissé de l'auditoire comme de rythmiques coups de couperet. Ça vous donnait froid dans le dos ».

Esterhazy avait péremptoirement déclaré qu'il ne répondrait pas, et en effet pas un mot ne sortit de sa bouche.

Albert Clemenceau, toujours calme, continuait impitoyablement la série de ses questions qui constituaient en réalité un terrible et irréfutable réquisitoire contre cet homme, et par ricochet contre le Conseil de Guerre qui venait de le déclarer innocent. Rien de ce qui pouvait mettre en lumière la vie crapuleuse du témoin, sa mentalité haineuse et criminelle, ne fut omis par l'avocat : la correspondance avec Mme de Boullancy, la fameuse lettre du uhlan, l'inscription frauduleuse d'une citation

(1) VAUGHAN, *Souvenirs sans regrets*. Félix Juven, édit.

à l'ordre du jour à son dossier d'officier, les relations avec Schwartzkoppen, les fausses dépêches Blanche et Speranza, les communications à la presse, le document libérateur, les entrevues avec les officiers à lunettes bleues et à fausse barbe, tout fut rappelé à cet homme de proie, à cet officier supérieur de l'Armée française que le Conseil de l'Ordre n'avait pas encore chassé des cadres de la Légion d'honneur.

La salle haletait, attendant quelque chose de terrible. Quelques-uns des assistants avait vu Esterhazy introduire des cartouches dans son revolver. Quel drame allait éclater ?

Il n'y eut aucun drame, et le « uhlán », enfin libéré, s'en alla comme il était venu, l'air toujours farouche, l'œil toujours enflammé. C'est au sortir de cette audience qu'après avoir reçu les princières et patriotiques félicitations du prince Henry d'Orléans, cousin du prétendant Philippe, il fut acclamé et porté en triomphe par la foule.

Cette triste et honteuse journée me rappelle une caricature parue à l'époque dans un illustré satirique. Esterhazy est représenté en manches de chemise, regardant d'un air las et découragé son képi et son dolman où brille la croix des braves.

Légende :

— Remettre ça ! et retourner là-bas !

L'avocat général Van Cassel remplit copieusement, et non sans éloquence, sa fonction d'accusateur public. Au sujet de son argumentation, basée sur l'intangibilité de la chose jugée, sur la possibilité pour Dreyfus et l'impossibilité pour Esterhazy de se procurer les documents énoncés au bordereau, sur les déclarations réitérées de Méline et de Billot tant à la Chambre qu'au Sénat, déclarations approuvées dans l'une et l'autre Assemblées par d'énormes majorités, je ne dirai qu'un mot : Qu'a dû penser de son propre réquisitoire, le conseiller à la Cour de Cassation, Van Cassel à l'audition

de celui que prononça dix ans plus tard, devant la Cour Suprême, le procureur général Baudouin, et qui établit avec une lumineuse précision le bien-fondé des accusations de Zola, la culpabilité d'Esterhazy, l'innocence de Dreyfus et la réalité des odieuses machinations contre Picquart ?

Dans une déclaration d'une fière dignité, Zola revendiqua hautement l'entière responsabilité de son acte, mais se défendit d'avoir outragé l'armée.

— J'ai dit, au contraire, ma tendresse, mon respect pour la nation en armes, pour nos chers soldats de France qui se lèveraient, à la première menace, qui défendraient la terre française...

« Si quelques individualités des bureaux de la guerre ont compromis l'armée elle-même par leurs agissements, est-ce donc insulter l'armée tout entière que de le dire ? »

Puis il eut cette magnifique envolée : « Le peuple de Saint-Louis, de Bayard, de Condé et de Hoche, le peuple qui compte cent victoires géantes, le peuple des grandes guerres de la République et de l'Empire, le peuple dont la force, la grâce et la générosité ont ébloui l'univers, criant : « Vive Esterhazy ! » c'est une honte dont notre effort de vérité et de justice peut seul nous laver... »

Sans nul souci de ce que pourrait être le verdict, Zola conclut par cette orgueilleuse prédiction : « On peut me frapper ici. Un jour, la France me remerciera d'avoir aidé à sauver son honneur. »

Et Labori se leva.

Si d'autres avocats brillent par la souplesse de l'argumentation, par la magie des mots, par le pathétique des images, par la variété des attitudes et des mimiques, par maints artifices de paroles ou de gestes, Labori ne s'attardait pas à ces moyens de théâtre, destinés à émouvoir beaucoup plus qu'à convaincre.

Non pas, certes, qu'il s'exprimât avec la sobriété un peu froide qui caractérisait la manière d'un Waldeck-

Rousseau. Mais la chaleur de sa diction était faite visiblement de la profonde solidité de sa conviction.

Dès les premiers mots, on sentit que cet homme parlait avec une totale sincérité. Sa haute stature, la grave, puissante et musicale sonorité de son verbe, ajoutaient à l'autorité qui se dégageait de tout son être.

Mais l'excès même de cette autorité, qu'il eût été parfois politique de voiler, lui portera préjudice lorsqu'il se trouvera devant un tribunal militaire.

A plus d'une reprise, il fit face avec une belle crânerie à un public dont la faiblesse, ou la complaisance, du Président ne savait pas arrêter les interruptions ni même les clameurs.

Et sa magistrale plaidoirie, qui remplit trois audiences sans que se manifestât la moindre défaillance, venant après la sévère logique des questions posées par lui aux témoins de l'accusation, le classa solidement parmi l'élite du barreau. Dès lors, il était promis au bâtonnat. Mais qui l'eût pu déjà prévoir ! Tout le Conseil de l'Ordre lui était ouvertement hostile. Il fut, durant tout le procès, guetté par le bâtonnier lui-même, M^e Ployer, qui n'eût pas manqué de sévir si la plus légère occasion s'en fût offerte. Il avait aussi contre lui la quasi-unanimité de ses jeunes confrères qui se livraient sur son passage, dans les couloirs du Palais, à des manifestations méprisantes et injurieuses, parfois assez vives.

Un nationalisme étroit, souvent assaisonné d'antisémitisme, sévissait alors chez les débutants. L'un d'eux, un dissident, ayant un jour crié : « Vive l'Armée mais pas vivent ses chefs ! » fut proprement houspillé par ses confrères qui applaudirent au coup de canne à lui lancé par le général Roget. Traduit devant le Conseil de l'Ordre, il se vit appliquer six mois de suspension. Cet avocat s'appelait M^e Courot.

On n'avait pu refuser à Georges Clemenceau de défendre Perreux, le gérant de *l'Aurore*. Et ce lui fut

une occasion de prononcer l'un des plus humains discours de sa carrière si diverse.

Clemenceau, il est utile de le rappeler, n'avait pas été un dreyfusard de la première heure. On sait, au surplus, qu'il eut durant sa vie entière le sentiment national fort développé et fort chatouilleux. Au lendemain du jugement de 1894, il avait publié dans *la Justice* un article virulent contre le « traître ». Partisan de la suppression complète de la peine de mort, il avait exprimé son regret qu'on n'en eût pu faire l'application au crime pour lequel Dreyfus venait d'être condamné.

On avait cru pendant longtemps, et certains le croient — ou du moins le disent encore, — que *l'Aurore* avait été fondée avec l'argent des Juifs, pour poursuivre la révision du procès de 1894. Or, il n'en est rien. Son fondateur, Ernest Vaughan, a donné sur ce point de concluantes précisions dans ses *Souvenirs sans regrets*.

Mais, dès que, éclairé par Scheurer-Kestner, son collègue à l'Assemblée de 1871, comme lui l'un des protestataires qui avaient refusé de sanctionner de leur vote la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, Clemenceau eut acquis la certitude de l'erreur judiciaire, il devint l'un des plus ardents champions de la révision. Et, dans le combat acharné mené contre la meute adverse par la petite troupe du début, il mit une ardeur, un courage, une ténacité, un talent qui le placèrent au tout premier rang des défenseurs non seulement de Dreyfus l'innocent, mais surtout du Droit et de la Légalité.

Cette période est la plus belle, la plus pure de sa vie de grand lutteur. On critiquera sans doute, longtemps encore, ses actes parlementaires puis gouvernementaux. On lui dénierait la gloire d'avoir assuré la victoire de 1918. On lui reprochera certaines dispositions du Traité de Versailles d'où peuvent naître les pires conflits. On déplorera certains choix de collaborateurs, certains

traits de despotisme. Les hommes épris de justice et soucieux de l'honneur national seront unanimes, pour maintenir bien haut dans leur respect et leur admiration le Clemenceau de l'Affaire, le Clemenceau de *l'Aurore* et de *la Dépêche de Toulouse*.

Le Président Maringer, qui s'honore d'avoir été l'un de ses plus intimes familiers, le tient pour la plus forte personnalité de notre temps. Je ne serais pas surpris que l'Histoire ratifiât cette appréciation.

Dans son plaidoyer de l'Affaire Zola pour *l'Aurore*, plaidoyer substantiel, lumineux, et d'une haute tenue philosophique, abondent les formules heureuses, les oppositions saisissantes :

« Quand le droit d'un seul est lésé, le droit de tous se trouve en péril...

« Pour prouver qu'on n'avait pas donné d'ordre au Conseil de Guerre, on a directement communiqué ses volontés au jury...

« Si la justice est le plus bel idéal à célébrer, c'est peut-être aussi le plus difficile à réaliser...

« *Nous n'insultons par l'armée, nous l'honorons en l'invitant au respect de la loi...*

« Le principe de la Société civile, c'est le droit, la liberté, la justice ; le principe de la société militaire, c'est la discipline, la consigne, l'obéissance. Et comme chacun est porté par la conscience de l'utilité de sa fonction, à vouloir empiéter sur autrui, la société militaire, qui dispose de la force, tend à empiéter sur l'autorité civile... Les soldats n'ont de raison d'être que parce qu'ils défendent le principe que la société civile représente...

« Il n'y a qu'un honneur pour l'armée, c'est qu'elle soit puissante pour la défense nationale et, dans la paix, qu'elle se montre respectueuse des lois.

« Faire de la justice en dehors de la loi, nul n'en a le droit ni le pouvoir... »

Puis, prévoyant que le jury condamnerait malgré tout, il fit, par avance, appel de son verdict devant le Tribunal de l'Histoire :

« Nous avons traversé dans ce siècle de terribles épreuves, nous avons connu toutes les gloires et tous les désastres, nous sommes, à ce moment tragique de notre histoire, devant l'inconnu, entre toutes les craintes et toutes les espérances. Saisissez l'heure, faites vos propres destinées. C'est une chose auguste, le peuple se jugeant lui-même, c'est une chose redoutable aussi, le peuple décidant de son avenir. A vous, Messieurs, de prononcer moins sur nous que sur vous-mêmes. Nous comparaissons devant vous. Vous comparez devant l'histoire. »

Des injures, des clameurs et, moins nombreux, des applaudissements enthousiastes accueillirent cette péroraison dont l'avenir devait vérifier la justesse prophétique.

Mais rien n'y fit. Toute cette éloquence, toute cette logique, tout ce limpide bon sens furent dépensés sans profit, ou du moins sans profit immédiat. En y lançant violemment leurs épées, les généraux avaient faussé les balances de la Justice. Et puis, les clameurs de la foule abusée, les violences de la presse nationaliste eurent, sur les douze paisibles bourgeois composant le jury, une influence évidente. On avait même, sur eux, exercé un odieux chantage. *La Libre Parole* avait publié leurs noms, professions et adresses. C'était, en cas d'acquiescement, les désigner à la fureur de la foule. C'était aussi la ruine inévitable pour ceux qui exerçaient une profession commerciale.

Clemenceau dira, huit ans plus tard, parlant au Sénat comme Président du Conseil : « On a trouvé des hommes pour résister aux Rois les plus puissants, on a trouvé très peu d'hommes pour résister aux foules. »

Zola fut condamné au maximum de la peine : un an de prison, 3.000 francs d'amende.

Et peut-être cette condamnation, pour injuste qu'elle fût, eut-elle, sur le moment, un effet heureux, celui d'éviter l'effusion du sang.

Dans cette même séance du 12 décembre 1906, où le Sénat vota le transfert au Panthéon des cendres de l'auteur de *J'accuse*, Clemenceau pourra dire encore : « J'ai vu de près Zola, aux heures lamentables, je l'ai accompagné dans ces fuites abominables à l'issue des séances de la Cour d'Assises, sous les pierres, sous les huées, sous les cris de mort. J'étais là quand il a été condamné, nous étions douze. Si Zola avait été acquitté ce jour-là, pas un de nous ne serait sorti vivant. »

Et Clemenceau n'exagérerait pas. C'est à ce diapason qu'étaient montés les cerveaux.

L'émule du Dr Ox avait, de toute évidence, augmenté la dose et accru la toxicité du gaz maléfique.

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation, beaucoup plus insensible aux bruits de la rue et aux chantages de la presse, eut le courage, alors méritoire, de casser l'arrêt. La cause fut renvoyée devant la Cour d'Assises de Versailles, mais, sur le sage conseil de ses avocats, après une première audience où le Président fit étalage d'un scandaleux parti pris, Zola fit défaut et se réfugia en Angleterre (juillet 1898).

Au lendemain du verdict condamnant Zola, Picquart était mis en réforme. Il avait, dès le soir de leur confrontation, envoyé ses témoins à Henry qu'il blessa deux fois en un duel acharné, mais il refusa obstinément de se battre avec Esterhazy. « Cet homme, dit-il, appartient à la Justice du Pays et je serais coupable de l'y soustraire. »

Les principaux témoins de la défense encoururent diverses peines administratives. Leblois fut révoqué de ses fonctions d'adjoint au maire du 7^e arrondissement et suspendu, pour 3 mois, par le Conseil de l'Ordre des avocats ; Joseph Reinach se vit enlever ses galons d'offi-

cier de territoriale. J'ai dit déjà que Grimaux dut quitter sa chaire de Polytechnique.

Par contre, galons et croix furent prodigués largement aux militaires restés docilement « dans le droit chemin ».

La publication de *J'accuse* avait eu pour effet de lancer dans la mêlée toute une élite de studieux intellectuels : normaliens, étudiants en Sorbonne, jeunes professeurs.

« ... Le ton s'en trouvait si humain, écrira plus tard le Président Herriot, la sincérité éclatait si évidente, l'accusation se formulait si précise que des hommes libres et désintéressés ne pouvaient plus refuser de se passionner pour la vérité enfin dénudée. Zola... dégageait des principes pour lesquels il nous contraignait à lutter : la nécessité de défendre devant les nations libres l'Honneur de la France, le devoir d'opposer le barrage de l'intelligence aux assauts d'une foule enivrée... Pour l'armée elle-même, il était impossible de tolérer plus longtemps ces prétentions de la raison d'État, cette immonde coalition d'antisémitisme, de cléricisme, d'orgueil et d'intérêts (1). »

C'est à ce moment que la politique attira, et finalement enleva à l'Université de jeunes hommes qui, sans l'Afrique, eussent sans doute poursuivi une carrière, brillante pour quelques-uns, mais seulement honorable et calme, dans les Lettres ou dans les Sciences : Paul Painlevé, Édouard Herriot, Ferdinand Buisson, entre autres, n'eussent probablement été que de très remarquables professeurs. M. Herriot reconnaît que son ambition la plus haute, en 1898, était d'obtenir une chaire en Sorbonne. Jamais le Parlement n'avait compté un aussi grand nombre d'universitaires. De même, les conseils généraux et les conseils municipaux des grandes villes.

(1) Édouard HERRIOT, *Pourquoi je suis radical-socialiste*. Les Éditions de France, 1928,

Et Séverine, fille de professeur, de s'en réjouir : « La voilà donc sortie de sa torpeur, la Mère au bois dormant, la vieille Université qui n'était plus qu'un mandarinat et redevient l'École des consciences. »

Enfin, ce qui n'est pas moins honorable pour la corporation, Drumont exhalera son dépit en ces termes : « Il n'est rien de plus abject que ces universitaires ! »

La vérité m'oblige à dire que les professeurs ne furent pas tous du même côté de la barricade, témoin le trop fameux Syveton.

Le corps enseignant, à tous ses degrés, il est bon de le rappeler, ne fut pas seul à s'émouvoir. La jeunesse des écoles vint bientôt apporter, elle aussi, son contingent bien faible d'abord, à la courageuse troupe des défenseurs de la justice et de la vérité.

Cette époque si agitée avait créé une ambiance favorable à l'éclosion précoce et au rapide développement de personnalités qui sans cela eussent sans doute plus longtemps attendu l'occasion de se révéler.

Combien d'hommes parvenus depuis au faite des honneurs politiques ou des carrières libérales, ont senti naître alors la vocation qui devait décider de leur avenir. Combien de juvéniles talents sont alors apparus qui depuis se sont magistralement affirmés.

Après René Viviani, Aristide Briand, Bernard Lazare, militants de la première heure, Anatole de Monzie, Robert et Henry de Jouvenel, Paul-Boncour, Émile Buré, Maurice et Albert Sarraut, Paul Brulat, Maurice Leblond, Charles Péguy, Marcel Proust, Leymarie, Sarraute, Georges Bourdon, Albert Wilm, Marius Gabion, Georges Pioch, Léon Blum, Charles Péguy, et combien d'autres dont devaient s'enorgueillir plus tard la Presse, les Lettres, le Barreau, le Parlement ou l'Administration, stimulés par l'appel de Zola, firent à ce moment leurs premières armes dans les journaux, les réunions publiques et même les manifestations de la rue.

Il est juste de noter aussi parmi les révisionnistes de la première heure des artistes déjà fort appréciés du public, tels que l'acteur Gémier, les dessinateurs Charles Léandre, Hermann-Paul, Ibels et le délicieux compositeur Reynaldo Hahn. D'autres, tels Christiné, n'admettront la nécessité de la révision qu'après la découverte du faux Henry.

Une autre conséquence du procès Zola fut la création de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'initiative en est due à deux anciens ministres : Yves Guyot et Ludovic Trarieux. Elle groupa, tout d'abord, sous la présidence de Trarieux, les partisans les plus notoires de la révision du procès de 1894. Elle a depuis considérablement élargi son champ d'activité.

Plusieurs de ses dirigeants sont entrés au Parlement où ils ont fait, ou font encore belle figure. Nous citerons entre autres MM. Ferdinand Buisson qui fut longtemps président de la Ligue et Henri Guernut, élu en 1928 député de l'Aisne, à qui ses collègues ont donné la meilleure marque de leur confiante estime en le chargeant de présider la fameuse Commission Stavisky, et qui fut ensuite appelé au ministère de l'Éducation nationale, où il a laissé le souvenir d'un libéralisme éclairé et d'une totale intégrité.

FAUSSAIRE !

Picquart est un faussaire pour avoir introduit dans le dossier, une pièce qui n'est pas un faux (1).

CLEMENCEAU.

CETTE année 1898 fut fertile en gros incidents et en surprises sensationnelles. Les élections de mai ayant amené à la Chambre une majorité de gauche, le ministère Méline dut céder la place à un cabinet radical que présidait Brisson, avec Sarrien à la Justice et Cavaignac à la Guerre.

Toutefois, si les radicaux et les groupes voisins avaient obtenu des succès électoraux, plusieurs militants révisionnistes étaient restés sur le carreau, Joseph Reinach et Jaurès notamment. Et des chefs nationalistes, Déroutède et Millevoye en tête, avaient été réélus. De plus, l'animateur de l'antisémitisme, Drumont, était entré au Parlement, comme député d'Alger. Citons aussi, sans commentaires superflus, le cas du Juif Klotz qui, au cours de la période électorale, prit et réitéra l'engagement de voter contre la révision.

(1) Ceci me rappelle une curieuse anecdote. Lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, Clemenceau ne signait jamais rien. Il laissait le soin d'apposer la signature ministérielle puis présidentielle, à son vieil ami Winter qui imitait à merveille son écriture. Or, un jour, un jeune chef de bureau, M. Labussière, de qui je tiens l'anecdote, en l'absence de son directeur, lui apporte à signer une lettre très urgente. Clemenceau la lit puis : — Portez, dit-il, cette lettre à Winter, si je la signais moi-même, on croirait que c'est un faux.

Le nouveau Président du Conseil n'avait pas encore pris, et entendait alors ne pas prendre position dans l'Affaire. Quant au ministre de la Guerre, il s'affirma nettement du parti des généraux. Il s'empressa de se faire interpeller par le nationaliste Castelin, son but étant d'en finir une bonne fois avec le dreyfusisme, en livrant à la Chambre et au pays des documents où il voyait, indubitable, la preuve de la culpabilité du condamné.

Laissant entrevoir la possibilité d'une complicité entre Dreyfus et Esterhazy, il sacrifia délibérément le « Uhlan ». Par contre, il admit la bonne foi des défenseurs de Dreyfus et affecta surtout de s'adresser à eux pour les éclairer. Enfin, dans une atmosphère de passion et de fièvre, il lut quelques pièces essentielles du terrible dossier secret, parmi lesquelles la fameuse lettre de l'Agent A à l'Agent B, dont Pellieux, sans en donner le texte, avait révélé l'existence au procès Zola :

« Il va se produire une interpellation sur l'Affaire Dreyfus. Ne dites jamais les relations que nous avons eues avec ce Juif. »

Et Cavaignac assura que la façon dont cette lettre était parvenue ne permettait pas de mettre en doute son authenticité.

Il obtint un énorme succès, et l'affichage de son discours fut voté à l'unanimité moins cinq voix, — dont celle de Méline (7 juillet 1898). Les socialistes s'étaient abstenus en grande majorité. Quelques-uns, cependant, avaient voté pour le Cabinet.

A la suite de ce vote, Clemenceau remarquait dans *l'Aurore* : « Ils ont rejugé Dreyfus et l'ont recondamné à l'unanimité, toujours sur des documents dont la critique lui était enlevée. » A quoi il ajoutait : « Cette séance assure tout simplement le succès de notre thèse. »

Le soir, alors que leurs adversaires chantaient bruyamment victoire, la joie fut grande dans le petit groupe

des révisionnistes avertis, car on y connaissait la valeur exacte des documents secrets révélés avec tant d'éclat par Cavaignac. Le lendemain, dans *la Petite République*, Jean Jaurès, loin de prendre attitude de vaincu, marquait ainsi sa satisfaction :

« Bien loin d'ébranler ma conviction profonde, vos arguments l'ont affermie. »

Enfin, avec un courage égal à sa perspicacité, Picquart écrivait au Président du Conseil Brisson : « ...*Je suis en état d'établir, devant toute juridiction compétente, que, parmi les trois pièces lues à la Chambre par le ministre, deux ne sauraient s'appliquer à Dreyfus et que la troisième a tous les caractères d'un faux.* » Et cette lettre était en même temps communiquée à la presse.

Furieux, Cavaignac dénonce formellement au garde des Sceaux Picquart et Leblois pour infraction à la loi sur l'espionnage, et aussitôt le lieutenant-colonel en réforme est arrêté et mis à la Santé (13 juillet 1898).

La veille, le juge Bertulus, à la suite d'une perquisition chez Marguerite Pays, la maîtresse d'Esterhazy, avait envoyé le « Uhlan » à la même prison !

Henry avait été, sur sa demande, délégué par l'État-Major pour suivre l'instruction Bertulus contre Esterhazy. Il eut en présence du juge une attitude telle que celui-ci conçut à son sujet les pires doutes. Bertulus entrevit, à cette minute, la possibilité d'une complicité liant Henry à Esterhazy. Mais il fit montre d'une prudence peut-être excessive, et ne sut profiter d'une merveilleuse occasion de découvrir une grande partie de la vérité. Il laissa partir Henry qui, s'étant vu perdu, avait imploré sa pitié, le suppliant de sauver l'*Honneur de l'Armée*. Une faiblesse inconcevable de certains magistrats troublés par l'ambiance put encore tirer Esterhazy et Henry de ce mauvais pas. Mais Cavaignac, pour affirmer hautement son indépendance, déféra Esterhazy à un Conseil d'enquête, et, malgré l'indulgence

des conclusions dudit Conseil, le ministre prononça sa mise en réforme le 31 août 1898.

Le même jour, un formidable coup de tonnerre éclatait. Cavaignac, voulant prouver l'authenticité des documents produits par lui à la Tribune, et l'inanité des dénonciations de Picquart, avait ordonné un examen complet du dossier secret, sous la responsabilité de son chef de cabinet, le général Roget.

Or, le capitaine Cuignet, chargé de ce travail, fit une découverte qui devait avoir sur le développement de l'Affaire une influence capitale. Il constata que sans doute possible le document massue qui avait déterminé la conviction de la Chambre, après celle du Jury, qui avait valu à Zola sa condamnation, à Cavaignac sa majorité, *était un faux. Picquart avait dit vrai*. De plus, Cuignet eut la certitude que le faussaire était le lieutenant-colonel Henry *le chef même du contre-espionnage*.

On a prétendu, et cela doit être exact, qu'en fabriquant ce faux, Henry n'avait pas pensé qu'il pût jamais être livré à la publicité. Son intention était de le laisser dans le dossier secret ; de ne l'utiliser que pour asseoir définitivement la conviction des grands chefs et du Gouvernement. Il avait, dans son ignorance et sa naïveté, pu croire à l'infailibilité de ce moyen grossier pour éviter la révision du procès de 1894. Il considérait, d'ailleurs assez justement, le document comme trop grave pour que sa divulgation devînt jamais possible. Mais il avait compté sans la folle légèreté du général de Pellieux, sans l'audacieuse intervention de Picquart, et sans l'obstination têtue du ministre Cavaignac qui, dans cet incident, fut évidemment de bonne foi.

Dès que de Pellieux avait parlé à la Cour d'Assises de cette preuve écrite qui devait, selon lui, terrasser la défense, Henry s'était senti perdu. Et la lecture qu'en fit Cavaignac à la Chambre, lecture immédiate-

ment suivie du démenti public de Picquart, avait achevé de le démoraliser (1).

Appelé, après la découverte de Cuignet, à fournir des explications au ministre lui-même, en présence des généraux de Boisdeffre et Gonse, il nia d'abord énergiquement. Mais Cavaignac ne pouvait avoir aucun doute. Il fit montre dans son interrogatoire d'une clairvoyance et d'une ténacité qui tendent à prouver sa bonne foi et l'absence chez lui de tout parti pris.

Henry se défendit longtemps. Mais peu à peu, il perdait pied, alors que le ministre posait ses questions avec une froide méthode et un imperturbable sang-froid. La situation devenait intenable. Henry fit une concession, reconnut qu'il avait arrangé la pièce, mais nia en avoir écrit le contenu. Enfin Cavaignac démasqua ses batteries, et, après un dernier soubresaut, Henry lâcha l'aveu final (2).

Non seulement son entêtement, la violence de ses dénégations n'avaient pu tenir devant la froide logique du ministre, mais il s'était bien vite aperçu qu'il n'avait plus à compter sur l'appui de Boisdeffre et de Gonse qui jusqu'alors avaient accordé à toutes ses affirmations

(1) Devant la Cour de Cassation, lors de la seconde révision, Du Paty de Clam donna cette curieuse explication : ... « Il croyait qu'une fois ce papier fait, il rentrerait dans ses coffres à lui, Henry, et qu'il pourrait, soit en gardant la pièce, soit en la dissimulant, soit en quittant le ministère et en passant rapidement la consigne à son successeur, enterrer à jamais le document. Au lieu de cela, quand il a vu le général Gonse prendre sa pièce et la mettre rapidement dans son coffre-fort, il a senti qu'il était perdu, qu'un jour ou l'autre ce papier sortirait, viendrait parler contre lui et il n'a eu d'autre cesse que d'empêcher l'Affaire Dreyfus de revenir pour empêcher ce papier de sortir et de détruire moralement toutes les personnes qui doutaient de l'authenticité de ce papier, notamment Picquart et moi. »

(2) Cet incident fournit à Jacques Richepin la scène la plus pathétique de sa pièce, scène qui fut admirablement jouée par les artistes Jean Dulac et Basseuil. Albin Michel, éditeur.

une aveugle confiance, qui l'avaient suivi et même encouragé dans toutes ses machinations et qui s'apercevaient enfin qu'ils avaient été grossièrement trompés.

Arrêté aussitôt, le faussaire aurait dû être conduit à la prison du Cherche-Midi. Sous le coup d'une inculpation criminelle, il aurait dû être écroué en prévention de Conseil de Guerre. On le conduisit au Mont-Valérien, comme s'il se fût agi d'une simple peine disciplinaire. Encore l'avait-on tout d'abord accompagné à son domicile pour lui permettre d'embrasser sa femme et son enfant, — geste d'humanité que je suis loin de blâmer, tout en remarquant que l'on avait été moins humain pour Dreyfus. En même temps, fait à noter, on laissait Henry prendre quelques effets et *quelques objets de toilette*.

L'arrestation du chef de la S. S., communiquée le soir même à la presse par l'agence Havas, produisit une énorme sensation dans le public.

Et ce fut bien pire le lendemain, lorsqu'on apprit que le lieutenant-colonel venait de se couper la gorge dans sa chambre du Mont-Valérien, avec un rasoir *qu'on lui avait permis d'emporter*.

Il eût été du plus grand intérêt d'entendre, au sujet de cet événement d'importance capitale, le témoignage d'Esterhazy, mais celui-ci, dès la nouvelle du suicide, et après avoir pris la précaution de se rendre méconnaissable en sacrifiant ses longues moustaches, s'était empressé de mettre la frontière entre lui et la Justice de son pays — de son pays ?... Ainsi, les deux hommes qui détenaient le plus sûrement la vérité dans cette affaire si angoissante, disparaissaient en même temps.

Saura-t-on jamais, à la suite de ce suicide et de cette fuite, quels liens mystérieux et terribles unissaient ces deux hommes ? Henry, qui devait apparaître comme le bourreau le plus acharné de Dreyfus, ne fut-il vraiment que l'instrument docile du « Uhlan », qui opérait

sur lui un continuel et odieux chantage ? Certains le soutiennent encore.

Le général Targe considère que, malgré les apparences, sa participation *consciente* au crime d'Esterhazy demeure problématique.

Par contre, dans ses *Souvenirs* où il s'efforce constamment à l'impartialité, et qui constituent pour l'histoire diplomatique de ce temps une source si précieuse, le grand journaliste anglais Wickham Steed a publié, au sujet du rôle et de l'attitude du lieutenant-colonel Henry, deux déclarations recueillies par lui en Italie et qui sont singulièrement troublantes, tant par leur substance que par leur origine.

Steed, qui se trouvait à Rome en août et septembre 1899, pendant que se déroulait le procès de Rennes, reçut de la bouche même de Panizzardi, une confidence qu'il promet de ne pas divulguer à l'époque. Panizzardi, au temps où il était attaché militaire à Paris, ne disposait pas de ressources suffisantes pour payer un service d'espionnage en France, mais il profitait des renseignements que lui transmettait Schwartzkoppen, amplement pourvu d'argent. Or, au dire de Panizzardi, Schwartzkoppen entretenait depuis quelque temps des relations suivies avec Esterhazy, qui lui aurait fourni, avant la découverte du bordereau, 170 documents, en se vantant de les obtenir *par l'intermédiaire de son ami Henry*.

Panizzardi ne pouvait évidemment pas livrer à la justice française les noms des véritables traîtres. Si l'on « brûlait » ses propres espions, on n'en pourrait recruter d'autres.

Mais il fit, comme Schwartzkoppen, tout ce qu'il put, et chaque fois qu'il le put, pour que l'on sût que Dreyfus était innocent. Son plus grand désir était d'être cité à comparaître devant la justice française pour en témoigner sous serment.

Steed, à l'appui de la confidence de Panizzardi, rap-

pelle une conversation qu'il avait eue, un an auparavant, exactement le 31 août 1898, avec le général Pelloux, ministre de la Guerre italien. Il était allé voir Pelloux pour connaître son avis sur un fait politique du plus haut intérêt : la convocation, par Nicolas II, de la première conférence de La Haye pour l'organisation de la Paix. Il trouva le ministre tenant en mains un télégramme de Paris qui annonçait l'arrestation du colonel Henry.

— Voici, dit le général, qui est plus important que la circulaire du Tsar. Le colonel Henry est l'un des principaux traîtres, ou en tout cas, celui qui est responsable de la condamnation de Dreyfus. Dreyfus est innocent !

Voilà, on en conviendra, qui jetterait sur l'Affaire une lumière singulièrement vive. Si l'on admet la culpabilité d'Henry, que de choses s'expliquent. D'abord son empressement à alerter la presse anti-juive, puis son acharnement à faire condamner l'officier juif ; Dreyfus condamné, le soin que met Henry à corser le dossier ; sa fureur contre Picquart, lorsque celui-ci a démasqué Esterhazy ; la fabrication des faux qui doit empêcher la révision du procès. Et enfin, le suicide qu'aucune des autres raisons données jusqu'ici, ne parvient à justifier pleinement.

Mais il est équitable de mettre en face de la confidence Panizzardi, au sujet des renseignements fournis à Schwartzkoppen, le système des faux documents fabriqués à la Section de Statistique à l'usage de l'espionnage allemand. Les pièces remises par Henry à Esterhazy et par celui-ci à Schwartzkoppen, étaient-elles véridiques ou constituaient-elles une documentation mensongère ayant pour but d'abuser nos ennemis éventuels ?

J'mets ce doute par extrême souci d'impartialité, mais la thèse de la culpabilité collective d'Henry et d'Esterhazy est infiniment plus plausible. Le général Roget, à l'enquête de la Chambre criminelle, lors de

la première révision, tout en continuant d'affirmer, avec la plus grande énergie, sa conviction de la culpabilité de Dreyfus, apporta sans le vouloir à l'appui de cette thèse, un témoignage dont on ne saurait trop souligner l'importance.

« Esterhazy, dit-il, n'aurait pu trahir qu'avec la complicité d'Henry. Or, en 1894, ils ne se connaissaient pas. »

Cette dernière affirmation, bien vite reconnue fausse, était évidemment sincère dans la bouche du témoin mal instruit. Et ce même argument sera repris à Rennes par le général Billot :

— Le commandant Esterhazy, fût-il même l'auteur du bordereau, était incapable d'avoir par lui-même les documents annoncés dans le bordereau.

Donc, si Esterhazy était le pourvoyeur de Schwartzkoppen, il avait, de l'aveu même des généraux qui le défendaient, un complice à l'État-Major.

Mais voici qui est beaucoup plus grave et plus troublant :

Il fut admis pendant longtemps, et sur les dires du commandant Henry, maintes fois répétés, que le bordereau était arrivé à la S. S. par la « Voie ordinaire », c'est-à-dire apporté par la Bastian qui l'aurait trouvé dans la corbeille à papiers de Schwartzkoppen. Tout en avouant la confection de son faux, il affirmait encore énergiquement à Cavaignac que le bordereau lui était parvenu de cette façon. Or, il paraît bien démontré aujourd'hui que les choses se passèrent autrement.

Un agent auxiliaire du contre-espionnage, nommé Brücker, avait dû être congédié à la suite d'une affaire Millescamp qu'il serait trop long d'exposer ici. Désireux de rentrer en faveur à la S. S., Brücker guettait l'occasion d'un coup d'éclat. Il avait conservé de bonnes relations avec le concierge de l'ambassade d'Allemagne. Un jour qu'il l'allait visiter, il trouve la loge vide, voit dans le

casier de Schwartzkoppen un pli et un paquet. Il s'empresse de subtiliser le pli, laisse le paquet et sort vivement sans avoir été vu du concierge, sans se douter des conséquences énormes et terribles que devait avoir son larcin. Jamais peut-être, geste plus simple, si rapidement conçu, si vivement exécuté, n'eut de suites plus diverses, plus complexes, plus formidables.

Brücker, dès qu'il est à l'abri des regards, ouvre l'enveloppe et y trouve ce qui devait être le *bordereau* ! Certain de tenir enfin sa réhabilitation, il accourt joyeux à l'État-Major, et se présente au commandant Henry, en lui tendant triomphalement le papier.

A sa grande surprise, Henry ne manifeste aucun enthousiasme.

— Je ne vois pas pourquoi vous attachez tant d'importance à cette lettre, lui dit-il.

— Mais mon commandant, vous avez mal lu, c'est au contraire un document de la plus haute gravité, c'est la preuve qu'un officier trahit !

— Laissez-moi cela, je l'examinerai de plus près à tête reposée.

Quelques jours plus tard, Brücker, qui tenait à sa récompense, revient trouver Henry.

— Je pense, mon commandant, que vous avez mieux examiné mon document et que vous en avez compris la portée.

— Je n'ai pas changé d'opinion, répondit Henry, et voici le cas que j'en fais.

Il prend la lettre, la déchire, du haut en bas et la jette ostensiblement dans sa corbeille à papiers. Et ainsi s'explique la déchirure longitudinale du bordereau.

Or, on sait aujourd'hui qu'Henry et Esterhazy se connaissaient depuis près de vingt ans, qu'ils étaient amis, que le premier était même l'obligé du second au sujet d'un prêt d'argent, datant de l'époque où tous deux étaient au service des Renseignements, et qui n'avait

jamais été acquitté. Henry était certainement familiarisé avec l'écriture d'Esterhazy. Il l'avait reconnue dès le premier coup d'œil jeté sur le bordereau, d'où son affectation à nier l'importance du document.

— Mais, objectera-t-on, il n'avait qu'à déchirer la lettre.

Le pouvait-il vraiment ? Ne craignait-il pas que Brücker, dépité de voir lui échapper la récompense qu'il attendait à juste titre, n'en fit l'objet d'une réclamation à Sandherr ? Peut-être avait-il copié la lettre. Mieux encore : Peut-être le vieux routier l'avait-il photographiée ?

Et Reinach souligne en ces termes le dramatique de la situation : « L'Eschyle mystérieux qui a fait ce drame... a voulu que ce fût Henry lui-même qui reçût le bordereau d'Esterhazy et cependant ne pût pas le détruire. »

Lors de la 2^e révision, Victorien Sardou, puis Robert de Flers, donneront à la Cour de Cassation une version légèrement différente qu'ils tenaient de Puybaraud, directeur des services politiques de la Préfecture de Police, lequel avait été renseigné par un oncle de Brücker. L'informateur de Puybaraud lui avait raconté que le pli avait été pris dans le casier de Schwartzkoppen par la femme Bastian, qui gardait la loge pendant que la concierge faisait son marché. L'enveloppe aurait été, ensuite, remise par elle à son amant Brücker.

La version de l'apport du bordereau par Brücker, avec ou sans la variante Sardou de Flers, offre sur la première, sur celle donnée par Henry, l'avantage de la vraisemblance. Il est difficilement admissible, en effet, que Schwartzkoppen ait commis l'étourderie de mettre au rebut une lettre de cette importance. Et s'il avait voulu la détruire, après en avoir pris connaissance, pourquoi ne l'aurait-il pas morcelée, émiettée, comme il avait l'habitude de le faire. Je l'ai déjà dit : tous les documents parvenus par la « voie ordinaire » étaient

arrivés en fragments microscopiques. Pourquoi, seul, le bordereau eût-il échappé à la règle ?

Et tout cela se trouve encore singulièrement appuyé par la première conversation entre le comte de Münster et Casimir-Périer. Le Président de la République venait de dire à l'ambassadeur que le bordereau avait été trouvé à l'ambassade d'Allemagne.

— Il n'est pas possible, répondit l'ambassadeur, qu'une pièce aussi importante se soit ainsi égarée à l'ambassade.

Et pourquoi donc Esterhazy, couvert par son acquittement, se hâta-t-il de quitter la France en même temps que son ami Henry sentait, inéluctable, la nécessité de se soustraire, par la mort, à la justice ?

Plus tard, il sera révélé que dans le dossier du procès de 1894, *dossier établi par Henry*, des pièces ont été omises, notamment un rapport du Préfet de Police démolissant celui qui avait été fait par l'agent Guénée où l'on donnait Dreyfus comme coureur et joueur. Seul le rapport Guénée fut soumis aux premiers juges.

Décidément, la version de la complicité de ces deux hommes : Henry et Esterhazy, demeure bien obsédante.

Et quel beau sujet de drame ! Quels effets eût pu tirer de tout cela, en dehors même de l'Affaire Dreyfus proprement dite, un Hugo, un Sardou !

J'avais écrit dans *la Revue des Vivants* d'août 1928 les réflexions suivantes :

« Voyez-vous la scène où l'officier tient en main le papier qui sera son arrêt de mort et ne peut le détruire ? Quel monologue serait plus dramatique ? Et quelle tempête sous ce crâne ! Mais je veux souhaiter qu'il ne se trouve pas, avant longtemps, un Français pour écrire cette lamentable tragédie. Les hommes et les partis qui, chez nos anciens ennemis, cherchent encore à exploiter contre nous le sentiment national de leurs compatriotes, en viendraient bien vite à des généralisations humiliantes

pour notre amour-propre. Il se rencontrera sûrement un dramaturge pour mettre à la scène un Esterhazy, mais qu'il fasse d'Henry (s'il admet sa complicité) un être d'exception, et qu'il le fasse évoluer dans un milieu où les officiers français soient vraiment des hommes de droiture, d'honneur et de devoir. Qu'il les montre tels que nous les voulons — tels qu'ils sont. »

Depuis la publication de cet article, on a tiré une pièce de l'Affaire Dreyfus en Allemagne, puis en France. Il en est résulté la preuve qu'on ne peut en une seule soirée, faire revivre en entier un drame aussi complexe.

Malgré l'attrait de la thèse de la complicité Henry-Esterhazy, malgré les témoignages que je viens de citer, je dois, pour demeurer impartial, reproduire l'avis surprenant d'un personnage singulièrement autorisé : le lieutenant-colonel Picquart.

Après sa mise en réforme, n'ayant que de modestes revenus personnels, il avait dû pour vivre, accepter quelques collaborations de presse.

Il donnait à la *Gazette de Lausanne* un article mensuel, sur un sujet dont le choix lui était entièrement laissé. Après la clôture définitive du procès Henry-Reinach, dont il sera parlé plus loin, procès intenté par la veuve du suicidé à Joseph Reinach qui avait voulu démontrer dans *le Siècle* la complicité des deux officiers supérieurs, Picquart crut devoir exprimer publiquement son opinion sur le différend.

D'après lui, Reinach n'a jamais fourni la preuve de la complicité d'Henry. Au surplus, Picquart ne veut pas croire à cette complicité. Et peut-être faut-il voir là un refus d'admettre que sa propre vigilance ait pu être mise en défaut, les relations criminelles affirmées par Reinach ayant continué au temps où il était chef de la S. S.

— Henry, dit-il, avait une vie simple. Son seul plaisir était d'aller chasser dans son village avec les paysans.

Quant à son suicide, où Reinach voit une preuve de culpabilité, Picquart l'explique autrement. Ayant rappelé que, sorti du rang, devenu officier à la suite de la guerre de 1870, sans instruction et sans avenir, il n'avait dû son avancement exceptionnel et injustifié qu'à la protection de Miribel, de Boisdeffre, de Saussier et de quelques autres grands chefs, il ajoute :

« On conçoit quel trouble dut se produire dans sa malheureuse cervelle quand, après s'être laissé prendre maladroitement en flagrant délit de faux, il sentit s'écarter brusquement de lui les mains qui l'avaient porté et maintenu si haut. »

Et Picquart donne un autre argument où il veut voir le démenti, du fait que des mensualités lui auraient été ristournées par Esterhazy. « En 1891, pour s'acheter un cheval de 1.500 francs, Henry emprunta la somme à un sien cousin. Il la rendit par petites fractions et acheva de se libérer en 1897. »

A cela, on peut répondre qu'en 1891, Esterhazy n'avait pas commencé à trahir. Nous savons aujourd'hui que ses premières relations avec Schwartzkoppen datent de 1894. De plus, en admettant que Henry ait, plus tard, reçu sa part plus ou moins large, — plutôt moins —, des 2.000 francs mensuels versés par Schwartzkoppen à Esterhazy, il ne pouvait pas faire étalage de sa nouvelle aisance. Il devait continuer son existence modeste, ne fût-ce que pour ne pas être soupçonné de puiser dans les fonds secrets dont il avait la disposition.

Donc, quelle que soit la valeur du chevaleresque témoignage de Picquart, à la décharge de l'homme qui lui avait fait le plus de mal, la question de la complicité d'Henry avec le traître avéré que fut Esterhazy, n'est pas élucidée par l'article de la *Gazette de Lausanne*. Elle ne l'est pas encore à la lumière des documents diplomatiques allemands dont le Dr Bruno Weill nous a donné la traduction française.

En attendant, on pourrait envisager encore l'hypothèse de la complicité *inconsciente* du chef de la S. S. Esterhazy, pour donner de la valeur à ce qu'il portait à Schwartzkoppen, a fort bien pu dire qu'il le tenait d'Henry. En disant, en outre, qu'il avait dû payer très cher le concours de son camarade, il était certain d'obtenir une rémunération plus forte. Ainsi s'expliquerait l'affirmation par Panizzardi à Steed de la complicité Henry-Esterhazy. Peut-être Henry n'a-t-il eu la révélation de la terrible réalité qu'au vu du bordereau apporté par Brücker. Souhaitons que les choses se soient passées ainsi. Mais si la mémoire d'Henry était un jour libérée du chef de trahison, elle n'en demeurerait pas moins chargée des crimes abominables commis à l'encontre de Dreyfus, ainsi que des persécutions dont furent victimes Picquart et quelques autres.

J'ai eu sur le cas d'Henry, l'opinion d'Alfred Dreyfus lui-même. L'ayant questionné, sur ce point, un jour que je l'avais rencontré par hasard dans le métro, j'ai pu constater que son éternel optimisme, sa foi à peine ébranlée dans la loyauté de ses camarades officiers, le font douter, lui aussi, de la complicité consciente du faussaire Henry avec le traître Esterhazy (1).

Et voici enfin une hypothèse que je ne crois pas devoir passer sous silence.

Henry s'est-il vraiment suicidé ?

D'après les documents officiels, il se serait coupé la gorge lui-même de deux coups de rasoir. Mais en considérant le fait matériel comme acquis, a-t-il vraiment accompli cet acte *motu proprio* ?

L'inévitable procès, suite légale de ses aveux, n'eût pas manqué de provoquer un énorme scandale. Les plus

(1) Le général Targe à qui je fis part de cet état d'esprit de Dreyfus, me fit cette remarque : « Moins que tout autre, Dreyfus a le droit d'accuser sans preuve. »

grands chefs eussent été mis péniblement sur la sellette, ainsi que ceux qui s'étaient institués les gardiens de l'*Honneur de l'Armée*.

C'était ensuite la révision certaine de l'arrêt de 1894 dans les conditions les plus fâcheuses.

Or, ceux qui avaient le plus à craindre des suites du procès du faussaire, des révélations que ferait sans doute Henry, furieux d'avoir été lâché, avaient tout pouvoir dans les établissements militaires.

Est-il trop téméraire d'admettre qu'en l'état de fièvre où l'on vivait alors dans certaines hautes sphères militaires, l'urgente disparition du faussaire soit apparue comme une inexorable nécessité ?

Est-il absolument invraisemblable qu'il ait pu se trouver un fanatique pour suggérer à Henry l'idée du suicide ou même pour l'aider plus ou moins à la mettre à exécution ? Les arguments à développer pour faire accepter par le malheureux cette solution ne manquaient pas, alors surtout qu'aucune planche de salut ne s'offrait à lui : le déshonneur pour les siens, la perte de la retraite pour sa femme qui n'avait aucune fortune, la sévérité d'une condamnation que rien ne saurait empêcher, le supplice de la dégradation militaire, en présence peut-être de Picquart, de Dreyfus, des chefs qui l'avaient protégé !

Henry avait passé sa dernière nuit à écrire, cela est établi par des témoignages irréfutables. Or, on ne trouva sur la table de sa chambre qu'une lettre adressée à sa femme, et que l'on a voulu interpréter comme une lettre d'adieux, mais qui, examinée de près, n'a pas forcément ce caractère (1).

Retenons aussi cette circonstance :

L'examen médical situe la mort à 3 heures de l'après-

(1) On y trouve cette phrase finale : J'espère que tu pourras venir me voir bientôt.

midi. Et lorsqu'un officier, alerté par l'ordonnance de service, pénétra dans la chambre, en enfonçant la porte, il était 6 heures et le corps était froid. On a su depuis que plusieurs personnes étaient entrées dans la chambre avant la constatation officielle, notamment l'archiviste Gribelin, le capitaine Junk et peut-être le général Gonse.

Je ne veux tirer de ces faits aucune conclusion formelle, mais j'ai cru ne pas devoir les laisser ignorer aux lecteurs de ces souvenirs.

Retenons encore ceci : le lendemain, alors que le médecin militaire et le Commissaire de Police se disposaient à envoyer le corps au Val-de-Grâce aux fins d'autopsie, un contre-ordre arriva du ministère de la Guerre. *Le suicide étant certain, nul besoin d'autopsie.*

Et Reinach qui rapporte le fait ajoute : « On eût dû publier les rapports du Commandant d'Armes et du Commissaire de Police. Cavaignac créa lui-même la rumeur d'un mystérieux assassinat. »

Reinach demeure néanmoins certain du suicide qu'il a pris soin d'expliquer longuement par des considérations psychologiques.

D'autres personnes tout aussi qualifiées sont moins catégoriques.

Et le signataire de ces lignes se prend à hésiter...

En dernière analyse, on aboutit à cette alternative : ou bien Henry s'est suicidé parce que, *coupable de trahison*, il se voyait irrémédiablement perdu, — ou bien il s'est trouvé des officiers français pour le supprimer, les mêmes sans doute qui avaient mis tout en œuvre pour maintenir le capitaine Dreyfus dans le plus affreux des bagnes.

Et il est douloureux à notre cœur de Français d'avoir à choisir entre ces deux versions.

On pourrait croire qu'à la suite de la découverte du faux, de la fin dramatique d'Henry et de la fuite d'Estherazy, tous les gens de bonne foi furent gagnés,

sinon à la conviction de l'innocence de Dreyfus, tout au moins à la nécessité de la revision du procès de 1894.

Il en fut ainsi au premier moment, on s'en convainc, en relisant les journaux du 1^{er} septembre 1898. Mais trop de gens s'étaient engagés à fond contre la révision pour que rien leur fît lâcher prise. De plus, la politique, et aussi les querelles de personnes, avaient pris une telle place dans les polémiques que l'idée de justice était, chez beaucoup, reléguée à l'arrière-plan, chez d'autres entièrement obnubilée. On ne recherchait plus la vérité, mais les moyens de défendre la thèse adoptée, la position où l'on s'était établi.

Et il se trouva des hommes considérables pour glorifier l'acte d'Henry, non pas, entendons-nous bien, le coup de rasoir final, mais la *confection du faux*. Maurras, Judet, que devait, plus tard, séparer une haine si tenace et si profonde, développèrent la thèse du *faux patriotique*.

Maurras, après Judet, soutint que la fameuse lettre imaginée par Henry n'était qu'un document fiduciaire, une sorte de chèque couvert par des preuves de culpabilité que l'on ne pouvait produire au grand jour sans courir les pires dangers (1).

Henry s'était dévoué, et son acte criminel était ainsi mué en un sacrifice consenti à la Patrie.

De là, à lancer l'idée d'un monument à consacrer à la gloire de ce héros, de ce *nouveau d'Assas*, il n'y avait qu'un pas.

« Avant peu de temps, écrivait Maurras, dans la vénérable *Gazette de France*, sortiront du sol de la Patrie, dans Paris, dans votre village, les monuments expiatoires de notre lâcheté.. Votre faux sera compté entre vos meilleurs faits de guerre. »

(1) Judet, abusé par Mercier qui lui faisait de quotidiennes visites, a reconnu et déploré publiquement son erreur, dans une séance du *Club du Faubourg*.

Mais le zèle *patriotique* des singuliers défenseurs de « l'honneur de l'Armée » trouva bientôt à s'employer d'autre façon.

Joseph Reinach, dans une série d'articles du *Siècle*, avait le premier développé l'hypothèse de la complicité d'Henry avec Esterhazy — et cela étayé par la plus troublante documentation. Une souscription publique fut aussitôt ouverte dans la *Libre Parole*, pour mettre à même la veuve du « glorieux suicidé » d'intenter un procès à Reinach. Cette souscription produisit en quelques jours 131.000 francs versés par 15.000 donateurs. Beaucoup de souscripteurs profitèrent de cette occasion pour exhaler leur haine des juifs et des « vendus », pour injurier les grands intellectuels et les plus hauts magistrats du pays.

On lisait dans les *listes de la Libre Parole* des choses comme celles-ci : « Un capitaine de l'Est qui fait des théories morales sur le Youpin à ses hommes et engage ses camarades à en faire autant : 5 francs.

— Un groupe d'officiers qui attendent impatiemment l'ordre d'essayer les nouveaux canons et nouveaux explosifs sur les 100.000 Juifs qui empoisonnent le pays.

— L'abbé (ici un nom que je ne cite pas) ex-lieutenant pour une descente de lit en peau de Youpin, afin de la piétiner matin et soir.

L'émule du Dr Ox avait dû, ces jours-là, ouvrir un peu plus le robinet de ses récipients, visant de préférence les mess, les cercles aristocratiques, les châteaux, les couvents, les sacristies, sans oublier les fraternités des tiers-ordres.

Mais combien de souscripteurs auraient voulu, dans la suite, effacer leur nom des trop fameuses « listes rouges » ! Nous n'aurons pas la cruauté d'en publier même le plus petit extrait nominatif. Il serait pénible d'y retrouver à côté de quelques généreux abusés, d'antisémites professionnels, les plus grands noms de l'armorial

de France — et ceux de jeunes officiers parvenus depuis aux plus hauts grades et dont quelques-uns sont encore en activité. Constatons enfin que si quelques centaines de prêtres, jeunes pour la plupart, y figurent, on n'y rencontre pas un nom d'évêque. Et l'on trouvera plus loin, dans l'attitude du pape Léon XIII, la raison probable de cette abstention.

Il devenait évident que la personnalité même de Dreyfus, tendait à disparaître du conflit. On était pour ou contre l'État-Major, pour ou contre les faussaires, qui, fait heureusement unique dans notre histoire militaire, se posaient en champions, en porte-drapeaux de l'*Honneur de l'Armée* et, chose infiniment triste, se faisaient adopter comme tels !

Pas par tout le monde. En dehors même des militants révisionnistes, pas par toute l'Armée. J'eus alors, au cours de plusieurs missions en province, l'occasion de parler de ces choses avec des officiers qui se montraient, dans l'intimité, profondément peïnés d'un si humiliant spectacle. On en comptait malgré tout, et surtout dans les lointaines garnisons, un certain nombre qui n'admettaient pas que l'Honneur de l'Armée exigeât le maintien au bagne d'un officier français, même juif, après que de si troublantes présomptions d'innocence avaient été mises au jour.

Et combien, par prudence, se taisaient en public, même dans les mess. Les loges maçonniques étaient l'un des seuls refuges où la pensée des militaires s'exprimât librement, et c'est à ce moment que la franc-maçonnerie fit peut-être le plus de recues dans l'armée.

Clemenceau, dans son article du 5 août 1898, donne en exemple le général Derrécagaix qui, présidant la distribution des prix du lycée de Bayonne, avait dit : « Il est des circonstances où la notion du juste s'obscurcit, où les caractères bien trempés hésitent. Quant Metz capitula, Bazaine avait donné l'ordre de livrer les

drapeaux. Fallait-il obéir au chef ou à sa conscience ? beaucoup brûlaient les drapeaux...

« Dans les circonstances critiques, où le devoir semble obscur il faut consulter sa conscience et lui obéir. »

On m'a conté que, pour attirer et retenir dans le camp des gens bien pensants, les jeunes officiers qui n'avaient pas encore fait connaître leur sentiment sur l'Affaire, la « bonne société » d'une ville de l'Ouest avait imaginé un ingénieux procédé.

Dès qu'un nouveau promu arrivait dans la garnison, on l'invitait à toutes les fêtes : bals, soirées mondaines, chasses à courre, etc. S'il ne prenait pas ostensiblement position, on ne tardait pas à le laisser de côté. Étonné et humilié, il ne manquait pas de manifester à un camarade plus ancien sa surprise de ne plus recevoir aucune invitation et d'en demander la cause.

C'est là qu'on l'attendait.

Le camarade, après quelques hésitations, se décidait à répondre sous le sceau du secret :

— Mon cher, on ne te voit pas à la messe. Il a même été dit que tu avais des relations avec des intellectuels suspects. On t'a vu lire des journaux dont le patriotisme est sujet à caution...

Vous voyez le facile développement du thème.

Le plus souvent, le jeune officier se défendait énergiquement, puis montrait par un zèle ostentatoire qu'il n'était pas un faux frère.

Comme par enchantement, salons et châteaux lui étaient bientôt largement ouverts.

L'AUTRE JUSTICE

Si vous ne vous sentez assez forts et justes pour commander à vos passions, abstenez-vous de l'office de juges.

Michel DE L'HOPITAL.

LA nouvelle de la découverte du faux éclata comme une bombe dans les hautes sphères de l'État-Major, y jetant d'abord le plus grand désarroi.

Le général de Boisdeffre, qui avait assisté à la scène des aveux, s'était empressé de se démettre séance tenante de ses hautes fonctions, par une lettre où il exprimait son regret d'avoir « déclaré vraie une pièce qui ne l'était pas » (1). Et, malgré l'insistance de Cavaignac, il avait refusé de reprendre sa démission.

De Pellieux, plus énergique, ou simplement plus impulsif, entra dans une violente colère.

— Un dossier où il y a un faux, s'écria-t-il, est un dossier suspect. Non seulement la révision s'impose, mais la cassation du procès, et on ne peut pas réunir un nouveau Conseil de Guerre en lui donnant à juger sur un dossier contaminé.

(1) Esterhazy dira plus tard au Consul général de France à Londres : « Le faux a été fait parce que le général de Boisdeffre répétait tout le temps qu'il fallait corser le dossier. Il n'y a pas d'autre manière de corser un dossier que d'y mettre des pièces, et, quand on n'en a pas, il n'y a pas d'autre système que d'en faire ; ce qui se passe, de tout temps, dans les services de renseignements du monde entier. »

Puis il écrivit aussitôt au ministre de la Guerre, cette lettre où s'exprimaient son amertume et son dépit :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Dupe de gens sans honneur, ne pouvant espérer conserver la confiance de mes subordonnés, sans laquelle il n'y a pas de commandement possible ; ayant perdu, de mon côté, la confiance en ceux de mes chefs qui m'ont fait travailler sur des faux, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien liquider ma retraite pour ancienneté de services. »

Cette démission, suivant la voie hiérarchique, arriva tout d'abord au général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris. Zurlinden ne la transmet pas officiellement, mais la montra au ministre Cavaignac. Et il obtint, sans trop d'efforts, que de Pellieux revînt sur sa détermination et conservât son poste. Décision bien explicable. Un homme actif et brillant comme de Pellieux, à qui venait d'échoir un rôle de premier plan dans un drame qui agitait et émouvait l'opinion universelle, pouvait-il de son propre mouvement, quitter la scène ?

Au Conseil des Ministres, Brisson déclara que dès lors la révision ne pouvait plus être évitée. Cavaignac, au contraire, se dit convaincu plus que jamais que Dreyfus avait trahi, — et cela, sans doute, avec la complicité d'Esterhazy, le premier procurant au second les documents que celui-ci livrait aux Allemands. Il faisait dire par ses officieux à la presse antirévisionniste : On n'a découvert qu'une pièce fausse, donc les autres sont vraies.

Mais Cavaignac inquiétait la plupart de ses collègues du Cabinet, surtout depuis le jour, où après un dîner chez Brisson, il leur avait soumis un étrange projet. Il ne s'agissait de rien moins que de traduire devant la Haute-Cour, les principaux révisionnistes : Picquart,

Leblois, Scheurer-Kestner, Clemenceau, Ranc, Trarieux, Jaurès, Zola, Yve Guyot, Mathieu Dreyfus et quelques autres. Il avait même songé à compléter sa liste par les noms des défenseurs : Labori et Demange.

Brisson persista dans son avis sur la nécessité de la révision, et Cavaignac rendit son portefeuille. Il exposa les motifs de sa décision dans une lettre aussitôt rendue publique.

A la demande de Félix Faure, sa succession fut offerte à Zurlinden. Celui-ci l'accepta sous la réserve que l'examen du dossier secret modifierait sa conviction de la culpabilité de Dreyfus. Au bout de moins de deux semaines, il déclara que sa conscience ne lui permettait pas de s'associer à l'œuvre de révision. Brisson eut alors la singulière faiblesse de le replacer à la tête du Gouvernement militaire de Paris, où Zurlinden avait eu la précaution de ne pas se donner de successeur.

Pendant les douze jours où il était resté ministre, Zurlinden avait travaillé à empêcher la révision. Non seulement, il avait donné un avis défavorable à la demande adressée par Mme Dreyfus, et qu'il avait été obligé de transmettre au ministre de la Justice, mais il avait organisé des poursuites pour faux contre Picquart, accusé d'avoir fabriqué le *Petit Bleu*.

A cet effet, il avait signé une lettre saisissant le Gouvernement militaire de Paris.

Quelques jours après, il exécutait, comme gouverneur, l'ordre qu'il avait donné comme ministre.

Mais à ce moment la justice civile était saisie, sur la plainte de Cavaignac, de demandes de poursuites contre Picquart et Leblois pour communication par le premier au second de documents secrets intéressant la défense nationale.

L'affaire vint au Tribunal correctionnel le 21 septembre 1898. Or, il était parvenu une réquisition du gouverneur demandant au Tribunal de se dessaisir, en faveur

de la justice militaire. Dans ces conditions, le ministère public conclut au renvoi de l'affaire, ce qui motiva une éloquente protestation de Labori.

Et Picquart, sous le coup de l'indignation, prononça bien haut ces paroles qui firent passer un frisson dans l'auditoire :

— Je viens d'apprendre la réalité de l'abominable machination à laquelle je ne voulus pas croire ce matin. Vous comprendriez mieux cette affaire, si le débat avait lieu, car il vous éclairerait sur la bonne foi de nos accusateurs. J'irai peut-être ce soir au Cherche-Midi. C'est peut-être la dernière fois, avant cette instruction secrète, que je puis dire un mot en public. Je veux que l'on sache, si l'on trouve dans ma cellule le lacet de Lemercier-Picard, ou le rasoir d'Henry, que ce sera un assassinat, car jamais un homme comme moi ne pourra avoir l'idée du suicide. J'irai le front haut devant cette accusation et avec la même sérénité que j'ai apportée devant mes accusateurs. »

On a dit que cette déclaration fut peut-être le salut pour le colonel Picquart. Voici à quels faits il avait fait allusion :

Lemercier-Picard, agent louche du 2^e bureau, employé à la fabrication de nombreux faux, avait été trouvé pendu chez lui avant qu'eût été recueilli son témoignage. Henry, conduit après son aveu au Mont-Valérien, et non au Cherche-Midi, où légalement on eût dû l'incarcérer, fut trouvé la gorge ouverte dans des conditions qui permirent de douter de la réalité du suicide. Et un procès qui eût gêné de très hauts personnages fut ainsi évité. Il n'est nul besoin d'avoir l'esprit romanesque, pour voir là de singulières coïncidences.

On se débarrassa de Picquart par quatre-vingts jours de mise au secret, que devaient suivre onze mois de prison préventive.

Après la démission de Zurlinden, Brisson avait eu

un instant l'idée de prendre lui-même le portefeuille de la Guerre pour affirmer ainsi la suprématie du pouvoir civil, puis, à la réflexion, il avait estimé que mieux valait placer un général à la rue Saint-Dominique, qu'un militaire saurait mieux rétablir une discipline chancelante.

Sur la recommandation de Vallée et de Léon Bourgeois, qui faisaient l'un et l'autre partie du Cabinet, Brisson offrit la succession de Zurlinden au général Chanoine, qu'on lui avait représenté comme un républicain éprouvé sur qui l'on pouvait compter. Chanoine accepta.

Et, sur décision conforme du Conseil des Ministres, la demande en révision fut déférée à la Cour de Cassation.

Mais il fut bientôt évident que le nouveau ministre de la Guerre se laissait circonvenir par l'État-Major, et certaines révélations faites à la Haute-Cour de 1899 vinrent plus tard éveiller, sur les mobiles de l'attitude de Chanoine, d'étranges soupçons (1). Aussi ce ne fut pas une surprise pour tout le monde lorsque, le jour même de la rentrée du Parlement (25 octobre 1898), Chanoine, proclamant à son tour sa solidarité avec ses prédécesseurs et ses camarades, donna sa démission à la tribune, en une séance houleuse de la Chambre.

Ce geste, véritable trahison, car on eut la preuve qu'il avait été concerté, indigna la grande majorité des députés et provoqua le vote quasi-unanime d'une motion proclamant la suprématie du pouvoir civil. Mais Brisson, à la suite d'un débat fort embrouillé, d'une fausse manœuvre, fut mis en minorité sur un ordre du jour

(1) Au procès de 1899, devant la Haute-Cour fut produite cette lettre du comte de Bourmont à Buffet, chef du bureau politique du prétendant orléaniste. « Quelqu'un qui connaît beaucoup le ministre de la Guerre me dit qu'on lui ferait facilement faire un coup d'État au profit de Monseigneur... un titre de duc, une dotation séduiraient énormément sa fille. » La date indique qu'il s'agissait de Chanoine.

ambigu, par une Chambre, qui dans un précédent scrutin venait de refuser de lui voter un blâme.

L'une des singularités de cette séance — caractérisée par une extrême confusion — fut qu'avant de renverser Brisson, la Chambre avait voté l'affichage du discours qu'il avait prononcé deux heures auparavant, de sorte que le discours fut affiché par les soins de ceux qui en avaient renversé l'auteur.

Le 3 novembre se constituait un nouveau Cabinet Charles Dupuy, avec Freycinet à la Guerre.

Dès le 29 octobre, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation avait déclaré recevable la demande de révision et décidé de procéder à une enquête. Le procureur général Manau avait même conclu à la suspension de la peine de Dreyfus, mais la Cour ne l'avait pas suivi.

Prévoyant que les résultats de l'enquête seraient favorables à la révision, la presse adverse avait aussitôt entamé contre les membres de la Chambre criminelle, la plus odieuse, la plus ignoble des campagnes. — Vouloir à tout prix que les plus hauts magistrats du pays fussent, pour le moins, des vendus, — des vendus à la cause d'un traître ! — c'était vraiment du beau, du bon nationalisme. Les ligues redoublèrent leur agitation. Il s'en forma même une nouvelle, recrutée celle-là, dans les milieux intellectuels : la *Ligue de la Patrie française*, qui compta parmi ses premiers adhérents, plus de 20 académiciens. — En a-t-on assez usé à l'époque de ce mot de Patrie et comme cette séduisante étiquette était souvent mal justifiée par le contenu du flacon (1).

(1) Ce que j'ai vu de mieux, plus tard, dans le genre, c'est la *Ligue Patriotique des Françaises*, fondée par les Jésuites de Paris, qui est en réalité une association confessionnelle. — On jugera de l'objet réel de cette ligue *patriotique* lorsque j'aurai rappelé que c'est à son instigation que fut créée, vers 1910, la *Fédération internationale des ligues catholiques féminines* à laquelle adhèrent tout d'abord des ligues allemandes et autrichiennes.

Mais la prédiction de Zola se réalisait ; la Vérité était en marche et chaque jour voyait grossir l'armée révisionniste — grossir en nombre, grandir en qualité.

Dès ce moment, Adrien Hébrard, secrètement acquis déjà à la cause de Dreyfus, mit ouvertement *le Temps* au service de la révision.

Vint à la Chambre des Députés une interpellation de Charles Bos sur le cas de Picquart qui continuait à réclamer le Conseil de Guerre (28 septembre 1898). — Millerand, comme leader du groupe socialiste, fit un beau discours en faveur du lieutenant-colonel en réforme. Puis, sensationnel coup de théâtre, M. Poincaré, qui était ministre au moment de la condamnation de Dreyfus, demanda la parole.

« Le silence de quelques-uns d'entre nous, déclara-t-il d'une voix calme et grave, en pesant ses paroles, serait à l'heure actuelle une véritable lâcheté... S'il était vrai qu'une erreur judiciaire eût été commise, ceux d'entre nous qui ont été aux Affaires en 1894, auraient l'impérieuse obligation de ne rien laisser faire qui pût en empêcher la découverte. »

Puis, il affirma que lui-même et aucun des membres du premier cabinet Dupuy n'avaient jamais connu d'autre charge contre Dreyfus que le bordereau, qu'aucun d'eux n'avait entendu parler d'aveux faits à Lebrun-Renault et n'avait connu l'existence d'un dossier diplomatique secret.

— Je sais bien, dit en terminant le futur Président de la République, qu'en rompant aujourd'hui ce silence qui me pesait, je m'expose à des injures, à des attaques, à des calomnies. Je ne m'en soucie pas. Je suis heureux d'avoir saisi l'occasion, trop longtemps attendue, de libérer ma conscience.

Ce fut un gros succès, et Cavaignac qui essaya de répondre, fut proprement hué par les députés qui l'avaient acclamé quelques mois auparavant.

M. Louis Barthou, qui avait été, lui aussi, du cabinet Dupuy de 1894, vint ajouter son témoignage à celui de son ami Poincaré.

Au Sénat, Waldeck-Rousseau qui, depuis longtemps, avait adopté une attitude silencieuse, prenait ouvertement parti pour la révision. Il alla jusqu'à proposer, pour tirer Picquart des griffes du Conseil de Guerre, une loi de circonstance.

Mais le Cabinet subissait visiblement l'influence de la rue et de la presse à scandales. Charles Dupuy déposa un projet de loi enlevant à la Chambre criminelle sa compétence en matière de révision, et remettant la décision à la Cour de Cassation, toutes Chambres réunies.

Des protestations véhémentes s'élevèrent à la Chambre, chez les radicaux et surtout chez les socialistes. Millerand, Pelletan, Viviani (Jaurès, battu aux élections de 1898, n'étant plus là) firent entendre d'éloquents diatribes. Charles Dupuy voulut donner à sa proposition couleur d'apaisement et la Chambre le suivit (1). Le Sénat fit de même, malgré le vieux Bérenger (auteur de la loi qui porte son nom), malgré Waldeck-Rousseau qui prononça en la circonstance un de ses plus admirables discours.

— Il ne dépend ni de vous, ni de moi, dit-il à Dupuy, que le seul juge qui présente des garanties à l'accusé c'est le juge que lui a donné la loi.

Sur ces entrefaites, arriva la mort soudaine de Félix Faure, suivie de l'élection de Loubet dont j'ai rappelé

(1) Le 11 février 1899, le général de Pellieux, dans une lettre à sa mère, se félicitait d'avoir pris part « dans la limite de ses moyens » à la campagne qui venait d'aboutir « au désaisissement de l'ignoble Chambre criminelle ». Puis il ajoutait, ce qui tendrait à prouver sa bonne foi : « Je ne serais pas étonné qu'un coup de théâtre se produisît. Dreyfus, voyant ses affaires mal tourner, renouvellera ses aveux et dénoncera ses complices, — car il en a — et c'est ce que craignent les Juifs ».

les péripéties dans le premier volume de mes *Souvenirs* (1). Et les révisionnistes virent dans cet événement un motif d'espérer, car Félix Faure était visiblement du parti adverse.

L'enquête de la Cour de Cassation eut notamment pour résultat d'éclaircir l'incident de la dépêche Panizzardi qui avait mis aux prises la S. S. et le Quai-d'Orsay. Le 2 novembre 1894, l'attaché militaire italien avait adressé un télégramme chiffré dont une première traduction, un peu hâtive, avait donné ce texte communiqué — *sous réserves* — à la Guerre :

« Le capitaine Dreyfus est arrêté. Le ministre de la Guerre a la preuve de ses relations avec l'Allemagne. Toutes nos précautions sont prises. »

Or, la traduction authentique des Affaires étrangères, également communiquée à la Guerre, *comme définitive celle fois*, donna un texte tout autre :

« Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassade de publier un démenti officiel, pour éviter les commentaires de la presse. »

Mais on avait joué habilement du premier texte pour maintenir au moins un doute dans l'esprit du public.

Bien que le secret des séances de la Cour Suprême fût rigoureusement gardé, les anti-révisionnistes faisaient étalage d'un grand optimisme, alors que leurs adversaires affichaient leur confiance dans l'incorruptibilité et le bon sens des membres de la Cour Souveraine.

Cependant, la famille du condamné éprouvait de sérieuses craintes, à l'approche de la clôture de l'enquête. Des pointages laissaient prévoir que la révision serait repoussée à 2 ou 3 voix de majorité.

C'eût été l'irréremédiable catastrophe !

C'est alors que se produisit un fait imprévu et sur

(1) *Ligues et Complots*. Éditions de la N. R. F

lequel je puis donner des précisions et des détails inédits ou peu connus. La qualité des personnages en cause m'est une garantie de l'intérêt que trouvera le lecteur à cet épisode.

Mathieu Dreyfus, par un procédé entaché de la plus évidente illégalité, mais que peu de ceux qui me lisent trouveront blâmable, étant donné le but à atteindre (1), avait pu avoir communication de la sténographie de quelques dépositions du plus haut intérêt, reçues par la Chambre criminelle, et dont la publication lui parut de nature à produire sur l'opinion un effet irrésistible.

Cette documentation lui avait été confiée pour un temps très court.

Devant l'imminence du danger, le frère du condamné n'hésita pas. Il fallait à tout prix publier ces dépositions et les publier au plus vite.

Mathieu passa la nuit, avec sa femme et un ami sûr, à les copier en lettres majuscules, pour mieux dissimuler les écritures, puis, au matin, il mit les copies en un paquet scellé, qu'il fit déposer au domicile de Clemenceau, alors comme au jour de sa mort, 8, rue Franklin. Toutes précautions avaient été prises pour que le destinataire ignorât d'où lui venait l'envoi.

Clemenceau s'empressa de prier Mathieu de le venir voir. Celui-ci, avant de se rendre rue Franklin, pensa qu'il ferait bien de passer avenue Van Dyck, chez Joseph Reinach. Or, Reinach, comme Mathieu l'avait prévu, avait été aussitôt renseigné par Clemenceau sur le contenu du mystérieux paquet.

Tel Léon Daudet, Reinach se croyait un grand policier. Il se passionnait volontiers pour les énigmes policières, et les tracasseries, les enquêtes, les surveillances,

(1) Et à ceux-là, je pourrais répondre en citant l'opinion du moine d'Action française dom Besse sur le devoir de désobéir aux lois, opinion publiée en pleine guerre, avec l'assentiment de la censure.

dont il fut à l'époque l'objet, avaient eu pour résultat d'aiguiser cette manie.

Sans dire un mot, il allume une bougie, prend un bâton de cire et une pièce de deux francs, puis il pose cette question :

— Vous est-il parfois arrivé, lorsque vous n'aviez pas sous la main votre cachet, de sceller un envoi avec une pièce de monnaie ?

— Oui, répond Mathieu, cela m'est arrivé.

— Alors ce n'est pas vous.

— Que voulez-vous dire ?

— Clemenceau vient de recevoir d'importants papiers en un pli scellé de cette façon, et je vous avais soupçonné d'être l'envoyeur. Or, si c'était vous, vous auriez nié avoir usé parfois de ce procédé.

C'était osé comme déduction, mais plus admissible quand même que le pied qui remue de Du Paty de Clam.

Les deux hommes allèrent ensemble chez Clemenceau.

Là, on reconnut qu'il importait de mettre au jour d'urgence les documents. Or, les faire publier par un organe dreyfusard de combat, c'était diminuer leur valeur de propagande. La difficulté était de trouver un grand journal indépendant qui consentit à les insérer. On songea un instant à quelques quotidiens étrangers, comme le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* ou la *Neue Frei Press* de Vienne. Mais toute la grande presse étrangère était acquise à la cause de Dreyfus, et l'effet produit eût été contraire à celui qu'on voulait obtenir. Et puis, ce procédé eût pu fournir prétexte à de nouvelles attaques contre le Tribunal Suprême.

On tomba d'accord sur l'idée de s'adresser au *Figaro*.

Mais il s'agissait de trouver un intermédiaire assez puissant pour obtenir le consentement de Fernand de Rodays, alors directeur du célèbre quotidien de la rue Drouot.

La combinaison suivante fut adoptée.

Une femme de lettres, Mme Fred Grézac, amie d'un très haut personnage, toute dévouée à la cause, remettrait les papiers à Victorien Sardou, et l'auteur de *Thermidor*, qui était dès ce moment l'ardent dreyfusard qu'il n'a cessé d'être depuis, enlèverait sans doute l'adhésion de Fernand de Rodays. Sardou, malgré ce que la mission présentait de scabreux, l'accepta d'enthousiasme. Il sut la mener à bien et les documents parurent.

Le succès de cette publication fut celui qu'on attendait. Chaque jour amenait au dreyfusisme des adhésions précieuses par le nombre et plus encore par la qualité.

Mais la presse nationaliste réclamait à grand tapage des poursuites. Or, Charles Dupuy était dans un grand embarras. Son frère Adrien, son collaborateur immédiat, son autre lui-même qui partageait depuis quelque temps déjà les convictions révisionnistes de l'élite de ses collègues de l'Université, se montrait hostile à l'idée d'un procès. Au sein du ministère, l'accord n'était pas fait sur ce point. Freycinet allait jusqu'à laisser dire qu'il était pour quelque chose dans l'indiscrétion.

Néanmoins, la nécessité des poursuites s'imposa. *Le Figaro* fut condamné à 500 francs d'amende, mais la publication n'avait pas été interrompue.

Dès ce moment la révision était inévitable.

Au surplus, il serait injuste d'attribuer à la seule publication du *Figaro* la décision finale de la Cour. Si, au début, un certain nombre de conseillers s'étaient montrés nettement opposés à la révision les résultats de l'enquête parurent si probants que le rapport de Ballot-Beaupré, président de la Chambre civile, concluant à la cassation de l'arrêt de 1894 et au renvoi devant un autre Conseil de Guerre, fut adopté à l'unanimité dans ses conclusions. La séance publique où fut rendu l'arrêt

de la Cour Suprême fut empreinte de la plus vive émotion (3 juin 1899) (1).

On avait longuement discuté sur le point de savoir si le premier jugement serait cassé sans renvoi. Mais Mme Dreyfus, certaine d'être en cela l'interprète de la pensée de son mari, avait fait conclure par son avocat, Me Mornard, qui était d'avis contraire, au renvoi devant un nouveau Conseil de Guerre. Le condamné tenait par-dessus tout, à être réhabilité par ses pairs.

Le lendemain, une révélation sensationnelle venait ajouter encore au trouble et à la surexcitation de l'opinion publique : *le Matin* donnait, sous la signature de *Paul Ribon*, pseudonyme de *Serge Basset*, une interview prise à Londres à Esterhazy. Celui-ci se déclarait l'auteur du bordereau, mais il prétendait l'avoir écrit sur l'ordre du colonel Sandherr qui, certain de la culpabilité de Dreyfus, voulait en avoir une preuve documentaire à produire.

Esterhazy avait tenu à l'envoyé du *Matin* cet étrange propos :

— Comprenez-vous jamais, *vous autres Français* qu'un service de contre-espionnage *est* ou *doit être* fatalement une officine de faux. »

Or, Sandherr était mort et il fut établi plus tard qu'il avait à peine connu Esterhazy.

Charles Dupuy s'employa activement à l'exécution de l'arrêt de révision. Il fit donner l'ordre au croiseur

(1) Le Palais de Justice eut, durant quelques jours, un aspect fort curieux. On y revit l'animation des grandes journées du procès Zola. En même temps que la Cour de Cassation préparait son arrêt dans l'Affaire Dreyfus, la Cour d'Assises jugeait Déroulède et Habert pour la tentative de la place de la Nation. Peut-être n'est-il pas trop audacieux d'admettre que la décision prévue de la Cour de Cassation a pu influencer sur celle du Jury qui, on s'en souvient, prononça l'acquiescement des agitateurs nationalistes.

Sfax d'aller prendre le *Capitaine* (1) Dreyfus à l'Île du Diable pour le ramener en France. En même temps, Krantz, qui avait remplacé de Freycinet à la Guerre, déférait le général de Pellieux à un Conseil d'enquête et faisait arrêter Du Paty comme complice du faussaire Henry. Le Président du Conseil alla jusqu'à proposer à la Chambre de traduire Mercier en Haute-Cour, en raison de la communication secrète faite aux juges militaires de 1894. Mais Ribot vint contester au Gouvernement le droit de présenter un projet de cette nature dont l'initiative, d'après lui, appartenait à la Chambre. Un autre député, Pourquery de Boisserin, soutint que mettre Mercier en accusation serait peser, à l'avance, sur la décision du nouveau Conseil de Guerre, — en l'espèce celui de Rennes, et la Chambre adoptant cet avis, ajourna le débat. — « *En sorte, dira plus tard Jaurès, que le Conseil de Guerre de Rennes allait statuer non seulement sur Dreyfus, mais sur le général Mercier, et que le général Mercier était acculé à obtenir la confirmation du jugement de 1894, s'il ne voulait pas voir s'ouvrir devant lui les portes de la Haute-Cour.* »

(1) L'arrêt de la Cour Suprême avait eu pour résultat de replacer dans son grade le condamné de 1894.

A RENNES AVANT LES DÉBATS

Rennes, ville qu'arrose
le Rubicon.

Maurice BARRÈS.

PEU de jours après, à la suite des graves événements du champ de courses d'Auteuil, où la police avait été notoirement insuffisante, Charles Dupuy, rendu responsable de l'agression contre le Président Loubet, était mis en minorité à la Chambre. Après une vaine tentative de M. Poincaré, chargé tout d'abord par M. Loubet de former le nouveau Gouvernement, un cabinet Waldeck-Rousseau avec Gallifet à la Guerre (1), Millerand au Commerce, Delcassé aux Affaires étrangères, Pierre Baudin aux Travaux publics et Joseph Cailiaux aux Finances, avait pris le pouvoir (22 juin 1899).

J'ai relaté dans *Ligues et Complots* les circonstances de la constitution de ce ministère et les incidents passionnés qui marquèrent son premier contact avec la Chambre. L'on me permettra de répéter ici cette appréciation : Le ministère Waldeck-Rousseau fut l'un des plus grands qu'ait eus la République, j'allais écrire : qu'ait eus la France.

(1) Au moment où il forma son ministère, Waldeck s'est-il souvenu que le 5 juin 1894, Mercier, alors ministre de la Guerre, avait ardemment défendu Gallifet devant la Chambre. « Accuser Gallifet de défaillance, avait-il dit, c'est associer des mots qui hurlent de se voir accouplés. »

Son chef fit montre dès le premier jour d'une énergique volonté de maintenir l'ordre dans la rue et la discipline dans l'armée. Il voulut tout d'abord que rien ne vînt troubler de l'extérieur les audiences du procès de Rennes, et une mission de la Sûreté générale, sous les ordres du Commissaire principal Hennion, s'installa dans la capitale bretonne.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails du retour en France du capitaine Dreyfus. J'ai concouru, avec le directeur de la Sûreté générale Viguié et le Commissaire principal Hennion, à l'exécution des mesures prises à cette occasion.

J'ai essayé, dans mon premier volume de *Souvenirs*, de dépeindre notre émotion lorsque nous apparut au milieu d'une nuit d'orage dans le fracas grandiose d'une mer démontée, la victime lamentable de la monstrueuse condamnation de décembre 1894. J'ai dit comment nous parvînmes à soustraire le malheureux à une curiosité poussée à un degré inimaginable, aux dangers qu'il eût courus si nous avions laissé s'approcher de lui une foule surexcitée au dernier point. J'ai dit aussi quelle avait été sa déception lorsqu'en mettant le pied sur la terre de France, il avait reçu un accueil bien différent de celui qu'il attendait, qu'il pouvait légitimement attendre.

Il avait espéré trouver sur le quai sa famille dans la joie, et peut-être ses camarades le saluant de joyeuses acclamations de bienvenue. Débarqué en pleine nuit, dans un coin perdu de la côte bretonne, à Port-Haliguen, près de Quiberon, il avait trouvé, au lieu de la liberté tant espérée, le directeur de la Sûreté générale qui l'avait remis aux mains d'un capitaine de gendarmerie, après quoi celui-ci l'avait escorté *silencieusement*, pendant cinq heures de chemin de fer, jusqu'à une destination dont il ne connut le nom et la nature qu'en y arrivant.

C'était, on s'en souvient, la prison militaire de Rennes.

Toutefois, une femme au grand cœur, Mme Waldeck-Rousseau, avait obtenu que le prisonnier pût avoir sans tarder les consolations de sa famille.

Une heure après son entrée à la prison, il reçut la visite de sa femme qui fut effrayée de le voir si vieilli, si amaigri, si voûté, si délabré. Tous deux pleuraient en silence, et lorsque la courageuse épouse parvint enfin à dominer son émotion et à poser des questions, le mari se trouva, pendant un temps, dans l'impossibilité matérielle de répondre : quatre années d'un mutisme à peu près complet, lui avaient retiré l'usage de la parole.

Puis, Dreyfus put voir son frère Mathieu, qui avait déployé pour arriver à la révision, tant de courage, d'énergie, d'intelligence et de ténacité. Vinrent ensuite ses avocats, Demange d'abord, ensuite Labori. Dreyfus ignorait Labori, comme il ignorait ce qu'avaient fait pour sa cause Scheurer-Kestner, Zola, Picquart, Clemenceau, Reinach, Trarieux, de Pressensé, Waldeck-Rousseau, Yves Guyot, Bernard Lazare, pour ne citer que les plus illustres parmi ses défenseurs bénévoles. Mais Demange l'avait assisté en 1894, et l'éminent défenseur versa d'abord d'abondantes larmes en retrouvant dans un si piteux état ce malheureux dont il *savait* l'innocence.

Dreyfus fut stupéfait quand il eut la révélation des formidables événements qui s'étaient produits depuis deux ans à son sujet et qui avaient eu, dans tout l'univers, une répercussion sans exemple.

Parlant de l'émotion que ressentit le prisonnier à lire le dossier que lui remirent ses avocats, à découvrir l'étonnante aventure dont lui seul ignorait tout, alors qu'il en était le héros, Joseph Reinach a dit très justement : « Pareille jouissance intellectuelle n'a été donnée à personne. » Et l'historien psychologue souligne encore le dramatique de la situation en notant ceci : « L'idéal

militaire de Dreyfus ne succomba pas au récit de tant de crimes commis contre lui par des soldats (1). »

Dans les premiers jours de juillet, les journaux de Paris nous apportèrent le récit d'une joyeuse mystification dont venait d'être victime Quesnay de Beaurepaire. Ayant quitté volontairement la magistrature, alors qu'il était Président de Chambre à la Cour de Cassation, l'ancien procureur général du procès Boulanger se distinguait parmi les plus acharnés accusateurs de Dreyfus.

Dans les drames les plus sombres, il est parfois des épisodes comiques, et celui-ci fut un amusant intermède venu à point pour distraire un moment acteurs et public de leur anxiété et de leurs âpres luttes.

M. de Beaurepaire avait reçu un matin la visite d'un jeune inconnu qui lui avait fait, en grand mystère, une confidence singulière.

— Vous n'ignorez pas, lui avait-il dit en substance, que Bâle est devenu le grand centre de l'espionnage allemand en France. Or, j'ai des relations à Bâle, et le hasard m'a mis à même de vous procurer, sans de trop grands frais, des documents qui constituent la preuve matérielle de la trahison de Dreyfus.

— Des preuves matérielles de la trahison ! Voilà justement ce que nous cherchons, ce que personne encore n'a pu découvrir. Apportez-moi cela et je vous promets une récompense magnifique.

Le visiteur, malgré sa jeunesse, avait agi en fin diplomate, et son audace de vouloir mystifier un grave personnage, que l'exercice prolongé de la magistrature aurait dû rendre plus méfiant, avait pleinement réussi.

Pour mieux convaincre sa dupe, dont il avait dès l'abord jaugé l'incroyable réceptivité, il comprit qu'il fallait corser son récit. Il imagina de fantaisistes intermé-

(1) J. REINACH, *Histoire de l'Affaire Dreyfus*. Fasquelle, éditeur.

diaires et des complications dont l'enchevêtrement eût mis en défiance tout homme ayant gardé un peu de simple bon sens.

Il faut dire, pour la décharge du vieux procureur, que parmi les hommes emportés dans cette effroyable tourmente, bien peu avaient conservé leur sang-froid et leur libre arbitre. M. de Beaurepaire poussait toutefois par trop loin la naïveté, et son prétendu informateur put aisément lui faire avaler le compte rendu d'in vraisemblables voyages à Bâle, récit pimenté de mystérieux coffres-forts, de chaussures à semelles creuses remplies de documents, de dames voilées, — et aussi lui soutenir de l'argent, alors que l'ère des privations matérielles, dont il devait tant souffrir plus tard, était déjà commencée pour cet homme qui avait été un instant l'un des plus puissants de la République. Cela dura quelques jours et se termina par une missive insolente du mystificateur qui atterra le malheureux en lui révélant la mystification.

Que l'on juge de ce que put être son dépit lorsque *le Figaro* publia tous les détails de cette farce grossière.

Ce fut, dans le camp adverse, un formidable éclat de rire. Cornély, Viviani, Jaurès, Camille Pelletan en tirèrent des articles qui réjouirent fort la clientèle des organes révisionnistes. Et Cassagnac saisit cette occasion pour exécuter, dans *l'Autorité*, l'ancien procureur général à qui il avait conservé une tenace rancune depuis le boulangisme.

Pelletan généralisait dans *le Matin* :

« Il est impossible d'imaginer que M. de Beaurepaire est le seul de son espèce. Et voilà les magistrats investis des plus redoutables pouvoirs sur notre honneur et notre sécurité à tous... C'est l'acharnement professionnel du magistrat parti à la chasse de l'accusé... »

Quesnay de Beaurepaire avait mis dans le secret quelques-uns des personnages les plus importants des clans anti-dreyfusards, et l'aventure eut pour résultat

de le déconsidérer complètement, — et aussi d'annuler par avance le témoignage qu'il comptait apporter à Rennes. Il eut la honte et le chagrin de n'être pas cité par l'accusation, malgré ses démarches pressantes et réitérées.

Nous vécûmes en juillet, à Rennes, quelques journées de relative tranquillité. C'est pendant ce calme, avant-coureur d'inévitables orages, que je fis la connaissance du colonel Jouaust, Président du Conseil de Guerre.

J'avais été chargé de m'entretenir avec lui des mesures de police à prévoir, et de lui demander quelle serait la durée probable du procès. Je trouvai un homme approchant de la soixantaine, à l'aspect froid, un peu dur même, un soldat amalgamé de savant et de bureaucrate ou, si l'on veut, un ingénieur plié à la discipline du soldat. De toute évidence, cet officier était fort embarrassé du rôle que les hasards de la servitude militaire venaient de lui imposer, et j'eus, dès les premières paroles échangées, la perception très claire que cet homme, un honnête homme à n'en pas douter, un homme à la conscience droite et peu flexible, avait grand'peine à s'adapter à cette nouvelle besogne ; — qu'il aurait du mal à remplir la mission terriblement difficile et même périlleuse qui venait de lui échoir, sur la fin d'une carrière consacrée à de tout autres travaux. Et peut-être redoutait-il plus encore l'intervention publique de supérieurs hiérarchiques dont la discipline lui interdisait de discuter les assertions quelles qu'elles fussent, — à qui jamais il n'oserait poser des questions embarrassantes.

A son actif, deux choses essentielles et de nature à rassurer la défense, en même temps que tous ceux — peu nombreux hélas ! — que n'aveuglait pas un indéracinable parti pris : il n'avait pas subi la trop fréquente déformation du juge blasé sur l'éloquence des avocats, du magistrat raffiné, friand de beau langage, tenté

parfois d'applaudir une période harmonieuse, une envolée magnifique ou une habile subtilité de quelque virtuose de la parole ou de la dialectique, — mais dont la conviction n'en sera pas pour cela ébranlée, ni la décision influencée. Et il n'avait sur l'Affaire, je pus à ce moment m'en rendre compte, aucune opinion préconçue. Il me parut imbu de la mentalité du chercheur soucieux de découvrir la solution d'un problème ardu, d'une énigme compliquée. Et quel problème fut jamais plus captivant, quelle énigme plus passionnante !

A ma question, il répondit avec une naïve sincérité :

— Il m'est impossible de vous dire quelle sera la durée des débats. Vous voyez, ajouta-t-il, en me montrant, avec un respect nuancé d'effroi, des monceaux de paperasses, voici le dossier. Je n'en connais encore qu'une faible partie et j'entends l'étudier à fond, dût la date de l'ouverture du procès en être retardée. Un magistrat de carrière saurait, peut-être, vous donner un chiffre, à 3 ou 4 jours près ; pour moi, qui suis novice dans le métier, je ne sais rien, mais vraiment rien quant au nombre possible des audiences, — et je dois compter avec les incidents inévitables, avec les questions des avocats.

Le ton de cette dernière réflexion marquait assez l'effroi du brave homme, de l'homme évidemment brave qui la formulait. Il n'était pas sans avoir lu le compte rendu, ou tout au moins, recueilli les échos des débats du procès Zola, des passes d'armes, d'une vivacité jusqu'alors inconnue au prétoire, entre Labori, Albert Clemenceau, l'avocat général Van Cassel et le président Delegorgue, et il n'avait pas oublié l'accueil fait par l'auditoire à quelques témoins de marque venus pour apporter leur appui à l'auteur de *J'Accuse* et soutenir par ricochet l'innocence de Dreyfus.

Je sortis de l'entrevue avec l'impression qu'à ce moment le Président du Conseil de Guerre s'efforçait

d'affranchir son esprit de tout ce qui n'était pas l'Affaire elle-même, et qu'il était résolu à ne pas laisser par trop dévier le débat. Mais, sur ce dernier point, ma prévision devait être déçue, ou plutôt les événements devaient être plus forts que les hommes dont la mission était de régler le cours des choses.

Je savais, au surplus, par les notes de nos correspondants parisiens que le général Mercier, le plus redoutable des témoins à charge, ne cachait pas à ses amis le peu de confiance que lui inspirait le colonel Jouaust, et aussi ses craintes, d'une autre nature, au sujet du commandant Carrière, qui devait requérir, et dont il redoutait surtout l'insuffisance trop évidente.

Ces deux officiers, toutefois, lui donnaient moins d'inquiétude que l'un des juges désignés : le commandant de Bréon, catholique très pratiquant, « un mystique sombre », comme Mercier se plaisait à le qualifier.

Et je savais aussi que l'ancien ministre de la Guerre faisait aux journaux antidreyfusards de fréquentes visites pour leur demander l'insertion de suggestifs « papiers ». Il ne quittait pas le Cabinet d'Ernest Judet, alors directeur de *l'Éclair*. Cette activité en arrivait à paraître suspecte, même à certains antisémites, au point de leur faire concevoir des doutes sur la solidité de l'accusation.

Pendant ces quelques semaines, ce n'est pas à Rennes que l'on s'agitait surtout, mais à Paris, où les esprits s'échauffaient de plus en plus à mesure qu'approchait l'échéance.

La consigne semblait avoir été donnée dans les feuilles antirévissionnistes de placer les juges en face de cette alternative ; ou Dreyfus ou l'État-Major.

Dès le 4 juillet, Barrès avait posé ce principe : « L'acquiescement de Dreyfus serait la condamnation des généraux. » Et, bien qu'il ne fût pas encore académicien, ses articles écrits avec le talent que l'on sait, sans vio-

lence de langage, sans exagération d'épithètes, avaient une grande portée dans les milieux militaires.

Déroulède, plus combatif, renchérissait encore. Son acquittement en Cour d'Assises après l'équipée de la place de la Nation, avait accru son audace, sa confiance en lui-même. Entouré de flatteurs, il crut sincèrement avoir le peuple de France avec lui.

« S'il est démontré, écrivait-il, par preuve directe, précise, authentique, que Dreyfus est innocent (1), si ce forfait de lèse-humanité était établi, il n'y aurait alors pas d'honneurs assez grands pour le martyr (2). La France devrait porter la peine des crimes commis par ses généraux, par ses ministres, ses hommes d'État. Les hommes de notre peuple devraient demander pardon au peuple d'Israël... Il y a deux accusés aujourd'hui, et le premier, la France, ses généraux, son corps politique tout entier. Si Dreyfus est innocent, les généraux sont des scélérats. Puisse l'écho de ces paroles aller jusqu'en Bretagne (3). »

Inutile de souligner l'effet que voulaient, que devaient infailliblement produire ces paroles sur des militaires de carrière, disciplinés par essence, sur des hommes en qui la passagère dignité de juges ne pouvait annihiler

(1) Déroulède renversait les rôles. C'était à l'accusation à prouver la culpabilité, à produire des preuves précises et concordantes et non à l'accusé à démontrer *a priori* son innocence, l'arrêt de la Cour de Cassation avait ramené juridiquement les choses au point où elles se trouvaient avant le Conseil de Guerre de décembre 1894.

(2) Ceci est à rapprocher de ce propos de Mallarmé rapporté par Reynaldo Hann dans son si curieux volume de *Notes* : « Ce serait éressant de voir comment une nation qui se respecte s'y prendrait envers cet homme s'il était reconnu innocent, d'assister au départ des cuirassés allant au-devant de lui, des yachts particuliers et de moi-même dans mon petit bateau. Ce serait enfin curieux de voir quelle situation on lui trouverait et qui ne pourrait être que celle de Président de la République, encore insuffisante, n'est-ce pas, à rétablir la balance ? »

(3) Plus franchement cynique, Georges Berry avait écrit : « Innocent ou coupable, il faut que Dreyfus reste au bagne. »

l'inévitable mentalité d'officiers asservis à la hiérarchie.

Un autre jour, Déroulède ira jusqu'à dire aux généraux :

« ...On se fatiguera de vous entretenir. Nous nourrissons une armée c'est pour qu'elle nous rende des services à l'intérieur ou à l'extérieur. Depuis 1870, vous ne nous avez servi de rien. »

Ce qui nous stupéfie aujourd'hui, c'est que Déroulède, cet homme d'honneur, ce paladin égaré dans un siècle sceptique et souvent gouaillieur, ait cru bien agir, accomplir une mission hautement patriotique, en plaçant des soldats, forcément malhabiles à ce nouveau métier, dans l'alternative de trahir leur devoir de juges en fixant leur décision avant les débats, ou de désavouer leurs généraux et de les livrer à la vindicte publique, pis encore : à la *justice civile*, car la Chambre avait seulement ajourné l'examen de la proposition gouvernementale tendant à traduire Mercier en Haute-Cour.

Le gaz maléfique, vous dis-je ! — Pas d'autre explication plausible.

Je ne voudrais rien écrire ici qui pût ternir la légitime gloire de l'admirable écrivain, de l'ardent patriote que fut Maurice Barrès, mais je croirais manquer à mon devoir de témoin déposant devant l'Histoire, si je ne reproduisais pas à cette place l'avis autorisé que j'ai recueilli récemment.

— Barrès, m'a dit un vieux journaliste qui connut bien les cénacles littéraires et les milieux politiques, qui fut à même d'apprécier le député, le philosophe, et l'homme de lettres, Barrès était trop intelligent pour croire à la culpabilité de Dreyfus. Mais il avait le sentiment de remplir un implacable devoir, en s'opposant, avec toute son énergie, d'abord à la révision, puis à l'acquittement.

La lecture des écrits de Barrès sur l'Affaire vient singulièrement étayer cette opinion :

« ...Dreyfus innocent ! Oh ! dans cette improbable

hypothèse, quelles satisfactions suffisantes pourrait-on lui donner !... A la déplorable victime d'une erreur judiciaire telle, je ne vois qu'une chose qu'il faudrait pourtant refuser : la grâce de ses défenseurs. »

Et l'incertitude apparaît, avec le désir de se justifier, dans ce passage :

« ...Ainsi, nous sommes profondément raisonnables et louables d'avoir en toute hypothèse, préféré les chefs de l'armée aux avocats suspects de Dreyfus. »

Mais comment admettre qu'on base son propre jugement sur le degré d'estime qu'inspire l'avocat. Vous condamneriez donc un accusé pour le seul fait d'avoir un défenseur méprisable ou simplement antipathique ! Au surplus, si Barrès et ses amis avaient pris l'initiative de demander la révision, les anarchistes et les antimilitaristes se seraient vraisemblablement rangés dans le camp adverse, en refusant de s'intéresser aux souffrances d'un « galonné ».

J'avoue humblement, pour ma part, ne pas considérer comme une prouesse intellectuelle le fait de ne pas avoir prévu que la Vérité finirait, un jour ou l'autre, par triompher, et si Barrès a vraiment lutté, avec tant de ténacité pour la Patrie contre la Justice, qu'on me laisse lui préférer Zola, Anatole France, Mirbeau, Porto-Riche, Claretie, Sardou, Marcel Prévost, Hervieu, Chevrillon, Péguy et quelques autres qui, pour obéir à leur conscience, n'hésitèrent pas à braver une dangereuse impopularité.

Pour la mémoire de Barrès, j'aime mieux demeurer persuadé que, comme la plupart des hommes de sa génération, — la mienne, — il ne séparait pas, dans son culte et ses affections, la Justice de la Patrie. En cette affaire, influencé sans doute par l'ambiance, sa nature pessimiste aidant, et son antisémitisme aussi (1), il

(1) A propos de la dégradation de Dreyfus, Barrès avait écrit : « Quand j'ai vu Émile Henry, pieds liés, mains liées, qu'on traînait

se trompa, comme se trompèrent, de bonne foi, d'autres illustres écrivains, l'admirable critique Jules Lemaitre, le délicat poète Coppée, à l'âme si miséricordieuse, — et tant d'excellents esprits, qui, selon l'expression de Mornard « se sont laissé tromper par des mirages, hypnotisés qu'ils étaient par ce qu'on appelait alors l'*Honneur de l'Armée* ».

Déjà, les exagérations des journaux des deux partis produisaient leur effet chez les militaires. Déjà, la discipline en était compromise. Le Gouvernement voulut faire un exemple en frappant à la tête.

Le général de Négrier, membre du Conseil supérieur de la Guerre, l'un des chefs les plus en vue de l'Armée, ayant, au cours d'une inspection, réuni généraux et colonels, leur avait tenu ce langage :

« Le haut commandement ne se désintéresse pas des attaques *sans entraves* dont sont l'objet les généraux. Laissons passer le procès de Rennes, ensuite, nous aviserons ; si, après cela, les attaques continuent, le haut commandement provoquera les mesures nécessaires pour les arrêter (1). »

Waldeck-Rousseau vit là une attitude intolérable, et Gallifet fut de son avis.

Sur la proposition du ministre de la Guerre, le Conseil des ministres décida de relever Négrier de toutes ses fonctions, par retrait d'emploi — 24 juillet 1899...

A Rennes, Dreyfus était mis peu à peu au courant de tout ce qui s'était passé en son absence, et dont

à la guillotine, je n'eus dans mon cœur que la plus sincère fraternité pour un malheureux de ma race. Mais qu'ai-je à faire avec le nommé Dreyfus ? » Il est juste d'ajouter que pendant la guerre, dans ses *Familles spirituelles*, Barrès a rendu hommage au patriotisme des Juifs de France et à leur belle conduite au front.

(1) J'ai signalé, dans *Ligues et Complots*, le singulier discours de Négrier, prononcé en septembre 1898, au banquet de clôture des grandes manœuvres du Centre, en présence de Félix Faure.

il n'avait rien connu, étant, en fait, à peu près séparé du monde des vivants.

Et, peut-être l'officier juif, jadis réputé orgueilleux, trouva-t-il une étrange compensation à son martyre, en constatant que l'univers entier s'occupait de lui, se passionnait pour sa cause, que nul nom plus que le sien n'avait, depuis longtemps, fait pareil bruit dans le monde.

Le 7 août *le Matin*, qui, au cours de l'Affaire eut le record des révélations sensationnelles, et qui l'étaient d'autant plus qu'il n'avait pas pris nettement position, n'avait mené campagne dans aucun sens, se bornant à faire figure d'observateur et surtout d'informateur, *le Matin* donc, publia le rapport officiel de l'Administration pénitentiaire coloniale sur le séjour de Dreyfus à l'Ile du Diable, rapport dû à M. Jean Decrais, fils du ministre des Colonies devenu plus tard ambassadeur de France. Le grand public put alors avoir une idée des tortures qui avaient été infligées au condamné, tortures que n'a pas prévues la Loi, mais que, sous la pression de l'opinion publique, savamment égarée, l'on n'avait pas craint d'ajouter à la peine prononcée par le Conseil de Guerre — peine qui était déjà le maximum de celles édictées par le Code.

La pire de ces aggravations avait été *la double boucle*, mais ce que le grand public ne sut pas, et n'a, je crois, jamais su complètement, c'est que l'application en fut faite à Dreyfus, à la suite d'une initiative de son frère.

Ici, une explication est nécessaire :

Mathieu Dreyfus était entouré d'intrigues sans nombre. A chaque instant, un nouveau piège lui était tendu. Tantôt c'était un prétendu officier « écœuré des procédés de l'État-Major » lui offrant une documentation salvatrice, tantôt un commandant de bateau marchand qui lui soumettait un plan d'évasion avec cartes à l'appui. Mathieu refusa tout document, prévoyant des perquisi-

tions, et éconduisit la plupart de ces visiteurs, en qui il avait flairé des agents provocateurs envoyés par le 2^e bureau (1).

Voici un échantillon inédit de ces intrigues. Le fait se passe à l'époque où les efforts pour la révision paraissaient près d'aboutir.

Mathieu reçoit un jour à son domicile la visite d'une jeune femme, de mise à la fois simple et correcte, évidemment intelligente et de bonne éducation, qui lui dit sans préambule :

— Je viens vous offrir le moyen de démontrer l'innocence de votre frère, car je puis vous livrer le nom de l'officier traître, qui n'a pas cessé d'être au service de l'Allemagne depuis trois ou quatre ans.

Puis elle donne des précisions : veuve d'un officier d'État-Major, elle fait elle-même l'office d'agent double, elle est chargée par le 2^e bureau de passer aux Allemands de faux renseignements. Mais elle est mécontente des gens de la S. S. qui n'estiment pas ses services à leur valeur réelle. De plus, elle a de grosses charges de famille.

— J'ai complètement réussi, ajoute-t-elle et les Allemands ont en moi la plus grande confiance. A tel point qu'ils m'ont proposé de me mettre en rapports avec l'officier français qui trahit réellement à leur profit et qui est l'auteur de la trahison pour laquelle votre frère a été condamné.

— Vous serez, m'ont-ils dit, l'intermédiaire entre lui et nous.

J'ai accepté, sans en rien dire encore au 2^e bureau qui m'emploie. Je dois rencontrer très prochainement cet officier. Il me remettra des papiers importants. Je

(1) Le procédé est banal et fut plus d'une fois employé par des organisations militantes d'opposition pour introduire de prétendus traîtres dans nos services de la Sûreté générale.

vous les montrerai d'abord. Je puis même vous les laisser un ou deux jours afin que vous puissiez les faire photographier.

Mathieu était perplexe, il flairait un piège. Mais avait-il le droit, sur un simple soupçon, de refuser une offre d'où dépendait peut-être le salut de son frère.

Il lui vint une idée ingénieuse :

— Madame, dit-il, voici ce que je vous propose. Donnez-moi l'adresse de votre notaire. Je déposerai chez lui deux enveloppes : l'une, contenant *dix mille francs*, vous sera remise dès que vous m'aurez donné le nom du traître. Dans l'autre, je mettrai *cent mille francs* qui vous seront versés lorsque vous aurez livré ce nom au juge d'instruction.

La dame parut surprise :

— Dois-je vous apporter les documents ?

— Inutile, Madame, donnez-moi seulement le nom.

Mathieu avait senti le danger qu'aurait couru sa propre liberté du seul fait d'avoir chez lui, ne fût-ce que pendant une heure, des documents secrets intéressant la défense nationale. Si c'était un piège à lui tendu par la S. S., c'était la perquisition puis l'arrestation et ses incalculables conséquences.

La visiteuse accepte en principe la proposition de Mathieu, mais demande néanmoins un ou deux jours de réflexion.

Depuis, elle n'a plus reparu, et Mathieu Dreyfus a pu se féliciter de sa prudence.

L'incident que voici n'est pas moins édifiant :

Mathieu et son frère Léon, quelques mois après la condamnation d'Alfred, font une démarche auprès du chef de la S. S., Alsacien comme eux, afin de le prier d'agir, lui aussi, en faveur de la révision du procès.

Sandherr, l'intelligence déjà affaiblie par l'affection cérébrale qui devait l'emporter bientôt, venait d'être mis à la retraite. Il s'empresse de recevoir les visiteurs,

ses compatriotes, car il n'ignorait pas l'excellent renom dont jouissaient en Alsace les Dreyfus de Mulhouse.

Il leur exprime son chagrin du malheur épouvantable qui les a frappés.

— Mais notre frère est innocent, dit Mathieu, et vous ne pouvez pas croire, vous qui connaissez notre situation de fortune et nos sentiments, qu'il a pu réellement trahir la France !

— Sur ce point, répond Sandherr, aucun doute ne subsiste, il est coupable.

A quoi Mathieu réplique :

— Je dépenserai toute ma fortune, celle de ma femme, celle de ma famille, pour la réhabilitation d'Alfred, car je suis certain de son innocence.

Sandherr recevait ce soir-là quelques amis à dîner. Il leur raconta que Mathieu Dreyfus était venu lui offrir un million pour acheter son témoignage en faveur du « traître ».

Deux ans plus tard, Mathieu reçoit une citation à comparaître devant le juge d'instruction Bertulus.

Il va voir Demange qui s'informe en toute hâte et le renseigne.

— Vous êtes accusé, lui dit-il, d'avoir offert un million à Sandherr pour obtenir de lui des documents secrets concernant votre frère. C'est une très mauvaise affaire. Vous allez être arrêté et vous serez sûrement condamné au maximum : cinq ans de prison. Je vous conseille de passer la frontière sans retard.

— Je ne le ferai pas, dit Mathieu. Partir serait paraître avouer. Je reste.

A Bertulus, qui à cette date n'était pas encore dreyfusard, Mathieu répondit :

— Comment admettre qu'un officier français ait pu supporter pareille injure ? En présence d'une telle offre, le devoir du colonel était de me faire arrêter immédiatement. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Frappé par l'argument, Bertulus laissa Mathieu en liberté.

Sandherr était mort depuis plus d'un an, mais les convives du dîner vinrent témoigner du récit qu'il leur avait fait aussitôt après l'entretien avec le frère du condamné. Toutefois ils étaient en désaccord sur la somme : un million, disaient les uns, 500.000 francs soutenaient les autres. Gonse, lui-même, qui n'était témoin que de seconde main, apporta, lui aussi, une affirmation d'autant plus catégorique.

Bertulus lui ayant demandé s'il existait une relation de la démarche des frères Dreyfus, le général répondit qu'il n'en existait aucune.

Or, l'enquête Targe fera découvrir, dans les cartons secrets de l'État-Major, une note de Sandherr relatant l'entrevue, note conforme au récit qu'en avait fait Mathieu à Bertulus.

Le juge d'instruction, résistant à l'ambiance, et flairant une vengeance ou quelque louche dessein, avait rendu une ordonnance de non-lieu en faveur des frères Dreyfus, — le jour même où l'avocat Leblois était suspendu par le Conseil de l'Ordre (15 mars 1898).

Pour déjouer les intrigues et se garder des pièges, Mathieu avait dû, comme on l'a vu précédemment, organiser une police privée. Il avait pu ainsi faire « filer » plusieurs visiteurs obligeants et constater qu'ils appartenaient à la S. S. Il avait aussi créé un service de presse pour tenir l'opinion mondiale en haleine. Il estimait que la pire éventualité était que le silence se fit autour de l'Affaire : dans un sens ou dans l'autre, il fallait qu'on en parlât.

Son principal auxiliaire, un journaliste londonien, imagina un projet fictif d'enlèvement du prisonnier par un bateau anglais, puis, avec le consentement de Mathieu, le publia sous forme de reportage sensationnel, dans le *Daily Chronicle* (août 1896).

Toute la presse s'empara de l'article, le reproduisit,

l'amplifia, le commenta et les journaux nationalistes jetèrent feu et flamme. *La Libre Parole* exigea que des mesures fussent prises sans retard. Aussitôt, pour mettre à couvert sa responsabilité, le ministre des Colonies, de qui dépendent les pénitenciers d'au delà des mers, s'empressa de donner, par télégramme, l'ordre de mettre Dreyfus au régime de la *double boucle* pendant la nuit et d'entourer le promenoir d'une solide palissade. En attendant que la palissade fût achevée, Dreyfus fut tenu rigoureusement enfermé dans sa case, toute promenade lui fut supprimée, et cela dura pendant plus de deux mois. En outre, furent suspendus tous envois de lettres destinées au condamné, toutes expéditions d'effets quelconques... La privation des lettres de sa femme fut pour Dreyfus un supplice pire que celui de la double boucle : il put croire que sa famille l'avait définitivement abandonné et pensa devenir fou. Cela se passait au temps du ministère Méline, à l'époque où le Président du Conseil répétait : Il n'y a pas d'Affaire Dreyfus.

M. Lebon, ministre des Colonies qui fut fortement critiqué pour cette décision, a donné d'ailleurs une explication à la double boucle. « Cette mesure, dit-il plus tard, pouvait devenir une sauvegarde pour Dreyfus, les premières instructions ayant prescrit de tirer sur le déporté au moindre geste paraissant déceler une tentative d'évasion. »

La peine accessoire de la double boucle consistait à encercler chaque soir les chevilles du prisonnier d'un anneau de fer relié à une chaîne dont l'autre extrémité était fixée à une boucle scellée dans le sol de la prison.

Cette peine était alors prévue, dans le régime intérieur des pénitenciers, comme punition des détenus récalcitrants, des pires mauvais sujets (1). De quel droit l'ap-

(1) La double boucle fut supprimée sous le ministère Waldeck-Rousseau.

pliquer à Dreyfus qui, au dire même de ses gardiens, se montra toujours respectueux de toutes les consignes, ne tenta jamais rien de contraire aux règlements ?

Il ignorait tout du prétendu projet de délivrance imaginé par le collaborateur de son frère. Et qui pourrait affirmer que, si la tentative se fût réellement produite, il n'eût pas refusé de suivre ses libérateurs ? On peut l'admettre, car Dreyfus s'est toujours maintenu sur le terrain de la légalité : il voulait être libéré et réhabilité par les voies de droit.

Et le misérable bagnard notait sur les feuilles où il consignait les terribles angoisses de ces jours interminables, allongés par des nuits sans sommeil :

Lundi 7 septembre 1896 : J'ai été mis aux fers hier soir.

On avait commis un abus de pouvoir, une grave injustice, en ajoutant à la peine légale, appliquée déjà avec une extrême sévérité, en punissant Dreyfus pour un fait auquel il était étranger, ce que ses geôliers ne pouvaient ignorer puisque sa correspondance était soumise à la censure la plus méticuleuse.

Mais la Justice, la Loi, s'en est-on soucié assez peu, durant cette période néfaste, au pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Vers la même date se place l'incident Weyler.

Tout le courrier adressé à Dreyfus était, avant transmission, soigneusement examiné au ministère des Colonies. On en était même arrivé à ne lui transmettre qu'en copie les lettres des siens.

Dans les premiers jours de septembre 1896, on eut sous les yeux une lettre banale signée Weyler. Le signataire annonçait à Dreyfus le prochain mariage de sa fille. Or, dans les interlignes on était dès l'abord, frappé par la présence de mots tracés à l'encre sympathique. Et, sans même chauffer le papier, on avait pu reconstituer ce texte : « Impossible déchiffrer dernière

communication : reprendre ancien procédé pour répondre. Indiquer avec précision où se trouvaient les documents intéressés... et les combinaisons pour armoirer. Acteur prêt à agir aussitôt. »

Que des hommes comme Bertillon aient cru à l'authenticité de cette lettre, on ne peut en être trop surpris, l'auteur du fameux diagramme était toujours sous l'influence de l'auto-suggestion qui lui avait fait attribuer le bordereau à Dreyfus. Mais Picquart lui-même, bien que déjà mis en éveil par le *Petit Bleu*, prit d'abord la missive au sérieux et signala ce « fait grave » dans une lettre à Gonse. On fut plus perspicace à la Sûreté générale, et le contrôleur général Cavard put aisément convaincre Picquart de l'évidence de la supercherie. Gribelin dira plus tard, à la Cour de Cassation, que l'écriture du faux Weyler ressemblait fort à celle de Du Paty, mais cette ressemblance, vraie ou non, ne saurait constituer une preuve définitive, Du Paty étant trop intelligent pour qu'on puisse admettre à la légère qu'il se fût abaissé à une aussi grossière machination.

Quoi qu'il en soit, il n'apparaît pas que l'arrivée de cette lettre eût pu aggraver les tortures du condamné, les mesures coercitives ayant déjà atteint leur maximum.

« URBI ET ORBI »

*Oculos habent et non vide-
[bunt,
Aures habent et non audient.*

Ps. CXIII
*In existu Israël
de Egypto.*

IL n'est pas sans intérêt de noter l'état de l'opinion publique, tant en France qu'à l'étranger, au moment où les débats de Rennes allaient s'ouvrir.

En France, il existait une forte majorité de gens croyant à la culpabilité. On avait surexcité le sentiment national en répétant à satiété que les principaux révisionnistes étaient à la solde de l'étranger ou plutôt d'un syndicat dont la caisse était alimentée par les Juifs et les Allemands. Et la campagne antimilitariste poursuivie à l'occasion de l'Affaire, avait contribué, pour une large part, à dérouter le bon sens populaire.

Même parmi ceux qui, s'inclinant devant l'arrêt de la Cour Suprême, avaient fini par accepter l'idée de la révision nécessaire, beaucoup pensaient qu'en réalité il s'agissait simplement d'une cassation pour un vice de forme dû à l'inexpérience des juges militaires, mais que les faits de trahison n'en subsistaient pas moins, et que le nouveau Conseil ferait justice, une fois pour toutes, des affirmations dreyfusardes.

Pour la masse, la trahison de Dreyfus était devenue un article de foi. N'y pas croire était une hérésie, et Rochefort le savait bien lorsqu'il avait le cynisme machiavélique d'écrire : « Si vous démontreriez son inno-

cence, il faudrait le remettre à la tête de sa compagnie et *sa compagnie serait commandée par un traître.* »

Une dame étalait en ces termes sa belle âme : « Je voudrais qu'il fût innocent, comme cela il souffrirait davantage. » Et Chevrillon, qui cite cet exemple d'atonie du bon sens public y ajoute celui-ci que l'on se refuserait à croire n'était la parfaite loyauté de l'écrivain : Un professeur agrégé, après avoir acquis la certitude que Dreyfus n'avait pas écrit le bordereau, en tirait cette conséquence : « Il ne l'a pas écrit, soit ! Mais il est alors bien plus criminel, il s'est entendu avec l'Allemagne pour se faire condamner à tort et déconsidérer ainsi l'État-Major français. »

Tout simplement.

On ne saurait mieux analyser les réactions de l'opinion française moyenne, après les révélations de Scheurer, de *J'accuse* et le procès Zola, — que ne l'a fait Anatole de Monzie dans ce chef-d'œuvre d'observation suraiguë et souvent de mordante ironie qui s'appelle *L'Entrée au Forum* (1). Relisons ces courts extraits du chapitre consacré au « Prédreyfusisme » :

« ...C'est une erreur d'imaginer le scandale de l'Affaire Dreyfus éclatant d'un coup dans le ciel clair de notre vie nationale et tout aussitôt perturbant les consciences, transformant les rapports des Français entre eux, résorbant dans son fracas le bruit familial des activités anciennes... La France prise, à la ronde tournoyante de ses divertissements, occupée à son ordinaire de ne rien modifier au plan de ses divisions, a résisté pendant des mois à l'attrait de la dispute qui se déchainait...

« ...L'apothéose prolongée de Cyrano de Bergerac, voilà de quels soucis, de quels engouements, de quelles hérésies se composait en cette saison la fièvre de Paris, fièvre commune aux salons et aux boutiques...

(1) Albin Michel, éditeur.

« ...Opter est une corvée que les sociétés en tous lieux et en tous siècles acceptent en maugréant. La société française de 1898 différa tant qu'elle put de se prononcer sur l'innocence de Dreyfus. Les vocations hésitèrent... »

Vint un jour pourtant où il fallut opter, où les vocations se déclarèrent en masse, où l'on dut prendre position. Ce fut après le suicide d'Henry. Il n'y eut dès lors plus d'indifférents, plus de neutres. On fut pour ou contre la révision, et c'est de ce moment que datent la plupart des discordes et des haines qui divisèrent profondément de vieux amis (1), parfois des frères, et dressèrent plus d'un fils contre son père.

Les salons délaissèrent Cyrano pour s'occuper du condamné de l'Île du Diable. — Deux surtout : celui de Mme Arman de Caillavet et celui d'Anne Detourbey, beaucoup plus connue sous le nom de comtesse de Loynes.

Qu'on me permette ici une parenthèse, ne fût-ce que pour préciser en passant un point de la petite histoire.

Anne Detourbey était une fort jolie Champenoise, une délicieuse brune aux yeux bleus, venue très jeune à Paris, non pas comme l'autre pour être suisse, mais pour être comtesse. Elle eut la chance de se trouver sur la route d'Alexandre Dumas fils, qui, séduit dès l'abord à la fois par sa beauté et par sa vive intelligence, la recommanda à Sainte-Beuve. Puis elle fut admise dans l'intimité du célèbre dramaturge Adolphe Dennery. A un dîner chez Dennery, elle rencontra Émile de Girardin qui, peu après, la présenta au prince Jérôme

(1) Jacques Richepin a raconté à l'un des dîners mensuels du Club du Faubourg que son père, Jean Richepin et son parrain, Maurice Bouchor, étaient demeurés brouillés huit ans par suite de leur divergence d'opinions sur la culpabilité de Dreyfus.

Napoléon. Dès lors, son avenir était fixé. Le prince, qui lui trouvait une ressemblance avec Rachel, lui installa, rue de l'Arcade, un salon où il recevait des familiers qui tous n'étaient pas férus du régime impérial, et qu'il ne pouvait accueillir dans sa somptueuse demeure officielle du Palais-Royal dont sa femme, l'austère Clotilde de Savoie, fille du roi Victor-Emmanuel, avait fait un lieu rempli de tristesse. Le salon de la rue de l'Arcade compta parmi ses habitués, outre Sainte-Beuve, Ernest Daudet, le fameux journaliste anglais de Blowits du *Times*, Émile Faguet, Émile de Girardin, Taine, Ludovic Halévy, Henri Houssaye, Porto-Riche, Théophile Gautier, Hector Crémieux, l'auteur du livret d'*Orphée aux Enfers*. On y voyait assez souvent Ernest Renan, dont la future comtesse conserva toujours un buste dans son salon.

Vers cette même époque, elle inspira à Flaubert une violente passion, et certains veulent prétendre que telles pages de *Salammbô*, où l'héroïne est décrite avec un lyrisme enflammé, furent inspirées par la séduisante brune aux yeux bleus. Mais Flaubert se montra d'une grande discrétion, et cette liaison ne fut révélée au grand public que tout récemment, par la vente d'un précieux autographe de l'auteur de *Madame Bovary*.

Lorsque survint la guerre de 1870, Anne Detourbey était l'amie — Arthur Meyer dit *la fiancée* — d'Ernest Baroche, le fils du célèbre avocat qui, républicain sous Louis-Philippe, était devenu ministre de Napoléon III. Avant de se faire tuer à la bataille de Montretout, à la tête d'un bataillon de mobiles de la Seine, Baroche fils avait, par testament, légué toute sa fortune à Mlle Detourbey. Or, Baroche père, qui était fort riche, était décédé quelques jours avant son fils Ernest, de sorte que l'héritage du commandant de mobiles était copieux.

Après la guerre, Anne Detourbey, alors dans tout

l'éclat de sa beauté (1), reporta son affection sur un ami de Baroche, un fort bel homme mais ruiné, le comte de Loynes, d'authentique et vieille noblesse, ancien capitaine aux grenadiers de la Garde impériale, membre du Jockey Club. Elle voulut l'épouser, mais la famille du nouveau fiancé, apparentée à la plus haute aristocratie de France, refusa son consentement à cette mésalliance, malgré la très grosse fortune qui, pour tant d'autres, eût rapproché les distances, et l'on dut se contenter d'une bénédiction clandestine donnée dans une chapelle privée par un religieux complaisant. Une séparation de fait intervint peu après.

On a raconté que le comte de Loynes avait autorisé, par acte notarié, Anne Detourbey à porter son nom et son titre. Mais une semblable autorisation ne saurait avoir aucune valeur légale. Quoi qu'il en soit, voilà comment la riche héritière de Baroche devint comtesse, pour tout le monde, excepté pour le gardien autorisé de l'État civil.

Dès lors, sa situation mondaine s'en trouva fortifiée. Sur le conseil d'Émile de Girardin, elle recevait tous les jours à 5 heures. Et l'on vit accourir chez elle une élite de politiciens, de journalistes et de gens de lettres. Aux célébrités déjà citées vinrent s'ajouter des personnalités à la gloire naissante comme Anatole France, Alfred Capus, Henri Lavedan, Abel Hermant, Adrien Hébrard, Sarah Bernhart, André Maurel, Lucien Guitry, Clemenceau, Gaston Calmette.

Bref, le salon de la « comtesse de Loynes » devint bientôt l'un des plus recherchés de Paris, rivalisant avec ceux de Mme Strauss, de Mme Aubernon, puis de

(1) On peut admirer au Musée du Louvre le portrait d'Anne Detourbey, par le peintre Amaury Duval, don de Jules Lemaître qui l'avait reçu par testament, et qui lui a donné la destination voulue par le modèle.

Mme Arman de Caillavet. Suprême consécration : on y faisait des Académiciens, surtout après que Jules Lemaître en fut devenu la divinité agissante (1).

Un beau jour, ce qui était inévitable, la politique envahit le salon de la rue de l'Arcade, — la politique réactionnaire bien entendu. On ne s'était pas, que je sache, remué au 16 mai, peut-être parce que le prince Napoléon fut des 363 députés qui refusèrent leur confiance au ministère de Broglie et au Maréchal-Président. Mais on s'agita fort au moment du boulangisme. Rochefort et Georges Laguerre se montrèrent fréquemment aux réceptions de la « comtesse », et ils y amenèrent un jour le général Boulanger lui-même. De ce moment, Clemenceau n'y reparut plus. Lalou, directeur de *la France*, vint y chercher une commandite pour son journal, l'un des principaux organes du parti.

En 1890, Mme de Loynes quitta la rue de l'Arcade pour s'installer dans un riche appartement sis 152, avenue des Champs-Élysées. C'est vers cette époque que le directeur du *Gaulois*, Arthur Meyer, parut chez la « comtesse » dont il devait plus tard se faire l'historiographe. Peu après, le jeune et bouillant Léon Daudet fit son entrée dans le fameux cénacle sur lequel il donnera lui aussi d'intéressants détails (2) dans l'un de ses volumes de souvenirs : *Salons et journaux*.

Vint l'Affaire Dreyfus, qui causa quelques défections : Anatole France, André Maurel, Adrien Hébrard ne pouvaient plus se montrer dans une maison où l'on

(1) La rencontre de la « Comtesse » et de Lemaître, à une redoute chez Arsène Houssaye, avait été pour elle — et pour lui — un événement de première grandeur. La mort seule devait dénouer l'amitié qu'ils contractèrent ce soir-là. Toutes les pièces de l'écrivain furent dès ce moment dédiées à son amie.

(2) Mais la documentation donnée par Léon Daudet est d'une trop visible partialité.

combattait ouvertement la révision de la condamnation de décembre 1894.

C'est du salon de l'avenue des Champs-Élysées que partit l'idée de la nationaliste *Ligue de la Patrie française* laquelle s'était donné mission, je l'ai dit ailleurs, de faire marcher les hommes en redingote et chapeau haut de forme.

Jules Lemaître, poussé par la « comtesse », en fut naturellement le président, et les académiciens de la maison en formèrent le noyau principal.

A ce moment, les assidus les plus notoires du salon se nommaient Ernest Judet, Gabriel Syveton, Léon Daudet, Georges Thiébaud, François Coppée, Henri Roujon, Georges Berthoulat.

On y vit aussi Paul Déroulède, Marcel Habert, Boni de Castellane. Le commandant Marchand y fut fêté après son retour triomphal de la traversée de l'Afrique, terminée, comme on sait, par le pénible incident de Fachoda.

Paul Deschanel s'y montra souvent avant son mariage, mais il négligea d'y conduire sa jeune femme qui appartenait à une famille de haute bourgeoisie. Et voici qui amène au bout de ma plume une anecdote significative. Un jour, Mme de Loynes dit à l'un de ses familiers :

— Pourquoi ne m'amenez-vous jamais votre femme ?

— Pour deux raisons, répondit l'interpellé, la seconde c'est qu'elle est malade.

Mais combien d'autres se montrèrent moins susceptibles, ou plus à la page. D'aucuns mêmes y conduisirent leurs filles, et Léon Daudet nous raconte que ce fut chez Mme de Loynes qu'eut lieu le dîner de fiançailles de la belle-fille du député Syveton.

Pour en finir avec cette trop longue diversion, je dois dire que la « comtesse » qui mourut à un âge avancé, fit un très noble usage de sa grosse fortune. Ayant attribué une somme de 100.000 francs à la Caisse de Secours des Gardiens de la Paix, elle institua pour légataire universelle l'*Œuvre de l'Hospitalité de nuit*.

Non sans avoir fait quelques dons appréciables à ses serviteurs ainsi qu'à diverses personnes de sa famille, et récompensé de leur assiduité les meilleurs de ses amis. On dit même, — ce sont sans doute les mauvaises langues, — qu'il y eut à l'ouverture du testament quelques grosses déceptions d'où naquirent des haines demeurées vivaces.

Le détail des legs particuliers ne saurait nous intéresser, mais il en est un qui aide à préciser ce point de la petite histoire dont il est parlé plus haut : une somme de 100.000 francs était portée au nom de Mme Léon Daudet pour un usage verbalement déterminé. On devait apprendre un peu plus tard qu'il s'agissait d'aider à la transformation en journal quotidien de la petite revue bimensuelle de Charles Maurras, *l'Action française*. Léon Daudet, comme l'avait prévu la donatrice, devint l'un des directeurs de la nouvelle feuille. Il s'en servit pour réaliser certaines aspirations, et aussi pour satisfaire diverses rancunes. Il le fit, et le fait encore avec quelque bruit, et un talent que nous n'aurons pas le mauvais goût de lui contester.

C'est donc en somme avec de l'argent bonapartiste que fut fondé le bouillant organe royaliste qui doit à de récents événements d'avoir pris une place importante dans les rangs de la grande presse parisienne. Et les vieux lecteurs de *l'Action française* n'ont sans doute pas oublié la façon dont en fut remercié, à maintes reprises, le prétendant napoléonien, longtemps appelé *Victor-Sedan* dans les articles de Daudet.

Notons en passant que si Baroche père, l'ancien ministre de Napoléon III, avait survécu à son fils, le quotidien si original de MM. Charles Maurras et Léon Daudet n'eût peut-être jamais vu le jour. Et c'eût été vraiment dommage, je le dis sans ironie et sans rancune, ce à quoi j'ai peut-être quelque mérite.

Au moment de parler du salon de Mme de Caillavet,

ma plume hésite, comme devant une profanation, car j'ai pleine conscience de mon indignité. Il le faut pourtant, ne serait-ce que pour donner à la jeunesse ignorante et présomptueuse d'après-guerre le désir de lire l'admirable et pieux volume de Mme Jeanne Maurice Pouquet qui fut la femme du délicieux collaborateur de Robert de Flers.

« Ce qui se passait là, dit Gabriel Hanotaux, dans une lumineuse préface, au temps où un siècle enjambait l'autre, c'était quelque chose d'ignoré par les masses, mais d'infiniment précieux en soi, la rencontre des plus rares et des plus fines parmi les figures d'une époque qui fut, à sa manière, unique et exemplaire... »

Mme Arman de Caillavet, femme d'une rare intelligence et d'une culture vaste autant qu'éclectique, douée d'une prodigieuse mémoire, avait connu la prenante saveur des discussions littéraires chez Mme Aubernon de Nerville, dont le salon jouit, sous le second Empire et dans les premières années de la République, d'un éclatant renom. Elle y avait trouvé l'occasion de mettre en valeur ses dons intellectuels, son sens critique si personnel et son élégance de parole.

Ayant acquis, en 1878, un hôtel particulier sis, 12, avenue de la Reine-Hortense, aujourd'hui avenue Hoche, elle eut l'ambition d'y grouper quelques hommes d'esprit. Les premiers invités furent des personnages d'élite rencontrés chez Mme Aubernon : Dumas fils, Édouard Pailleron, Arsène Houssaye et le commandant Rivière, le futur vainqueur d'Hanoï, aussi délicat écrivain que marin courageux.

Ce fut le début d'un salon qui ne tarda pas à concurrencer et même à éclipser celui de Mme Aubernon.

D'abord avant tout littéraire, il devait fatalement se laisser envahir — et même dominer par la politique, sous l'influence d'événements qui débordèrent Paris puis la France pour agiter la planète tout entière.

Anatole France y fut introduit en 1883. Cette date sera retenue par l'Histoire des Lettres contemporaines. Mme de Caillavet ne sut pas d'abord deviner, sous l'allure gauche et timide du nouveau venu, le génie qui devait faire de lui l'un des plus grands — d'aucuns disent *le plus grand*, le plus parfait des écrivains français de ce temps.

Jules Lemaître, présenté vers la même époque, avait été l'un des premiers à découvrir le merveilleux talent de son confrère, et à pressentir son glorieux avenir. Il n'avait pas eu grand'peine à convaincre Mme de Caillavet de la justesse de son pronostic.

On connaît la fameuse dédicace de *Crainquebille* : « *A Madame Arman de Caillavet ce petit livre que sans elle je n'aurais pas fait, car sans elle je ne ferais pas de livres.* »

C'est là un aveu sincère. Tous ses biographes s'accordent à reconnaître la paresse d'Anatole France. « Il a été paresseux, écrit Jacques Roujon, avec art et malice et jusqu'au bout son penchant naturel le poussait plus à méditer qu'à écrire. »

Mais Mme de Caillavet, qui avait pris sur France un bienfaisant ascendant, était là non seulement pour lui rappeler la besogne obligatoire, mais pour lui en préparer les éléments, souvent même, allait-elle jusqu'à participer à la rédaction. Bien qu'elle sût admirablement « entrer dans la peau du bonhomme », on pourrait retrouver dans les écrits signés du Maître plus d'une page due à la plume de celle qu'on a si justement appelée son « Égérie ».

Victor Maurel, qui fut des deux salons rivaux, put noter dans ses *Souvenirs d'un écrivain* (1) : « Comme je voyais faire Lemaître avec Mme de Loynes, je voyais France chez son amie, heureux tous deux d'abandonner en des mains attentives, les rênes de leur gloire. »

(1) Hachette, éditeur.

De même que Lemaitre dînait chaque jour à l'avenue des Champs-Élysées, France prenait le plus souvent ses repas avenue Hoche.

Et pour surveiller de plus près son grand homme, Mme de Caillavet lui avait installé un cabinet de travail dans son hôtel. Combien d'exquis chefs-d'œuvre sont sortis de là !

Au temps du boulangisme, les salons parisiens se disputaient à l'envi l'honneur de recevoir « le brav'général ». Mme de Caillavet n'échappa pas à la contagion, mais fut moins enthousiaste que France, dont on vit la boutonnière ornée du symbolique œillet rouge. Jacques Roujon va jusqu'à dire qu'on le pressentit pour un portefeuille, et Mme Maurice Pouquet qui cite le fait, ajoute : « France, ministre de l'Instruction publique ! le triomphe du boulangisme nous aurait peut-être valu cela (1). »

En attendant, on intrigue ferme pour avoir le grand chef à dîner. On réussit et Mme de Caillavet annonce orgueilleusement à son fils qui faisait son volontariat à Versailles : « Mercredi il y aura Pailleron, Hérédia, Andrieux, — mercredi en huit, Renan, etc., et le 20, *Lui !* »

C'était une sorte de consécration politique du salon de l'avenue Hoche.

Il vint et Mme de Caillavet fut déçue. Dès le lendemain elle écrivait à Gaston : « Si tu veux mon impression sur le général, je te dirai qu'il me fait douter de l'Histoire et que je me demande si toutes les grandes figures de l'Histoire qui de loin nous paraissent si imposantes, ne sont pas faites d'un panache, d'un plumet ou de l'enjouement populaire. »

Dès lors, la foi boulangiste déserta peu à peu le salon.

(1) Et l'on n'eût pas manqué de rappeler alors l'échec de France aux examens du baccalauréat ès lettres.

Pendant les quelques années qui suivirent, la politique tint une moindre place au cénacle. Ce fut le temps où Pierre Loti, Charles Maurras y voisinaient avec Mirbeau.

Puis éclata l'*Affaire*. Anatole France, poussé peut-être par Mme de Caillavet, fut au nombre des premiers intellectuels qui prirent parti pour la révision de la condamnation de 1894. On a vu déjà qu'au procès Zola, il avait apporté son témoignage à l'auteur de *J'accuse*.

A ce moment, se délimitèrent nettement les deux salons : les nationalistes antidreyfusards, Lemaître et Charles Maurras en tête, ne revinrent plus à l'avenue Hoche, et les révisionnistes, groupés autour d'Anatole France, plus fidèles que jamais au salon de Mme de Caillavet, cessèrent de paraître chez la comtesse de Loynes.

Tout le monde était dreyfusard à l'avenue Hoche — excepté toutefois le maître de la maison qui ne voulut jamais admettre l'innocence de Dreyfus.

Parmi les familiers des réceptions du dimanche et les intimes du dîner du mercredi, nous citerons Victorien Sardou, Robert de Flers, Paul Hervieu, Georges de Porto-Riche, Adrien Hébrard, Georges Feydau, Marcel Prévost, Maurice Paléologue, Jean Jaurès, la comtesse de Noailles, André Maurel, Joseph Reinach et son frère Salomon, Paul Painlevé ; Marcel Proust et Reynaldo Hahn, grands amis de Gaston de Caillavet. On y vit une fois ou deux le colonel Picquart et l'ancien ministre Trarieux ; de temps à autre, Raymond Poincaré et son ami Louis Barthou (1), Gustave Larroumet, J.-H. Rosny, Tristan Bernard.

Briand y fut présenté peu après son entrée à la Chambre, et l'on ne s'y ennuyait pas lorsqu'un heureux mercredi rassemblait autour de la table Clemenceau,

(1) Poincaré y était venu autrefois, lors de ses débuts dans la politique, et Mme de Caillavet, douée d'un véritable don de divination, avait prévu son merveilleux avenir.

Anatole France, Briand et Victorien Sardou. Combes y vint un peu plus tard, amené par France, mais le repas n'avait plus alors le même entrain, à moins que la maîtresse de maison n'eût invité en même temps Adrien Hébrard qui fut peut-être le plus brillant causeur de son temps.

Plus tard, quelques jeunes réputations viendront y chercher une utile consécration : Pierre Mille, Raymond Escholier, Mme Myrriam Harry furent parmi les derniers assidus.

D'Annunzio y parut vers la même époque.

Briand avait fait dès le début sensation.

— C'est un charmeur, disait Mme de Caillavet. Je comprends son emprise sur les foules et son art à retourner un Parlement.

Ne quittons pas cette si attrayante compagnie sans avoir enregistré une courte et significative anecdote venue d'une source authentique et directe.

Mme de Caillavet reprochait à un officier de ses amis, et même un peu son parent, d'avoir fait au procès de Rennes un faux témoignage. — Elle en obtint cette réponse : « *Je ne pouvais faire autrement.* »

Mais, j'y insiste, lisez vous-mêmes, si vous ne l'avez déjà fait, le précieux volume de Mme Jeanne Maurice Pouquet (1).

Un autre salon qui retint pendant longtemps l'élite de la société parisienne et des lettres françaises, mais sur lequel le cadre de ce récit ne me permet pas de m'étendre, celui de la princesse Mathilde, fille du roi Jérôme et sœur de « Plonplon », avait pris dès le premier jour une attitude fort nette dans l'Affaire.

— J'ai eu un officier dans ma famille, avait dit péremptoirement cette nièce de Napoléon, je n'ai donc pas à choisir.

(1) *Le Salon de Madame Arman de Caillavet*. Hachette, éditeur.

Elle fit comprendre à ceux de ses visiteurs habituels qui avaient pris ouvertement parti pour la révision, qu'ils n'avaient plus de place chez elle. Dès lors, ils ne reçurent plus aucune invitation et le somptueux hôtel de la rue de Berry leur demeura fermé.

Et la princesse persista, malgré tout, jusqu'à sa mort (1904) dans son ostracisme.

A l'étranger, même et surtout dans les pays amis, dans ceux où l'influence de la France avait jusqu'alors prédominé, on ne doutait pas de l'innocence et cela du haut en bas de l'échelle sociale.

Tous les souverains, toutes les familles régnantes *savaient* qu'une erreur judiciaire avait été commise. Et si j'écris : *savaient* c'est que dans ce milieu, qui n'avait pas échappé à l'émotion générale, nul n'ignorait que l'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie, à qui toutes interventions officielles et directes étaient interdites en fait, avaient engagé leur parole.

Il en était de même dans les chancelleries et les ambassades, où l'on *savait* aussi — car on y sait parfois des choses exactes — que le vrai coupable était Esterhazy, et beaucoup croyaient de plus à la complicité d'Henry. Clemenceau, dès le 7 décembre 1898, avait écrit dans *l'Aurore* : « Il y a des mois que cette complicité est connue à Saint-Pétersbourg, à Berlin, ailleurs encore. »

Quant à la version d'une lettre de Guillaume II, où Dreyfus était nommé — ou du bordereau annoté par l'Empereur, on y voyait une grossière et injurieuse invention des faussaires de la S. S.

Semblable conviction dans les États-Majors étrangers. Là surtout, on ne pouvait considérer Schwartzkoppen et Panizzardi comme des imbéciles ou des naïfs, et l'on y avait accueilli par un immense éclat de rire la publicité dramatique donnée au fameux document-massue (le faux Henry) au procès Zola par de Pellieux, puis à la Chambre par Cavaignac. Nous devons bien reconnaître,

hélas ! que notre propre État-Major n'avait à tout cela rien gagné en considération. Et Jaurès pourra dire plus tard, dans les fameuses séances d'avril 1903 : « Il y aurait « peut-être quelque patriotisme à ne pas organiser notre « État-Major de telle sorte que nous obligeions l'étranger « à le rappeler d'une façon si humiliante au bon sens « élémentaire et au sens commun. »

Citons encore : l'impératrice Eugénie : Instruite par la reine Victoria, éclairée elle-même par son petit-fils Guillaume II, la veuve de Napoléon III cherchait, à chaque occasion, à faire partager à ses amis de France sa conviction de l'innocence de Dreyfus ; le prince de Monaco, qui avait mis son château de Marchais à la disposition de Dreyfus, après l'acquittement qu'il croyait inévitable.

Et retenons enfin l'état d'âme de Léon XIII, dont la réputation de finesse et de clairvoyance était universelle. Dans une interview donnée pour *le Figaro*, à Boyer d'Agen, le Souverain Pontife avait affirmé ses sentiments républicains et n'avait pas dissimulé sa sympathie pour la cause de Dreyfus. Parlant de l'enquête des Chambres réunies, il avait dit : « Votre Parlement lui prête pour la circonstance des juges exceptionnels... Quelle est la cause qui n'attendrait avec tranquillité, d'un tel lit de justice, les solennels arrêts qui la termineront !... »

Il désavouait ainsi l'attitude prise dans l'Affaire par le plus grand nombre des catholiques de France, par une notable partie du clergé et par quelques congrégations tapageuses, les Assomptionnistes en tête qui éditaient le journal *la Croix* et les publications de *la Bonne Presse*.

Léon XIII prévoyait que rien de bon pour l'Église ne pourrait résulter de cette attitude.

Retenons cependant deux faits dignes d'être signalés : Quelques catholiques clairvoyants et courageux s'étaient

groupés autour de Paul Viollet (1), membre de l'Institut et professeur à l'École des Chartes, qui avait fondé la *Ligue des catholiques pour la Défense du Droit*. En même temps, un prêtre appartenant à un diocèse de province, l'abbé Pichot, avait prophétisé : « Elle est singulièrement en contradiction avec l'attitude de l'Évangile, cette confiance accordée par les prêtres du Christ à ceux dont le métier est de servir de l'Épée. N'est-ce pas un acte sacrilège que d'allier la Croix au Sabre, un acte anti-chrétien ?... La foule pardonnera aux officiers et ne pardonnera pas aux prêtres... »

Mais ce n'étaient là que de trop rares exceptions, et la publication dans *le Figaro* de l'interview de Léon XIII avait péniblement surpris et fort mécontenté le plus gros des catholiques de notre pays.

A ce propos, l'historien Debidour cite un trait savoureux : des dévotes françaises, après cette publication, firent dire des messes *pour que Dieu ouvrît les yeux au Saint-Père*.

Les catholiques royalistes d'aujourd'hui qui, malgré les foudres romaines, ont eu le courage de demeurer en si grand nombre fidèles à *l'Action Française*, ce dont je suis heureux de les féliciter, ne sont pas encore, que je sache, allés jusque-là. Mais si d'aventure, quelqu'un d'eux lit ces lignes, il y puisera peut-être une idée féconde, d'où peut naître un espoir.

Et le spectacle serait piquant de prières publiques, de jeûnes, de processions organisées par Charles Maurras l'incroyant et Léon Daudet, le catholique intermittent qui sut, à l'occasion, se priver des bénédictions célestes et leur substituer les pompes laïques et républicaines.

(1) Viollet était le père de l'abbé Viollet, habile et éloquent maître d'esprit très libéral qui, dès le séminaire, eut des opinions dreyfusistes.

J'imagine déjà un défilé de jeunes camelots du roi et de douairières, partant de la rue Boccador et chantant avec un enthousiasme qui me rajeunirait de plus de quarante ans :

*Dieu de Clémence,
O Dieu vainqueur,
Sauvez Rome et la France
Au nom du Sacré-Cœur !*

Après quoi Maurras entrerait en retraite à la Trappe et Daudet à l'abbaye de Thélème.

« ECCE HOMO »

La discipline séculaire
de leur fonction marque
magnifiquement ces hommes.

Maurice BARRÈS.

(Cet éloge mérité des
juges militaires condamne
sans appel les tribunaux
d'officiers.)

J. F.

VINT enfin l'heure tant attendue de l'ouverture des débats.

Le prétoire habituel du Conseil de Guerre étant trop exigü, on avait dû chercher un autre local. On choisit la salle des fêtes du lycée, vaste, bien aérée, d'une acoustique défectueuse il est vrai, mais qui offrait l'avantage appréciable d'être sise à proximité de la prison militaire. — L'accusé n'avait qu'un boulevard à traverser, ce qui facilitait singulièrement nos services d'ordre et de protection.

Contrairement à ce qui s'était produit en 1894, le Conseil était uniquement composé d'artilleurs, à l'exception du colonel Jouaust qui était du Génie.

J'ai déjà parlé du Président.

Le Commissaire du Gouvernement s'appelait Carrière, il avait quatre galons. Ancien officier de gendarmerie en Algérie, retraité depuis une dizaine d'années, il donnait, dès l'abord, l'impression d'un être assez borné, et l'on pouvait, à juste titre, s'étonner de voir porter sur ses maigres épaules, toute la charge de représenter

la Société en un tel procès, en présence des envoyés les plus qualifiés des plus grands journaux du monde. Lui-même, effrayé par l'énormité de sa tâche, et sans doute aussi par la qualité des défenseurs et des témoins à décharge, avait demandé au ministère de la Guerre qu'il lui fût adjoint un collaborateur officieux, avocat ou magistrat. Mais Galliffet avait refusé. Inconscient des devoirs que lui imposait sa haute fonction de chef de la Justice militaire, il affectait une neutralité absolue. Il n'avait même pas voulu voir le dossier.

Si pareille attitude, par une interprétation étroite des principes du Droit, peut paraître d'abord justifiée, était-elle vraiment défendable alors que le Gouvernement tout entier, ayant la certitude de l'innocence de l'accusé, prévoyait en outre la fâcheuse situation où nous mettrait vis-à-vis de l'étranger une nouvelle condamnation, — alors aussi que tant de généraux mettaient bruyamment leurs étoiles au service de l'accusation.

D'excellents esprits, des hommes d'expérience, des juristes érudits ont considéré que l'abstention du ministre de la Guerre fut en réalité une faute grave, dans cette espèce exceptionnelle.

Ne voulant pas désigner de collaborateur au chef du ministère public, on ne lui avait pas interdit d'en choisir un. Or, les adversaires de la révision furent assez habiles pour guider son choix sur un avocat parisien, de réel talent d'ailleurs, réactionnaire militant, ancien élève des Jésuites et demeuré leur homme, Me Jules Auffray. On se souvient qu'Auffray avait été l'avocat de Drumont dans le procès intenté au Juif Arthur Meyer par le directeur de *la Libre Parole*, après le fameux duel motivé par la publication de *la France juive*.

J'aurai caractérisé le personnage en rappelant que, lors du procès Zola, il s'était mis à la disposition de l'État-Major pour « faire la salle » en facilitant l'accès du prétoire à des officiers en civil que lui envoyait Du

Paty de Clam. — M. André Chevrillon a cité devant la Cour de Cassation, lors de la seconde révision, un propos que lui avait tenu, au sortir d'une audience, le capitaine Begouen « commandé » ce jour-là pour « appuyer » l'accusation : « La journée a été dure », lui avait dit ce militaire, convaincu d'avoir bien travaillé pour l'Honneur de l'Armée.

Jules Auffray, devait, en 1902, être élu député du 5^e arrondissement, contre Viviani (1). — Nous le retrouverons en 1904, au procès Dautriche, né de l'Affaire Dreyfus, où je déposai comme témoin : il était chef de la défense avec M^e Chenu pour principal collaborateur.

On devine ce que durent être les conseils ou plutôt les directives d'un tel homme, et son ascendant sur l'ignorant Carrière. — Le terrain, d'ailleurs, était bien préparé. Les sentiments réactionnaires et antisémites de Carrière étaient notoires.

Quant aux membres du Conseil, deux lieutenants-colonels, deux commandants et deux capitaines, ils affectèrent, dès le début — et si plusieurs d'entre eux posèrent des questions aux témoins, ils gardèrent jusqu'au bout, une attitude froide et impénétrable.

Les grands journaux du monde entier, ai-je dit, avaient à Rennes leurs meilleurs rédacteurs spéciaux. Ceux-ci avaient ordre de ne pas lésiner sur les frais de câblogrammes. — Un journaliste de Calcutta envoyait chaque jour un télégramme urgent et payait triple taxe. — La presse parisienne et les grands régionaux avaient bien fait les choses. Jaurès était là pour *la Petite République* ; Barrès pour *l'Écho de Paris* et *le Journal* ; Cornély pour *le Figaro* ; Viviani pour *la Lanterne* ; de Maizière pour *le Gaulois* ; Serge Basset et Gaston Leroux pour *le Matin* ; Marguerite Durand, Séverine

(1) Mais le siège fut reconquis en 1906 par Viviani qui, en 1910, le céda à Paul Painlevé.

et Jeanne Brémontier pour *la Fronde* ; Leymarie pour *le Radical* ; Jules Claretie pour *le Temps* ; Octave Mirbeau, Lucien-Victor Meunier pour *la France de Bordeaux* ; Maurice Sarraut pour *la Dépêche de Toulouse* ; Lavanant pour *l'Agence Nationale* ; Jeanne pour *la Croix* ; Jourdan pour *le Petit Parisien*, Hervé de Kerohant pour *le Soleil* ; Ader, pour *les Droits de L'Homme* ; Philippe Dubois pour *l'Aurore*. Marcel Prévost représentait le *New-York Herald*. — Et combien de directeurs de nos principaux quotidiens, combien, parmi les hommes de lettres, les dramaturges, les gens de théâtre les plus en vue, firent à Rennes des apparitions plus ou moins prolongées et assistèrent aux séances les plus émouvantes. Toutefois, Clemenceau, Zola et Joseph Reinach avaient décidé de ne pas venir. Arthur Meyer, qui n'avait pas encore reçu le baptême, parut à Rennes, mais jugea bientôt prudent de n'y pas prolonger un séjour que sa situation de Juif antidreyfusard rendait difficile.

Enfin, *la Ligue des Droits de l'Homme* et *le Figaro* avaient, à frais communs, assuré un service de sténographie que dirigeait Georges Bourdon, avec le jeune avocat Wilm pour principal collaborateur.

Les dessinateurs les plus réputés de l'époque étaient à Rennes eux aussi. Au surplus l'iconographie de l'Affaire fournirait la collection la plus copieuse et la plus précieuse qu'on puisse voir. Léandre, Forain, Caran d'Ache, Ibels, Renouard, Hermann-Paul militaient, dans l'un ou l'autre camp, avec une verve suraiguisée qui enfanta souvent de véritables chefs-d'œuvre.

Et je sais un avocat justement réputé, Me Hild, qui conserve avec un soin religieux de bien belles images. Elles ont pour lui en dehors même de leur valeur artistique, car beaucoup sont des originaux, l'avantage de lui faire revivre ces moments inoubliables où il lutta, avec une ardeur juvénile et une profonde convic-

tion, aux côtés de son grand patron Fernand Labori.

Mais la salle des séances était « consignée » aux photographes.

Comme ils se rattrapaient durant les suspensions, — les « récréations » comme nous disions alors. — La cour voisine, destinée aux jeux des lycéens, offrait le plus curieux spectacle. Des célébrités de tous les mondes, de tous les pays, s'y sont coudoyées. Et c'était, chaque matin, pendant trente minutes, un jeu ininterrompu de déclics, produisant par moments l'effet d'un tir de mitrailleuse.

L'un des kodaks les plus assidus aux « récréations » était celui de Mlle Brice, fille du député d'Ille-et-Vilaine, devenue un peu plus tard Mme Paul Deschanel. La veuve de l'ancien Président de la République doit avoir, du procès de Rennes, une riche collection d'instantanés. — Celle de Mlle Germaine Hennion, aujourd'hui Mme Alfred Elby, est sans doute plus précieuse encore. Elle est formée d'épreuves provenant des appareils perfectionnés des envoyés spéciaux des grands illustrés, mises en album par mon vieux camarade Olivi.

Quant au cinéma, non seulement il n'avait pas encore conquis ses entrées dans les parvis de la justice, mais la cour du Lycée lui était interdite et il dut se contenter d'enregistrer, aux abords de l'établissement, les allées et venues des nombreuses personnalités marquantes venues à Rennes de tous les coins de la planète.

— Faites entrer l'accusé.

Pour décrire l'effet de ces simples paroles du Président, dites d'une voix où perçait quand même une visible émotion, conscient de mon insuffisance, je passe la plume à des narrateurs plus qualifiés.

Barrès d'abord :

« ...Il se fit un silence complet, toutes les têtes se tournèrent d'un même mouvement vers une petite porte. Trois minutes s'écoulèrent. Dans cet armistice,

établi par une curiosité si intense qu'elle atteignait à l'angoisse, les pires ennemis s'interrogèrent : Pourquoi ce retard ?... Toute la salle bougea d'horreur et d'angoisse quand Dreyfus parut...

« Nous ne sentîmes rien à cette minute qu'un mince flot de douleur qui entraît dans la salle. On jetait en pleine lumière une misérable guenille humaine, une boule de chair vivante disputée entre deux camps de joueurs... »

Puis Séverine :

« Avez-vous vu des courses de taureaux ? Avez-vous vu la furieuse attente de la foule penchée vers l'huis du toril ?... »

« Soudain, tourne le battant. Des chut ! impératifs, une ondulation dans les rangs, puis le silence, un silence inouï... Sur le seuil, comme ivre de lumière, après tant de ténèbres, l'homme s'est arrêté, oscille, dirait-on, sous le trop lourd poids d'une joie écrasante. Mais cela dure l'instant d'un éclair. Et il fonce, tête baissée dans l'enceinte du Conseil... »

— C'était bon, put dire Dreyfus après l'audience, de voir enfin des êtres humains.

Et ce fut l'interrogatoire. L'on put constater que cet homme, en qui l'on avait voulu personnifier l'officier traître et félon, était demeuré malgré tout un militaire correct et rompu à la discipline. Revêtu de l'uniforme de son arme et de son grade, il voyait en Jouaust plus que le Président : le *Colonel*.

— On croyait, dit Barrès, entendre un examen plutôt qu'un interrogatoire.

Et Séverine : « Ce n'est pas la victime traditionnelle dont la véhémence éveillerait les morts... Il est net, précis, posé, maître de soi, ce forçat, avec une force d'âme incroyable, un dédain du cabotinage qui le privera de bien des sympathies faciles, qui lui aliénera, évidemment, des sentimentalités à fleur de peau... Or, cet accusé d'allure placide retient, contient un désespoir

inouï, une somme de douleurs qui dépasse l'endurance humaine. »

L'interrogatoire commença par une illégalité.

L'arrêt de la Cour de Cassation avait limité la tâche du Conseil de Guerre. La seule question à poser était relative à la livraison des documents énoncés au bordereau. C'était sur ce seul chef d'accusation qu'avait été prononcée la condamnation de 1894.

Quant au bordereau lui-même, l'arrêt de révision l'avait souverainement attribué à « un autre officier ».

Dès le premier jour, bien que l'acte d'accusation fût le même que celui de 1894, Jouaust, affirmant que le Conseil de Guerre n'était pas lié par les décisions « d'une autre juridiction », évoqua toutes les charges consignées dans le dossier. Or, le dossier avait singulièrement grossi depuis décembre 1894.

Jaurès pourra dire plus tard à la Tribune de la Chambre, à la fameuse séance du 6 avril 1903 : « Il est sans précédent que l'arrêt qui attribuait à Esterhazy le bordereau sur lequel, en 1894, Dreyfus avait été condamné, n'ait pas trouvé dans l'organe du ministère public à Rennes, le défenseur qui était dû à la Cour de Cassation. »

Dreyfus eût été en droit de ne pas répondre à toutes les questions du Président. Mais, par discipline, et fort de son innocence, il accepta la discussion sur tous les points où il plut à Jouaust de la porter. Il répondit sans rechercher aucun effet d'audience, sans élever le ton, sans exubérance de gestes, sûr que sa sincérité suffirait à convaincre ses juges.

Puis, nous revîmes l'interminable défilé des témoins déjà vus au procès Zola : d'une part les mêmes généraux, les mêmes camarades de l'accusé, en plus grand nombre toutefois ; de l'autre, les mêmes intellectuels cités par la défense. Mais il y eut d'abord quelques audiences à huis-clos pour l'examen du dossier secret.

« Si le dossier est secret, écrivait Cornély dans *le Figaro*, il n'est pas prouvé que sa révélation amènerait des complications diplomatiques, c'est parce qu'il ferait monter le rouge de la honte sur tous les fronts... Les partisans du huis-clos ne tremblent pas devant la guerre, ils tremblent devant l'immense éclat de rire qui secouerait les hommes sur la terre et la terre même dans l'espace. Ils ont peur qu'en face de cette armée qui travaille et se prépare, on ne montre à la France combien certains officiers deviennent facilement dupes de policiers de bas étage et s'obstinent dans l'erreur par vanité, par orgueil. »

Nous n'examinerons ici que quelques-uns des témoignages publics, choisis parmi les plus caractéristiques.

D'abord celui du général Mercier.

FLAIR D'ARTILLEUR

Il n'y a plus de certitude
dès qu'il est physiquement
et moralement possible
qu'il soit autrement.

VOLTAIRE.

Pyrot est coupable puis-
qu'il est condamné, s'il
n'est pas condamné parce
qu'il est coupable, il est
coupable parce qu'il est
condamné.

Anatole FRANCE.

LE général André qui, avant de devenir lui-même ministre de la Guerre, avait été, comme on l'a vu précédemment, sous les ordres directs de Mercier, a tracé de celui-ci ce portrait assez ressemblant, quoique l'auteur ait visiblement adouci certains angles, amenuisé certains traits.

« Grand, mince, très droit.

« Physionomie irrégulière et sèche, yeux bridés, regard fixe et dirigé vers l'au-delà, bouche sévère.

« N'appelant pas la sympathie, mais finissant par inspirer confiance.

« Parole lente, mesurée, monotone, sans accents.

« Ne rit pas.

« Jamais de colère, ni de marque d'impatience dans la voix ou dans le geste.

« Il adresse des reproches sur le même ton qu'il félicite.

« Il écoute avec attention, sans qu'aucun signe ne

décèle ses impressions. Il n'encourage ni ne décourage. Il réfléchit, pèse en lui-même... et décide.

« Et la décision prise est irrévocable... (1) »

C'est là, il faut en convenir, le portrait d'un homme fort, mais, aussi bien qu'à Mercier, il s'appliquerait à Rodin, le célèbre héros du *Juif errant* d'Eugène Suë.

De tous les officiers qui eurent un rôle dans la grande tragédie, Mercier fut peut-être — avec Picquart — le seul capable de tenir celui que le destin lui avait assigné.

Évidemment Mercier, avec cette froide énergie, son intelligence aiguisée, son imperturbable mémoire, avait beaucoup des qualités qui font le grand chef.

Mais peut-être, malgré son fameux *flair d'artilleur*, manquait-il d'un don essentiel, indispensable à ceux qui prétendent gouverner les autres hommes : le discernement, un jugement sain.

Quoi qu'il en soit, ses occupations antérieures ne l'avaient certainement pas préparé à prendre dans la politique l'emploi auquel visiblement il aspirait.

Quarante années de servitude militaire pèsent lourdement sur le cerveau le mieux équilibré au départ. Que les militaires soient appelés dans les assemblées politiques, nul homme sensé ne saurait y contredire. Ils ont un rôle utile à jouer au Parlement, où les spécialistes et les vraies compétences ne sont jamais de trop.

Mais qu'ils se cantonnent dans ce rôle, ce serait, je crois, le plus sage, et pour eux, et pour le pays.

Dès le 3 août, Mercier avait fait publier par *l'Intransigeant* de Rochefort une déclaration très nette : « Dans cette affaire, il y a sûrement un coupable. Et ce coupable c'est lui ou moi. Comme ce n'est pas moi, c'est Dreyfus. »

Et cette alternative, empreinte à la fois de suffisance et d'apparente naïveté, où l'ancien ministre de la Guerre

(1) Cinq ans de ministère.

prétendait enfermer l'opinion publique, devait créer ou fortifier chez les officiers du Conseil de Guerre une fâcheuse présomption à l'encontre de l'accusé.

La déposition de Mercier fut un véritable réquisitoire introductif qui devait, dans la pensée du témoin, produire sur les juges une impression qu'on ne pouvait attendre de la parole de Carrière, dont les quatre galons ne faisaient que souligner la désolante nullité.

L'un des principaux soucis de l'ancien ministre était, de toute évidence, de mettre en garde le Conseil contre les « imaginaires » preuves d'innocence qu'apporteraient les *intellectuels*, les *antipatriotes*, les *anarchistes* et surtout les *renégats de l'Armée* cités par la défense.

Mais cette déposition fut aussi un long plaidoyer *pro domo sua*. Mercier ne pouvait justifier ses propres actes qu'en démontrant de façon péremptoire la réalité du crime de Dreyfus. Or, il n'apporta aucun document probant. Sa prétendue démonstration ne fut qu'une suite d'affirmations sans preuves, de déductions sans bases sérieuses.

Aussi, les journaux nationalistes, qui avaient à l'avance mené gros tapage autour de ce témoignage, dont ils avaient annoncé un effet foudroyant, eurent-ils grand-peine à dissimuler leur dépit.

On attendait un événement sensationnel : la production de la photographie du bordereau annoté de la main de Guillaume II, tout simplement. Car on concédait que le bordereau soumis aux juges de 1894, et sur lequel avait été condamné Dreyfus, n'était qu'une copie (1), écrite peut-être par Esterhazy, sur l'ordre de Sandherr, l'original ne pouvant être dévoilé sans que la guerre en résultât. *La Croix* et *l'Intransigeant* de Rochefort avaient fait à ce sujet une campagne aussi odieuse que

(1) Mais dans cette version, comment expliquer les expertises en écritures.

stupide. Par bonheur, la presse allemande avait conservé tout son sang-froid en face de ces imputations qu'elle traita avec un humiliant dédain.

Mercier déposa d'une voix monotone, accompagnée d'un geste lent, mesuré, réfléchi, exposant les faits et les arguments avec une méthode rigoureuse et une impressionnante sûreté de soi-même, mais il parlait si bas que les journalistes les plus rapprochés l'entendaient à peine. Les avocats eux-mêmes ne percevaient les mots que difficilement, si bien que Me Demange put dire :

— Nous ne l'entendons même pas du banc de la défense.

L'ancien ministre qui, pour la circonstance, avait endossé son uniforme, bien qu'il fût depuis quelques mois à la retraite, se souciait peu des auditeurs civils. Il parlait visiblement pour les seuls militaires du Conseil. Il le dit d'ailleurs, avec un froid cynisme, aux journalistes amis qui, à la suspension, vinrent le prier d'élever un peu la voix :

— C'est pour le Tribunal que je parle.

Son mépris des civils, des profanes — et que venaient-ils faire dans ce lieu où se traitait une affaire essentiellement militaire ? — signifiait clairement : Je dépose parce que c'est une obligatoire formalité. Mais vous et moi savons très bien que ce n'est qu'une formalité, une formalité que nous abolirons bientôt, au jour prochain où nous serons les maîtres. Ce n'est pas ici que se règlera l'objet qui nous y rassemble. Tout cela n'est qu'une apparence et je ne dis pas tout, je réserve l'essentiel, sur quoi vous êtes fixés.

Et, en effet, des confidences faites en dehors de la salle du Conseil, au cercle, au mess, avaient renseigné les juges militaires sur les motifs que prétendait avoir Mercier de ne pas tout dire : il serait réticent *par patriotisme* ! — et sur l'ordre et la menace de Galliffet, son arrestation immédiate étant ordonnée à l'avance pour le cas où il irait jusqu'au bout de ses révélations.

Et pourtant, s'il ne dit pas tout, s'il ne dévoila pas le formidable secret, il alla fort loin, jusqu'à laisser entendre que Guillaume II dirigeait lui-même l'espionnage allemand. Et ses auditeurs, même les plus dévoués à sa cause, eurent un frisson à l'entendre dire froidement :

— *Dussent même ces démentis venir d'une bouche impériale ou royale, je vous demanderai de ne les accepter qu'avec une extrême réserve.*

Ces paroles d'un homme qui, selon l'expression de Jaurès, « a du moins le mérite de les mesurer toutes exactement », étaient d'une exceptionnelle gravité. C'était une véritable provocation adressée à un souverain orgueilleux et imbu de sa puissance, qui avait alors le terrible pouvoir de déclencher la guerre sur le monde.

Un membre de l'ambassade d'Allemagne déclarait le soir même à Paris, en plein Café Napolitain : « C'est la guerre certaine. »

Or, Mercier, se voyant passible du bagne, de ce bagne qui avait fait du brillant capitaine Dreyfus la misérable loque qu'il avait sous les yeux, n'a-t-il pas voulu tout risquer, même la guerre, pour que son crime demeurât impuni ?

Et puis la guerre, c'est la dictature militaire, et si la guerre avait alors éclaté, comme on se serait vengé des dreyfusards, de ces intellectuels sans vergogne qui, depuis de longs mois, n'avaient pas craint d'accuser les grands chefs de mensonge et d'incurie !

On frémit aujourd'hui à la pensée de ce qu'aurait été une guerre, alors que nous étions sans alliance solide, sans appui assuré, alors que le monde entier se dressait contre la France, et surtout contre son armée, acharnée au maintien d'une iniquité universellement reconnue. — On peut même se demander si, après cette injure à Guillaume II, l'Allemande qui régnait à Saint-Pétersbourg n'eût pas utilisé cet argument inespéré pour adjurer Nicolas II de ne pas tenir compte du traité

d'alliance franco-russe, — alors aussi que la partie la plus éclairée de la nation avait perdu toute confiance dans ceux qui auraient eu à conduire nos soldats à la bataille.

Clemenceau put avec raison s'indigner le lendemain dans *l'Aurore* :

« Comment le Gouvernement peut-il admettre que Mercier, couvert de crimes, dise du haut de ses plumes d'autruche, au simple colonel qui préside le Conseil de Guerre : « Entre ce Juif et votre général, choisissez ! », ou qu'il déclare lui, l'ancien ministre de la Guerre, que l'Empereur d'Allemagne est à la tête de l'espionnage international, — cherchant ainsi, manifestement, à nous jeter dans les complications extérieures. Quel plus grand crime contre la patrie !... »

Après avoir parlé pendant près de quatre heures, sans élever le ton, sans consulter une note, se tournant enfin vers l'accusé, qu'il n'avait pas regardé une seule fois jusqu'à ce moment, prenant l'attitude du vieux chef qui déplore d'avoir à sévir, mais accomplit un pénible devoir auquel il ne saurait se soustraire sans forfaiture, Mercier conclut ainsi : « Si le moindre doute avait effleuré mon esprit, je serais le premier à le déclarer et à dire devant vous, au capitaine Dreyfus : « Je me suis trompé « de bonne foi... »

A ce moment, un cri terrible, un véritable hurlement jeta dans l'assistance un indescriptible émoi :

— Vous devriez le dire ! s'était écrié Dreyfus, à bout de résistance, le martyr reparaissant sous l'enveloppe du soldat.

Et ce cri fut accueilli dans la salle par de frénétiques applaudissements, et même des huées à l'adresse du témoin.

Mercier continue avec le même calme :

— Je viendrais dire...

— C'est votre devoir ! crie de nouveau, dans un tra-

gique effort, cette voix rauque, étranglée, que j'entends encore chaque fois que j'évoque cette scène d'un pathétique inégalable en sa foudroyante spontanéité.

Je renonce à en décrire le tumulte. Acclamations, menaces, invectives éclatent à la fois dans cette assistance qui, jusqu'à ce moment, avait conservé à grand-peine un calme apparent, gros de tempêtes. « Toute l'assemblée, dit Jaurès, s'est levée comme en un mouvement unanime de résurrection et c'est sous les huées des hommes rendus enfin à la justice et à la pitié, que le général Mercier est descendu de l'estrade. »

Jouaust ne pouvant, malgré ses efforts énergiques, parvenir à rétablir le silence, leva la séance.

Comme Mercier se dirigeait vers la sortie,

— Assassin !

Cette injure venait de lui être jetée à la face par un jeune homme blond qui, les dents serrées, pâle de fureur, le défiait d'un regard chargé de haine et de mépris.

Celui qui n'avait pas craint de lancer cette apostrophe à un général, en plein Conseil de Guerre, se nommait Georges Bourdon, chef des sténographes du *Figaro* et secrétaire général adjoint de la Ligue des Droits de l'Homme.

Mercier exigea son arrestation immédiate, et Bourdon fut aussitôt conduit devant le procureur de la République.

A vrai dire, Bourdon ne s'était pas rendu un compte très exact des conséquences pénales possibles de son acte et ajoutons qu'il ne s'en était pas préoccupé. A la réflexion, il se vit passible d'une peine de simple police. Au pis aller, on lui appliquerait le maximum de l'amende.

— C'est beaucoup plus grave que vous ne le pensez, lui dit le procureur : Injure à un témoin à propos de son témoignage, c'est la Cour d'Assises.

— Mais c'est fort bien, répondit Bourdon, c'est par-

fait. Je pourrai faire la preuve. J'amènerai des témoins qui viendront démontrer que, par son incurie, le général Mercier a fait périr des milliers de soldats à Madagascar.

Le magistrat, fort embarrassé, veut le calmer :

— Dans votre intérêt, il vaut mieux exprimer un regret et l'affaire s'arrangera. Je ne consignerai pas vos propos au procès-verbal.

— J'exige au contraire qu'ils y figurent, je ne signerai pas mon interrogatoire sans cela.

Ainsi fut fait.

Comme on le pense, l'incident avait fait un bruit énorme. Les dreyfusards se réjouissaient à la pensée de voir Mercier en Cour d'Assises. Viviani s'était mis tout de suite à la disposition de Bourdon. Enfin la justice civile allait pouvoir donner la réponse au verdict de Rennes, dont le sens apparaissait peu douteux aux esprits clairvoyants.

Et le spectacle eût été peu banal en effet, car l'esprit public avait évolué depuis le procès Zola. Le suicide d'Henry, après la découverte des faux, avait dessillé bien des yeux.

Le surlendemain, à la suite d'un autre fait beaucoup plus grave, Mercier s'empressait de retirer sa plainte. Ce faisant, il obéissait à des mobiles où il n'entrait aucun sentiment d'apaisement des esprits. Il craignait avant tout le bruit que n'eût pas manqué de faire la presse au sujet de son rôle dans la préparation de l'expédition de Madagascar.

Les journaux commentèrent passionnément la déposition de Mercier : les adversaires faisaient ressortir l'absence des preuves annoncées à grand tapage, l'absurdité des allégations. Les amis, tout en affectant d'y voir un écrasant témoignage, exprimaient le regret que l'ancien ministre n'eût pas tout dit, et surtout n'eût pas produit la fameuse lettre de Guillaume II, dont on attendait la lumière définitive.

Le Gaulois du 14 août terminait ainsi une *Lettre ouverte au général Mercier* : « Vous possédez un exemplaire de la photographie de cette lettre et vous l'avez emporté avec vous à Rennes. Ces faits expliquent le quiproquo Esterhazy : il a pu dire avec vérité que le bordereau avait été écrit par lui, et vous avez pu soutenir avec vérité qu'il était l'œuvre de Dreyfus. »

Paul de Cassagnac, sceptique quant à l'intervention directe de Guillaume II, se montra d'une netteté cruelle : « Quand on n'a pas autre chose dans sa giberne, on n'entame pas certain procès. »

C'est ce même Cassagnac, l'un des plus redoutables polémistes de l'époque, qui écrivait de Mercier : « Accusé par un tel homme, Dreyfus a le droit d'être innocent (1). »

Quelques jours après, le général Mercier faisait remettre à chacun des juges du Conseil de Guerre, un exemplaire imprimé de sa déposition *revue et corrigée*, et ce fait suffirait à lui seul pour démontrer qu'il avait voulu surtout dans cette déposition, justifier ses actes et son attitude. « Mais, dira l'avocat Mornard, fidèle à ses principes, *il négligea d'en donner copie aux défenseurs.* »

Pour expliquer la non production du document impérial, Mercier laissait dire que Galliffet lui avait formellement interdit d'en parler : On a vu plus haut qu'on expliquait ce silence par la menace d'une immédiate arrestation. On en parlait pourtant, surtout dans les milieux militaires de Rennes, et Jaurès pourra plus tard démontrer aisément, devant la Chambre, puis devant la Cour de Cassation, que la certitude de l'existence de cette preuve mystérieuse eut sur les juges

(1) D'ailleurs le directeur de *l'Autorité*, sans s'avouer nettement dreyfusard, avait à maintes reprises exprimé ses inquiétudes, demandé la pleine vérité : « Il y a dans le jugement de 1894 un trou noir, insondable... Toute condamnation dans les ténèbres est un assassinat juridique. »

une grosse influence pour déterminer leur conviction.

Je pense plutôt, pour mon compte personnel, que cela servit surtout à fournir un argument, en rassurant peut-être aussi leur conscience, à des juges décidés, quoi qu'il pût arriver, à obéir, comme avaient obéi ceux du procès Esterhazy, — à prononcer une nouvelle condamnation.

Divers témoins viendront affirmer devant la Cour de Cassation, lors de la 2^e révision, qu'à Rennes, dans les milieux militaires, on considérait comme acquise l'existence du bordereau annoté et de la lettre signée Wilhelm.

L'ATTENTAT

Nous avons tous assez
de force pour supporter
les maux d'autrui.

LA ROCHEFOUCAULD.

L e lundi 14 août, à 6 heures du matin, chacun était à son poste dans la salle des fêtes du lycée de Rennes.

Les juges venaient d'entrer, les journalistes, malgré l'heure matinale, étaient à leur pupitre. L'audience promettait d'être fort intéressante. Le programme comportait la confrontation de Casimir-Périer avec le général Mercier. Un gros incident était à prévoir.

Mais une place demeurait vide au banc de la défense, celle de Labori. Un quart d'heure se passa. Jouaust, par déférence pour l'éminent avocat, n'ouvrait pas l'audience bien que Demange fût là, ainsi que les secrétaires de son confrère. L'inquiétude commençait à nous gagner et l'on se disposait à envoyer un cycliste aux nouvelles, lorsque Philippe Dubois, de *l'Aurore*, entra en coup de vent et s'écria :

— On vient d'assassiner Labori !

On devine quel violent émoi s'empara de l'assistance. En attendant la décision qu'allait prendre le Conseil, les journalistes étaient d'abord demeurés dans la salle. On s'invectivait d'un camp à l'autre. On se menaçait furieusement, si bien que le capitaine de gendarmerie se fit remettre cannes et ombrelles. Marcel Prévost, Mirbeau se montraient particulièrement excités.

— Assassins ! s'écria Marcel Prévost en s'adressant aux représentants des journaux adverses.

Mirbeau émit aussitôt l'idée de désigner des otages ! Barrès serait exécuté si l'on touchait à Picquart ou à Demange.

— Voilà un coup de revolver qui vaut une plaidoirie, dit Jules Claretie.

Et Jaurès télégraphiait à *la Petite République* : « L'État-Major de 1894 avait supprimé la défense. Cette fois, il trouve plus simple de supprimer le défenseur. »

Je m'étais précipité sur le lieu de l'attentat. J'arrivai assez tôt pour voir Labori, d'une extrême pâleur, mais ayant toute sa connaissance, que l'on emportait à son domicile. Puis, comme tout le monde, je me lançai dans la direction que l'on nous avait indiquée comme étant celle par où s'était enfui l'assassin.

Voilà ce qui s'était passé :

Le lieutenant-colonel Picquart se rendait au lycée, en compagnie de son cousin Gast. Rejoints par Labori, ils accélérèrent le pas, l'avocat se voyant un peu en retard. Gast et Labori parlaient d'un gros incident que celui-ci devait soulever devant le Conseil, mais Picquart était distrait. Son attention venait d'être appelée sur un inconnu qui lui semblait s'intéresser un peu trop à la conversation. Tout à coup, Picquart s'étant tourné vers Labori, sur une interpellation directe de l'avocat, une détonation retentit et Labori tomba, la face contre terre, en poussant un cri. Picquart se mit aussitôt à la poursuite du meurtrier, mais il venait de subir onze mois de prison préventive et ses forces furent vite épuisées. L'autre, au contraire, était jeune, savait sans doute où il allait. Bref, la poursuite, sans ordre, sans direction, pouvait difficilement aboutir et au bout d'une demi-heure, l'homme avait complètement disparu.

Hennion, Viguié et le préfet accourus sur les lieux, organisèrent immédiatement la chasse au criminel. Je

louai pour ma part une bicyclette, puis, aidé par un jeune journaliste, qui devait plus tard devenir un collègue, M. Liger, actuellement commissaire spécial à Boulogne, je battis toute la journée la banlieue rennaise. Tous nos inspecteurs, aidés par leurs collègues de la préfecture de Police présents à Rennes, fouillèrent méticuleusement les bois, les fossés, les haies, les granges, et le soir, harassés, fourbus, nous rentrions à Rennes, furieux et humiliés de notre insuccès. Reprises le lendemain et les jours suivants, les recherches ne furent pas plus heureuses.

Il nous parut évident, et c'est aujourd'hui encore ma conviction, que le criminel savait où trouver un abri sûr et que son attentat avait été soigneusement préparé.

On s'est étonné, dans les deux camps, de l'échec des opérations policières, et l'on s'attendit, pendant quelques jours, à voir le Gouvernement prendre des sanctions contre nos chefs, en particulier contre le Commissaire principal Hennion. Mais Waldeck-Rousseau était homme de sang-froid. Breton lui-même, il connaissait bien la mentalité du paysan de la région et la configuration du terrain, il ne se laissa pas impressionner par les récriminations : Hennion conserva, avec son poste, une confiance pleinement justifiée.

Labori a montré quelque amertume du fait qu'aucune mesure n'ait été prise contre les personnes responsables de l'organisation de la police à Rennes.

On a écrit depuis : « Le Grand mot de Talleyrand : « Pas de zèle » semble avoir inspiré toute cette ville pleine de furie et regorgeante de police, où le crime galopait si allégrement. » Cette phrase qui pourrait être signée Jaurès, Séverine ou Clemenceau, est... de Barrès.

Qui avait tiré le coup de revolver ? Pendant longtemps, aucune réponse ne fut faite à cette question. Puis, un peu de clarté apparut. Un nom fut chuchoté dans un petit cercle de gens d'ordinaire bien renseignés

sur les dessous d'une certaine politique. Car il s'agissait, on n'en pouvait douter, d'un crime politique.

Le jour où Labori tomba, devait avoir lieu, ai-je dit, la confrontation entre Mercier, et Casimir-Périer. Jouaust ayant refusé de suspendre les débats, cette confrontation eut lieu en effet. Nous y reviendrons plus loin. Barrès prétend que la famille et le Gouvernement furent heureux de l'absence de Labori qui, « par ses questions, n'eût pas manqué de les fort gêner ». On peut répondre à Barrès que le plus gêné de tous eût été Mercier, mais, malgré l'axiome « *Is fecit cui prodest* », il est certain qu'aucune part *directe* ne saurait être imputée à Mercier dans l'attentat.

J'ai connu le nom chuchoté : c'est celui d'un homme qui avait alors un emploi, modeste il est vrai, dans une organisation antijuive. Or, l'avant-veille, Waldeck avait fait arrêter, à Paris et en province, les chefs des groupes nationalistes, royalistes et antisémites : Paul Déroulède, André Buffet, chef du bureau politique du duc d'Orléans, étaient sous les verrous ; Jules Guérin, chef des antisémites, résistant à la police, s'était enfermé dans son *fort Chabrol* (1). Ne peut-on envisager une relation de cause à effet entre ces mesures gouvernementales et le crime de Rennes ?

On m'affirme que Labori a connu le nom qui m'a été dit et que, cinq ou six ans plus tard, l'individu ainsi désigné lui a demandé par écrit une audience. Je crois même que l'audience fut accordée en présence de Picquart. Une personne détient la vérité sur ce point, Mme Labori, et sans doute la dira-t-elle un jour prochain.

L'homme a, depuis, fait quelque chemin, et s'est acquis par son labeur — dois-je dire : dans les arts, les lettres, le commerce ou l'industrie ? — ce qu'on est convenu d'appeler une honnête aisance.

(1) Voir les détails dans *Ligues et complots*, Éditions N. R. F.

La prescription lui est acquise.

Pourquoi ne parlerait-il pas sans attendre les révélations de la veuve de sa victime ? Il aurait là une merveilleuse occasion de se faire interviewer par quelque spécialiste d'un grand quotidien, ou de *signer* un article qui ferait sensation. Si même, il désirait encore conserver l'incognito, quel est le directeur de journal qui refuserait de le lui garantir ?

Je vois d'ici ce titre flamboyer à la première page du *Matin*, du *Journal*, du *Petit Parisien*, de *Paris-Soir*, de *l'Intransigeant*, de *l'Œuvre* qui a publié le témoignage de Schwartzkoppen sur l'Affaire, ou de *la République*, dont les lecteurs ont eu la primeur de quelques-unes de ces pages.

Pourquoi j'ai tiré sur Labori

Je sais bien, cher Monsieur, que vous n'êtes plus antisémite.

Je sais bien que vous avez de bonnes raisons pour ne plus vouloir défendre l'*Honneur de l'Armée*. Ces « galonnés » sont vraiment trop ingrats !

Alors ? Pourquoi ne pas avouer une erreur de jeunesse ? Nul ne vous en voudra, et vous y gagnerez une belle notoriété.

Surtout, si vous nous dites par qui vous avez été chapitré, — endoctriné, car vous n'avez certainement pas été payé ; — par qui vous avez été caché ; — comment, avec l'aide de quelles complicités, vous avez échappé aux investigations de la police — et cela personnellement m'intéresse. Savez-vous, Monsieur, que, dans mon ardeur à retrouver vos traces, lancé à fond de train dans une descente, sinueuse et couverte, sur une bicyclette sans frein, j'ai failli me tuer en vous recherchant où vous n'étiez sans doute pas.

Voyons, vous êtes dans mon cas, vous n'êtes plus

très jeune. Vous verrez quel soulagement on éprouve à libérer sa conscience avant de mourir. Et puis, voulez-vous donc courir le risque de priver l'Histoire, notre suprême juge à tous, de votre témoignage si précieux sur la mentalité publique de cette époque en France ?

Il y a des gens qui ont commis alors des actes moins brutaux que le vôtre, mais combien plus cruels, et à qui personne aujourd'hui ne songe plus à en faire le reproche. On admet qu'en ces jours néfastes, un vent de folie soufflait sur notre pays. Et si vous avez lu la partie de ces *Souvenirs* parue dans la *Revue des Vivants*, puis dans la *République*, et reproduite dans les premiers chapitres de ce volume, vous avez pu voir que j'attribue les choses invraisemblables qui se sont alors produites à la nocivité d'un gaz abondamment déversé sur Paris par quelque émule du D^r Ox.

Venez donc me voir, nous causerons de tout ce passé — et d'un tas d'autres choses, car vous avez d'autres souvenirs à mettre au jour, et, bien que vous en ayez eu, que vous en ayez encore la possibilité matérielle, en gravitant dans les sphères où se coudoient la politique, le journalisme, les finances et souvent la musique vocale — ou même écrite, vous n'avez pas dit tout ce que vous avez pu connaître d'intéressant sur tels ou tels personnages politiques.

A côté de vous, Monsieur, moi qui ai vu pourtant l'envers après l'endroit de bien des choses, je ne suis, sur certains points, qu'un naïf et un ignorant.

Voulez-vous que nous rédigeons ensemble votre aveu :

C'est vrai j'ai voulu supprimer Labori

Supprimer, le mot est trop cru ? Mettons, si vous le voulez : *immobiliser, neutraliser, rendre muet*. Ou encore si cela traduit mieux votre pensée : *châtier, mettre à la raison* ?

Il est bien entendu que vous signerez seul, de vos nom, prénoms, pseudonyme, qualités antérieures et profession actuelle.

Particularité à retenir :

Je ne vous demanderai aucune part sur les droits d'auteur et de traduction — car nous serons certainement traduits !

Mais surtout, n'ayez pas la naïveté de vous abriter derrière une ingénieuse version à laquelle faisait allusion Barrès lorsqu'il prétendait que, seuls, le Gouvernement et la famille avaient intérêt à la disparition de Labori.

D'après cette étrange interprétation, à laquelle, j'en ai eu le récent aveu, restent encore attachés certains vieux militants de l'époque, — des militants antisémites, bien entendu, — Waldeck était doublement inquiet. Le Conseil de Guerre, à part Jouaust — « qui était son homme », n'était pas composé selon son gré. Il fallait trouver un moyen d'interrompre les débats, ce qui permettrait de désigner d'autres juges. Et puis, Labori prenait vis-à-vis du Conseil et des généraux témoins, une attitude sans diplomatie. L'insupportable avocat mis hors d'état de suivre les débats, le procès serait forcément renvoyé, et tout serait pour le mieux. Une balle bien placée, par un habile tireur, une blessure bénigne entraînant un empêchement de quelques semaines, on pourrait ensuite modifier la composition du Conseil. Par malheur, le coup fait, Demange, qui n'était pas fâché d'être débarrassé d'un confrère encombrant, demanda la remise avec une mollesse telle, une si évidente absence de conviction, qu'il ne parut pas opportun à Jouaust de l'accorder.

Vous êtes trop intelligent pour adopter cette fable qu'il vous serait impossible de faire accepter, maintenant que la raison a repris possession de tous les cerveaux — ou de presque tous, comme dirait Bossuet.

Mais, j'y songe : Pourquoi ne tirerions-nous pas de ce passionnant épisode de la plus passionnante des histoires vécues, le livret d'un opéra ?

Quels utiles conseils vous pourriez donner, en rassemblant vos souvenirs, au metteur en scène ! Et quelles profitables indications au ténor, — il faut que ce soit un ténor, — qui remplirait sur la scène de notre Académie nationale de Musique, le rôle que vous avez si magistralement tenu le 14 août 1899 sur le théâtre de de verdure du quai de la Vilaine !

Je garderais pour moi l'emploi plus modeste de chef de la figuration ou de souffleur.

Quelle salle merveilleuse nous aurions le soir de la générale, — à moins que vous ne préféreriez une *matinée*, ce qui serait plus conforme à la réalité, — en présence des survivants du drame : de Mme Labori, de Joseph Hild, de Victor Basch, de Maurice Sarraut, de Marcel Prévost, de Georges Bourdon, d'André Chevrillon, de Paul Brulat, d'Eugène Fasquelle, de Marius Gabion, de Gerschell, de Piston, de Leyret, de Wilm, de Leymarie, de Francis Delaisi, de mes vieux camarades Potentier, Carette, Lamy, Liger et de la veuve d'Alfred Dreyfus ! Nous ne manquerions pas d'inviter aussi MM. Joseph Caillaux, Alexandre Millerand, Gaston Doumergue, le général Targe, Alexandre Zévaès, Paul Desachy, Pierre Mille, Léon Blum, Armand Charpentier, Georges Pioch, l'abbé Viollet, Victor Margueritte, Émile Roche, Reynaldo Hahn, et quelques autres survivants de marque ayant milité avec une égale ardeur des deux côtés de la barricade.

Et quelle animation dans les couloirs aux entr'actes ! Que de souvenirs évoqués ! Ah ! ce jour-là ce serait notre revanche. Comme on serait fier d'être vieux ! — de pouvoir dire : « J'étais là ! »

Creusez cette idée. Vous verrez qu'elle serait d'un énorme rapport. Pas pour vous, bien entendu. Vous ne

voudriez pas de cet argent-là. Mais vous trouveriez bien vite une œuvre à quoi le consacrer.

Et pourquoi ne créeriez-vous pas, par exemple, l'*Œuvre des Antisémites repentis* ?

Le surplus servirait à l'apposition d'une plaque commémorative sur l'ancien Fort-Chabrol — inaugurée avec exécution d'un cantate de notre composition, diffusée par T. S. F.

Après quoi, pour bien terminer cette glorieuse journée, nous organiserions — au Club du Faubourg par exemple, — une soirée où seraient glorifiés par Victor Basch, Georges Pioch, Paul Desachy, Joseph Hild, et Léon Blum, les grands héros de l'Affaire : Mathieu Dreyfus, Jaurès, Picquart, Séverine, Zola, le Clemenceau de *l'Aurore*, Trarieux, Scheurer-Kestner, Leblois, Bernard Lazare et quelques autres que j'oublie.

LES CHARGEURS RÉUNIS

Fouquier-Tinville n'était pas l'accusateur d'exception que l'histoire nous présente comme une monstruosité. Des circonstances quelque peu semblables feraient naître sans doute des Fouquier-Tinville analogues.

SAINT-MARC GIRARDIN.

LA déposition de Casimir-Périer, puis sa confrontation avec Mercier, offrent un intérêt qui dépasse le cadre de l'Affaire Dreyfus.

S'expliquant sur l'audience donnée par lui au capitaine Lebrun-Renault qui, le soir de la dégradation, avait tenu dans un lieu public des propos déplacés reproduits le lendemain par *le Figaro*, l'ancien Président de la République dit en propres termes :

« Le général Mercier a oublié que si j'avais exprimé sur ce point un désir, celui de voir moi-même le capitaine Lebrun-Renault, le général Mercier, *étant mon subordonné*, n'avait qu'à obéir aux ordres qu'il recevait de moi. »

Puis, répondant à Mercier au sujet de la fameuse nuit historique dont avait parlé celui-ci dans sa déposition et dont Casimir-Périer niait la réalité, il avait dit encore :

— Le général Mercier, que j'avais nommé ministre de la Guerre, n'avait pas à intervenir dans les questions diplomatiques, et, s'il y était intervenu, je l'aurais rappelé à son devoir.

Retenons en passant que de telles paroles, dites devant un Conseil de Guerre, devaient avoir pour premier effet de solidariser les juges avec le général ancien ministre. A cette époque l'idée qu'un militaire — un général ! — pouvait être le *subordonné* d'un civil, paraissait à trop d'officiers une prétention inadmissible, — injurieuse presque !

Mais ce qu'il faut surtout souligner, c'est l'illustration qu'apporta l'attitude de Casimir-Périer à cette remarque émise dans mon premier volume à l'occasion de l'élection Loubet : la Présidence de la République ne saurait convenir à un homme d'action (1).

Je ne sache pas, au surplus, qu'en dehors même de MM. Carnot, Loubet, Fallières, Doumergue, un autre Président ait jamais appliqué à ses ministres ce terme : *subordonnés*. Et M. Poincaré, qui, souvent dit-on, rongea son frein doré durant son septennat, avait trop l'esprit constitutionnel, — j'entends l'esprit créé par une tradition et une jurisprudence d'un libéralisme peut-être excessif, pour l'avoir jamais employé dans ses conversations privées les plus intimes.

M. Millerand lui-même, qui connut la disgrâce que l'on sait, accusé d'une manifestation de pouvoir personnel, n'est jamais allé aussi loin.

Pourtant, c'est la lettre de la Constitution. Et M. Casimir-Périer, excellent humaniste, qui fut, s'il m'en souvient bien, lauréat du Concours général des lycées et collèges, a peut-être pris à la lettre le sens latin du mot : *minister*. Il y a longtemps qu'un ministre, bien qu'il puisse être congédié par ses maîtres, les représentants du peuple souverain, n'est plus un *serviteur*. C'est un serviteur-maître, comme il y a des servantes-maîtresses.

La déposition de l'ancien chef de l'État à Rennes,

(1) *Ligues et complots*, N. R. F., éditeur.

répétée plus tard devant la Cour de Cassation, éclaire aussi un intéressant point d'histoire : il s'agit des causes de la démission de Casimir-Périer, survenue, on s'en souvient, en janvier 1895. Le témoin, rappelant que le ministre Hanotaux avait omis de lui rendre compte des conversations qu'il avait eues avec l'ambassadeur d'Allemagne, fit cette déclaration que ma passion pour les questions historiques me fit écouter avec une extrême curiosité :

— Ce n'est ici ni l'heure, ni le lieu d'expliquer dans quelle mesure j'estime que la Présidence de la République est dépourvue de moyens d'action. Je me trouvais dès lors exposé à m'entendre dire un jour, dans les circonstances peut-être plus graves, par un ambassadeur étranger, que mes déclarations n'étaient pas conformes à celles du ministre des Affaires étrangères de France. Voilà une des considérations qui ont pesé sur ma conscience.

En reproduisant ces paroles, un point d'interrogation se pose avec insistance à mon esprit.

Qu'eût fait Casimir-Périer, Président de la République, en face de Clemenceau, Président du Conseil ?

Quelle eût été son attitude au moment de la négociation du Traité de Versailles, alors que le *subordonné* jetait, dit-on, au panier les nombreuses lettres que lui adressait le chef de l'État ? Et, s'il avait démissionné avec éclat, comme on peut le présumer, qu'en fût-il résulté ? A qui le Parlement, puis le Pays eussent-ils donné raison ?

Grave problème qui aboutit fatalement à la mise en cause du Régime lui-même, ou plus exactement de la Constitution de 1875 (1).

Mais comme tout cela m'éloigne de mon objet.

(1) Au moment où sont écrites ces lignes, il se dessine un gros mouvement d'opinion en faveur d'une révision de la Constitution ayant pour objet le renforcement des pouvoirs du chef de l'État.

Je m'en excuse et m'empresse de retourner à Rennes où m'attendent, dans la claire salle du lycée, tant de témoins que je dois vous présenter en bloc ou en détail.

Les témoins à charge, nous les connaissons déjà pour les avoir vus au procès Zola. Mêmes experts, mêmes officiers, très peu de civils. Et pourquoi l'accusation serait-elle abaissée à citer des civils ? Il y en eut un pourtant, Bertillon, qui fit à une question de la défense cette étrange réponse. Demange lui ayant demandé s'il avait appliqué sa méthode à une comparaison de l'écriture du bordereau avec celle d'Esterhazy, le singulier expert répondit, superbe d'inconscience :

— Mais je n'ai cure de l'écriture d'Esterhazy.

Et nous revîmes les généraux Billot, Roget, Gonse et autres, corroborer les dires de Mercier, les agrémentant parfois de détails naïfs, — ou perfides. Roget surtout déploya le plus beau zèle. Jaloux sans doute des lauriers cueillis au procès Zola par de Pellieux, il voulut montrer que lui aussi savait parler aux civils, fustiger les renégats, rappeler les autres à leurs devoirs hiérarchiques.

Comme il « crânait » et de quels regards de dédain ou de provocation il toisait la salle où, de toute évidence, dominait en nombre l'élément adverse.

Et nous entendîmes, — à peine, — le général de Boisdeffre, l'air las, venu là comme à une pénible corvée, affirmer de nouveau sa conviction de la culpabilité du Juif. Pendant qu'il parlait, le visage de Dreyfus reflétait une tristesse infinie, mieux que cela, une véritable commisération. J'eus le sentiment qu'à cette minute, l'accusé prenait en pitié le témoin, et cette impression s'accrut lorsque j'entendis le capitaine Dreyfus, après la question réglementaire de Jouaust :

— Avez-vous quelques observations à faire sur cette déposition ?

laisser tomber ces simples mots :

— *Je ne veux rien répondre* au général de Boisdeffre.

La victime accordait un pardon généreux à l'un de ses bourreaux.

Mais à Cavaignac — un civil celui-là ! — qui, lui aussi, vient tenter de justifier sa conduite, et prononcer après Mercier un second réquisitoire, Dreyfus, que ne retient plus aucun scrupule hiérarchique, répond avec dédain :

— Je m'étonne qu'un homme qui affirmait solennellement l'authenticité d'une pièce qui était un faux, ose aujourd'hui discuter des documents dont la Cour de Cassation a fait justice.

Puis vinrent les camarades qui tirèrent à l'envi, de faits insignifiants, des conclusions pareilles. Ils avaient compris enfin que, si Dreyfus les questionnait jadis sur des détails de service, c'était non pour s'instruire, pour mieux connaître les choses de son métier, mais dans l'intention évidente de livrer à l'ennemi éventuel les renseignements ainsi obtenus. La discipline régnait absolue chez ces officiers, chacun s'efforçant de tenir au mieux le rôle à lui dévolu. On peut, au premier abord, trouver étrange qu'aucun d'eux n'ait à aucun moment, signalé au Conseil le moindre fait à la décharge de l'accusé. C'est que, de toute évidence, ils étaient commandés pour la charge, si bien qu'on les appela d'un mot qui fit fortune : *les Chargeurs réunis*.

Témoins de l'accusation, ils pensaient n'avoir à dire, — et peut-être n'est-il pas trop audacieux d'écrire ici : ils en avaient reçu la consigne, — que ce qui pouvait renforcer l'accusation, ne se rendant certainement pas compte qu'ils commettaient ainsi *le crime de faux témoignage*.

On devient coupable de faux témoignage en ne disant pas *toute la Vérité*. On est un faux témoin par *omission volontaire*.

Voici un exemple typique : le commandant de Fontenillat, sous-chef du 2^e bureau, avait eu avec Panizzardi, dans les premiers jours de septembre 97, une conversa-

tion au cours de laquelle l'attaché militaire italien lui avait dit sa certitude de l'innocence de Dreyfus. Il avait même ajouté :

Schwarzkoppen m'a donné sa parole d'honneur que Dreyfus n'était pas coupable.

Fontenillat avait aussitôt relaté cette conversation dans une note qu'il remit à son chef. Lors de l'enquête qui précéda la seconde révision, cette note, *qui ne figura pas au dossier du procès de Rennes*, fut retrouvée par le capitaine Targe dans une chemise où il lut le mot *secret* de la main de Gonse et le mot *Panizzardi* de la main de Cuignet. Or, ni Gonse ni Cuignet ne parlèrent à Rennes de la note Fontenillat. L'un et l'autre avaient commis un faux témoignage par omission.

D'ailleurs, les organisateurs du procès de Rennes avaient omis volontairement de joindre au dossier d'autres pièces essentielles, de nature à jeter soit la suspicion sur certains témoignages requis par l'accusation, soit même à anéantir certaines charges dont le ministère public ne devait pas manquer de faire état. Ces omissions volontaires seront plus tard retenues comme motifs de la deuxième cassation. Sans la loi d'amnistie, elles eussent pu avoir pour leurs auteurs les plus graves conséquences.

Un officier vint dire :

— Passant un matin à cheval, avec Dreyfus, sous les fenêtres d'une « horizontale » de marque, il me fit cette confidence : On joue gros jeu chez cette femme-là, et j'y ai pris récemment une belle culotte !

LE PRÉSIDENT : — Capitaine Dreyfus, reconnaissez-vous avoir tenu ce propos ?

— Non, mon colonel.

D'un autre témoin militaire :

— L'accusé s'est vanté un jour, devant moi, d'avoir assisté, à cheval, à des manœuvres de l'armée allemande, en Alsace.

Même question de Jouaust, même réponse de Dreyfus.

Et pourtant, je suis certain que les deux témoins n'avaient pas menti, non moins certain que l'accusé était sincère dans ses dénégations. Dreyfus avait été jadis volontiers vantard, le propre du vantard est d'oublier ses vantardises. Et puis, quatre ans et demi d'Ile du Diable avaient passé là-dessus. Au surplus les faits n'ont jamais existé. Dreyfus ne jouait jamais. S'il lui est arrivé d'aller en Alsace en contrebande, il prenait les plus grandes précautions pour que sa présence fût ignorée de l'autorité allemande.

Mais, se sentant tenu à l'écart par ses camarades, l'officier juif se vengeait en les humiliant par l'étalage de sa fortune, de ses relations et même à l'occasion de ses connaissances militaires, très souvent supérieures à celles des collègues de son grade et de son emploi.

Il arriva un jour qu'au cours d'un voyage d'État-Major, à la suite d'un déjeuner où certaines remarques de Dreyfus avaient vivement intéressé le général de Boisdeffre, le chef de l'État-Major général prit à part le jeune capitaine et se promena longuement avec lui au vu des autres officiers. Et cette marque publique d'intérêt donnée au Juif par le grand chef, d'ordinaire assez distant et peu communicatif, ne fit aucun bien à Dreyfus dans l'esprit de ses camarades.

Or, cet étalage de connaissances techniques est à retenir. L'espion ne se vante jamais de son savoir, de connaître les secrets qu'il doit livrer à l'ennemi.

Mais les militaires de l'accusation ne perdaient pas leur temps à des réflexions psychologiques. Au surplus, la culpabilité de Dreyfus étant pour eux un dogme, ils eussent aussi bien retenu contre lui son silence, devenu suspecte dissimulation, qu'ils arguaient de son zèle à s'initier aux choses de sa profession. Et Cornély pouvait noter avec tristesse :

« Oh ! ces témoins qui jurent qu'ils vont parler sans

haine et sans crainte et dont la déposition est un long cri de haine. »

Vinrent les témoins à décharge. Tout d'abord, le lieutenant-colonel en réforme Georges Picquart. Son récit clair, précis, sans effet oratoire, eut le don de provoquer chez les caudataires de Mercier des sourires, des haussements d'épaules et même des exclamations que Jouaust feignait de ne pas entendre. Derrière le Conseil, le général de Saint-Germain, à qui une place d'honneur avait été réservée, ne se gênait pas pour ponctuer de remarques méprisantes les allégations du témoin — que le Président lui-même traitait sans aménité. Or, pour souligner l'effet que devait produire son attitude, il est bon de rappeler que le général de Saint-Germain avait présidé le Conseil d'enquête qui avait conclu à la mise en réforme de Picquart.

La salle prit bientôt l'aspect, non plus d'un prétoire, mais d'une réunion publique : On interrompait les témoins, on ne voulait surtout pas laisser le Conseil, et aussi l'auditoire, sous l'impression d'une déposition gênante ou humiliante pour l'accusation. Car, vous l'entendez bien, ce ne sont pas les dreyfusards qui interrompaient.

— Je demande la parole !

C'était le général Roget qui, n'attendant pas la permission du simple colonel qui présidait, s'empressait de la prendre. On le voyait alors s'avancer devant l'estrade du Conseil, se tourner vers la salle, dans une attitude avantageuse, et tenter de réfuter ce que venait de dire le témoin précédent ou essayer d'en diminuer la portée par une habile diversion ou même par une attaque personnelle.

Un jour, ce fut Billot :

— Ici, Monsieur Picquart !

Et Picquart, sans attendre l'invitation de Jouaust, lui, officier en réforme et dégagé de toute obligation

hiérarchique, obéit à l'injonction du général ancien ministre.

Le plus souvent, ce fut Mercier lui-même.

Tout cela était proprement scandaleux. Tout cela était humiliant pour notre amour-propre de Français, car les nombreux journalistes étrangers, tous dreyfusards, ne manquaient pas d'en transmettre les échos, en des termes que n'atténuait aucune bienveillance, aux quatre coins du monde.

Le sans-gêne au moins étrange des généraux de l'accusation a été merveilleusement expliqué par un admirable psychologue, le futur académicien André Chevrillon, neveu de Taine.

« ...Forts de leur autorité devant les inférieurs : colonels, commandants, capitaines, des généraux plaident leur propre cause... Le témoin principal, ici, c'est l'accusateur, intéressé au verdict autant que l'accusé, et les juges, ses subordonnés, ont dépendu, dépendent ou dépendront de lui... Cette suggestion, qui va fermer l'intelligence du juge militaire aux raisonnements et aux faits, il l'impose d'abord par son ton, par ses fortes affirmations qui présentent des hypothèses comme des certitudes, puis par l'emploi des signes extérieurs *revêtant pour témoigner l'uniforme qu'il met pour commander*, produisant une impression visuelle qui, par contretemps, va disposer l'âme à l'attitude prévue d'obéissance et de foi...

« Rien d'étonnant si les généraux deviennent les vrais directeurs du débat... si, faute de faits pertinents, précis et directement connus, qui constituent un témoignage, ils présentent un réquisitoire où se mêlent les postulats et les inductions ; s'ils prennent le droit d'agencer, de développer une théorie qu'ils répètent l'un après l'autre, donnant l'aspect de témoignages multiples au témoignage unique qui n'est qu'une théorie.

« Rien d'étonnant non plus s'ils quittent le procès

pour faire le procès des témoins à décharge. Rien d'étonnant si, dirigés par de tels chefs, les autres dépositions militaires se font plus abondantes, plus précises, à mesure que les événements reculent dans le passé, chacun se rappelant de l'accusé un geste, un mot oublié lors du premier procès, chacun venant, la mine contrite et solennelle, accomplir son devoir, donner à ce demi-cadavre le coup de pied du camarade militaire...

« Évidemment, conclut Chevrillon, ce qui manque à cette justice, c'est une définition stricte, comme en Angleterre, du mot *témoignage*, imposant d'écarter les faits étrangers à l'accusation, comme ceux que le témoin ne connaît que de seconde main. »

Il y eut quelques exemples de grand courage civique donnés par des officiers. Le capitaine Freystoetter d'abord. Il avait été du premier Conseil, en novembre 94. Il vint s'expliquer sur la communication des pièces secrètes. Mercier, au cours de sa déposition, avait dû enfin reconnaître la matérialité du fait. Mais il avait voulu justifier son acte, s'en était presque vanté comme d'un sacrifice consenti au *maintien de la paix*. Il avait, au surplus, prétendu que de telles pratiques étaient d'un usage courant dans les procès d'espionnage.

Freystoetter témoigna avec une belle franchise, avec une crânerie bien française. Il précisa un détail de haute gravité. Il affirma que la traduction de la dépêche Panizzardi du 2 novembre 1894, ou plutôt la première ébauche de traduction, bientôt reconnue inexacte, plus : contraire au véritable sens, qui, ainsi présentée, constituait une grave présomption de culpabilité, faisait partie du dossier secret communiqué aux premiers juges.

Le fait fut nié par Mercier, Maurel dit n'en avoir nul souvenir.

Mais, ce colonel Maurel, Président du Conseil de 1894, ne parvint pas à dissimuler son embarras, en face de la netteté des précisions données par Freystoetter. Et

l'on put voir, à la « récréation » qui suivit, les officiers témoins de l'accusation se tenir soigneusement à l'écart du capitaine, si peu soucieux de l'*Honneur de l'Armée*.

Cette audience jeta un jour définitif sur les conditions et les effets de la communication secrète. Freystoetter affirma, à l'encontre des dires de Maurel, qui prétendait avoir attaché peu d'importance aux documents, que le Président de 1894 les avait lus l'un après l'autre, en faisant suivre chaque lecture d'un commentaire.

On a pu s'étonner qu'à la suite de cet incident, Jouaust n'ait pas, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fait citer les autres membres du premier Conseil. La déposition du colonel Gallet, officier libéral et républicain, eût été particulièrement intéressante. D'ailleurs, à ce moment, Jouaust donnait l'impression de brimer les témoins à décharge, alors qu'il laissait toute liberté à ceux de l'accusation.

Et cette attitude du Président me suggéra cette remarque aujourd'hui sans objet : tout tribunal militaire devrait être présidé par un officier au moins aussi élevé en grade que *le plus haut gradé des témoins*.

Il y eut deux officiers d'artillerie, les commandants Hartmann et Ducros, qui vinrent démontrer que le bordereau ne pouvait avoir pour auteur un artilleur. Mais ces actes d'audacieuse indépendance devaient leur coûter cher dans la suite.

Il y eut aussi le lieutenant-colonel en retraite Cordier, ancien sous-chef des Renseignements au temps de Sandherr. Cordier ne se gêna pas pour donner son opinion sur les turpitudes de la S. S.

— J'ai toujours déploré, dit-il, cette propension de certains officiers à faire des opérations de police subalterne. Il aurait mieux valu pour nous et pour le pays qu'ils en fissent moins.

Puis Cordier se montra peu tendre pour Henry.

D'après lui, Henry avait fait son faux pour démolir Picquart et prendre sa place.

A une question de Roget :

— M. Cordier n'a pas dit sur quel point ma déposition était fausse.

Cordier fit cette réponse qui lui valut un beau succès parmi les civils :

— Sur tous !

Et Séverine put comparer le brave homme à la boule arrivant parmi les quilles.

La franchise de ce vieux militaire avait tellement séduit l'auditoire qu'une jeune spectatrice l'ayant rencontré dans la rue, à la sortie de l'audience, s'écria assez haut pour qu'il pût l'entendre :

— Retenez-moi, sinon je vais lui sauter au cou !

Il est à peine besoin de noter que Cordier fut aussitôt accusé dans la presse antidreyfusarde de s'être vendu aux Juifs. Quant à Freystoetter, Mercier tentera de démontrer qu'un long séjour aux colonies avait ébranlé sa raison.

C'est à Rennes que je rencontrai pour la première fois un jeune savant, dont le nom devait faire par la suite quelque bruit... Je le vois encore se dresser vigoureusement contre l'injustice et l'absurdité, prendre Gonse en flagrant délit de mensonge, et je l'entends citer l'opinion de Henri Poincaré sur le système de Bertillon :

« Rien de tout cela n'a de caractère scientifique... Il est impossible qu'une pareille argumentation fasse quelque impression sur des hommes sans parti pris et qui ont reçu une éducation scientifique solide. »

Ce jeune savant s'appelait Paul Painlevé. Sans doute serait-il exagéré de dire que le fait d'avoir traité de menteurs des généraux en plein Conseil de Guerre fut plus tard retenu comme son principal titre au portefeuille de la rue Saint-Dominique qu'il a si longtemps détenu depuis. Et pourtant...

Mais le témoin qu'il eût été capital d'entendre, Du Paty de Clam, ne venait toujours pas. Labori, qui avait voulu, après 10 jours d'absence, reprendre sa place au banc de la défense, insista vivement, à plusieurs reprises, pour que l'on fit vérifier l'état de santé du lieutenant-colonel, et que l'on s'assurât de la réalité de la maladie attestée par des certificats médicaux.

Et sur quel ton de tristesse et d'amer regret Labori dit un jour :

— Le colonel Sandherr est mort, le colonel Henry est mort et M. Du Paty de Clam ne vient pas !

On décida enfin de faire recueillir le témoignage de Du Paty par commission rogatoire. Le capitaine Tavernier, chargé d'exécuter la commission, reçut les déclarations du témoin, mais se garda bien de lui poser la moindre question. La déposition, lue à Rennes, le 6 septembre, n'apporta aucun éclaircissement.

Quelles émouvantes séances nous aurions eues si Labori avait pu avoir en face de lui ce témoin, plus important encore que Mercier, — cet officier à l'étrange mentalité, cet esprit de haute culture — qui n'avait peut-être mis d'abord qu'inconsciemment ses dons d'intelligence et d'ingéniosité au service de l'ignorant et perfide Henry. Peut-être Du Paty, qui l'un des premiers avait flairé le faux, même avant le suicide du faussaire, fut-il effrayé de la responsabilité qu'il avait encourue en adoptant sa thèse, en favorisant le scandaleux acquittement d'Esterhazy, qui rendait si difficile la manifestation de la vérité, impossible le châtiment du ou des vrais coupables. Mais sans doute, comme j'en ai déjà exprimé l'hypothèse, imbu de l'esprit hiérarchique, rassura-t-il sa propre conscience en se disant qu'il n'avait fait qu'obéir à ses chefs.

Esterhazy était toujours à Londres. Un sauf-conduit lui fut remis par le Consul de France, en même temps qu'une convocation de Jouaust. Il ne vint pas, tirant

ainsi d'un grand embarras ceux qui, en 1897, avaient organisé en sa faveur de triomphales ovations à la sortie du Conseil de Guerre où, selon le mot de Trarieux, il avait été *acquitté*, mais non *jugé*. Et nous y perdîmes la piquante série des questions que n'eût pas manqué de poser Labori aux protecteurs du Uhlan.

Les dépositions se terminèrent par l'audition d'un étrange témoin de la dernière heure, un Serbe nommé Cernusky, dont les adversaires de Dreyfus voulurent exploiter les invraisemblables racontars, et que l'on sut plus tard avoir été soudoyé par la S. S.

Et, plus que jamais, à mesure qu'approchait la fin des débats, on affirmait, dans les conversations privées, l'existence du bordereau annoté, *dont Mercier avait en poche une photographie*. D'aucuns disaient tenir le fait du général de Saint-Germain lui-même.

ÉLOQUENCE ET MUTISME

Leur couronne est une couronne d'épines et parmi ses pointes je ne pense pas qu'il en soit de plus douloureuse que celle de l'obéissance passive.

Alfred DE VIGNY.
(Grandeur
et servitude militaires.)

LA parole fut enfin donnée au ministère public.
« Alors, dit Chevrillon, nous apparut l'Affaire telle qu'elle se réfractait à travers la cervelle durcie de ce vieux crâne. »

Et Séverine ironisait dans *la Fronde* :

« Grâce à Dieu, le bonheur a passé notre espérance quand M. le Commissaire du Gouvernement a parlé, laissant tomber des vérités premières sous lesquelles, friands d'éloquence, nous tendions nos tabliers. »

Carrière, en effet, dépassa tous les pronostics. Son réquisitoire fut d'une bêtise rarement égalée, jamais surpassée, et les Français des deux camps furent unanimes dans l'humiliation de voir, devant les nombreux étrangers présents à cette audience, la justice militaire de France représentée, en une si grave occurrence, par un officier d'une telle débilité intellectuelle. Son discours, finalement, se résumait en ceci : « Rien n'est certain, tout est possible. Je ne suis compétent en rien, mais laissons tout de côté et condamnons. »

A l'encontre de ce principe de droit, admis chez tous les peuples civilisés, qui laisse au représentant de l'ac-

cusation la charge d'exposer les preuves de la culpabilité de l'accusé, Carrière prétendait que Dreyfus *n'avait pas établi son innocence*.

Cette insuffisance du ministère public ne pouvait plus avoir aucune influence sur l'esprit des juges, car le véritable réquisitoire avait été prononcé au début même du procès, par le général Mercier, et l'ancien ministre qui, on s'en souvient, avait fait remettre à chacun des juges un exemplaire imprimé — et quelque peu... rectifié — de sa déposition, n'avait laissé passer depuis aucune occasion de rétorquer les arguments qui eussent pu démolir ou affaiblir sa thèse dans la pensée des officiers du Conseil. Roget, Gonse, Billot avaient constamment appuyé les dires de Mercier de leurs affirmations et du prestige de leurs étoiles.

Puis Demange parla. Il le fit sur le ton de la causerie, d'abondance, sans recherche de l'effet, s'adressant uniquement au Conseil, sans se préoccuper de la salle, sans chercher, selon le mot de Reinach, « à se tailler de la gloire dans une illustre infortune ». Tout en s'attachant à démontrer l'in vraisemblance de l'accusation, à mettre en lumière la fragilité des témoignages, l'absence de toute preuve tangible, il ne veut suspecter la bonne foi de personne. Il admet que les « honorables témoins », les « loyaux officiers » aient pu être égarés par les apparences (1).

Cependant, on s'attend à le voir parachever sa démonstration en accusant à son tour : Dreyfus est innocent, mais qui donc a trahi ? De qui est le bordereau ? Qui a livré les documents ? Or, à la surprise générale, le

(1) *Le Temps* du 27 août avait publié un article justifiant à l'avance la position que devait prendre Demange. « Plus l'on étudie les témoignages apportés dans ce procès, plus l'on est convaincu qu'il n'y a pas la moindre difficulté avec un peu de psychologie humaine, à concilier ce que la passion croit inconciliable : l'innocence ou du moins la non culpabilité de l'accusé avec la bonne foi des accusateurs. »

défenseur va jusqu'à étendre son indulgence au coupable avéré. Pour Demange, Esterhazy est, à n'en pas douter, le scripteur du bordereau, mais il le tient pour « un escroc, plutôt qu'un traître ». Et il se refuse nettement à envisager la complicité consciente d'Henry, concédant néanmoins qu'il ait pu, dans la conversation, donner sans le vouloir des renseignements secrets. De toute évidence, Demange se préoccupe moins de dire de dures vérités, d'exprimer sa conviction, que d'obtenir l'acquittement de son infortuné client : il *sait* bien qu'Esterhazy est le traître, il *sait* bien qu'Esterhazy n'a pu trahir qu'avec l'aide d'Henry, mais il *sait* aussi que les Officiers du Conseil ne voudront pas sanctionner ces choses par un acquittement. Alors, il fait des concessions à l'*Honneur de l'Armée*, il agenouille sa conscience pour implorer pitié.

Et pour l'obtenir plus sûrement, il dépeint les souffrances de Dreyfus. C'est là surtout que son merveilleux talent d'avocat d'assises va s'employer. Toujours sans hausser le ton, il laisse déborder son cœur. Et le timbre de sa voix se prête admirablement à l'expression du sentiment qui l'emplit. Il trouve, pour exprimer son immense douleur, sa profonde compassion, de tels accents que la plus intense émotion secoue non seulement l'auditoire, mais le Conseil. Bien peu d'entre nous parviennent à conserver les yeux secs. Les femmes pleurent à chaudes larmes. Sur l'estrade, les visages se contractent pour rester en apparence impassibles. Tous n'y réussissent pas. De grosses larmes coulent sur les joues du commandant Merle.

Et voici qu'en écrivant ces lignes me reviennent deux souvenirs où mon émotion atteignit la même intensité. Je revois et j'entends Viviani, l'Éloquence faite homme, *Verbum caro factum est*, apportant, après Briand, après Ribot, son témoignage à Malvy devant la Haute Cour de 1918.

Je revois et j'entends Joseph Caillaux, parachevant, après Demange, après Moutet, après de Moro-Giafferi, sa propre défense devant les mêmes sénateurs qui avaient condamné Malvy. Séance digne de la Convention. J'étais dans une tribune remplie de femmes de tous âges : pas une qui songeât à contenir ses larmes.

Hélas ! malgré tout le respect que je professe pour la Haute Assemblée, je suis obligé d'étendre aux Tribunaux politiques mon appréciation sur les Conseils de Guerre. Pas plus que les soldats, les parlementaires ne sont aptes à juger. Ceux-ci, comme ceux-là, dans une mesure moindre c'est certain, manquent de cette qualité essentielle pour le juge : l'indépendance sans laquelle il n'est pas d'impartialité...

Peut-être, cependant, le verdict de Rennes eût-il été changé, si les officiers du Conseil avaient eu à se prononcer aussitôt après la plaidoirie de Demange, sous l'impression de l'émoi profondément ressenti par tous, manifeste chez plusieurs.

Mais Carrière, poussé par Auffray, qui lui avait fait passer un mot durant l'audience, annonça son intention de répliquer, et la séance fut suspendue à onze heures pour être reprise à trois heures de l'après-midi.

Et pendant ces quatre heures d'interruption, une immense anxiété étreignit le monde civilisé. C'est durant ces heures que Rennes était bien, selon la pittoresque expression de Chevrillon, « la froide cité bretonne qui, de minute en minute, distribue l'angoisse aux capitales de l'univers ». La seule affaire essentielle dans les cercles, dans les ministères, dans les ambassades, dans les cours (1), dans les bourses, sur les plages, dans les villes d'eaux, dans les stations alpestres, était de savoir

(1) La reine Victoria d'Angleterre avait envoyé à Rennes son lord chief Justice pour être plus directement et plus rapidement renseignée.

comment sept officiers de l'Armée française allaient juger un de leurs camarades. Il était d'ailleurs de toute évidence, que le verdict de Rennes ne changerait rien à la conviction qu'avait chacun au sujet de l'innocence ou de la culpabilité du Juif.

La conscience universelle allait juger, non Dreyfus, mais ses juges, étendre son jugement à toute l'armée française, et même à toute la nation, à tout ce peuple réputé généreux qui, jusqu'alors, avait si souvent marché en tête des autres dans la voie du progrès et de l'égalité de tous les citoyens devant la Justice.

Et c'est alors que m'apparut, effrayant, le terrible pouvoir dont étaient investis, à cette heure tragique, les sept officiers du Conseil.

Jules Claretie leur avait adressé dans *le Temps*, deux ou trois jours auparavant, un émouvant appel : « Jamais Français, depuis qu'il y a une France, n'ont été aussi puissants que vous — que votre septumvirat. Vous tenez en mains les destinées de la Patrie... »

L'ultime audience, la séance suprême allait être ouverte par la réplique de Carrière, à qui Demange voudrait sans doute répondre, pour que le dernier mot restât à la défense, ainsi que le veut la loi.

— Et Labori, me direz-vous ?

Curiosité inévitable et qui fut celle de tous ceux qui suivaient le procès, avec une fièvre dont l'acuité s'augmentait à mesure que s'avancait l'heure de la décision. Après la péroraison de Demange, lorsque se furent apaisées les manifestations enthousiastes que Jouaust n'avait même pas essayé d'empêcher, le colonel président dit, avec un accent visiblement nuancé de tristesse :

— Me Labori, vous avez la parole.

Instantanément, le silence se fit dans la salle, un silence total, les cous se tendirent, toutes les faces se fixèrent dans une immobilité anxieuse.

Quels mots allait trouver le bouillant avocat, l'orateur

véhément, au verbe puissant et sonore, que beaucoup d'assistants avaient entendu, 18 mois auparavant, plaider, avec une splendide ardeur et un merveilleux talent, pour Zola, — et déjà pour Dreyfus, — devant la Cour d'Assises de la Seine, ou plutôt devant la conscience mondiale. On ne pouvait attendre de lui l'indulgence qu'avait exprimée Demange pour les criminels véritables. Sans doute, n'allait-il pas, comme son confrère, admettre la bonne foi des gens de la S. S., des témoins militaires et des généraux, de Mercier notamment.

— Monsieur le Président, je ne plaiderai pas.

Et ces simples mots, dits d'une voix où perçait, malgré le calme affecté par l'avocat, un chagrin que l'on sentait profond, une douloureuse résignation, causèrent dans le public, amis et adversaires, une pénible déception. Ce fut même, pour beaucoup, une cruelle désillusion.

Que s'était-il donc passé ? On ne pouvait admettre une seule minute qu'un lutteur de cette taille et de ce tempérament eût de lui-même, et sans motifs d'une extrême gravité, renoncé à la bataille, fui le suprême combat.

La blessure reçue trois semaines auparavant, la présence de la balle logée en un point si délicat qu'elle ne pouvait être extraite, avaient certes diminué sa résistance physique, mais son ardeur combative était demeurée entière, la façon dont il avait maintenu sur la sellette, dans les dernières audiences, Mercier et quelques autres, en était un évident témoignage.

Voici l'explication qui fut alors généralement admise et qui contient une assez grande part de vérité.

Dès les premières séances, il était apparu que les deux défenseurs n'étaient pas en plein accord. Alors que Demange affectait à l'égard des hauts personnages de l'accusation une politesse empreinte de déférence, Labori se montrait, le plus souvent, impuissant à maîtriser son tempérament agressif, énonçait parfois sur

un ton de défi les questions même secondaires, marquait visiblement son triomphe chaque fois qu'il avait mis dans l'embarras l'un des généraux, si bien qu'il avait moralement obligé Jouaust à sortir de la réserve où sa fonction aurait dû le maintenir, où l'on sut, plus tard, qu'il avait résolu de se cantonner.

A diverses reprises, le Président avait opposé à l'avocat, dans les mêmes termes, le refus auquel Labori s'était heurté à la Cour d'Assises de février 1898 : *la question ne sera pas posée.*

Et je me souviens d'avoir entendu un jour Labori remarquer, avec une profonde tristesse et un grand découragement :

— Je constate que l'on me retire la parole chaque fois que j'amène l'adversaire sur un terrain où il lui est impossible de me résister.

Dès sa réapparition aux audiences, il avait fait rappeler à la barre des témoins le général Mercier et l'avait questionné comme on croise le fer. Or, malgré sa solide dialectique, malgré son implacable logique, il n'avait pas toujours eu le dessus. L'adversaire était, lui aussi, de première force à cette escrime, et pas une minute son calme si redoutable ne l'avait abandonné, en face des attaques serrées et parfois brutales de l'avocat. De plus, si l'un avait pour lui la force de la vérité, l'autre bénéficiait du prestige du grade et de la fonction, prestige qui agissait visiblement sur le Conseil et sur le Président lui-même.

Et le dissentiment, entre les deux éminents porte-parole de la défense, s'était accentué à mesure que se rapprochait la conclusion.

Demange avait réussi, par un langage profondément humain, à émouvoir les juges, sans froisser leurs sentiments à l'égard de leurs chefs, sans souligner l'humiliation résultant, pour l'armée tout entière, du fait que l'un des traîtres, plus coupable encore que le scripteur

du bordereau, pût être le chef même du contre-espionnage français ; sans tirer ostensiblement avantage de l'attitude insoutenable et parfois ridicule des généraux ; marquant d'autant plus de respect à leurs personnes qu'il portait à leur thèse des attaques plus rudes.

Dans les deux camps, on était convaincu que Labori serait moins indulgent. Son plaidoyer n'allait-il pas effacer l'impression visiblement produite par la parole de son confrère ?

Il y avait parmi les dreyfusards deux catégories bien distinctes :

D'une part, la famille, les amis personnels, les émotifs, tous ceux dont le but primordial était de mettre fin aux tortures épouvantables de l'infortuné capitaine.

Mais il y avait aussi « les purs », ceux qui voyaient plus haut et plus loin, ceux qui mettaient l'Idée au-dessus de l'Homme, qui, ne tenant pas *uniquement* à voir Dreyfus libéré, n'avaient pas le souci exclusif de ce que pourrait être la sentence de Rennes. Ceux-ci travaillaient à éclairer l'opinion publique beaucoup plus qu'à convaincre un tribunal militaire dont ils n'espéraient guère autre chose qu'un verdict de solidarité avec les grands chefs, avec la quasi-unanimité de l'armée. Et ces derniers, qui avaient estimé trop bénigne l'argumentation de Demange, trop conciliante son attitude, considérée par eux comme une véritable capitulation, comptaient sur Labori pour placer la discussion sur un autre plan, pour mettre en lumière toutes les infamies, tous les mensonges, toutes les complicités, passives ou agissantes.

Mais c'est bien sur quoi portaient les craintes des autres, ceux dont Demange avait merveilleusement traduit les sentiments d'humaine pitié.

Plus aiguës, plus naturelles aussi, ces alarmes affectaient cruellement la famille.

Or, comment demander à Labori de ne pas plaider ?

L'excellent journaliste Cornély, qui avait mené dans *le Figaro* une campagne aussi admirable que désintéressée, et qui avait poussé l'abnégation jusqu'à sacrifier la situation enviable qu'il s'était faite au *Gaulois*, pour combattre parmi les défenseurs de la Vérité et du Droit, crut devoir faire part de ses appréhensions à Labori. En même temps, Bernard Lazare écrivit en hâte à Paris, supplia Reinach et Clemenceau d'intervenir et même de provoquer l'intervention du Gouvernement. Clemenceau estima que la décision, sur ce point particulièrement délicat, appartenait à la famille, et Reinach a affirmé depuis, avoir adopté cet avis.

Labori dira plus tard que son silence lui fut imposé par le Gouvernement.

J'avoue n'avoir eu jusqu'ici aucune précision définitive, malgré l'affirmation autorisée de Leblois. Pourtant, un fait révélé plus tard par Picquart mérite d'être retenu. Dès le début, la consigne avait été donnée aux témoins de la défense, — Picquart ne sait par qui, — de ne pas indisposer les généraux, de feindre de croire à leur bonne foi, de ne pas prononcer certains mots, tels que fraude, faux témoignage. On avait dit à Picquart : « Il y a quelqu'un que les militaires détestent plus que Dreyfus, c'est vous. » On avait fait pression sur Hartmann pour qu'il atténuât sa déposition, sur Trarieux pour qu'il ne fit pas la sienne.

Un dreyfusard notoire avait écrit à Trarieux, huit jours avant la fin des débats : « ...Nous espérons arriver à empêcher Labori de plaider » et le signataire laissait sous-entendre qu'il exprimait la pensée du Gouvernement.

Et voici enfin la version que je tiens de Mathieu Dreyfus :

J'eus avec le frère du condamné de 1894, quelques mois avant sa mort, plusieurs entretiens d'où je rapportai de fort utiles précisions.

Sur une question posée par moi au sujet de la véritable cause du silence de Labori à Rennes, Mathieu me dit ceci que je reproduis à peu près textuellement :

— C'est moi qui, sur le conseil d'amis de Paris, allai, la mort dans l'âme, demander à Labori de renoncer à sa plaidoirie. Je lui montrai la lettre que je venais de recevoir. Je fus très mal accueilli. Labori me répondit sur un ton extrêmement violent. Mon opinion était faite à l'avance. Je savais que tout ce que pourrait dire l'avocat ne changerait rien à l'issue du procès. Je savais une condamnation inévitable. Devant la colère de Labori, je lui fis remarquer que je ne lui donnais pas d'ordre, mais que je me croyais moralement tenu de lui montrer la lettre. J'allai même jusqu'à le prier de ne pas en tenir compte et de prononcer son plaidoyer.

« — Non, s'écria-t-il, ma résolution est prise. Je ne plaiderai pas.

« Je dois dire, ajouta Mathieu Dreyfus, que la susceptibilité de Labori s'était fort accrue à la suite de sa blessure, et que la présence de la balle en un point particulièrement délicat, ce qui en rendait l'extraction impossible, le maintenait dans un état de nervosité fort compréhensible.

« Malgré tous mes efforts, toute mon insistance, rien ne put faire revenir l'avocat sur sa détermination. »

Cet entretien avec Mathieu Dreyfus m'avait paru si rempli d'intérêt que je l'avais noté quelques minutes à peine après notre conversation.

En réalité, le plaidoyer préparé par Labori était loin de revêtir le caractère agressif que l'on craignait. Il l'a publié dans *la Grande Revue* de février 1900.

Certes, on n'y rencontre pas la même prudente réserve, la même condescendance diplomatique dont était marqué par endroits celui de Demange, et la différence de tempérament des deux hommes suffirait à l'expliquer. Mais on y rechercherait en vain les violences de langage

redoutées par les uns, espérées par les autres, ou des attaques directes contre les généraux de l'accusation.

Parlant à des soldats, l'avocat ne pouvait songer à humilier les grands chefs. — Et Labori n'eût certainement pas voulu courir le risque de se voir attribuer la responsabilité d'une condamnation qu'il voyait à peu près certaine.

Voici les passages essentiels de ce qu'on lit dans *la Grande Revue* :

« Contre le capitaine Dreyfus, pas une charge, cela suffit pour expliquer qu'une condamnation soit impossible... Le général Mercier venait d'enlever toute force à son témoignage dont il venait de faire, oubliant qu'il avait juré de parler sans haine et sans crainte, le plus intéressé des réquisitoires... »

La discussion se fait serrée sur les rapports entre Henry et Esterhazy :

« Esterhazy, rappelle l'avocat, a reconnu, dans une brochure, avoir eu des rapports suivis avec Schwartzkoppen, mais il prétend que c'était sur la prière de Sandherr, et qu'il put connaître ainsi l'origine des fuites et faire passer à Schwartzkoppen quantité de faux documents.

« Mais, si Esterhazy a été un agent, pourquoi ne pas arrêter d'un mot, en 1896, l'enquête de Picquart ? On peut même ajouter que, dans ce cas, il n'y aurait pas eu d'Affaire Dreyfus, car Henry, ayant reconnu l'écriture du bordereau, eût immédiatement expliqué aux grands chefs son objet...

« ...Personne ne songeait, en 1894, à Esterhazy. Un seul homme pouvait le découvrir : Henry. Il n'a rien dit. Pourquoi ? Par quels liens mystérieux Henry était-il attaché à Esterhazy ? Il était depuis longtemps son débiteur, son obligé. Cela ne suffit pas. Quels rapports, quelles relations louches existaient entre eux ? — Faut-il aller jusqu'à penser qu'ils étaient complices ? — La

vérité ici est encore obscure, je n'ai point à résoudre la question. Je vous la livre. Un point est certain : Henry s'est fait, depuis le commencement, l'artisan volontaire, criminel de l'affreuse erreur. Dès le premier jour, ses mensonges sont manifestes, son faux témoignage se prépare, ses manœuvres apparaissent et se multiplient... »

Labori rappelle que, fin octobre 1894, l'enquête n'ayant rien donné, on put envisager l'abandon des poursuites. — C'est alors qu'une lettre signée Henry, reçue par Papillaud, de *la Libre Parole*, révèle que l'officier arrêté pour espionnage, dont on avait jusqu'alors tâ le nom, est le capitaine Alfred Dreyfus. Or, ce nom publié aussitôt par *la Libre Parole*, Mercier ne peut plus reculer. Les attaques des journaux nationalistes et antisémites lui sont insupportables. Que diront-ils s'il relâche un traître, alors surtout que ce traître est un Juif ?

Aux agissements déloyaux d'Henry, l'avocat donne pour mobiles, d'abord le souci de faire condamner Dreyfus pour qu'aucun autre ne soit soupçonné ; puis, le nom d'Esterhazy connu, ainsi que son écriture, semblable à celle du bordereau, la nécessité d'innocenter quand même le « Uhlan ».

« Et c'est alors qu'Henry présente à ses chefs, leur fait accepter cette invraisemblable pièce, ce faux extraordinaire qui, pour la stupéfaction de l'avenir, s'est vu faire sérieusement les honneurs de la Tribune française...

« M. Cavaignac ne poussait point l'audace jusqu'à en donner la lecture complète. Il reculait devant les périls extérieurs que le précieux papier pouvait provoquer ! Cela ferait rire si cela ne faisait pleurer...

« Preuve en faveur de Dreyfus, plus forte que toutes les absences de charges, preuve positive, en quelque sorte providentielle, réponse du destin, que la mort

énigmatique (1) du faussaire rend plus solennelle, aux audacieuses provocations de ceux qui, légitimement mis en demeure d'établir la culpabilité, prétendaient nous contraindre à prouver l'innocence, cette négation...

Labori se refuse ensuite à l'analyse du rôle des généraux.

« Du rôle des chefs, je ne dirai qu'un mot : « Ils sont « dupes ou ils sont complices. » Dans les deux cas, que vaut aujourd'hui contre le capitaine Dreyfus leur témoignage ? »

Et l'avocat mettait pour point final à son lumineux plaidoyer cette adjuration qui n'eût pas manqué de soulever un bel enthousiasme, mais qui fût sans doute demeurée sans effet sur la décision des juges.

« C'est à la barre du monde que le dossier se plaide... Aujourd'hui, pour la première fois, il est interdit à l'armée de se tromper. Ici, une erreur ne serait plus seulement un malheur particulier, elle serait une calamité nationale, un crime contre la France devant la postérité...

« Vous êtes, par l'effet des événements, l'expression la plus haute, la plus générale, la plus solennelle de la justice dans ce pays. De là, pour vous, la nécessité de vous élever au-dessus de l'esprit de corps... de résumer en vous, par un sublime effort de la raison et du cœur, la France elle-même, de vous montrer enfin ce que vous devez être, ce que vous êtes, la suprême émanation de la Patrie. »

En reproduisant cette magnifique péroraison, se représente à mon esprit une autre scène inoubliable pour ceux qui, comme moi, l'ont vécue. J'entends encore l'émouvant appel à la concorde lancé par Labori, dans une salle non moins enfiévrée que celle de Rennes, à la fin

(1) Retenons cette expression qui montre que Labori n'acceptait pas sans restriction la version du suicide d'Henry. C'est moi qui souligne. (J. F.).

de sa plaidoirie pour Mme Caillaux poursuivie pour le meurtre de Calmette, et dont il obtint l'acquittement la veille même de la mobilisation de 1914...

La réplique de Carrière fut d'une encre tout autre que son réquisitoire. Auffray avait passé par là. Cette discussion sur la question des preuves et ces précisions sur le rôle du juge militaire ne sauraient être attribuées à l'incapable Commissaire du Gouvernement.

« ...En matière criminelle, la preuve n'a point une forme particulière juridique. Dans notre affaire, elle ne réside pas sur tel ou tel point. Elle est partout. Elle est dans l'ensemble, et vouloir discuter sur de petits points de détail, c'est s'exposer à faire la confusion...

« Le Conseil de Guerre est une juridiction semblable à la Cour d'Assises. Ici, le juge se dédouble. Il est d'abord juré pour prononcer sur la culpabilité et puis il est juge pour l'application de la peine.

« ...La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus... Elle ne leur fait que cette seule question qui renferme toute la mesure du devoir :

« Avez-vous une intime conviction ?

« Quant à moi, conservant mes convictions premières, je requiers de vous l'application de l'article 76 du Code pénal et de l'article 267 du Code de justice militaire. »

Et Barrès, ravi, enthousiasmé, soulagé peut-être, s'empressa de télégraphier :

« Cette belle page dépasse ce que les plus grands psychologues ont écrit contre *la manie du scrupule*. »

Demange, dont la fatigue était extrême, et qui était à peu près aphone, fit un dernier appel à la loyauté des juges et répéta encore sur un ton profondément pathétique :

« J'ai confiance en vous, parce que vous êtes des soldats ! »

Puis ce fut la question obligatoire du Président :

— Capitaine Dreyfus, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

Et cette réponse, faite de cette même voix blanche, sans éclat, sans un geste qui pût paraître un appel à la pitié :

— Je ne dirai qu'une chose bien simple :

« J'affirme devant mon pays et devant l'armée que je suis innocent...

« C'est dans l'unique but de sauver l'honneur du nom que portent mes enfants, que j'ai subi pendant cinq années les plus effroyables tortures.

« Ce but, je suis convaincu que je l'atteindrai aujourd'hui grâce à votre loyauté et à votre justice. »

Jouaust, insistant :

— C'est tout ce que vous avez à dire ?

— Oui, mon colonel !

— Les débats sont terminés, le Conseil va se retirer pour délibérer.

Ce que fut la dernière « récréation » je ne tenterai pas de le décrire. Sur l'ordre du ministre, tous les témoins militaires avaient quitté Rennes dès qu'avaient commencé les plaidoiries. Dans la petite cour du lycée, on ne voyait plus que des civils, en grande majorité favorables à Dreyfus. On ne songeait plus à photographier. On n'entendait aucune discussion. On s'entretenait à voix basse. On commentait une note parue la veille dans *le Moniteur officiel* de l'Empire d'Allemagne. Le Gouvernement impérial y déclarait formellement qu'entre Dreyfus et n'importe quel organe du Reich, aucune relation n'avait jamais existé, et les optimistes basaient là-dessus un espoir d'acquittement, car le texte de la note avait été communiqué au Conseil, sur l'ordre du Gouvernement, par M. Paléologue.

Au bout d'un quart d'heure, on commença d'être fort inquiet. On savait qu'il n'y aurait aucune discussion au

sein du Conseil, que Jouaust se bornerait à recueillir les votes. Or, cela nécessitait dix à douze minutes, et le temps s'écoulait : une demi-heure, trois quarts d'heure. Si c'était l'acquittement, tout serait terminé. C'était donc la condamnation, et le Conseil délibérait sur la peine : voilà ce que disaient les habitués des Conseils de Guerre.

Et l'on rentrait dans la salle des fêtes sans attendre le signal.

A ce moment, j'étais dans un petit groupe formé par Séverine, Marguerite Durand, Jeanne Brémontier et Victor Basch.

— Une condamnation est impossible, disait la bonne Séverine... Ce sont des hommes malgré tout... Ils ne peuvent pas faire cela !

— Ils ne peuvent pas, dites-vous, se récriait Basch. Ah ! si vous connaissiez comme moi ces gens-là ! — et leurs femmes ! Ils le condamneront, vous dis-je, vous pouvez en être certaine !

Et Basch, trop prompt peut-être aux généralisations, peut-être aussi trop soupçonneux et trop imaginaire, s'animait au souvenir de tout ce que lui, Juif, avait eu, depuis des mois et des mois, à supporter de la part d'officiers de la garnison.

Marguerite Durand était atterrée. Visiblement, elle partageait la conviction de Basch et prévoyait le pire. Jeanne Brémontier, d'ordinaire espiègle et rieuse, qui jusqu'alors avait prédit l'acquittement, l'impossible recommencement des tortures du condamné de 1894, sentait décroître sa confiance, mais se cramponnait à ce qui lui restait d'espoir. Elle trépignait d'impatience, tant lui paraissait longue cette insupportable attente et ses jolis yeux de blonde avaient des lueurs que je ne leur avais jamais vues.

Pour moi, je voulais, malgré tout, demeurer confiant.

Un commerçant juif établi à Rennes m'avait dit avant l'audience :

— Du moment que Labori ne plaide pas, c'est l'acquiescement certain. On l'a promis à Mme Dreyfus (1).

Trois heures sonnent à l'horloge du lycée. M^e Hulvin, du *Journal*, note : Ce sont les trois coups frappés par le Temps sur la scène du monde. — En effet, le rideau va se lever pour le dernier acte.

Le soleil paraît dans un ciel gris jusqu'à ce moment.

— C'est le soleil d'Austerlitz, dit Viviani.

Pas plus que Jaurès, Viviani ne croyait possible une recondamnation :

— Le Conseil. Portez armes ! — Présentez armes !

Les sept officiers sont là, debout, face à la salle anxieuse. Tous sont pâles et leurs visages qu'un effort tient impassibles, portent la visible trace d'une discussion qui dut être marquée d'une vive émotion.

Jouaust parle :

— Au nom du peuple français... » Tous les militaires portent la main au képi. — Le ton dont sont dits ces vocables ritueliques, semble déjà révélateur et les espoirs les plus solides chancellent...

« le Président a posé la question suivante :

Les paroles défilent sans qu'on cherche à les comprendre. Un seul mot est attendu...

« Le Conseil déclare à la majorité de cinq voix contre deux... » Toutes les respirations sont suspendues, on peut entendre les cœurs battre dans les poitrines.

« Oui l'accusé est coupable. »

— *Condamné !* Ce mot vient de tomber comme un glas dans la rue, où régnait un silence angoissé et se répercute jusqu'au télégraphe qui le diffuse aussitôt sur toute la planète.

(1) J'ai su plus tard que jamais semblable promesse n'avait été faite.

Alors c'est dans la salle une stupeur générale.

Pas plus les uns songent à récriminer, que les autres à triompher. C'est l'anéantissement qui succède aux fortes tensions nerveuses trop longtemps prolongées. Les femmes fondent en larmes et Demange éclate en sanglots.

Mais Jouaust continue :

— A la majorité, il y a des circonstances atténuantes.

On se regarde, effarés. Comment ? Des circonstances atténuantes pour le crime de trahison commis par un officier !

— En conséquence, le Conseil condamne Dreyfus (Alfred) à la peine de dix ans de détention.

On eut à ce moment, chez les dreyfusards, la confirmation que les juges avaient condamné sans conviction, qu'ils avaient obéi à une consigne muette mais impérieuse, qu'ils avaient interprété le sentiment général créé dans l'armée par une longue et savante campagne d'insinuations et de légendes.

Un autre mot, de Basch je crois, me revint à l'esprit : « Les officiers du Conseil n'auraient pas osé rentrer chez eux après un verdict d'acquittement. »

Et ce n'était pas une simple boutade :

Les femmes de militaires étaient alors plus excitées encore que leurs maris. Toutes, au surplus, croyaient à l'existence du bordereau annoté et affirmaient que Mercier en avait une photographie.

Braves en face de l'ennemi, calmes devant le danger, combien d'hommes, militaires ou civils, ne sont dans leur ménage que de tout petits garçons. Et cette question demeure posée devant l'historien et le psychologue :

— Les femmes d'officiers furent-elles, dans une certaine mesure, responsables de la seconde condamnation de Dreyfus (1) ?

(1) Et voici que je rapproche de cela cette remarque rapportée

A le bien considérer sous un autre angle, ce geste des cinq officiers n'était pas sans grandeur. On peut le voir terriblement symbolique, — symbolique d'esprit, de corps, de solidarité, d'abnégation de l'individu dans la collectivité, — la collectivité de la caste ; symbolique de la servitude militaire. « Leur couronne, a dit Alfred de Vigny, est une couronne d'épines et, parmi ses pointes, je ne pense pas qu'il en soit de plus douloureuse que celle de l'obéissance passive. »

Résolument, « les cinq » avaient négligé l'avis du Gouvernement qui leur avait fait communiquer par son représentant, la note du *Moniteur* de l'Empire allemand. Ces soldats n'avaient rien voulu savoir du procès lui-même. « L'Honneur de l'Armée est engagé », leur avait-on dit. Ils n'avaient voulu voir rien au-dessus, rien à côté. Ces hommes à qui, selon l'expression de Jaurès l'on avait fait admettre qu'il est dans leur corporation « des devoirs qui peuvent exiger, quand même le sacrifice d'un homme », étaient de la même race, avaient subi la même formation que ceux dont le splendide sacrifice nous vaudra de gagner la grande guerre, que ces jeunes fous dont l'héroïsme en gants blancs restera légendaire.

Et j'ai quelque fierté, atavique peut-être, à rappeler le geste de Du Paty de Clam qui, rendu enfin à son destin militaire à l'âge de 61 ans, entraînait, fusil au poing, ses hommes à l'assaut du Quesnoy-en-Santerre en chantant la charge et devait mourir peu après des suites de blessures reçues ce jour-là.

Ah ! Messieurs les Officiers, pourquoi a-t-on voulu faire de vous des « aptatouts » au lieu de vous laisser à la noble tâche que vous aviez choisie et qui, avec les progrès de la science, est bien suffisante pour absorber

de l'U. R. S. S. par M. Victor Boret qui venait d'y faire un assez long séjour : « La femme y a cessé d'être supérieure à l'homme puisqu'elle est devenue son égale. »

toute votre activité, toute votre intelligence, tout votre dévouement.

Pourquoi vous muer en bureaucrates, en policiers surtout, — profession où, selon le mot de M^e Aubertin, l'on ne conçoit pas que des militaires aient compétence ?

Pourquoi vous avoir confié la mission si complexe de juger les autres hommes, mission difficile et absorbante entre toutes, qui nécessite aussi de celui qui en est investi, le don total de soi-même.

Le commandant Carrière vous a dit : « Vous êtes à la fois des jurés et des juges. » Cela n'est qu'une apparence. Les jurés ne sont solidaires ni du ministère public, ni de l'accusé, ni des témoins. Osez-vous soutenir que vous étiez dans les mêmes conditions ? — que vous aviez toute l'indépendance que la loi, dans tous les pays civilisés, a voulu donner aux jurés et aux juges ?

On s'était plu, en dernière analyse, et pour mieux vous enlacer dans un réseau inextricable, à vous mettre en face de cette alternative : Ou Dreyfus, ou Mercier, et c'est là, non pas votre excuse, mais l'explication de votre geste. Où a-t-on vu, en dehors de la Russie des Soviets, des capitaines condamner des généraux ?

Votre choix était fixé d'avance. Et, dès lors, rien de ce qu'on pouvait dire en faveur du condamné de 1894 ne pouvait vous affranchir de votre obligation hiérarchique. Votre émotion même devant le tableau des souffrances du martyr, si violente qu'elle fût, ne pouvait changer votre vote.

Un de mes collaborateurs a eu, pendant ou peu après la guerre, un exemple typique et terrible de ce que peut être votre justice : un officier d'âge mûr venait me demander une faveur. J'étais absent. Mon sous-ordre l'écoute, hésite. Le solliciteur lui révèle alors qu'il a fait partie d'un Conseil de Guerre de Paris, évidemment dans le but de montrer qu'il avait eu ainsi l'occasion de rendre d'éminents services à la défense nationale.

— Vous avez eu des séances joliment intéressantes lui dit le fonctionnaire.

— Certainement. Il y eut des journées passionnantes. Il y a vraiment des avocats qui parlent bien, et c'est un régal de les entendre. Mais ils pouvaient dire tout ce qu'ils voulaient, cela n'avait aucune importance et nous ne nous sommes jamais laissé détourner de notre devoir. Notre décision était prise à l'avance et leurs beaux discours n'y pouvaient rien changer.

Et, ce disant, le vieil officier croyait de très bonne foi, exposer un titre à la faveur qu'il sollicitait. Son patriotique respect de la consigne valait certes qu'on l'écoutât. Dans son esprit, ceux des tranchées de Verdun, ceux de Douaumont, ceux de la Marne, de l'Yser, de l'Hartmanns-villerskop, comme ceux de l'escadrille des Cigognes, n'avaient pas plus de droits à la reconnaissance de la Patrie.

Ah ! le brave homme ! Ah ! les braves gens !

Mais quelle tragique révélation ! Je fus épouvanté au récit qui me fut fait de cet entretien.

Et, pour en revenir au verdict de Rennes, quels efforts héroïques ont dû faire les deux officiers de la minorité pour s'affranchir de toute considération étrangère au procès de Dreyfus.

Leur cas vaut d'être examiné :

L'un des deux, on l'a su le jour même, fut le commandant de Bréon, le « catholique sombre » que redoutait Mercier. Catholique, en effet, catholique très pratiquant, de Bréon, dont le frère, antisémite notoire, était curé de la très aristocratique paroisse parisienne de Sainte-Clotilde, avait eu, durant le procès, de fréquents entretiens avec son confesseur. Comme on le pense bien, il n'avait pas manqué de lui faire part de ses impressions, de ses incertitudes, du conflit de devoirs où se débattait de plus en plus sa conscience, en face de ses sentiments militaires et de son esprit de justice. Le prêtre, un brave

homme qui, dit-on, se tenait à l'écart des luttes politiques, lui avait conseillé de juger selon sa conviction. Comment l'avait-on su ? Sans doute, de Bréon avait-il confié ses scrupules à quelqu'un de ses proches ? Quoi qu'il en soit, on eut vent, dans le clan des généraux, de son état d'âme. Alors, on s'empressa, selon l'expression de Jaurès, « de mander auprès de cette conscience inquiète et tourmentée, un camarade pour lui rappeler qu'avant ses devoirs envers la vérité et envers l'Église, il y a des devoirs envers sa corporation. »

Ce camarade, qui était en même temps son cousin, n'était autre que le lieutenant-colonel de Villebois-Mareuil, dont la mort héroïque est encore dans toutes les mémoires, — à qui la Ville de Paris a pu justement dédier l'une de ses rues.

Mais rien n'y fit. De Bréon, avant d'être militaire, était chrétien. Il obéit à une discipline plus haute. Il obéit à Dieu. Il savait peut-être que le Saint-Père aurait acquitté. Et peut-être avait-il, sur le conseil de son confesseur, médité cette parole de saint Augustin : A tous est due la charité, à personne l'injustice.

On a donné plus tard, sur la dernière délibération du Conseil de Guerre, certaines précisions dont je ne puis garantir de façon absolue l'authenticité, mais que j'ai néanmoins de bonnes raisons de croire exactes. Comme la loi le prescrit, le colonel Président recueille les voix en commençant par le moins élevé en grade. La question posée est :

— Dreyfus est-il coupable ?

Réponse du capitaine Beauvais : *oui* ; du capitaine Parfait : *oui* ; du commandant Merle : *oui* ; du commandant de Bréon : *non* ; du lieutenant-colonel Profilet : *oui*.

Quatre *oui*, un *non*.

Restent à recueillir le vote du lieutenant-colonel Brongniart et celui du colonel Président. Tous les membres du Conseil savaient que Jouaust voterait : *non*.

Mais qu'allait faire Brongniart ? La seconde fut angoissante. Un simple lieutenant-colonel tenait en ses mains une décision dont la portée pouvait être incalculable. Nul être humain n'était, pendant ces quelques secondes, investi d'un pouvoir égal au sien. Du monosyllabe qu'il allait prononcer pouvait dépendre le salut ou la ruine de la Patrie. Le législateur des Conseils de Guerre n'avait pas prévu cela.

Non, c'était l'acquittement à la minorité de faveur. C'était aussi le désaveu donné aux généraux, la quasi-certaine condamnation, *par la justice civile*, du général Mercier, ancien chef suprême de l'Armée !

Le *non* que pouvait émettre Brongniart et que Jouaust attendait, risquait fort d'envoyer au bagne Mercier, et peut-être aussi quelques autres militaires haut gradés. Et c'était, aux yeux de la grande majorité des camarades, une forme de la désertion en face de l'ennemi, quelque chose de comparable au geste du moine qui jette le froc aux orties. Et la façon dont on traitait Froestetter et Hartmann n'avait rien d'encourageant.

Oui c'était la condamnation de Dreyfus, le démenti donné à l'Empereur d'Allemagne, au Roi d'Italie, à tout l'univers civilisé. *C'était peut-être la guerre*, peut-être une épouvantable conflagration.

Brongniart eut-il conscience de sa responsabilité ? Comprit-il les formidables conséquences que pouvait avoir son vote ? Ferma-t-il les yeux pour ne rien voir ? Quoi qu'il en soit, à la profonde surprise, au grand désappointement de Jouaust, il vota : *Oui*.

Et Jouaust vota : *non*.

C'est alors que le Président sortit avec véhémence de sa réserve pour exposer aux juges les effets de leur verdict qu'à ses yeux rien ne justifiait : le renvoi de Dreyfus, à l'Ile du Diable, le recommencement des souffrances décrites par Demange, le nouveau supplice de la dégradation ! Sans compter les conséquences d'ordre diplo-

matique. Et cet exposé ne fut pas sans émouvoir quelques juges. On prétend même que l'un d'eux proposa de recommencer le vote. Mais Jouaust refusa de se prêter à cette illégalité. On chercha donc un moyen d'adoucir, dans la mesure du possible, la sévérité du Code.

L'un des membres du Conseil trouva cette solution : abaisser la peine en votant les circonstances atténuantes. Jouaust s'empessa de s'y rallier et de la mettre aux voix.

Ayant accompli leur devoir d'obéissance aux chefs, ayant une fois de plus sauvé « *l'honneur de l'Armée* », les cinq de la majorité étaient redevenus des hommes. Ayant acquitté le général, leur ancien chef suprême, ils étaient redevenus les subordonnés du colonel Président. Au surplus, Mercier étant hors de danger, ils pouvaient s'occuper du sort de Dreyfus.

— On ne veut pas que ce « pauvre Juif » retourne à l'Île du Diable. Soit !

Ils acceptèrent donc les circonstances atténuantes et le verdict mitigé qui surprit tout le monde, qui provoqua tant de commentaires, se trouve ainsi expliqué.

On m'a fait sur le moyen employé par les officiers de Rennes pour connaître le nom du second minoritaire un récit dont je suis tenté d'admettre la véracité.

Dès le soir du verdict, ils avaient fait au Cercle militaire des pointages passionnés. Après de judicieuses et unanimes éliminations, les soupçons s'étaient arrêtés en majorité sur l'un des deux capitaines.

Une sorte de mise en quarantaine fut décidée. Les lieutenants et sous-lieutenants affectaient de ne pas le voir, on se détournait de son chemin pour échapper à l'obligation de le saluer, les officiers supérieurs ne lui rendaient pas son salut.

Le malheureux capitaine devina bien vite la cause de cette attitude concertée. Et, comme le courage civique n'était pas la chose à quoi bon nombre de militaires

avaient alors été spécialement entraînés, il ne put tenir longtemps.

— J'en ai assez, s'écria-t-il un jour au Cercle. On s'éloigne de moi parce qu'on croit que j'ai voté l'acquittement. C'est faux ! j'ai voté *oui* pour la culpabilité, *non* pour les circonstances atténuantes.

On soupçonna un instant Merle qui avait laissé voir son attendrissement durant la plaidoirie de Demange, mais des amis du commandant se portaient garants de « son loyalisme ». Les autres étant absolument « sûrs », on eut la certitude que le second *non* était de Jouaust.

Et voilà peut-être l'explication de son attitude sévère à l'égard des témoins à décharge. Sa conviction était faite dès avant l'ouverture des débats et sa résolution prise de voter l'acquittement. De là sa volonté bien arrêtée de laisser la bride sur le cou aux accusateurs de tous grades.

Beaucoup de dreyfusards, même lorsque l'on connut le sens de son vote, voulurent le rendre responsable de la condamnation. Ils lui reprochèrent d'avoir écourté d'intéressantes dépositions, d'avoir empêché la révélation de faits, désagréables sans doute pour les accusateurs, mais qui pouvaient être d'utile secours pour former la conviction des juges.

Jean Ajalbert, dans son intéressant ouvrage : *Quelques dessous du procès de Rennes*, publié peu après l'issue des débats, se montre particulièrement sévère pour le Président du Conseil de Guerre.

Cette attitude de Jouaust me rappelle une remarque de Barrès : « Un magistrat très poli, c'est qu'il a décidé de vous « saler ». Trop dur, c'est pour la salle, il vous acquittera. » Et Barrès ajoutait : « Voilà une observation que me confirment tous les gens du monde judiciaire. »

Quelques jours plus tard, Jouaust, qui était porté au tableau d'avancement pour le grade de général, demandait sa mise à la retraite. Il savait les sentiments

du Gouvernement et ne voulut sans doute pas qu'on pût lui reprocher d'avoir accepté les étoiles pour prix de son vote. Peut-être aussi l'attitude au procès de certains généraux l'avait-elle dégoûté des feuilles de chêne.

Depuis, il a vécu à Rennes, sa ville natale, dans une obscurité voulue et n'a jamais, à ma connaissance, rompu le silence qu'il s'était imposé sur tout cela. Il est mort, il y a peu d'années, sans avoir, que je sache, laissé des révélations écrites.

TRISTESSES ET COLÈRES

Quand la France se
trompe, l'univers est dé-
routé.

MONTESQUIEU.

L'EFFET produit à l'étranger par le verdict de Rennes fut déplorable. L'opinion mondiale se dressait, unanime, contre la France. « C'est tout aussi bête que déshonorant », écrivait l'amiral américain Settlely. Et son compatriote, le sénateur Etewart : « C'est le seul jugement qu'on pouvait attendre d'une nation de sauvages. »

Des manifestations antifrANÇAISES se produisirent dans nombre de villes. En plusieurs lieux notre drapeau national fut même insulté.

Et l'on parla, un peu partout, de boycotter l'Exposition de 1900.

La presse étrangère nous fut d'une sévérité inouïe. Qu'on en juge par ces extraits :

Du *New-York Post* : « C'est la plus grande infamie du siècle. » Du *Record de Philadelphie* : « La France se condamne elle-même devant la barre de la Civilisation. »

Du *Commercial Edventiser* : « Le verdict plonge l'armée française dans un déshonneur éternel. »

Et Marcel Prévost, dans le *New York Herald*, constatait avec une infinie tristesse : « Une stupeur de mort a accueilli cette sentence. Il me semble que c'est mon pays qui vient d'entendre son arrêt. »

La presse allemande se montra naturellement très vexée de ce qu'elle considérait comme une offense au Gouvernement impérial et à l'Empereur lui-même :

La Gazette de Francfort vit dans la condamnation de Dreyfus une grave injure à l'Allemagne « qui heureusement est assez forte pour la supporter avec calme. La monstruosité de ce jugement ne peut nuire qu'à la France. »

« Ce sont là, disaient les *Neueste Nachrichten*, des procédés de justice prétorienne que ne saurait accepter sans protestations le monde civilisé. »

La catholique *Gazette du Peuple*, de Cologne, s'exprimait ainsi : « Qu'est-ce qui a bien pu se passer dans l'âme de ces officiers qui sont évidemment des hommes de cœur et d'excellents soldats ? »

A quoi il est aisé de répondre : C'est précisément parce qu'ils étaient d'excellents soldats qu'ils furent, en l'espèce, des juges défaillants.

Citons encore :

La Gazette de Cologne :

« N'empêche, le Juif va être brûlé. Ce mot du fanatique patriarche, dans *Nathan le Sage* de Lessing, caractérise en deux mots les débats et le jugement du Conseil de Guerre de Rennes. Le Juif est innocent ! Qu'importe ! répondent cinq officiers : le Juif sera brûlé... Leur jugement n'est pas un arrêt de justice, c'est un arrêt politique qui offense la conscience et le bon sens. C'est une déclaration de guerre du militarisme au pouvoir civil. Malheur à la France ! »

Le *Berliner Tageblatt* :

« Le respect du monde civilisé consolera l'Empire allemand de ce que les juges de France n'ont pas eu le courage de reconnaître la vérité écrasante de la parole d'un empereur allemand... »

« ...La lâcheté et la méchanceté ont triomphé à Rennes. Ce triomphe peut être un danger pour la République. »

La Gazelle de Voss :

« Une telle sentence est déshonorante pour un grand pays chez qui les idées d'humanité et de justice étaient jusqu'ici comme une tradition nationale. »

La National Zeitung :

« C'est le plus grand crime qui ait été commis contre l'humanité depuis l'Inquisition. »

Il est piquant, dans les circonstances actuelles, de rappeler cette indignation de la presse allemande contre les Français qui pourtant ne persécutaient qu'un seul Juif.

Il y eut un autre point névralgique où l'injure faite à l'Empereur d'Allemagne produisit un effet des plus regrettables. Ce fut à la Cour de Russie. Là, régnait une Allemande, demeurée, c'était notoire, soumise à son souverain. Guillaume II, il est bon de le rappeler, avait poussé Alix de Hesse à son mariage avec le fils d'Alexandre III pour que l'Allemagne fût utilement représentée à Saint-Pétersbourg, et surtout qu'y fût contrebalancée l'influence française. L'avenir prouvera que, devenue la tsarine Alexandra, la souveraine n'avait pas trahi la confiance de l'empereur allemand. Et l'on sait quel était son pouvoir sur le faible Nicolas II.

Cela étant, que l'on me pardonne d'y insister, qui peut affirmer que, dans l'état d'esprit qui prévalait à ce moment à l'étranger, sans que la Russie y fit exception, l'Alliance franco-russe aurait joué si un conflit franco-allemand avait surgi de l'Affaire.

Au surplus, il est à retenir que l'Impératrice et les germanophiles de la Cour de Russie n'étaient pas les seuls à blâmer avec une extrême sévérité, non seulement le verdict des militaires de Rennes, mais la justice française dans son ensemble.

La presse de la nation « amie et alliée » ne se montrait pas plus tendre pour nous que celle de nos ennemis éventuels.

Les *Novosti* déclaraient sans ambages : « La nouvelle condamnation de Dreyfus soulèvera dans tout l'univers le même sentiment de réprobation. Il faudra bien qu'un jour l'innocence du condamné soit proclamée, aucun verdict ne peut rien changer à cela. »

Tous les journaux russes donnaient semblable note, même ceux qui avaient célébré avec le plus d'enthousiasme les premières manifestations de l'alliance avec la France.

A Budapest, l'impression fut accablante. Elle eut le caractère d'un véritable deuil public. La plupart des journaux invitèrent les Hongrois à prendre dès ce moment l'engagement de ne pas se rendre à Paris, l'année suivante, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Les journaux dreyfusards français furent attristés mais non découragés. Quelques-uns mêmes ne furent pas fâchés de la décision qui apportait à la lutte un nouvel aliment.

Séverine, voulant dégager les intellectuels de France « de la faction militariste » qui avait sévi à Rennes, mettait son espoir dans les envoyés spéciaux venus de tous les pays, ceux qu'elle avait appelés « les délégués de l'angoisse universelle ». « Ces gens-là pourront dire — et diront, qu'ils ont vu d'autres Français lutter de toutes leurs forces pour que la France garde son rang moral, demeure un exemple, reste en beauté, devant l'opinion universelle. L'honneur sera sauf. »

Le Temps expliquait ainsi les circonstances atténuantes : « Tous les efforts tentés en faveur du condamné de 1894 trouvent une justification dans la sentence. On ne peut interpréter les circonstances atténuantes que comme un témoignage de l'incertitude des juges. »

L'Aurore publia l'un des plus merveilleux articles de Clemenceau : « L'instinct de Justice est suprême dans l'homme, et la loi n'en est que l'instrument... Demain, les peuples stupéfaits chercheront ce qu'il reste des traditions historiques qui firent de nous les champions

du droit par toute la terre. Un cri va retentir dans le monde : Où est la France ? Qu'est-il advenu des Français ? Seuls, les bons soldats de la justice auront le droit de répondre : Présent ! »

Et Jaurès interprétait ainsi la sentence dans *la Petite République* : « Tout homme, tout citoyen, tout soldat se dira : Pour que deux officiers sur sept aient refusé de condamner cet homme, contre lequel toute la haute armée et toute l'Église étaient conjurées, il faut qu'il soit innocent. »

Pour ce qui est de l'Église, Jaurès était mal renseigné et sa généralisation trop hâtive n'était pas justifiée. Il ne connut que plus tard le rôle du confesseur du commandant de Bréon et il lui rendit justice. D'ailleurs, malgré le courageux effort du *Comité catholique pour la Défense du Droit*, l'opinion d'une bonne partie du clergé catholique et de l'épiscopat a été peu connue. Les journaux réactionnaires de combat voulaient cacher à leur clientèle qu'il y avait des catholiques dreyfusards. Ceux de gauche n'auraient pas voulu qu'on sût qu'il y avait des dreyfusards catholiques.

Viviani voyait un autre résultat :

« Aujourd'hui, ce n'est pas Dreyfus qui succombe, c'est la juridiction militaire qui s'écroule. »

Duclaux s'étonnait à juste titre :

— Qu'est-ce donc que cette juridiction militaire et pourquoi persiste-t-elle alors qu'il n'y a plus de juridiction ecclésiastique ?

Mais combien de temps mettra-t-elle encore pour disparaître, cette juridiction anachronique, et combien de méfaits faudra-t-il encore relever à sa charge pour aboutir à sa suppression définitive !

Les adversaires n'eurent pas, en général, le triomphe trop bruyant.

— C'est la revanche de la France sur l'étranger, écrivait Rochefort.

Et le *Gaulois* du Juif renégat Arthur Meyer : « C'est la victoire et c'est la délivrance. »

L'embarras de Barrès est de plus en plus apparent. Il éprouve, lui, l'apologiste de la tentative révolutionnaire de Déroulède, le besoin de se faire épauler par une autorité légale.

— J'avais, dit-il, une opinion avant de connaître les faits judiciaires. Je me rangeais à l'opinion des hommes que la Société a désignés pour être compétents.

Et voici reparaitre la singulière théorie qui veut faire expier à l'accusé la prétendue indignité de ses défenseurs. « Le pire crime de Dreyfus n'est pas d'avoir livré les documents énumérés au bordereau, c'est d'avoir servi depuis cinq ans à ébranler l'armée et la nation totale. »

La culpabilité ou l'innocence du condamné semble lui importer peu. Il va jusqu'à reconnaître que « ceux que le châtement pourrait le plus utilement atteindre ce sont d'autres que l'ex-capitaine Dreyfus ».

D'ailleurs, Barrès a hâte d'en finir. Il voudrait bien qu'on ne parlât plus de toutes ces choses : « Scellons, dit-il un marbre mortuaire sur l'Affaire... »

Mais on en parlera quand même.

Et voici maintenant ma propre opinion.

La nouvelle condamnation était, en somme, la conclusion la plus souhaitable, pour Dreyfus, pour le pays et pour la manifestation définitive de la Vérité.

Je ne parlerai que pour mémoire des graves incidents qui n'eussent pas manqué d'éclater, à Paris surtout, en cas d'acquittement. Mais les débats, s'ils avaient paru concluants — concluants dans le sens de la non-culpabilité — aux Français clairvoyants et de bonne foi, n'avaient pas complètement édifié l'opinion moyenne. Tout n'y avait pas été dit. De même que celui du procès de 1894, le dossier de Rennes avait été truqué. Des pièces d'une importance capitale n'y figuraient pas.

On avait refusé de demander officiellement leur témoignage aux attachés militaires. Et tant Schwartzkoppen que Panizzardi souffraient de n'avoir pu le produire sous la foi du serment. Au surplus, s'ils l'avaient produit, comme, selon toute vraisemblance, le Conseil n'en eût pas moins condamné, la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne, et même de l'Italie, s'en fût encore trouvée plus délicate.

De toute évidence, la décision de Rennes ne pouvait terminer l'Affaire au regard de l'opinion publique. L'acquittement aurait fermé tout recours officiel à la vérité. Seule une nouvelle révision permettrait de vider complètement l'énorme abcès dont la France avait tant souffert et qui avait enfiévré le monde. La porte demeurait donc ouverte à une solution de clarté, à un dénouement légal, équitable et définitif. Le pire pour Dreyfus eût été l'acquittement à la minorité de faveur. Il en fût demeuré flétri, d'une flétrissure judiciairement irrémédiable. Il doit en somme à Brongniart une reconnaissance éternelle.

Un autre résultat considérable du verdict de Rennes est à retenir. Bien des yeux s'étaient ouverts sur le danger politique et social de la justice militaire. En définitive, tout cela était très bien. La Vérité et la Justice avaient fait à Rennes un pas de géant.

Je pus en faire la constatation. Avant le procès, nous étions, à la Sûreté générale, deux ou trois dreyfusards seulement. Après la sentence, nous avions largement conquis la majorité. A peine deux ou trois obstinés, anciens militaires, s'affirmaient encore convaincus de la culpabilité.

Pour l'instant une grave décision s'imposait :

Il eût été facile de déférer le jugement de Rennes, pour abus de pouvoir, à la Cour de Cassation qui l'eût sûrement cassé ou annulé. Waldeck-Rousseau y songea d'abord et le garde des sceaux Monis y était disposé.

Mais Galliffet fit observer que la cassation de l'arrêt serait forcément suivie du renvoi de Dreyfus devant un autre Conseil de Guerre. Dans l'état de l'opinion militaire, une troisième condamnation paraissait inévitable. Chevrillon avait écrit le lendemain même de la condamnation : « Ces militaires ont jugé comme ils ont fait, parce que militaires, tout Tribunal d'officiers aurait jugé comme ils ont fait. »

Or, tous les membres du Cabinet étaient convaincus de l'innocence, et laisser Dreyfus sous les verrous leur paraissait monstrueux. De plus, il importait surtout de montrer d'urgence à l'étranger que le Gouvernement de la France désavouait les cinq militaires qui avaient rendu un verdict de caste au lieu d'un arrêt de justice.

Une seule solution demeurait possible : la grâce. Waldeck s'y rallia, et avec lui tous les ministres.

Or, on avait compté sans les « purs » du dreyfusisme. Ceux qui, on l'a vu, avaient lutté passionnément bien plus pour l'Idée que pour l'Homme, déclaraient hautement que l'acceptation de la grâce serait une trahison de Dreyfus et des siens.

Mathieu Dreyfus lui-même s'y était tout d'abord montré hostile. Mais l'état de santé d'Alfred devenait inquiétant. Pendant le procès, ses nerfs l'avaient soutenu jusqu'au bout. La réaction inévitable s'était ensuite produite et l'on put craindre que, si la détention se prolongeait, l'organisme du malheureux n'y résistât pas.

Sur le conseil de Reinach, partisan de la grâce, Mathieu exposa la situation à Clemenceau et à Jaurès. Clemenceau entra aux premiers mots dans une violente colère. Jaurès résista lui aussi, mais plus mollement. On alla chez Millerand. Le ministre socialiste, ou plus exactement le socialiste ministre, exposa les motifs du Gouvernement. Mais, ce qui impressionna le plus profondément Clemenceau qui, dans ses pires moments, avait conservé très vivace l'esprit de famille, ce furent

les raisons sentimentales données avec la plus troublante émotion par Mathieu. Après une lutte intérieure que trahissaient des gestes nerveux et désordonnés, Clemenceau, qui ne pouvait tenir en place, finit par dire :

— Si j'étais le frère, j'accepterais la grâce.

Mathieu promit alors, sous la foi du serment, que la famille continuerait la lutte jusqu'à la proclamation définitive de l'innocence, et il pria Jaurès de rédiger lui-même la déclaration que signerait Alfred Dreyfus au moment de sa mise en liberté.

La grâce, sur la proposition du ministre de la Guerre, fut signée le 19 septembre et Dreyfus rendit aussitôt publique la déclaration rédigée par Jaurès et approuvée par Clemenceau.

« Le Gouvernement de la République me rend ma liberté. Elle n'est rien pour moi sans l'honneur... Dès aujourd'hui, je vais continuer à poursuivre la réparation de l'effroyable erreur judiciaire dont je suis encore victime.

« Je veux que la France entière sache, par un jugement définitif, que je suis innocent. Mon cœur ne sera apaisé que lorsqu'il n'y aura plus un Français qui m'impute le crime qu'un autre a commis. »

J'avais été désigné pour accompagner Dreyfus en Vaucluse, où il devait d'abord passer quelque temps chez un parent avant de rentrer à Paris. A la dernière minute, une autre mission urgente me fut donnée et je dois dire que je n'en éprouvai nulle peine. Ce fut sans regret que je vis partir à ma place Dupin de Lafforcade et Émile Erraux.

Aujourd'hui, en pareil cas, on utiliserait une puissante et rapide automobile, peut-être même un avion ! A cette époque, ces moyens n'étaient pas entrés dans les usages administratifs. L'aviation n'existait pas et les rapides autos étaient peu nombreuses. Il fallut donc se contenter du chemin de fer. Malgré le silence gardé sur la déci-

sion gracieuse, et pour éviter les manifestations hostiles, — on pouvait même envisager, un mois après le coup de revolver tiré sur Labori, la possibilité d'un attentat, — on choisit un itinéraire détourné par Nantes, Bordeaux, Toulouse et Nîmes.

A Nantes, Dreyfus fut rejoint par son frère Mathieu. A Bordeaux, où il fallut changer de train, Dreyfus fut reconnu. Mais, si son passage souleva la curiosité que l'on devine, aucune manifestation ne se produisit. On n'eut à enregistrer que deux cris isolés, l'un hostile, l'autre de sympathie et d'encouragement.

Jules Huret, du *Figaro*, qui avait pu interviewer Dreyfus durant une partie du voyage, a dépeint la joie naïve du condamné rendu enfin à la liberté, après cinq années de tortures physiques et surtout morales, dont le raffinement nous paraît aujourd'hui d'un incroyable anachronisme.

Le jour même où était signée la grâce de Dreyfus, l'un de ceux dont l'action persévérante avait le plus contribué à son retour de l'Ile du Diable, Scheurer-Kestner, succombait. Les avanies nombreuses, les ennuis de tous ordres que lui avait causés sa courageuse attitude avaient hâté sa fin.

Son cercueil, ramené de Luchon à Paris, pour être dirigé sur l'Alsace, fut escorté, jusqu'à la gare de l'Est, par une foule nombreuse en tête de laquelle marchaient M. Fallières, président du Sénat et le Bureau de la Haute Assemblée, tous les ministres présents à Paris, nombre de sénateurs et de députés venus tout exprès dans la capitale, et les plus notables intellectuels ayant collaboré à l'œuvre de révision.

Décidément la Vérité accélérait sa marche et le courage civique était devenu contagieux.

LE SCHISME

Toutes les péripéties du
drame démentent et réfutent
la notion imaginaire,
séduisante et trompeuse
d'une justice immanente.

Louis LEBLOIS.

AL'ORIGINE, le dreyfusisme avait été comme une religion nouvelle dont Picquart et Scheurer-Kestner étaient les prophètes.

De divers côtés étaient venus des apôtres, au zèle ardent autant que désintéressé : Bernard Lazare, Leblois, Reinach, Zola, Clemenceau, Jaurès, Viviani, Pécaud, de Pressensé, Ferdinand Buisson, Marguerite Durand, Trarieux, Leyret, Grimaux, Desachy, Lucien-Victor Meunier, Séverine, Yves Guyot, Cornély, Ranc, l'abbé Pichot, le militant catholique Viollet, les protestants Gabriel Monod et Raoul Allier ; de purs intellectuels jusqu'alors éloignés de toute chapelle politique : Anatole France (1), Victorien Sardou, Ernest Lavisse, Louis Havet, Gaston Paris, Marcel Prévost, André Chevrillon, pour ne nommer que les plus célèbres ; des savants à la gloire consacrée ou de récent renom : Henri Poincaré,

(1) L'Affaire Dreyfus nous valut quelques chefs-d'œuvre de la plus délicieuse ironie : la *série des Bergeret*, *L'Anneau d'améthyste* et l'*Ile des Pingouins* resteront parmi les ouvrages les plus finement ciselés du maître Anatole France.

Adolphe et Paul Carnot, Appell, Paul Painlevé, Émile Duclaux, des artistes éminents : Eugène Carrière, Charles Léandre, Ibels, Renoir, Hermann-Paul, Clairin, etc.

Je me garde de nommer les anarchistes et les antimilitaristes, à qui l'Affaire avait été une occasion inespérée de propager leurs théories et de recruter de nombreux adeptes.

Il n'est pas de religion naissante qui n'ait ses martyrs, du fait des pontifes et des fanatiques des cultes régnants. Après le crucifié Dreyfus, après Georges Picquart, Scheurer-Kestner, Zola, les professeurs Grimaux et Andrade, les avocats Leblois et Courot, les commandants Ducros, Hartmann et Forzinetti, le capitaine Freystoetter, et je ne cite que les plus notoires, souffrirent cruellement pour avoir confessé la foi nouvelle.

Les premiers dreyfusards étaient entre eux ce qu'avaient été les néophytes du christianisme au temps des persécutions, les protestants après la révocation de l'Édit de Nantes.

« A Rennes, dit Séverine, de même que les premiers chrétiens ne descendaient pas à l'hôtellerie, mais chez d'autres chrétiens dont un frère en Jésus-Christ leur avait donné l'adresse, les dreyfusards trouvaient abri chez les rares adeptes de la Ville. Quiconque, en se gênant, en se serrant, en expédiant à la campagne femmes et enfants, a pu faire place en son logis à quelque familier nouveau, obscur ou célèbre, n'a pas hésité. Cette ville est devenue comme le pôle, la Mecque vers qui se tendent des espoirs, des enthousiasmes dont on ne peut se faire une idée... Vienne qui voudra en nos demeures ! Nous avons donné nos signatures, notre verbe, nos personnes... Voici maintenant nos logis. »

Les principaux dreyfusards avaient adopté comme lieu de réunion l'auberge des Trois-Marches, sise à l'extrémité d'un faubourg, en face de la villa où le

général de Saint-Germain offrait l'hospitalité à son ami Mercier (1).

Beaucoup y prenaient régulièrement leurs repas et les amis de passage ne manquaient pas d'y venir aux nouvelles, d'y apporter un réconfort, ou d'y retremper leur propre courage.

Là, on communiait avec Jaurès, avec Trarieux, avec Picquart, avec Viviani, avec Hartmann, avec Louis Havet, avec Georges Bourdon, avec Chevrillon, avec Cornély, avec Jules Claretie, cet homme aimable et indulgent dont la toute-puissance de la vérité avait fait un combattant ; parfois avec Eugène Fasquelle, avec Labori et son collaborateur Joseph Hild.

Les militants de condition plus modeste se rencontraient chez l'instituteur Le Ray, une foi ardente, communicative, une âme de cristal.

Je fus convié par Le Ray à l'une de ces réunions. Je ne crois pas m'être jamais trouvé dans un milieu plus reposant. C'était, dans cette ville enfiévrée, où se heurtaient si durement les passions, comme un bain moral.

Certes, l'on n'y venait pas pour se préparer au sacrifice. On y trouvait surtout un stimulant mutuel pour les âpres luttes du lendemain. Et l'on y affichait sa certitude du triomphe final de la Vérité, sans se dissimuler le nombre et la qualité des difficultés à vaincre, la puissance de l'effort à accomplir.

J'y rencontrai Francis Delaisi, alors jeune étudiant qui devait se faire un nom dans les sciences économiques, Albert Wilm dont le précoce talent promettait beaucoup et a tenu plus encore soit à la Chambre soit au Palais.

(1) Le général de Saint-Germain dit un jour à la propriétaire des Trois-Marches : « Je ne vous saluerai plus si vous continuez à recevoir ces gens-là. Moi qui vous tenais pour une brave femme ! Je vous retire mon estime, Madame Jarlet. »

Comme la plupart des invités étaient pleins de sève et de jeunesse, on dit des vers et l'on chanta. Mis moi-même à contribution, j'obtins un franc succès avec ma chanson favorite : *Les Deux Gendarmes*, de Nadaud, qui, chantée par moi prenait une saveur accrue et dont l'assistance reprit en chœur le refrain si populaire :

*Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison.*

Peu de temps après Rennes, je retrouve à Marseille un ami de jeunesse pour qui, de 18 à 25 ans, je n'avais eu rien de caché, et de qui j'avais été l'intime confident. Son accueil réservé me surprend. Naturellement, nous parlons de l'Affaire. Il me questionne, mais avec prudence. Soudain, sa figure s'illumine lorsqu'il apprend que je suis convaincu de l'innocence. Il redevient l'ami confiant, me conte ses luttes, ses ennuis, m'emmène dîner chez lui, dit aux siens sa joie de me voir « du bon côté » et regrette que la brièveté de mon séjour ne lui permette pas de réunir ses frères en dreyfusisme à qui j'aurais narré les incidents du procès et donné mes impressions sur les juges et sur le verdict.

Si l'Affaire avait brisé bien des amitiés que l'on eût pu croire à toute épreuve, elle en avait noué de nouvelles, solides celle-là, parce que basées sur une même foi, sur un même idéal.

Cependant, les temps héroïques du dreyfusisme devaient être de brève durée. Cette union sacrée, faite d'éléments hétérogènes, ne devait pas survivre à la nécessité de se grouper pour la décisive bataille. Quelle qu'en pût être l'issue, chacun devait nécessairement retourner à ses préférences politiques, à ses conceptions philosophiques ou sociales, à ses intérêts personnels aussi.

Pour ce qui est de l'Affaire elle-même, chacun, après

le verdict, après la grâce, jugea les choses avec son propre tempérament, mesura le résultat à son propre objectif, apprécia les conséquences à l'ampleur de ses espoirs.

Certains, pour l'instant satisfaits par la fin mise aux tortures du condamné et qui attendaient du temps seul la victoire définitive, cessèrent de combattre.

D'autres, ceux qui avaient empoigné avec le plus de vigueur les faussaires, les tortionnaires, les faux ou complaisants témoins et leurs hauts protecteurs, sans trop se préoccuper de la victime, lui attribuant même une importance secondaire, entendaient bien n'en pas rester là. Ils proclamaient bien haut leur dessein de poursuivre non seulement l'annulation de l'arrêt du 9 septembre (1), mais aussi le châtimement des auteurs responsables d'une iniquité plus criante à leurs yeux que celle de 1894 : les premiers juges ne savaient pas, les seconds avaient sciemment sacrifié la justice à une solidarité de caste ou à leur propre ambition, donnant peut-être à leur verdict le sens d'une révolte contre le pouvoir civil.

Parmi les artisans de la lutte à outrance, l'un des plus résolus était Labori, et Picquart mettait au service de la même conception une ardeur égale, une égale ténacité.

Ni l'un ni l'autre ne pouvait s'incliner devant le jugement de Rennes.

En recondamnant Dreyfus, non seulement les « cinq » avaient voulu acquitter Mercier, mais ils avaient aussi entendu condamner « *Monsieur Picquart* », et celui-ci ne pouvait considérer comme sans appel cette condamnation.

Labori, qui depuis deux ans avait mis toute sa lumi-

(1) Dès le lendemain de la condamnation de Rennes, Émile Zola avait écrit à Mme Dreyfus : « ...Nous, Madame, nous allons continuer la lutte... ».

neuse intelligence, toute sa puissance de travail, toute son énergie combative, au service de la plus humaine des causes, ne pouvait laisser improductif cet immense effort. Aussi bien n'avait-il pas, dès le premier jour, borné son horizon à la question Dreyfus proprement dite. Ne limitant pas son rôle à la défense de l'Innocent, il l'élargissait avec une terrible logique. Il se faisait l'impitoyable accusateur de ceux qui avaient conçu et conduit sans défaillance l'œuvre de haine.

Il fut un des plus ardents à s'élever contre l'acceptation de la grâce. Il considérait que la famille Dreyfus manquait à ses obligations envers ceux à qui elle était redevable de la révision, l'accusant même de n'avoir poursuivi qu'un but étroit et égoïste, alors que tant d'hommes avaient tout risqué, souvent même tout sacrifié dans la lutte.

« Dreyfus peut, écrivait-il dans *la Grande Revue*, satisfait du jugement de sa conscience, et quel que soit l'intérêt de tous, préférer sa liberté à l'honneur légal. Mais il se conduit par là comme un être indépendant et isolé, non comme un homme épris d'humanité et conscient de la beauté du devoir social... Du même coup, et quelle que soit la grandeur du rôle qu'il a pu tenir, il ne représente plus rien... Et c'est pourquoi, au point de vue général, l'affaire est close... Même la réhabilitation légale n'aura plus désormais la signification d'un grand événement universel. Alfred Dreyfus a cessé d'être un symbole, — l'Affaire Dreyfus d'être un programme.

« Le drapeau abaissé, les troupes se sont dispersées... »

Labori laissait ensuite échapper sa rancœur contre le Gouvernement de Waldeck-Rousseau : « ...Il s'est montré incapable d'imprimer au procès de Rennes la direction que l'arrêt de la Cour Suprême imposait. Il n'a su ni donner au Commissaire du Gouvernement, comme cela était son droit et son devoir, les ordres nécessaires pour

conduire à l'acquittement, ni laisser à la défense une liberté qui eût mené à la même solution. »

Et cette rancœur sera tenace. Il trouvera moyen en plaidant, trois ans plus tard, pour Thérèse Humbert, de porter encore contre Waldeck-Rousseau une accusation de faiblesse et d'incurie dans la conduite de l'Affaire Dreyfus.

La question de l'amnistie, qui fatalement se posa, vint encore exciter les partisans de la justice totale et immédiate, du châtement sans merci des bourreaux, des faussaires et de leurs complices.

Pas plus que la sentence de Rennes n'avait terminé le procès Dreyfus, la grâce n'avait réglé définitivement le cas personnel du condamné (1).

De plus, d'autres questions épineuses demeuraient à résoudre dont la solution, vu l'état des esprits, serait fort ardue : les poursuites contre Zola, contre Picquart ; le procès intenté à Joseph Reinach par la veuve du colonel Henry et, par-dessus tout, la demande de mise en accusation du général Mercier que la Chambre avait simplement ajournée et qui ne manquerait pas d'être rappelée bientôt par les groupes de gauche.

Enfin, des faits délictueux ou même criminels commis par des militaires, avaient été mis au jour à Rennes, et il serait difficile à l'action publique de demeurer inactive à l'encontre de leurs auteurs.

Or, traduire devant les tribunaux militaires les officiers de l'accusation, c'était aller au-devant d'un acquittement général inévitable qui eût pris une fois encore le caractère d'une révolte systématique et persistante contre le pouvoir civil.

(1) Clemenceau avait écrit dans *l'Aurore* : « J'estime que la condamnation de Dreyfus ne résout rien et que le rideau tombé sur ce premier acte du drame, il faut, de nécessité historique, que l'évolution de cette énorme tragédie s'achève... Nulle puissance sociale, nulle timidité humaine, nul intérêt politique d'un jour, ne sauraient longtemps faire obstacle à la vérité. »

Par contre, laisser impunis des faits d'une haute gravité, parmi lesquels des faux témoignages patents, c'était la négation de la justice, et le juriste accompli qu'était Waldeck-Rousseau ne pouvait négliger cette considération.

Mais Waldeck-Rousseau n'était pas seulement un éminent juriste, c'était aussi, et avant tout, un grand homme d'État.

Il estima que la tranquillité du pays et la sécurité de la République devaient primer toute autre considération et il déposa un projet d'amnistie. Fureur légitime de Labori, à qui échappait une fois de plus la possibilité de dire ce qu'il n'avait pu dire à Rennes, — de Zola qui voulait de nouveau être traduit en Cour d'Assises, — de Picquart qui exigeait la discussion en plein jour des accusations stupides et odieuses autant que ridicules, portées contre lui par l'État-Major.

Réclamation tenace de Reinach qui tenait à produire en justice les preuves de la complicité d'Henry avec le traître Esterhazy.

Opposition énergique de Trarieux, violente de Clemenceau qui n'admet pas que soient absous en même temps le criminel et la victime.

Waldeck en maints discours où la sagesse et l'habileté s'allient à une éloquence irrésistible dans sa sobriété, flétrit de quelques phrases cinglantes les coupables qu'il livre au jugement de l'Histoire, et il obtient un vote favorable du Sénat d'abord, puis de la Chambre. La loi d'amnistie fut votée définitivement le 27 décembre 1900.

Les parlementaires étaient alors, en grande majorité, convaincus de l'innocence de Dreyfus, mais, quel que pût être leur désir de punir les accusateurs de mauvaise foi et les faux témoins, Waldeck leur avait fait partager son avis sur la nécessité de hâter l'apaisement, et puis le sentiment public n'avait pas encore assez évolué pour

que la plus grande partie du pays acceptât les poursuites contre les chefs de l'Armée.

Au renouvellement partiel de janvier 1900, les réactionnaires de la Loire-Inférieure avaient envoyé au Sénat le général Mercier (1) en même temps qu'étaient évincés des dreyfusards parmi les plus marquants : Ranc, Thévenet, Siegfried.

Et l'intérêt électoral n'avait pas été, dans l'une et l'autre Chambre, sans influencer plus d'un vote sur l'amnistie.

Zola, dans une lettre à M. Loubet, Président de la République, éleva une éloquente protestation contre « cette loi faite de toutes les défaillances des hommes qui, mis en face d'une injustice exécrationnelle, ne se sont sentis la force, ni de l'empêcher, ni de la réparer ». Il reproche à Jaurès son vote favorable : « Le voilà, lui aussi, qui accepte de nous voir amnistiés, Picquart et Esterhazy, Reinach et Du Paty de Clam, moi et le général Mercier, tous dans le même sac !... Je consens à ce que ces ministres-là aient voulu la justice, mais qu'auraient-ils donc fait s'ils ne l'avaient pas voulue ?... »

Leblois a dit de la loi du 27 décembre 1900 que « son effet le plus notable fut d'assurer l'impunité à tous les méfaits contre la justice et de rendre ainsi plus difficile la nécessaire révision du procès de Rennes ».

J'ai pour le grand honnête homme, l'héroïque citoyen que fut Louis Leblois, la plus profonde admiration, et l'on ne saurait trop louer le précieux ouvrage de documentation qu'il a consacré à l'Affaire dont il fut l'un des héros et l'une des victimes. C'est là un impérissable monument à la Vérité et à la Justice et j'ai lu avec le plus vif plaisir le pieux ouvrage consacré par Paul Desachy à l'œuvre de ce grand Français.

(1) Et Clemenceau de souligner : Rome a décidé que la France devait appeler dans ses conseils l'homme qui n'a d'autre titre à le représenter que l'impunité de ses crimes.

Mais pour ce qui est des effets de l'amnistie, je ne puis être de son avis. Leblois n'avait envisagé qu'un côté de la question.

La plupart des coupables furent frappés plus durement peut-être que par des condamnations, d'ailleurs problématiques, qui eussent été pour eux la palme du martyre. A l'adulation des foules, succéda le mépris général, avant la flétrissure définitive que leur infligera l'Histoire.

Quant à la nécessaire révision, elle vint en son temps et fut ce qu'elle devait être.

Pendant les deux années qui suivirent l'amnistie, on parla beaucoup moins de l'Affaire Dreyfus, mais ses conséquences se développèrent logiquement.

Ce fut d'abord la loi sur les associations, visant plus spécialement les congrégations religieuses.

Quelques-unes avaient eu pendant la période aiguë de l'Affaire, une attitude intolérable, et qui l'était d'autant plus que leurs communautés n'avaient en France aucune existence légale. Dispersées par les décrets de 1880, elles s'étaient peu à peu reconstituées à la faveur du fameux « esprit nouveau ».

Les Assomptionnistes s'adonnaient surtout à ce qu'ils appelaient leurs « œuvres de presse ».

De nombreuses publications, répandues à profusion, leur rapportaient des sommes considérables, et leur servaient à propager des idées qui, le plus souvent, s'opposaient aux principes fondamentaux du régime. Waldeck les traduisit devant le Tribunal correctionnel de la Seine. Au cours du procès, furent révélés des faits édifians. On apprit notamment que divers groupements, plus politiques que religieux, avaient des ramifications sur tout le territoire, et que dans chaque commune fonctionnait un *Comité Justice Égalité* dont le but essentiel était de combattre la laïcité.

Dans les périodes électorales, ces comités redoublaient d'activité.

J'ai déjà parlé des Jésuites et de leurs écoles, où se formait un esprit que désapprouvaient des hommes parmi les plus modérés tels que Jonnart et Chevrillon. J'ai rappelé comment Waldeck, dans son discours de Toulouse, avait déploré l'existence de « deux jeunesses ».

Or, Waldeck n'était pas un fanatique de l'anticléricisme. A Vannes, en 1883, il avait prôné le ralliement des catholiques à la République : « Comment, s'était-il écrié, la liberté de pensée n'admettrait pas cette liberté moindre qui s'appelle la liberté de croire ! »

Mais il avait ajouté : « Ce qui est vrai, c'est que, en dehors de toute religion véritable, il s'est fondé, sous son nom et à son plus grand dommage, un parti non point religieux, mais politique, dont les visées sont toutes terrestres, toutes temporelles ; dans lequel, avec un certain nombre de croyants, on rencontrerait beaucoup d'incrédules moins préoccupés de mériter une place dans le royaume des cieux que de recueillir des charges dans le royaume de France. Son rêve c'est une église dominante dans un état subalterne. »

Le Tribunal de la Seine prononça la dissolution des communautés assomptionnistes, et la Cour de Paris confirma ce jugement.

Ce fut le prélude de la loi. Les perquisitions et les débats publics avaient établi la possession réelle par la congrégation d'un fort patrimoine immobilier, acquis au nom soit de laïcs affiliés à l'ordre par quelque lien mystérieux, soit de religieux de l'ordre. Des testaments et des contre-lettres annulaient par avance les réclamations possibles des héritiers naturels. Et ces constatations ne furent pas sans influence sur la rédaction de quelques articles du nouveau statut des associations à but religieux : La loi du 1^{er} juillet 1901 prescrivit non seulement la dispersion des congrégations à qui serait refusée l'autorisation ou qui ne s'abaisseraient pas à la demander, mais encore la liquidation des biens sociaux, en

prévoyant le cas de la possession fictive par personnes interposées.

Qu'on ne vienne pas dire que ces courtes remarques sortent du cadre de ce livre : la loi de 1901 est une conséquence directe de faits mis en lumière par l'Affaire Dreyfus.

Au surplus, je dus assez souvent concourir à l'application de cette loi et j'aurai l'occasion d'en citer ailleurs quelques curieux incidents.

Les élections législatives de 1902 sanctionnèrent la politique de Waldeck-Rousseau, surtout dans les départements. On vit revenir ou entrer à la Chambre quelques-uns des hommes qui avaient le plus ardemment lutté pour la révision : Jaurès, Ferdinand Buisson, de Pressensé, l'un des cerveaux les plus puissants, l'une des consciences les plus droites de ce temps.

Mais Viviani était battu à Paris, Joseph Reinach dans les Basses-Alpes et Labori en Seine-et-Marne. Brisson, mis en minorité dans le 10^e arrondissement de Paris qu'il représentait depuis trente ans, fut recueilli par les Républicains de Marseille.

Jaurès entra au bureau de la Chambre en qualité de vice-président. Tous ceux qui l'ont vu au fauteuil sont d'accord pour lui reconnaître, dans ce difficile emploi, une supérieure maîtrise et une absolue impartialité,

Vers la même époque, le département du Var envoya au Sénat Clemenceau.

La Vérité, sans trop de bruit, avait fait quelque chemin depuis l'absurde et bienheureuse sentence de Rennes et tous les jours s'accroissait ce réveil de la conscience publique.

Nous eûmes, en cette année 1902, une douloureuse occasion de nous en rendre compte une fois de plus : le 30 septembre, la France et le Monde apprenaient avec une douloureuse surprise la mort de Zola, victime d'un stupide accident causé par le mauvais état d'une chemi-

née. Détail à souligner : Zola, se sentant indisposé la nuit, n'avait pas voulu qu'on dérangeât ses domestiques.

Ses funérailles prirent caractère d'une grandiose manifestation. Une foule énorme suivit son cercueil dans le plus grand ordre et sans qu'un incident vînt troubler l'immense cortège. Malgré l'avis du préfet de Police, Alfred Dreyfus avait tenu à y prendre part.

Au cimetière Montmartre, le ministre de l'Instruction publique, Chaumié, parla au nom du Gouvernement, Anatole France qui, quelques années auparavant, avait fort malmené Zola, vint faire amende honorable devant sa tombe, et il eut pour résumer l'héroïsme de l'auteur de *J'accuse* cette phrase lapidaire : « Zola a été un moment de la Conscience universelle. »

Waldeck-Rousseau, après avoir présidé aux élections de 1902, qui avaient marqué le triomphe de sa politique, avait volontairement quitté le pouvoir. Il avait lui-même désigné pour son successeur le sénateur Émile Combes, ancien ministre de l'Instruction publique dans le Cabinet radical de Léon Bourgeois. Le nouveau Président du Conseil avait conservé à la Guerre le général André qui avait, dès 1900, remplacé Gallifet, démissionnaire à la suite d'un incident relatif à l'Affaire, incident d'ailleurs peu grave mais assez pénible.

André était un vieux républicain qui, dès son entrée au ministère Waldeck, et d'accord avec le Président du Conseil, s'était donné pour mission de ramener à la République le corps des officiers, ce qui n'était pas une besogne facile, car les adversaires du régime avaient profité habilement des circonstances pour peupler les hauts grades de leurs créatures et, qui mieux est, pour s'emparer des postes où se décide l'avancement. Il est indéniable que le fait de s'avouer républicain et libre-penseur était alors loin de favoriser la carrière des officiers (1).

(1) J'ai eu sous les yeux une liste imprimée des élèves d'une

Mais André, ne se bornant pas à utiliser les organismes compétents, la Sûreté générale et les préfets, se servit de moyens dangereux. Il chargea l'un de ses officiers d'ordonnance de faire recueillir par d'autres moyens les renseignements individuels indispensables à l'accomplissement de sa tâche. Et ce fut *l'Affaire des Fiches*, sur laquelle je compte donner un jour un avis longuement motivé qui ne saurait trouver place ici. Je noterai simplement, une fois de plus, l'inaptitude des militaires à certaines besognes de l'ordre le plus délicat. Il y faut un doigté, une souplesse, un don de patiente observation, incompatibles avec les principes et les méthodes dont ils sont obligatoirement imbus. Mais aucun esprit impartial ne trouvera blâmable le souci dont fit montre le ministre André de vouloir être renseigné sur le degré de la confiance qu'on pouvait accorder aux chefs de l'Armée, au cas où de graves conflits politiques se seraient produits.

Voici qui donnera une idée des moyens employés par les officiers réactionnaires pour résister à l'épuration. Dès son arrivée, André avait décidé de remplacer au ministère de la Guerre, deux chefs de bureau dont l'un était le colonel marquis de Castelnau. Il reçoit aussitôt la visite de l'attaché militaire de Russie qui vient lui reprocher de « *violer l'Alliance* ». Que penser de ces supernationalistes qui n'avaient pas hésité à infliger pareille humiliation à leur pays en la personne du Chef suprême de l'Armée de France !

grande école de Jésuites de Paris, avec adresses des familles. On y lisait pour l'une de ces adresses : *Présidence de la République*. Le père de l'élève était un des officiers de la maison militaire de Félix Faure. On voit sur la même liste le fils du colonel d'Aboville, l'un des principaux accusateurs de Dreyfus.

LA GRANDE VOIX DE L'APOTRE

La vérité, grâce aux témoignages les plus inattendus, jaillit toute seule des monceaux d'erreurs accumulées par l'esprit de parti.

Albert DE MUN.

LES amis de Dreyfus jugèrent opportune la présence au Gouvernement de Combes et d'André pour reprendre l'Affaire et proposer la révision du procès de Rennes. Jaurès s'offrit pour en saisir la Chambre.

L'occasion s'en présenta lors de la discussion des conclusions de l'enquête sur l'élection du nationaliste Syveton, député du 2^e arrondissement de Paris.

Et les séances des 6 et 7 avril 1903 furent parmi les plus mémorables de la législature. Jamais peut-être la maîtrise du plus prodigieux orateur de notre temps ne s'affirma plus magnifiquement. Députés et public, partisans et adversaires en furent, par moments, remués jusqu'au tréfonds de leur être.

Jaurès discuta longuement sur le fameux *bordereau annoté* dont, pendant quatre ans, toute la presse nationaliste et nombre d'oracles antidreyfusards avaient affirmé l'existence, puis sur la prétendue lettre de Guillaume II, dont Millevoye avait, dans une réunion publique de février 1898, donné le texte approximatif : « Que cette canaille de *Dreyfus* envoie au plus tôt les pièces promises. *Signé* : WILHELM. »

L'orateur estime que la légende de ce *bordereau* et de

cette lettre a contribué à former la conviction des juges de Rennes, dont il admet d'ailleurs la sincérité et il met durement sur la sellette les adversaires de la Révision.

« J'ai le droit de dire qu'après la campagne menée autour d'une pièce fausse et d'une légende inepte et coupable pendant quatre années, une alternative redoutable se pose pour eux : ou bien le parti nationaliste a cru à la réalité de ces pièces et à la vérité de cette légende et jamais un parti ne descendit plus bas dans l'ordre de l'intelligence... »

Sur de violentes protestations à droite :

« Vous serez toujours libres, Messieurs, d'échapper à l'un des termes de l'alternative en vous réfugiant dans l'autre.

« Ou bien, il n'y a pas cru et jamais parti n'est descendu plus bas dans l'ordre de la probité. »

Au cours de la discussion, André fut amené à donner lecture de la lettre de démission du général de Pellieux après la découverte du faux Henry. « Dupe de gens sans honneur... » dont le texte intégral n'avait pas encore été publié, et Brisson qui, au moment où fut envoyée cette lettre, était Président du Conseil, saisit cette occasion pour reprocher vivement à Cavaignac, alors comme on s'en souvient, ministre de la Guerre, de lui en avoir caché l'existence. Et ce fut un violent incident entre les deux hommes. Évoquant le souvenir de Godefroy Cavaignac, et parlant du monument de Rude sur la tombe du vieux républicain de 48 au cimetière Montmartre, Brisson s'écria : « Je me demande si ce bronze ne va pas se lever devant vous et s'écrier : Vous n'êtes plus dans la République, vous n'êtes plus de notre lignée. »

Le général André se mit à la disposition de la Chambre pour ouvrir une enquête sur les faits révélés par Jaurès, mais la Chambre se borna à voter un ordre du jour s'opposant à ce que l'Affaire sortit du domaine judiciaire. Au cours d'un débat assez confus, les orateurs de la

majorité ne s'étaient pas opposés à l'enquête administrative que le ministre avait proposé de faire. André, d'accord avec Combes, prit l'initiative de cette enquête dont le soin fut confié au capitaine Targe.

André, dans ses souvenirs, *Cinq ans de ministère*, se félicitera du choix de ce collaborateur « doué, dit-il, d'une audace tactile qui lui permit de ne pas s'arrêter devant les tiroirs les mieux clos et les plus hiérarchiques ».

Cette initiative eut les résultats les plus fructueux. L'enquêteur, dont « l'audace tactile » était au service d'un esprit rigoureusement méthodique, requit tout d'abord l'assistance d'un magistrat. Puis il fit apposer les scellés sur toutes les armoires secrètes de la S. S. Cette précaution ne fut pas inutile. Targe eut ensuite la patience d'examiner un à un tous les dossiers, de lire toutes les pièces. Sa peine ne fut pas perdue. Il découvrit plusieurs documents fournissant la preuve que le dossier du procès de Rennes avait été composé dans le but évident d'obtenir une condamnation à tout prix. J'ai dit déjà qu'on avait évité d'y mettre notamment : la note du commandant Fontenillat relatant une conversation qu'il avait eue avec Panizzardi, au cours de laquelle l'attaché italien lui avait dit tenir de Schwartzkoppen l'affirmation sous serment que Dreyfus était innocent, puis une lettre du contre-espion Lajoux donnant à Henry le signalement de l'officier français qui trahissait. Il sera parlé plus loin de cette lettre.

Le ministre acquit bientôt la certitude que des officiers, le colonel Rollin entre autres, avaient fait à Rennes, sciemment et avec préméditation, de faux témoignages.

Et l'on retrouva de nouveaux faux commis par Henry. Celui-ci, typique échantillon, doit être souligné :

Une des pièces retenues à Rennes par l'accusation était une lettre de Panizzardi annonçant à Schwartzkoppen qu'il aurait l'organisation des chemins de fer. Or, Dreyfus connaissait à fond l'organisation des chemins

de fer en temps de guerre. Je rappelle qu'il avait été chargé de faire sur le sujet un travail, vraisemblable mais truqué, qui fut livré par un contre-espion aux Allemands. La lettre de Panizzardi figurait au dossier du procès de Rennes avec cette mention écrite dans un angle comme date d'arrivée : avril 1894. Il fut établi par l'enquête Targe que la pièce était parvenue à la S. S. *en mars* 1895, plus de trois mois après la condamnation de Dreyfus. L'archiviste Gribelin reconnut formellement que la fausse mention de date était de la main d'Henry.

De même, fut mise au jour la preuve qu'un autre document, lu à la tribune par Cavaignac en même temps que le faux Henry, avait subi une grave altération : la lettre D y avait été substituée, après grattage, à l'initiale P mise par Panizzardi.

Targe fit encore une autre trouvaille qui annulait la légende des prétendus aveux de Dreyfus à Lebrun-Renault : le télégramme par lequel le colonel Guérin, de l'État-Major du Gouvernement militaire de Paris, rendait compte au gouverneur de la parade de dégradation : « *Dreyfus a protesté de son innocence et crié Vive la France ! Pas d'autre incident.* »

Mais Targe ne trouva nulle part la moindre trace du bordereau annoté ou d'une lettre de l'empereur Guillaume. Aucun des papiers qu'il lut à fond, aucun des dossiers renfermés dans les armoires les plus secrètes, n'y contenait la moindre allusion.

Bref, André, qui avait abordé l'examen de l'Affaire sans idée préconçue, qui avait même une tendance à admettre la culpabilité de Dreyfus et qui, pendant les six mois que dura l'enquête, strictement limitée à l'examen des cartons du ministère, s'était fait rendre compte jour par jour de la marche des investigations, eut dès lors la certitude de l'innocence du Juif deux fois condamné.

Dans le rapport qu'il adressa au Président du Conseil,

après avoir souligné la gravité des faits relevés, il ajoutait *in fine* : « Je suis malheureusement convaincu qu'une enquête en ferait découvrir d'autres. »

Ce rapport, malgré certaine résistance tout au moins inattendue, fut envoyé au garde des sceaux Vallée.

Sur l'avis favorable unanime de la Commission consultative, Vallée transmet le dossier au procureur général avec ordre de saisir la Cour de Cassation (25 décembre 1903).

Et l'enquête de la Chambre criminelle, après le réquisitoire énergique du procureur général Baudoin, le mémoire lumineux de l'avocat Mornard, ne fit que confirmer les faits établis par les recherches de Targe.

Tous ces faits étaient couverts par l'amnistie de 1900, mais Baudoin mit — rudement parfois — sur la sellette les principaux artisans des machinations coupables, souvent criminelles, dont on a lu le récit forcément abrégé.

Une fois de plus, furent mis en lumière l'imagination déréglée de Du Paty, l'entêtement passionné de Cuignet, l'orgueil collectif des généraux de l'accusation dont aucun, malgré la lumineuse évidence, ne voulut admettre qu'il avait pu se tromper (l'infailibilité des généraux serait-elle donc un article du Dogme enseigné à la rue des Postes ?).

Gonse, surtout, eut une attitude piteuse. Il ne se souvient de rien. Il n'a fait qu'obéir. Et lorsque Baudoin lui fait ressortir l'inexcusable infâmie de sa conduite dans l'incident « *On pèsera sur le mari* », il s'effondre littéralement et appelle à son secours le Président.

Le cas de Lajoux, signalé par le capitaine Targe à la Cour de Cassation, mérite d'être retenu.

Lajoux était un agent libre de la S. S. que Sandherr avait installé à Bruxelles, avec mission d'entrer en relations avec les espions allemands et de leur offrir des précisions documentaires sur l'organisation de notre

défense nationale. Lajoux réussit, et l'État-Major put ainsi fournir à nos ennemis éventuels un certain nombre de documents dont il n'était guère possible de découvrir le truquage.

Son principal correspondant était Richard Cuers, qui passait pour l'un des espions les plus habiles du Grand État-Major de Berlin.

Lajoux et Cuers avaient fini par devenir assez liés.

En dehors de ce qu'il était chargé de lui confier, Lajoux a-t-il fait à Cuers des confidences véridiques, il serait peut-être hasardeux de l'affirmer... ou de le nier. En principe, les agents doubles ne m'inspirent qu'une confiance fort limitée. Leur rôle est des plus délicats ; il faudrait, pour le remplir, des hommes absolument sûrs à tous points de vue et que leur situation mit à l'abri de toutes les tentations. Plusieurs de ceux qui furent utilisés pendant la guerre ont rendu de fort précieux services, mais c'étaient généralement des agents occasionnels qui occupaient en temps de paix un certain rang social.

Au surplus, l'examen de cette question si délicate et si complexe de l'espionnage et du contre-espionnage ne saurait trouver place dans ces pages. Je retiendrai seulement ici ce mot d'Esterhazy, expert en la matière. Rencontrant, à Londres, Marius Gabion, aujourd'hui directeur général de l'agence Radio, qui, aux temps héroïques de l'Affaire, avait été l'un des plus actifs collaborateurs du *Temps*, il lui dit dans la conversation, sur un ton profondément désabusé : Voyez-vous entre un espion et un contre-espion, il n'y a pas l'épaisseur d'un papier à cigarette.

Richard Cuers dit un jour à Lajoux :

— Vous avez au ministère de la Guerre un officier fort bien renseigné, qui donne à notre attaché von Schwartzkoppen des renseignements intéressants. Il va souvent à l'ambassade, en plein jour. C'est un homme de 45

à 50 ans, assez grand, forte moustache, décoré (1).

Ce signalement ne pouvait désigner Dreyfus, mais il s'appliquait fort bien à Esterhazy.

Lajoux s'empresse d'informer Henry de cette conversation. Mais Richard Cuers ne sait pas le nom du « décoré » ou ne veut pas le donner à Lajoux.

En juillet 1895, Cuers lui annonce que le « décoré » a été ou va être remercié par Schwartzkoppen.

Lajoux apprend encore de la même source qu'après l'arrestation de Dreyfus on a consulté, sur l'ordre de l'Empereur, tous les fonctionnaires et agents du service de l'espionnage, — tous ont juré de n'avoir jamais connu l'officier juif. Et Lajoux s'empresse de transmettre à Paris ce renseignement qui lui paraît à juste titre revêtir une énorme importance. Or, Lajoux ne tarde pas à s'apercevoir qu'à la S. S. on accueille avec une évidente mauvaise humeur ces précisions. Il écrit alors directement au ministre. Dès ce moment, il est perdu. On le fait venir à Paris, on le fait passer pour fou et on l'interne dans une maison d'aliénés.

Il parvient à en sortir. C'est l'époque où l'on intrigue ferme contre Picquart, où l'on met tout en œuvre pour sauver Esterhazy. Il faut à tout prix bâillonner Lajoux. On réussit à l'embarquer pour le Brésil.

De São-Paulo, Lajoux s'adresse à Boisdeffre pour lui répéter ce qu'il a écrit, d'abord à Henry, puis au ministre, sur les relations du « décoré » avec la « tête noire » (Schwartzkoppen). S'il y a revision du procès de 1894, Lajoux demande à être entendu comme témoin et si l'État-Major ne le fait pas citer, il se fera citer par la Défense.

— C'est une idée fixe, explique la S. S., Lajoux est de plus en plus dément.

(1) La fréquence des visistes d'Esterhazy à l'ambassade d'Allemagne est affirmée dans les fameux *Carnets de Schwartzkoppen*. (Éditions Rieder.)

La lettre de Lajoux, dont il est superflu de souligner l'intérêt, ne figura, je le rappelle, ni au dossier du procès Esterhazy, ni à celui du procès de Rennes. *Elle fut ignorée des juges de 1899*. Retrouvée par Targe en 1903, elle fut soumise à la Cour de Cassation.

L'entrevue de Bâle se rattache à ce qui précède.

Richard Cuers, cassé aux gages, par les Allemands, offre, par le canal d'un de nos attachés militaires, de faire, à notre service des renseignements, de fort curieuses révélations.

A ce moment, Picquart est encore chef de la S. S. Il charge le commandant Lauth de rencontrer Cuers. L'entrevue aura lieu à Bâle. Lauth insiste pour être accompagné d'Henry. Picquart y consent. Le commissaire Toms sera du voyage. A Bâle, les officiers écartent Toms, ce qui peut d'ailleurs se justifier : Toms surveillera l'Allemand après l'entrevue.

Cuers confirme aux envoyés de la S. S. les renseignements qu'avait transmis Lajoux, en y ajoutant des précisions de haute valeur : le correspondant de Schwartzkoppen est un *chef de bataillon* qui a offert ses services en 1893 ou 1894, vers l'époque des manœuvres et qui a notamment fourni des indications sur un fusil en essai au camp de Châlons.

Or, Cuers se plaindra à l'officier français qui l'avait mis en rapport avec la S. S., d'avoir été « bousculé » tout le temps par l'un des deux envoyés de Paris. Celui-ci, — au signalement qu'il en donne, on reconnaît Henry — allait jusqu'à l'empêcher même de parler. Il tenait absolument à se donner pour quelqu'un de la police.

Tout cela se passait dans le même temps que Picquart, en possession du *Petit Bleu*, faisait recueillir des renseignements par Desvernine sur Esterhazy.

On a vu comment Picquart lui-même ne devait pas tarder à connaître ce qu'il en pouvait alors coûter de vouloir accomplir son devoir qui était d'abord de démas-

quer et de faire châtier un traître avéré, puis de démontrer, dans l'intérêt même de l'Armée, la nécessité de réparer une erreur judiciaire indéniable.

L'incident Val Carlos soulève une question de principe sur laquelle on ne s'est pas encore, que je sache, suffisamment expliqué.

Le marquis de Val Carlos, attaché militaire d'Espagne est l'informateur mystérieux dont avait parlé Henry au Conseil de Guerre de 1894.

Val Carlos connaissait l'agent secret Guénée qui l'avait mis en rapport avec Henry. On conçoit que, même si Val Carlos n'a jamais consenti à se mettre aux gages de la S. S., les relations fréquentes qu'il eut dès lors avec Henry, aient pu être à celui-ci d'une réelle utilité. Et l'on ne peut qu'admettre, en tout état de cause, la réserve d'Henry lorsqu'au procès de 1894, il refusa de donner le nom et la qualité de l'Espagnol.

Mais cette réserve ne fut pas imitée. Un jour, ce nom fut prononcé, puis livré au public dans des circonstances que je n'ai plus présentes à la mémoire.

Bref, le malheureux officier, bien qu'il fût quelque peu apparenté au roi Alphonse XIII, dut abandonner sa situation à l'ambassade d'Espagne à Paris.

On l'avait accusé d'être devenu un agent secret du contre-espionnage français. Et il fut en effet constaté plus tard, par l'enquête Targe, qu'il figurait sous un nom de convention dans le livre de caisse de la S. S., pour une mensualité de 400 francs. Toutefois, il avait prétendu n'avoir été qu'un intermédiaire et précisé que les sommes effectivement reçues par lui étaient destinées à un véritable agent dont il donna même le nom : Mestre Amabile.

On a pu dire aussi, sans en fournir la preuve, que Val Carlos n'avait pas reçu la totalité des sommes portées à son débit dans la comptabilité de la S. S. et qu'Henry s'était approprié le surplus.

Il fut en outre établi qu'en vue d'un contrôle rétrospectif devenu probable, le livre de caisse de la S. S. avait été entièrement recopié et quelque peu retouché. Les initiales transparentes V. C. avaient été remplacées par un nom supposé : Vésigneul. Tout cela sous la responsabilité de Gonse qui avait visé en bloc toutes les fins de mois du nouveau registre.

Une vérification avait été faite par un contrôleur de l'Armée qui en avait tiré des conclusions peu bienveillantes, tant pour l'archiviste Gribelin qui avait recopié le livre, que pour ceux qui lui avaient prescrit ce travail.

Devant la Chambre criminelle, l'affaire Val Carlos fut longuement évoquée, et c'est à cette occasion que Gribelin, pour expliquer sa conduite, fit au magistrat qui l'interrogeait cette réponse typique :

« — Ce serait une singulière armée, si toutefois cela pouvait encore s'appeler une armée, que celle où les subordonnés discuteraient les ordres et obéiraient au gré de leurs convenances. »

Dans son réquisitoire, Baudoin, souvent mieux inspiré, se montra sévère pour Val Carlos et ne trouva pas injuste le bruit fait autour de l'incident.

Mais Val Carlos protesta avec une grande énergie contre les affirmations émises à son sujet. Et, dans un procès que lui intenta *l'Intransigeant*, son avocat, M^e Labori, — vous avez bien lu : *Labori* —, s'attacha à démontrer l'invraisemblance de tout ce que l'on avait dit sur le rôle d'agent secret qu'on lui attribuait.

Quelle que soit la vérité sur ce point, et je n'ai pas ici la possibilité de la dégager entièrement, la publicité donnée à cet épisode est profondément regrettable.

Il ne faut, en aucun cas, on ne saurait trop le redire, dévoiler un agent secret, et cela dans l'intérêt même de la cause que l'on veut servir. Leur utilisation, pour immorale qu'elle soit, est une nécessité en l'état actuel des choses, et l'agent secret qui agit pour un mobile

noble, ne mérite pas le mépris où on le tient. Qui pourrait nier la grande utilité des espions en temps de guerre ?

Mais que l'on ne confonde pas, comme on le fait trop souvent, l'espion avec le traître. L'espion est un héros qu'il faut glorifier, le traître est le plus haïssable des hommes.

Je reviendrai quelque jour sur ce sujet, qui mérite d'être approfondi, dans le chapitre de mes souvenirs que j'ai l'intention de consacrer à la police secrète.

Comment pourrait-on recruter de nouveaux informateurs inconnus si on ne leur donne pas la certitude de l'incognito ? J'ai dit déjà, dans *Ligues et Complots*, que, mis en présence des plus hauts magistrats du pays, j'avais refusé de leur révéler le nom d'un précieux correspondant à qui j'avais donné ma parole de ne pas découvrir sa personnalité.

Dans le cas qui nous occupe, il est vraisemblable que Val Carlos, en admettant qu'il eût été réellement un agent de la S. S., aurait pu, au cours de l'Affaire, rendre de très appréciables services. On m'objectera qu'en l'espèce Val Carlos étant aux ordres d'un faussaire, doublé selon toute vraisemblance d'un traître, on ne saurait regretter qu'il ait été « brûlé ». Je ne veux pas discuter la valeur de l'objection, mais rien ne permet d'admettre *de plano* que Val Carlos eût sciemment concouru aux manœuvres qui avaient pour objet, en garantissant l'impunité au traître, le maintien au bagne de l'Innocent.

Quoi qu'il en soit, le principe n'en subsiste pas moins : le fonctionnaire qui utilise des agents secrets leur doit la discrétion absolue, et une autre vérité se confirme, c'est qu'on ne saurait confier certains services publics qu'à des hommes d'une rectitude absolue, offrant toute sécurité dans l'ordre de la droiture et du désintéressement.

Mais quel sujet de tristesse ! Quel pénible spectacle

que de voir des officiers, des magistrats, des journalistes, sérieux par ailleurs, jouer à la balle avec l'honneur d'un homme, alors que cet homme avait, c'est certain, voulu d'abord servir la France qu'il aimait réellement, où il avait fait une partie de ses études, et comme je comprends la rancœur de ce malheureux marquis de Val Carlos que l'ignoble Henry avait en somme attiré dans un véritable guet-apens !

Et puis, pour établir la vilenie d'Henry, pour faire éclater la vérité au sujet de Dreyfus, tout cela était-il vraiment nécessaire ? Même si Val Carlos, et ce n'est pas absolument démontré, s'était par moment écarté des lois de l'honneur, avait-il mérité tant de châtimens — la perte à la fois de sa situation diplomatique et mondaine, sa carrière militaire brisée, — alors que tant d'autres, coupables ceux-là de crimes avérés, bénéficiaient, la tête haute, d'une décevante impunité ?...

Les adversaires du Gouvernement n'avaient pas vu sans colère l'Affaire Dreyfus revenir sur l'eau et tous leurs efforts tendaient à discréditer un ministère qui, en même temps, appliquait, dans un esprit qui n'était pas celui de son auteur, la loi Waldeck-Rousseau sur les congrégations.

L'Affaire des Fiches vint à point leur fournir le thème d'attaques furieuses contre Combes et surtout contre André. Elle fut la cause de la démission d'André qui, auparavant, avait été victime en pleine Chambre d'une brutale agression, lui déjà un vieillard, de la part d'un député dans toute la vigueur de l'âge, le nationaliste Syveton.

On sait que Syveton se suicida la veille du jour où il devait comparaitre devant la Cour d'Assises, alors qu'il avait préparé minutieusement sa défense et qu'il pouvait escompter un acquittement triomphal. Ses amis, et en particulier Léon Daudet, voulurent attribuer sa mort à un assassinat maçonnique ou policier. Mais on

sut bientôt la vérité : le suicide était dû à une cause intime d'un ordre particulièrement délicat.

Cependant, la situation de Combes était devenue fort précaire, surtout après le vote de la loi supprimant l'enseignement congréganiste et après la rupture avec le Vatican. Bon nombre de républicains éprouvés, qui avaient été parmi les fermes soutiens de Waldeck-Rousseau, n'avaient pas voulu suivre jusque-là son successeur.

Et bien qu'il n'eût pas été mis en minorité, Combes démissionna (janvier 1905) après trente et un mois de ministère. Rouvier, appelé à lui succéder, fit un cabinet dont l'axe se rapprochait du centre.

J'ai beaucoup connu le « Père Combes », le « Vieux » comme l'appelait familièrement son entourage. C'était un homme d'une énergie exceptionnelle, d'une grande puissance de travail, d'une parfaite rectitude en politique.

On lui a reproché un manque de souplesse et de diplomatie, et je crois bien que ce n'est pas à tort. Combes était un vrai Montagnard. A la Convention, il eût siégé à côté de Robespierre et de Saint-Just. Les traits essentiels donnés par Victor Hugo dans *Quatre-Vingt-treize*, à l'ancien prêtre Cimourdain, s'appliquent au « Petit Père » Émile Combes.

Par certains côtés, il était d'une candeur touchante. Il me demanda un jour, après son départ de la place Beauveau, de rechercher à qui, méchant collègue ou mauvais plaisant, il devait d'avoir reçu l'adresse confidentielle d'une maison de plaisir, alors que le carton me fit l'effet d'un simple prospectus.

Et voici une anecdote. Alors qu'il était ministre de l'Instruction publique et des *Beaux-Arts*, il dut un jour se rendre à l'Opéra. C'était peut-être bien la première fois qu'il y mettait les pieds. Le directeur, c'était je crois Pedro Gailhard, lui fait les honneurs de la maison.

Il admire, comme il convient, l'édifice de Garnier, s'émérveille devant les dimensions du plateau, comme aussi devant le nombre des pupitres de l'orchestre, s'intéresse au personnel.

— Et combien avez-vous de *chantres* ? dit-il au directeur qui réprime à grand'peine une formidable envie de rire.

Combes et André étaient encore au pouvoir lorsque survint l'Affaire Dautriche qui ne fut qu'un pénible incident de la Révision.

Une visible altération de la comptabilité de la S. S. fit naître des doutes sur l'emploi d'une somme de 25.000 francs. Une enquête spéciale fut ouverte par le conseiller Laurent-Attalin. La question intéressait la Révision, car on avait pu soupçonner que tout ou partie de cette somme avait servi à payer le faux témoin Cernusky. Le chef du service, le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines Mareschal et François, l'officier d'administration Dautriche, firent des dépositions contradictoires qui ne pouvaient qu'aggraver les présomptions. Le procureur général saisit le ministre de la Guerre.

Les faits eux-mêmes étaient couverts par l'amnistie, mais on pouvait invoquer les faux témoignages pour ouvrir une instruction judiciaire. André en fit donner l'ordre par le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, et les officiers compromis furent arrêtés.

Mais l'affaire était des plus compliquées, en raison du caractère confidentiel que doivent garder les choses du contre-espionnage, et le commissaire-rapporteur conclut à un non-lieu.

Toutefois, Dessirier, estimant que l'incident devait être liquidé par une décision de justice, ordonna le renvoi devant un Conseil de Guerre. Une fois de plus, la solidarité de caste s'affirma. Les principaux témoins, dont plusieurs généraux, modifièrent dans le sens favorable aux accusés, les dépositions qu'ils avaient faites à

l'instruction. A tel point que le ministre de la Guerre ordonna l'abandon de l'accusation.

Et ce fut fâcheux, car le colonel Rabier, Commissaire du Gouvernement, avait préparé un réquisitoire modéré mais solide. Tout en se montrant indulgent pour les officiers poursuivis, s'appuyant même sur l'amnistie pour conclure à l'acquittement, il avait fait, des pratiques en usage à la S. S., une peinture qu'il eût été profitable d'exposer en public.

Rabier déplorait qu'on eût pu astreindre ces soldats à un métier qui comporte trop souvent des compromissions incompatibles avec leur uniforme.

L'acquittement ne fut qu'une formalité. Et les accusés furent reçus triomphalement à leurs corps respectifs.

Je déposai comme témoin au procès. L'Affaire Dautriche avait été pour moi l'occasion d'une fort agréable excursion en Suisse : à Berne, à Bâle, à Laufenbourg, où se pratique en grand la pêche du saumon.

Comme je devais m'y attendre, ma déposition, en grande partie favorable aux accusés, mais qui sur un point les gênait sensiblement, me valut de la part des journaux nationalistes quelques qualificatifs désobligeants. Mais ce fut certainement à contre-cœur que, rendant compte de mon témoignage dans *l'Écho de Paris*, Marcel Hutin parla de ma *perfidie*.

ET LA LUMIÈRE FUT

Il a rendu service à la cause, il a véhiculé nos idées en m'attaquant... comme le charretier fait avancer la voiture en injuriant le cheval.

Édouard DRUMONT.

ON peut s'étonner que la procédure de révision n'ait pas été conduite plus rapidement, mais diverses considérations en nécessitèrent le ralentissement.

Dès le 5 mars 1904, la Chambre criminelle avait déclaré recevable la demande d'Alfred Dreyfus, puis elle avait commencé son enquête qui avait duré huit mois. Or, ce ne fut que le 15 juin 1906 que s'ouvrirent les débats de la Cour de Cassation, toutes Chambres réunies.

Entre-temps, des événements s'étaient produits : la mort prématurée de Waldeck-Rousseau (10 août 1904) ; l'élection du radical Armand Fallières à la Présidence de la République contre Paul Doumer, candidat des modérés ; la formation du ministère Sarrien, avec Clemenceau à l'Intérieur, Poincaré aux Finances, Léon Bourgeois, Aristide Briand, Gaston Doumergue, Louis Barthou, Georges Leygues aux autres départements ; enfin les élections législatives (1906) auxquelles avait présidé Clemenceau et qui avaient marqué un nouveau progrès des partis de gauche.

L'arrivée au pouvoir de Clemenceau, ministre pour la première fois à 65 ans, avait été un fait politique de haute importance. Au surplus, et ce ne fut pas une surprise pour

tout le monde, il administra son département avec une remarquable maîtrise, si bien qu'au bout de quelques mois, Sarrien jugea opportun de se retirer pour lui céder la présidence du Conseil.

On avait estimé prudent de retarder l'ultime décision de la Cour Suprême pour éviter qu'il en résultât un motif d'agitation pendant la période électorale. Le gros succès obtenu par les révisionnistes, l'élection ou la réélection des plus notoires dreyfusards : Jaurès, Labori, de Pressensé, Gast, Viviani, Vazeille, Joseph et Théodore Reinach, Laroche, Guieysse, etc., furent un éclatant témoignage de l'évolution des idées. Et l'œuvre de justice put être achevée sans que les passions en fussent réveillées.

Le rapport du conseiller Moras, monument de science juridique, de bon sens et d'impartialité ; le réquisitoire de Baudoin, où l'on trouve à chaque page la flétrissure énergique des artisans de l'iniquité, la plaidoirie solide et claire de Mornard projettent sur toute l'Affaire une lumière définitive.

Le réquisitoire provoqua de la part des hommes visés, de nombreuses protestations.

Gonse, qui avait déjà nié devant la Chambre criminelle l'horrible propos tenu à Picquart : « Si vous ne dites rien, personne ne saura rien », renouvela par écrit son démenti. A quoi Picquart répondit dans une lettre publique adressée au premier président Ballot-Beaupré : « ...Au cours de cet affaire, Gonse a si souvent altéré la vérité, que sa parole n'a plus aucune valeur. »

Gonse envoya aussitôt ses témoins à Picquart, hommage involontaire d'un général à un lieutenant-colonel en réforme, dans une affaire d'honneur où l'un des témoins, Targe, n'est que commandant. Duel au pistolet. Picquart n'est pas atteint et abaisse son arme sans avoir tiré.

Mais que va faire Mercier ? Sans doute infliger à ses

accusateurs un vigoureux et définitif démenti. Sans doute, avant que soit consommé le « coup d'état judiciaire », selon le mot de Cavaignac, va-t-il enfin sortir la preuve irréfutable annoncée depuis si longtemps par ses amis ? Dans un banquet nationaliste, en 1903, en présence de Drumont, de Cavaignac, de Jules Lemaitre, il a fait cette promesse : « Lorsque sera venu le moment de parler, je parlerai. Les paroles qui doivent être dites, je les dirai... » Or, ce moment est venu, bientôt il sera trop tard.

Mercier ne dit rien.

Baudoin s'est montré envers lui d'une sévérité plus impitoyable qu'envers tout autre :

— Sans l'amnistie, vous seriez au bagne.

Il ne bronche pas.

Ceux qui, jusqu'alors, avaient eu foi en lui, qui s'étaient fait une conviction sur ses dires d'autrefois, s'en attristent, puis s'en émeuvent. *La Libre Parole* le somme de rompre le silence.

Il répond enfin. Il écrit à Ballot-Beaupré, et c'est lamentable. Rien qui n'ait été dit auparavant, qui n'ait été formellement réfuté par l'enquête, — et Mornard le constate.

Fureur de Drumont : « Vous n'avez pas parlé. Vous avez fait semblant de parler. »

La déception est surtout profonde chez les officiers qui, aveuglément, avaient marché à la suite du général ancien ministre, du chef suprême dont la discipline interdit de discuter les paroles. Et la Vérité chemine enfin au pas accéléré dans les rangs de l'Armée.

Une question fort délicate se posait chez les révisionnistes, comme au sein de la Cour. Convenait-il de décider *en fait*, de libérer définitivement Dreyfus, ou de le renvoyer devant un troisième Conseil de Guerre ?

Les magistrats étaient divisés sur ce point capital. Le rapporteur Moras opinait pour le renvoi. L'ancien

procureur général Manau et son successeur Baudoin étaient d'avis contraire. Et Mornard qui, en 1899, avait conclu au nom de Dreyfus en faveur du renvoi, soutenait maintenant la thèse opposée.

Parmi ceux qui avaient été à la tête du dreyfusisme, même dissentiment se manifestait : Labori, Picquart étaient pour un nouveau jugement par des militaires. Clemenceau, muet parce que ministre, avait naguère combattu dans le même sens. Mais d'aucuns, parmi les plus sages, estimaient que le dernier mot devait être dit par la plus haute juridiction du pays, et Dreyfus lui-même reconnaissait que son honneur pouvait lui être définitivement rendu par les magistrats de la Cour Suprême.

Je sus de bonne source qu'il fut tenu compte finalement d'autres arguments pratiques. Malgré que la vérité se fût manifestée avec un éclat irrésistible, était-on absolument certain que le hasard n'arriverait pas à grouper dans un nouveau Conseil de Guerre une majorité d'officiers demeurés imbus des préjugés qui avaient prévalu à Rennes ? — ou de timides, impuissants à heurter le sentiment qui prédominait encore dans les hautes sphères de l'Armée, en votant selon leur propre conviction ?

On avait fait dans plusieurs chefs-lieux de corps d'armée de discrets sondages qui n'avaient pas donné de résultats certains.

L'arrêt du 12 juillet 1906 prononça l'annulation pure et simple du jugement du 9 septembre 1899. Et peut-être n'est-il pas trop audacieux de dire que cette décision voulait être un arrêt de mort pour les tribunaux d'officiers, — qui obtinrent toutefois, hélas ! un bien long sursis.

Acte était donné à Dreyfus de ce qu'il renonçait à l'indemnité pécuniaire prévue par le Code d'instruction criminelle.

L'arrêt avait été rédigé par le premier président Ballot-Beaupré qui déjà, en 1899, alors qu'il était président de la Chambre civile, avait rédigé et fait accepter à l'unanimité celui qui avait cassé la décision du Conseil de Guerre de décembre 1894.

On se souvient de la formidable explosion de colères causée par la première cassation. Cette fois, si ce n'est chez les dreyfusards, la joie du succès enfin obtenu, la décision fut accueillie par la grande majorité du pays, avec un calme voisin de l'indifférence. Il est vrai qu'elle était prévue.

Ce fut en vain que les journalistes adverses se présentèrent chez les généraux qui avaient tant « crâné » naguère. Mercier, Gonse se déroberent. Zurlinden affecta de s'incliner une fois de plus devant la justice du pays.

Mais ceux dont l'État-Major avait jadis alimenté les polémiques ne cachèrent pas leur dépit. Et, dans *la Libre Parole* du 13 juillet, Drumont traduisait en termes méprisants l'amertume de sa déception : « Dire que depuis tant d'années je lutte pour l'État-Major et le général Mercier ! Je ne sais vraiment pas pourquoi tant de civils dreyfusards ont paru prendre les militaires pour des foudres de guerre. »

Et son dépit sera durable. Dans son volume de souvenirs, *Sur le chemin de la vie*, il écrira : « Au moment de l'Affaire, ils ont capitulé devant une poignée de Juifs. Le peuple de Paris, qui a l'instinct du salut, acclamait les chefs militaires pour les faire marcher. Ils n'ont pas voulu marcher. Et le peuple est devenu antimilitariste. »

Il appartenait au Parlement de réparer, dans la mesure du possible, les conséquences morales et matérielles de l'iniquité qui avait dû attendre huit longues années son annulation judiciaire.

Le jour même où l'arrêt des Chambres réunies était publié, le Sénat, sur la proposition de l'ancien garde des sceaux Monis, votait une motion rendant hommage

au courage civique de deux de ses membres défunts qui avaient pris à la lutte une part des plus efficientes : Scheurer-Kestner et Trarieux, — et ordonnant que leurs bustes seraient placés dans l'une des salles du palais sénatorial.

En même temps, le ministre de la Guerre, Étienne, soumettait à la Chambre deux projets de loi : l'un nommant Dreyfus chef d'escadron, l'autre réintégrant Picquart dans l'armée avec le grade de général de brigade.

L'ancien officier Messimy, alors député de Paris, obtint d'être désigné comme rapporteur des projets devant la Chambre. « Ses rapports, dit Reinach, étaient sobres, précis, disaient vivement ce qu'il fallait dire. » Au sujet de la promotion de Dreyfus : « Cette mesure est équitable et juste et ne représente même qu'une réparation très modeste si on la met en balance avec les atroces souffrances matérielles, et plus encore morales, que le capitaine Dreyfus a courageusement supportées. »

Et sur le projet concernant Picquart : « Le lieutenant-colonel Picquart fut cruellement et durement frappé pour avoir mis son culte de la justice au-dessus d'une camaraderie étroite et mal entendue. La grandeur de ses sentiments, la noblesse et la dignité de tous ses actes, peuvent consoler tous les vrais amis de l'armée des sottises et des vilenies dont sont responsables quelques officiers dont il faut se garder d'exagérer le nombre... La promotion du lieutenant-colonel Picquart constitue pour ce pays, qui vient d'accomplir vis-à-vis de lui-même un magnifique effort de sincérité et d'équité, la légitime revanche du droit. »

Je ne surprendrai personne en disant que ce rapport ne valut à son auteur, qui appartenait à une vieille famille de haute bourgeoisie, aucun surcroît de considération dans les milieux cléricaux de Lyon, sa ville natale. Mais le futur ministre de la Guerre n'en pouvait avoir cure,

Après le vote quasi-unanime, Brisson, qui présidait, se déclara fier de voir « consacrer par une loi le triomphe de la justice ». Il fut alors lui-même l'objet d'une émouvante manifestation.

Le nationaliste Pugliesi-Conti ayant à ce moment proféré de violentes injures à l'adresse du Gouvernement « de lâches et de misérables », fut giflé par Albert Sarraut, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. Et le soir même, en un duel à l'épée, dans la propriété Gast à Ville-d'Avray, Sarraut était grièvement blessé à la poitrine.

Les projets votés par la Chambre avaient été transmis d'urgence au Sénat.

Mercier, payant d'audace, veut entamer le procès de la Cour de Cassation. Mais sa voix est aussitôt couverte par les huées. Delpech, aux applaudissements frénétiques des trois quarts de la Haute Assemblée, lui lance cette apostrophe :

— Il est un homme qui devrait remplacer au bagne l'honorable victime dont l'innocence a été proclamée hier, cet homme, c'est vous, Monsieur !

Mercier veut répliquer, mais sa voix se perd dans le tumulte.

Et les projets sont votés à une imposante majorité.

Quelques jours plus tard, Dreyfus recevait la Croix de la Légion d'honneur, au cours d'une cérémonie où la famille et quelques amis avaient été seuls invités.

On avait d'abord projeté de donner à la remise de la Croix le cadre qu'avait eu la dégradation, ce qui eût constitué une éclatante et juste réparation. Dreyfus, qui n'avait pas l'âme d'un comédien, s'y était refusé, et la parade réglementaire eut lieu dans l'une des cours de l'École militaire. Le commandant Targe recevait en même temps la rosette de la Légion d'honneur. Et ce fut justice, car le jeune et brillant officier supérieur avait été le meilleur artisan du triomphe final de la vérité.

Après ces événements, un jeune groupement ultra-nationaliste, *l'Action française*, essaya d'agiter le pays, en faisant placarder à profusion une affiche où les plus hauts représentants de la justice de France étaient accusés d'avoir violé la loi. Mais ces accusations n'eurent pas grand effet sur les passants qui, d'après Me Émile Aubertin, « ne peuvent comprendre à quel but tend cette reprise d'un drame national sur un théâtre d'amateurs ».

Il n'est d'ailleurs pas certain qu'il faille voir dans la campagne de *l'Action française*, la cause déterminante du geste de Grégori.

On connaît les faits :

La Chambre avait, dès le 13 juillet 1907, voté le transfert au Panthéon des cendres de Zola, et le Sénat avait ratifié ce vote le 11 décembre suivant, à la suite d'un émouvant discours de Clemenceau, devenu dans l'intervalle Président du Conseil.

La cérémonie se déroula en grande pompe, le 11 juin suivant. J'y assistai. M. Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique, y prit la parole au nom du Gouvernement. Un coup sec dont j'ai toujours le bruit dans l'oreille, vint la troubler. Un journaliste, nommé Grégori, avait tiré, presque à bout portant, un coup de revolver sur Dreyfus qui ne fut d'ailleurs que légèrement atteint au bras.

On eut grand'peine à soustraire le criminel à la colère des assistants. Je vis un fonctionnaire de mes amis, personnage calme à son habitude, s'écrier, au comble de la fureur :

— Je veux un lambeau de la peau de ce lâche !

Mais cette stupide agression eut un résultat tout opposé à celui qu'avait recherché son auteur, et désormais l'agitation ira chaque jour en s'affaiblissant, malgré les efforts de Maurras et de Daudet qui persisteront dans leur quotidien, à déclarer traître Dreyfus.

Quelques-uns ont voulu voir dans l'excitation entre-

tenue par l'*Action française* la cause initiale de l'assassinat de Jaurès. Là, nous sommes peut-être près de la vérité, et peut-être, comme l'admet Leblois, faut-il remonter jusqu'à la magnifique intervention d'avril 1903, du grand tribun à la Chambre, pour trouver l'origine du drame du 31 juillet 1914. J'indique la question mais ne saurais avoir la prétention de conclure.

En prenant le pouvoir, Clemenceau, qui s'était entouré de quelques hommes de premier plan : Caillaux, Barthou, Briand, Viviani, pour qui il avait créé le ministère du Travail, avait réalisé un coup d'une belle audace : de Picquart, du réprouvé Picquart qui, trois mois auparavant, n'était encore que lieutenant-colonel en réforme, il avait fait son ministre de la Guerre ! Et toute la presse républicaine avait applaudi.

J'ai eu le très grand honneur d'accompagner le général Picquart dans la plupart des nombreux déplacements officiels que lui imposait Clemenceau. Je fus agréablement surpris de la sympathie, et même souvent, de l'enthousiasme qui partout l'accueillaient. Lorsque d'autres ministres, et Clemenceau lui-même, étaient du voyage, ce sont les cris de *Vive Picquart !* qui dominaient dans les acclamations de la foule, — ce dont Clemenceau, peu sensible aux ovations s'adressant à sa personne, se réjouissait fort. Et ce retour de la faveur publique fait grand honneur à notre instinct de justice, au bon sens français.

L'*Action française* elle-même, n'osait plus, au grand jour, que de timides protestations. A Angers, où le ministre de la Guerre avait, au milieu des acclamations d'une énorme assistance, présidé la fête fédérale de gymnastique de 1908, les Camelots du Roi avaient attendu l'obscurité d'un départ dans la soirée pour tenter une injurieuse manifestation.

Quant aux militaires qui avaient, durant sa disgrâce, témoigné leur long mépris au lieutenant-colonel en réforme, la plupart revinrent spontanément à lui, et je

suis convaincu que leur geste ne doit pas être uniquement attribué au désir de ne pas déplaire au chef suprême de qui dépendait dès lors l'avancement.

Au surplus, ç'eût été gravement méconnaître la mentalité de cet homme indulgent et délicat, que de le croire capable de profiter de sa nouvelle situation pour exercer de basses vengeances et prendre d'injustes décisions. Il était même souvent embarrassé des éloges de certains dreyfusards, trop exaltés à son sens. L'Affaire Dreyfus le gênait par moments. Et voici encore une anecdote.

Un jour, il dit à un visiteur, en présence de son ami Targe, dont il avait fait le chef adjoint de son Cabinet :

— Targe continue à tout rapporter à l'Affaire Dreyfus. Il ne voit les événements qu'à travers l'Affaire Dreyfus.

A quoi Targe répondit :

— Nous sommes ici trois. Sans l'Affaire Dreyfus, il y en a au moins deux qui n'y seraient pas.

En défendant la loi d'amnistie de 1900 au Luxembourg, Waldeck-Rousseau avait dit : « *La Justice qui siège dans les préloires n'est pas toute la justice.* Il en est une autre, formée par la conscience publique, qui traverse les âges, qui est l'enseignement des peuples et qui, déjà, entre dans l'histoire. »

Et, comme Waldeck l'avait prévu, les hommes que visaient ses paroles, s'ils furent exempts des châtimens corporels qu'avait subis leur victime, vécurent désormais entourés du mépris général.

Au Sénat, où il était fort assidu, Mercier était ostensiblement laissé dans un isolement presque complet. Lorsqu'il essayait d'intervenir dans les discussions, le vide se faisait aussitôt dans la salle des séances.

Il était méprisé même du personnel. Un jour qu'il faisait à un fonctionnaire de la Haute Assemblée une remarque, pour une question de service :

— Bien, Monsieur le Sénateur, répondit l'interpellé avec une parfaite déférence,

— Alors, je puis compter que l'on tiendra compte... ?

— C'est entendu, *Monsieur le Sénateur*.

Et le fonctionnaire accentue son obséquiosité. Agacé, l'élu de la Loire-Inférieure observe de sa voix métallique au timbre si désagréable :

— Mais vous savez que je suis le général Mercier.

— Je le sais, *Monsieur le Sénateur*.

La leçon était dure, mais le sénateur Mercier se garda bien de s'en plaindre à l'autorité compétente.

Reinach, parlant de la résignation des anciens meneurs antirévisionnistes devant la décision des Chambres réunies de juger au fond, a écrit : « Le seul homme qui aurait tenu jusqu'au bout, réclamé jusqu'au bout contre la justice civile, Cavaignac, était mort. »

Cavaignac, en effet, avait défendu ses actes, et notamment dans les houleuses séances historiques d'avril-1903, avec une énergie qui justifie cette appréciation. Mais peut-être Reinach s'est-il trompé. Et voici pourquoi :

Cavaignac fut longtemps Président du Conseil général de la Sarthe. Or, un ancien fonctionnaire de la préfecture du Mans, qui eut avec lui de fréquents rapports de service, m'a récemment affirmé que les yeux de l'ancien ministre s'étaient enfin ouverts et que la vérité lui était alors apparue avec une terrible netteté.

Mon informateur ajouta que, dès lors, la vie de Cavaignac fut empoisonnée et que sa fin en fut certainement hâtée.

Si ce récit est exact, et celui de qui je le tiens, de longue date dreyfusard convaincu, m'en certifie l'exactitude, en m'affirmant que Cavaignac fut un très honnête homme et que ses actes furent toujours la conséquence de ce qu'il croyait être juste (1), — Cavaignac doit être

(1) En entendant cela, me revenaient en mémoire ces paroles prononcées à la Chambre des Députés dans l'historique séance du 7 juillet 1898 :

« Jamais aucune raison du salut public quelle qu'elle fût ne pour-

tenu pour l'une des plus grandes victimes de l'Affaire. Je n'ai ni le temps, ni les moyens de vérifier le fait, mais on reconnaîtra qu'il présente un véritable intérêt pour la mémoire de l'héritier d'un des grands noms de la République. Et nous devons souhaiter que la lecture de ces lignes fasse naître chez quelque subtil et consciencieux enquêteur le désir de préciser ce point historique.

L'on voudrait me faire dire encore qu'un autre homme, dont la disgrâce me semblait jusqu'ici être le juste châtiment d'actes blâmables et parfois cruels, explicables, il est vrai, par un excès de scrupules hiérarchiques, doit être mis aussi au nombre des victimes frappées exagérément.

Cet homme n'est autre que le lieutenant-colonel Du Paty de Clam.

Je voudrais bien le croire et l'écrire, ce qui me procurerait la joie de donner une grande satisfaction à une famille durement éprouvée par la guerre, mais... mais ?

J'admets pourtant volontiers que l'on rendit à Du Paty un bien mauvais service, le jour où on lui confia la première enquête sur Dreyfus.

Je n'ignore pas que Du Paty fut, en janvier 1913, réintégré par l'ancien militant dreyfusard Millerand, alors ministre de la Guerre, comme lieutenant-colonel dans l'armée territoriale (1). J'ai rendu hommage à sa mort héroïque pendant la guerre, mais je ne vais pas

rait me déterminer à garder au bagne un innocent. » Et cette déclaration dont la sincérité me semble indubitable, avait contribué fortement à déterminer la conviction de la Chambre qui avait donné au ministre sa confiance par un vote quasi-unanime.

(1) Cette réintégration eut dans la presse de gauche et au Parlement une telle répercussion que Millerand, gardant pour lui seul la responsabilité de la décision et ne voulant pas risquer la chute du Cabinet Poincaré, donna sa démission de ministre de la Guerre. Encore une victime de l'Affaire ! Millerand devenu ministre grâce à l'Affaire Dreyfus, perdait son nouveau portefeuille par un lointain ricochet de cette même Affaire.

encore jusqu'à le classer parmi les plus intéressants martyrs de l'Affaire.

Esterhazy a traîné pendant vingt-quatre années à Londres, une vie misérable. Après avoir tiré d'abord d'assez maigres ressources de ses révélations — où se mêlaient à quelques vérités de nombreuses inventions de son imagination trop féconde — il n'avait plus trouvé personne pour les lui acheter. Il vécut dans l'opprobre et dans la détresse, traduisant, pour ne pas mourir de faim, quelques romans français que publiaient des journaux anglais. Il est mort en 1923.

Leblois avait vu, dans les conditions les plus flatteuses, rapporter la mesure prise contre lui, en 1898, par le Conseil de l'Ordre des Avocats, et il avait été nommé adjoint honoraire au maire du 7^e arrondissement (1). Il a voulu faciliter aux générations futures l'étude technique de l'Affaire et son œuvre, considérable et impartiale, forme avec les six volumes de l'*Histoire de l'Affaire Dreyfus* de Reinach (2) les sources les plus complètes où puissent s'alimenter ceux qui veulent se former une définitive conviction, comme à ceux qui veulent et voudront encore dégager quelque profitable leçon de ces faits mémorables.

J'ai eu le bonheur de voir Demange plaider devant la Haute Cour la cause du président Caillaux. Ce fut là un magnifique effort. Tous les sénateurs, amis et adversaires, écoutèrent avec une respectueuse admiration ce vieillard de près de 80 ans se porter garant, en termes d'une haute noblesse, qu'un ancien Président du Conseil de France n'avait pu, en pleine guerre, trahir sciemment les intérêts du pays.

(1) Paul Desachy vient de consacrer pieusement à *Louis Leblois* un volume où il fait ressortir avec son talent habituel le rôle décisif qu'eut ce grand Alsacien dans l'œuvre de justice. (Rieder éditeur.)

(2) Fasquelle, éditeur.

J'ai dit déjà l'état d'esprit qui, à la suite du procès Zola, avait régné au Palais à l'encontre de Labori. Peu à peu, l'atmosphère s'était modifiée. Un vent de réconciliation soufflait sur le barreau. Labori lui-même était devenu moins combatif. Il avait conçu la légitime ambition d'entrer au Conseil de l'Ordre et, dès 1905, ses confrères l'y avaient nommé. Il ne s'était pas plu à la Chambre des Députés et de bonne heure sa décision avait été prise de ne pas postuler le renouvellement de son mandat.

Et son espérance la plus chère avait été réalisée en 1911 : il avait été élu bâtonnier, avec cette circonstance agréable qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait réuni une aussi forte majorité.

L'un de ses successeurs au bâtonnat, M^e Chenu, qui avait été son adversaire au procès de Mme Caillaux, a fait de Labori un magnifique éloge où je relève cette phrase : « Si Millerand n'a pas voulu l'attendre et l'a devancée de quelques mois, l'année 1860 nous a donné au printemps Maurice Bernard et Labori, et à l'été Poincaré. Nous pouvons la marquer d'un diamant. »

Clemenceau a donné du rôle de Labori dans l'Affaire, ce bref et lapidaire résumé : *il vit, il voulut, il fit*.

Me permettra-t-on encore, avant de poser la plume, deux courtes anecdotes :

La première me fut contée par le spirituel écrivain Pierre Mille, et j'en ai retrouvé le récit savoureux dans ce délicieux livre de souvenirs au titre original autant qu'imprévu : *Mémoires d'un Vagabond en retraite* (1).

La scène se passe chez Joseph Reinach, après un dîner où l'auteur a rencontré, avec d'autres invités de marque, le jeune ministre Viviani, l'aimable prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, André Tardieu, et un ambassadeur de France dont j'ai oublié le nom,

(1) Aux Éditions des Portiques.

ancien polytechnicien, à qui la carrière diplomatique avait paru plus intéressante que celle des armes.

Et voici qu'arrive après le repas, « en cure-dents », un homme d'une cinquantaine d'années, maigre, prématurément blanchi, se raidissant dans son habit noir. Les conversations s'arrêtent et tous les yeux se portent vers le nouveau venu qui, très myope, n'a reconnu d'abord que le maître de la maison et qui se trouve ensuite face à face avec l'ambassadeur de France.

C'était Alfred Dreyfus.

Ici, je passe la parole au maître Pierre Mille.

« ...Et il le reconnut bien celui-là et l'ambassadeur le reconnut aussi : ils avaient été tous les deux camarades de la même promotion à Polytechnique, mais ce fut l'ambassadeur qui parut décontenancé.

« D'abord, il ne trouva rien à dire à son labadens. Enfin, il prononça — exactement comme dans la pièce de Labiche :

« — Tiens, c'est toi ?

« — Oui, c'est moi, répliqua Dreyfus d'une voix égale, qu'on eût estimée indifférente.

« Il fallait trouver autre chose. L'ambassadeur découvrit ceci :

« — Tu as beaucoup blanchi !

« — Dame ! fit Dreyfus, brièvement.

« On s'était rapproché. On devisageait Dreyfus ardemment. Quelle que fût l'opinion qu'on gardât sur l'Affaire, celle d'une erreur tragique ou d'une revanche injuste sur « l'honneur de l'armée », il était chargé de mystère. Justement ou injustement, il avait subi le bain, la réclusion dans une île brûlante, les fers. On se rappelait tout cela...

« Mais Dreyfus ajouta paisiblement, devisageant l'ambassadeur :

« — Blanchi ?... Toi aussi !

« Et alors l'ambassadeur de crier :

« — Eh ! oui, j'ai blanchi ! Tu n'as donc pas entendu

parler de ma sciatique ? Une sciatique qui a duré six mois !... Moi aussi j'ai eu ma double boucle !

« ...Je ne sais si S. Exc. le prince de Radolin prit une nouvelle note sur sa manchette. Je m'amusaïs trop, à cet instant pour regarder... »

L'autre anecdote me vient du colonel Henry. Ne nous égarons pas. Cet officier, un artilleur qui ne se vante jamais de son flair, n'a de commun que le nom avec le complice présumé d'Esterhazy. Il ne tire d'ailleurs de cette homonymie aucune fierté.

Camarade lui aussi, à Polytechnique, de l'ancien forçat de l'Île du Diable, il s'était franchement réjoui de la réhabilitation du malheureux. Il eut l'idée de placer sous sa présidence effective le dîner annuel de la promotion.

Il y eut peu de défections et ce fut un moment de forte émotion lorsque, sur l'initiative d'Henry, tous les convives défilèrent devant Dreyfus pour lui serrer la main.

Ce colonel Henry avait été, dès les premières heures, acquis à l'idée d'une nécessaire révision du procès de 1894.

Peut-être, parmi les autres, y en eut-il quelques-uns, — oh ! très peu certainement ! — à qui l'accession du général Picquart au cabinet de la rue Saint-Dominique avait contribué à ouvrir les yeux. Mais que cela ne nous empêche pas d'applaudir à cette manifestation qui dut être bien douce au cœur de l'ancien réprouvé de l'Île du Diable.

Dreyfus y put voir la réalisation de son plus cher désir : sa réhabilitation par ses camarades.

Je veux en terminant, exprimer l'espoir que Mme Labori ne nous fera pas trop longtemps attendre la publication des notes laissées par son mari.

Qu'on me permette enfin d'adresser mon hommage cordial et respectueux à l'un des hommes qui ont le plus et le mieux travaillé à la réparation de la tragique

erreur de décembre 1914, au général Targe qui, après avoir été le précieux collaborateur de Liautey au Maroc, puis l'un de nos meilleurs généraux pendant la guerre, vient de quitter le cadre actif, alors que, membre du Conseil supérieur de la Guerre, il était parvenu au sommet de la hiérarchie et des honneurs militaires.

Et je mettrai comme point final à ma déposition cette parole de Zola : « *J'ai la tenace espérance de voir bientôt beaucoup de vérité, beaucoup de justice, nous arriver des champs lointains où pousse l'Avenir.* »

Le Touquet, avril 1936.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Où l'auteur s'accuse et s'excuse.....	7
Le drame se noue.....	14
Lueur dans les ténèbres.....	46
Révolte d'une conscience.....	58
L'honneur de l'armée.....	72
J'accuse !.....	83
Fausserie !.....	114
L'autre justice.....	135
A Rennes avant les débats.....	149
« Urbi et orbi ».....	169
« Ecce homo ».....	186
Flair d'artilleur.....	194
L'attentat.....	204
Les Chargeurs réunis.....	213
Éloquence et mutisme.....	227
Tristesses et colères.....	253
Le schisme.....	263
La grande voix de l'apôtre.....	277
Et la lumière fut.....	292

Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme-Paris (France)

LES ÉDITIONS RIEDER

TÉMOIGNAGES

Collection de volumes in-16

(Essais et documents contemporains)

M. BARBARI. — <i>Tempête sur le Maroc</i>	5 »
G. BAUDOUX. — <i>Légendes canaques</i>	12 »
P. BONARDI. — <i>L'Imbroglia syrien</i>	10 50
M. BOUCHER. — <i>La Philosophie d'Hermann Keyserling</i> ..	12 »
BRUNO-WEIL. — <i>Grandeur et Décadence du général Boulanger</i>	20 »
P. COLIN. — <i>Allemagne</i>	12 »
— <i>Belgique, carrefour de l'Occident</i>	15 »
L. COUSTURIER. — <i>Mes Inconnus chez eux :</i>	
I. <i>Mon amie Fatou, citadine</i>	12 »
II. <i>Mon ami Soumaré, laplot</i>	12 »
BAKARY DIALLO. — <i>Force-Bonté</i>	12 »
NEEL DOFF. — <i>Campine</i>	12 »
R. D'ETIVEAUD. — <i>Une Jeunesse</i>	12 »
A. GERMAIN. — <i>Chez nos voisins</i>	12 »
Cl. GOMPEL. — <i>U. R. S. S., pays de la jeunesse</i>	10 »
E. DE GRAMONT. — <i>Le Chemin de l'U. R. S. S.</i>	12 »
J. GOUDAL. — <i>Volontés de l'art moderne</i>	12 »
P. HAMP. — <i>Une Enquête sur le franc</i>	10 50
PANAIT ISTRATI. — <i>Vers l'autre Flamme :</i>	
I. <i>Après 16 mois en U. R. S. S.</i>	12 »
II. <i>Soviets 1929</i>	12 »
III. <i>La Russie nue</i>	15 »
I. KACHOWSKAJA. — <i>Souvenirs d'une Révolutionnaire</i> ..	12 »
L. LÉVY-BRUHL. — <i>Jean Jaurès. Esquisse biographique</i> ..	12 »
GEORGES LOUIS. — <i>Carnets, 2 volumes, ensemble</i> ...	24 »
MAURICE-PARIJANINE. — <i>Un Drame polaire : Le « Kras-sine » au secours de l'« Italia »</i>	15 »
J. DE PIERREFEU. — <i>Nouveaux mensonges de Plutarque</i> ..	15 »
J. DE SAINT-PRIX. — <i>Lettres (1917-1919)</i>	12 »
H. G. SCHEFFAUER. — <i>Visage de la Nouvelle Amérique</i> ..	12 »
COLONEL DE SCHWARTZKOPPEN. — <i>Carnets (Affaire Dreyfus)</i>	15 »
A. SCHWEITZER. — <i>A l'orée de la forêt vierge</i>	15 »
Gr. SIMON. — <i>Les Juifs règnent en Russie</i>	15 »
D. SYLVAIN-LÉVI. — <i>Dans l'Inde</i>	12 »
A. VULLIOD. — <i>Aux sources de la vitalité allemande</i>	15 »
L. WERTH. — <i>Cochinchine</i>	12 »
A. BORGHI. — <i>Mussolini en chemise</i>	15 »

108, boul. Saint-Germain — Paris